ÉTUDES DIPLOMATIQUES

LA PREMIÈRE LUTTE DE FRÉDÉRIC II ET MARIE-THÉRÈSE D'APRÈS DES DOCUMENS NOUVEAUX.

IV[1].

MARIE-THÉRÈSE EN HONGRIE.

I.

Sous l'empire des excitations menaçantes de Frédéric et dans la crainte de voir briser le fil d'une alliance précaire, Belle-Isle se décida à se rendre de sa personne à Versailles dans les premiers jours de juillet, pour presser lui-même en ce qui concernait la France l'exécution de la convention du 5 juin. Son voyage, aussitôt entrepris qu'annoncé, se fit avec la plus grande célérité. Il traversa Paris sans s'y arrêter autrement que pour changer de chevaux et sans même prendre le temps d'aller embrasser son jeune fils qui était au collége. Cette hâte était une leçon indirecte donnée aux lenteurs habituelles du cardinal, et il n'était pas fâché, d'ailleurs, de prendre en quelque sorte sur le fait et par surprise les intrigues qui, en son absence, auraient pu menacer sa position personnelle (2).

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre, du 1er décembre 1881 et du 1er janvier 1882.
(2) *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 434; *Mémoires de d'Argenson*, t. III, p. 336.

Sous ce rapport, s'il était inquiet, il dut être promptement rassuré. « L'arrivée de M. de Belle-Isle est un triomphe, » écrit d'Argenson. Il trouvait en effet son crédit intact et la confiance inspirée par son nom plus grande que jamais. Son amie, M[me] de Vintimille, prête à mettre au jour l'enfant qui devait lui coûter la vie, était au comble de la faveur. Le bruit déjà répandu de la convention prussienne faisait d'autant plus d'honneur à son négociateur que les difficultés avaient transpiré et qu'on les imputait généralement aux hésitations du cardinal, dont Belle-Isle seul, disait-on, avait pu triompher. Parmi ceux (le nombre en était grand) qui escomptaient la mort toujours attendue et toujours retardée du vieillard, c'était à qui se ménagerait l'appui d'un prétendant tout désigné pour l'héritage du pouvoir suprême, et le cardinal lui-même ne pouvait témoigner trop d'égards à celui qui, au lieu d'aspirer à le remplacer, se contentait de le servir.

Aussi toutes les portes lui furent ouvertes et on n'eut d'oreilles que pour lui. Arrivé le 11, il écrivait le 12 à son frère, qu'il avait laissé à Francfort : « ..J'ai eu hier neuf heures continues de conférence dont j'ai au moins parlé sept, en sorte que je suis un peu enroué aujourd'hui. Il y aura pourtant ce soir un conseil où je ne raccommoderai pas ma poitrine. » — Et le lendemain : « Son Éminence m'a mené seul chez le roi, qui me fit asseoir devant lui au même bureau où il tient le conseil, et j'y fus une heure et demie en présence du cardinal; je lui fis le rapport de tout ce qui s'était passé à nos séances, et le résumé du plan auquel il ne manquait plus que l'approbation de Sa Majesté. Tout se passa du roi à moi. M. le cardinal ne parla presque point, et ce ne fut que pour chanter nos louanges; le roi me combla de bontés (1). »

Le plan que Belle-Isle soumettait à l'approbation du roi et que le cardinal écoutait avec cette adhésion silencieuse et mélancolique était bien combiné. Conformément aux stipulations du traité, une armée française, forte de 40,000 hommes, devait passer le Rhin sans délai pour se joindre aux troupes bavaroises, et tendre, à travers l'Allemagne, au cœur même des possessions autrichiennes : mais de plus (et ceci était l'idée propre à Belle-Isle lui-même) un autre corps d'armée de 30,000 hommes devait traverser les Pays-Bas autrichiens et l'évêché de Liège, et prendre position de manière à marcher sur le Hanovre si le roi d'Angleterre, se rendant enfin aux demandes de Marie-Thérèse, se décidait à venir en aide à l'Autriche. Cette

(1) Le maréchal au chevalier de Belle-Isle, Versailles, 12-14 juillet 1741. (*Correspondances diverses.* — Ministère de la guerre.) Les archives de ce ministère renferment deux séries de correspondances relatives à cette époque, l'une purement militaire et toute officielle, l'autre traitant d'affaires diverses et principalement diplomatiques, qu'on dit être composée des papiers particuliers du maréchal de Belle-Isle, laissés par lui au département à la tête duquel il était placé quand il mourut.

disposition, heureusement conçue au point de vue militaire, avait de plus l'avantage, au point de vue diplomatique, d'apporter, par voie d'intimidation, un appui utile à l'effet déjà épuisé que l'éloquence et les promesses de l'ambassadeur avaient pu produire sur les petits électeurs des bords du Rhin.

La question était de savoir à qui serait confiée la conduite de ces opérations militaires, ou plutôt (car il ne pouvait y avoir que ce point à débattre) quel rôle Belle-Isle garderait pour lui-même, de celui d'ambassadeur ou de celui de général en chef. On lui laissait le choix, mais Belle-Isle, tout en indiquant ses préférences, le fit dans des termes qui donnaient clairement à entendre qu'il se regardait comme aussi propre et même aussi indispensable à l'une des tâches qu'à l'autre : « Y ayant été question, dit-il, du travail commencé par moi tant en qualité d'ambassadeur que de général d'armée, je déclarai à Sa Majesté et aux ministres assemblés que la négociation était devenue d'une telle importance, si difficile, si compliquée, si étendue, et que j'y avais acquis un tel crédit, une telle considération dans l'empire, qu'étant d'ailleurs instruit de tout, au fait du local et des personnages, je n'y pouvais plus être suppléé par qui que ce fût; et, d'un autre côté, il y avait quarante ans que je servais avec zèle, avec une application suivie et des travaux infinis, que ce n'avait été que dans le point de vue de parvenir à la dignité de maréchal de France, pour, en cette qualité, commander les armées; que celle que le roi me destinait aujourd'hui était la plus glorieuse et la plus flatteuse qu'un particulier pût jamais commander, puisqu'il s'agissait de faire un empereur et de conquérir des royaumes, et qu'il n'était pas douteux que, ne consultant que mon goût et mes convenances je ne préférasse sans balancer le commandement de l'armée, mais que, connaissant la nécessité de préférence pour le bien de l'état et la négociation, il fallait ne me compter pour rien (1). »

La réponse à cette offre désintéressée fut celle que Belle-Isle attendait. Il garda le commandement avec l'ambassade, sauf à ne commencer effectivement son rôle militaire que quand, l'élection étant faite, sa mission diplomatique serait terminée. Jusque-là la direction de l'armée resta confiée au premier des lieutenans-généraux, M. de Leuville, qui dut se maintenir en relation avec lui et suivre, autant que faire se pourrait, ses instructions. Le maréchal de Maillebois fut mis à la tête de l'armée qui devait opérer dans l'Allemagne occidentale. Ces dispositions prises, Belle-Isle repartit aussi précipitamment qu'il était venu, et, dès le 25 juillet, de retour à Francfort, il pouvait annoncer à Frédéric que les deux armées

(1) *Mémoires inédits du maréchal de Belle-Isle.*

françaises seraient en marche dans les premiers jours d'août et que la jonction avec les Bavarois serait opérée avant le 15. Avec la meilleure volonté du monde, une plus grande diligence n'aurait pas été possible.

Je doute fort que Frédéric approuvât une disposition aussi vicieuse que ce commandement en partie double exercé à distance et par délégation ; mais il comprenait que Belle-Isle, engagé d'honneur à faire réussir une aventure où se jouait sa renommée, était obligé de tout subir et de se prêter à tout pour ne rien compromettre, et cette dépendance lui convenait. Aussi n'hésita-t-il pas à lui écrire : « Je félicite le roi de France de ce qu'il a déclaré le maréchal de Belle-Isle généralissime de ses armées d'Allemagne... Il n'y a, je crois, rien à ajouter aux mesures qu'on a prises, et je suis dans la persuasion que rien au monde ne pourra mettre d'obstacle à la sagacité de ces arrangemens... Je vous ai mille obligations des peines et des soucis que vous avez pris dans cette affaire qui ne pourra que vous faire une réputation immortelle (1). »

Il n'était que temps de le satisfaire ; car, au moment où il apprenait les dispositions belliqueuses de Belle-Isle, l'autre opération, la négociation pacifique qu'il continuait à suivre du coin de l'œil, faisait un pas considérable. Marie-Thérèse vaincue, au moins en apparence, se décidait à accorder, ou plutôt se laissait arracher une concession de quelque importance. Le traité conclu avec la France et dont le secret n'avait pu être religieusement gardé, lui avait été annoncé peu de jours après la signature, par l'intermédiaire du roi d'Angleterre. Quand la communication en fut faite aux conseillers autrichiens par le ministre anglais, ils tombèrent à la renverse sur leurs sièges, dit cet envoyé, blêmes comme des cadavres. En même temps, George II, venu lui-même à Hanovre pour surveiller la marche des événemens, faisait savoir qu'afin de se conformer à la lettre des traités, il allait mettre à la disposition de la reine un corps de douze mille hommes, composé de Hessois et de Danois pris à sa solde, et un subside de 300,000 mille livres sterling ; mais il ne cachait pas que ce secours serait manifestement insuffisant pour mettre l'Autriche en état de tenir tête aux forces coalisées qui la menaçaient, et il déclarait qu'on n'obtiendrait rien de plus de lui tant que l'on s'obstinerait à refuser les sages transactions nécessaires pour réunir toute l'Allemagne contre l'ambition française. « Si la cour de Vienne, écrivait le 21 juin le principal secrétaire d'état britannique à Robinson, s'obstine à risquer le tout, plutôt que de faire aucun sacrifice pour gagner le roi de Prusse dont le concours à la cause commune est si nécessaire,.. elle ne

(1) Frédéric à Belle-Isle, 30 juillet 1741. — *Pol. Corr.*, t. I, p. 290.

peut s'attendre que le roi entre avec le même degré de vivacité et de vigueur dans une guerre qui serait sans espérance et ruineuse. Vous étendrez, vous justifierez tous ces points, vous y donnerez la plus grande énergie... Si la reine cède à vos conseils, vous vous rendrez vous-même au camp du roi de Prusse, vous tâcherez d'applaudir à sa vanité, par la gloire d'être le conservateur (plutôt que le destructeur) de la maison d'Autriche, des libertés de l'Europe et de la religion protestante (1). »

En exécution de ces instructions, Robinson se présenta devant la reine et lui parla avec une énergie que l'émotion rendait presque éloquente. Ce fut en père affligé et presque les larmes aux yeux qu'il la conjura de se soustraire aux dangers dont elle était entourée. Elle l'écouta jusqu'au bout en silence, tous ses conseillers baissant la tête sans rien dire ; puis elle éclata avec un transport de passion. En lui demandant de se séparer de ses fidèles sujets de Silésie, s'écria-t-elle avec véhémence, ce n'était pas à sa politique, c'était à sa conscience qu'on faisait violence. La Silésie était la clé de ses états ; quand la partie basse serait cédée, on lui demanderait la province tout entière ; et l'entrée de la Bohême comme de la Moravie serait alors sans défense. Les dangers qu'on lui représentait étaient certains, mais était-elle donc seule à les courir ? Ne menaçaient-ils pas l'Angleterre aussi bien que l'Autriche ? Et comme le ministre anglais faisait observer que la situation n'était pas la même : « Ah ! oui, dit-elle, je sais, il y a ce maudit marais (*that cursed ditch*) qui vous sépare du continent. Plût à Dieu qu'il n'existât pas, que vous fussiez comme nous et que le roi votre maître eût tous ses états dans le cœur de l'Allemagne ! On verrait s'il serait si pressé d'en céder la meilleure partie, celle qui défend tout le reste. Et pourquoi est-ce moi seule qui dois faire tous les sacrifices ? Pourquoi le roi d'Angleterre ne s'adresse-t-il pas aussi à tous les princes de l'empire menacés comme moi ? Pourquoi ne parle-t-il pas à l'électeur de Bavière, dont les prétentions seraient peut-être moins hautes et à coup sûr mieux fondées que celles du roi de Prusse ? Pourquoi surtout ne met-il ses troupes en campagne ? Ah ! si seulement le roi voulait faire avancer ses troupes ! »

Le débat dura plusieurs jours. La reine, avec l'imagination intempérante du désespoir, inventait sans relâche des combinaisons nouvelles pour échapper à celle qui blessait sa fierté au point le plus sensible. Elle voulait séduire l'électeur de Saxe en lui promettant la Lusace, fief de la couronne de Bohême que Frédéric avait perdu,

(1) Lord Harrington à Robinson, 21 juin 1741. — Dépêche interceptée par M. de Bussy, ministre à Londres. (*Correspondance d'Angleterre.* — Ministère des affaires étrangères.)

disait-elle, par sa félonie, et l'électeur de Bavière en lui offrant la Toscane ou le Milanais ; elle menaçait de se jeter dans les bras de la France en cédant à Louis XV une partie des Flandres. Bref, de haute lutte et de guerre lasse, on l'amena aux concessions suivantes : deux millions d'écus seraient payés au roi de Prusse pour obtenir l'évacuation totale du territoire autrichien et aucune réclamation ne lui serait faite pour les dommages soufferts par les sujets d'Autriche. En échange de sa renonciation à ses prétendus droits sur la Silésie, la reine lui offrait un équivalent dans les Pays-Bas, le duché de Gueldre, par exemple, et même, s'il le fallait, le Limbourg. Enfin, si ces conditions étaient refusées, à la dernière extrémité, le ministre anglais était autorisé, non à promettre, mais à laisser espérer la cession du duché de Glogau en Silésie. Encore, quand il s'agit de mettre les termes de ces propositions par écrit, la princesse ne pouvait-elle se décider à les signer. Ce mot était trop fort, cette concession trop étendue, cette promesse trop formelle, et le papier, chargé de ratures tracées d'une main nerveuse, dut retourner plusieurs fois à la chancellerie pour être transcrit de nouveau.

Enfin, comme Robinson, en prenant congé, témoignait quelque doute sur le succès de sa mission : « J'espère bien, dit-elle, que vous ne réussirez pas. J'apprécie vos bonnes intentions, mais j'ai pitié de ce qui vous attend. Votre mission en Silésie sera aussi vaine que celle du comte Gotter à Vienne. » Puis au moment où il sortait, elle le rappela : « Tâchez au moins de sauver le Limbourg : je ne sais si j'ai le droit de le céder. J'ai promis aux états de Brabant de ne rien détacher de leur territoire. »

A peine l'envoyé était-il parti que, se préparant d'avance au refus qu'elle espérait, elle faisait sonder l'électrice de Bavière, sa cousine, par l'intermédiaire de leur aïeule commune, l'impératrice douairière Amélie, pour savoir si, moyennant des avantages tout pareils à ceux qu'elle offrait à Frédéric, on ne pourrait pas amener l'électeur à se désister de ses prétentions. « Je trompe mes ministres, écrivait-elle dans un billet confidentiel à l'un de ses conseillers, le comte Kinski (le seul qui, avec Bartenstein, eût osé prendre la parole dans le même sens qu'elle) et je vous fais dépositaire de mes sentimens véritables. On va lire les points donnés par Robinson. Comme celui-ci *s'est même fait entendre* jusqu'à des menaces, il est nécessaire de tâcher d'avoir recours à la porte ouverte par là et de le ménager... Ma ferme résolution est de ne jamais céder quelque chose de la Silésie, encore moins toute la basse... Je laisserai un peu marchander et qu'on sonde sur cela Robinson. Toute mon idée est cela. Dieu me garde que je penserais de le faire,.. bien loin! On retiendra Robinson, on l'amusera jusqu'à une réponse de la Bavière. »

Puis le lendemain, passant de l'espoir d'être refusée à la crainte

de s'être trop avancée : « Je suis sûre, disait-elle encore, que le roi accepte la proposition de la Silésie, dont je suis inconsolable. J'ai fait ordonner qu'on fasse une tentative pour les Pays-Bas, s'il voulait wider la Silésie... Avec Robinson, il n'en sera rien, car ils se sont mis en tête d'avoir la Silésie, et ils l'auront, mais, *Weh denen* (malheur à eux), surtout s'ils m'attrapent dans un moment de mauvaise humeur, comme je suis actuellement! Je voudrais bien vous parler. Voyez d'attraper l'occasion, si ce serait même pendant les vêpres (1). » — « La reine est vraiment bien aimable, écrivait Robinson, et elle a plus de génie que son peu d'expérience ne l'aurait fait supposer; mais elle a trop de vivacité et elle compte trop sur le charme de ses agrémens extérieurs. » C'était une vivacité pareille ornée de beaucoup moins de charmes que devait affronter au camp prussien le diplomate condamné par sa mauvaise chance à se trouver serré entre deux caractères également impérieux. Robinson devait rejoindre Frédéric dans la petite ville de Strehlen, où était transporté son état-major. Il allait le trouver dans l'exaltation causée par les nouvelles récemment reçues de France et par la certitude d'avoir désormais, outre sa propre armée, trois autres à sa disposition. Jamais humeur ne fut moins propice à l'ouverture d'une négociation. Valori, d'ailleurs, était venu lui-même de Breslau au quartier-général sur la nouvelle de la mission anglaise et montait la garde, non sans inquiétude, pour savoir quel accueil serait fait à l'envoyé.

Quelques jours avant l'arrivée de Robinson, le roi, averti de sa venue, s'approcha de Valori pendant la manœuvre militaire à laquelle ce ministre ne manquait jamais d'assister et lui dit à l'oreille : « Je voudrais vous parler sans que nous ayons l'air d'en faire mystère. Rôdez autour de mon camp après le dîner et voyez si vous trouvez un moment favorable. » Le dîner fini, en effet, il s'arrangea de manière à prendre sans affectation Valori à part : « Robinson arrive, lui dit-il, et lord Hyndfort m'a fait connaître ce qu'il apporte. On m'offre un équivalent pour la Silésie dans les Pays-Bas. Cette proposition est un piège pour me brouiller avec vous ; mais afin de laisser au roi tout le temps d'agir, je demanderai à faire mes réflexions et je leur ferai des propositions si fortes qu'ils ne pourront les accepter. Je leur demanderai les Pays-Bas catholiques tout entiers. J'espère que le roi me saura gré de cette communication. Cependant, il fait bien d'avoir mis une armée sur la Meuse pour s'opposer au roi d'Angleterre, car je vous avertis que ce roi est de plus en plus

(1) D'Arneth, t. I, p. 226, 236, 395, 394. — Coxe, *House of Austria*, t. III, ch. XCIX, p. 415 et suiv. — Raumer, *Beitrage zur neuen Geschichte*. — M. d'Arneth a conservé scrupuleusement, dans ces billets intimes, l'orthographe fautive et le français incorrect de la reine. J'ai dû faire comme lui.

l'idole des Allemands, et il n'y a qu'un grand effort de votre part qui puisse déconcerter ses mesures. » Puis, après s'être applaudi en riant d'avoir réussi à bien duper les Anglais : « Est-ce ma faute ajouta-t-il, s'ils sont si sots (1)? »

A la réflexion, il est probable que Frédéric pensa qu'il valait encore mieux brusquer que prolonger la conversation avec Robinson, et user de menaces que de ruse, car le jour de l'audience venu, à peine eut-il donné le temps à Robinson de décliner ses propositions, qu'il se leva tout droit devant lui dans une attitude qui simulait à la fois la surprise et l'indignation. L'offre (effectivement assez déplacée) de 2 millions à payer pour l'évacuation de la Silésie semblait surtout le mettre hors de lui. « Suis-je un mendiant, s'écria-t-il, pour qu'on m'offre de l'argent? Ai-je fait la guerre pour en attraper? Me croit-on d'humeur à vendre la gloire et les intérêts de ma maison? Allez offrir de l'argent à un petit prince comme le duc de Gotha et ses semblables. Je suis de ceux qui aiment mieux en donner que d'en prendre; mais la cour de Vienne où en prendrait-elle pour en donner? Voilà bien sa hauteur et son effronterie accoutumées. »

La cession proposée du duché de Gueldre n'eut pas plus de succès. « Podewils, dit le roi, en se tournant vers son ministre qui était présent à l'audience, qui est-ce qui reste à l'Autriche dans le duché de Gueldre? — Presque rien, dit le ministre en s'inclinant. — Vous voyez, c'est encore *une gueuserie* qu'on me propose. — Sa colère était telle (écrivait plus tard Robinson) que je crus le moment venu de lâcher la proposition du Limbourg. — Je ne puis comprendre, reprit le roi, comment l'Autriche peut songer ainsi à dégarnir sa frontière. En a-t-elle le droit? N'a-t-elle pas des traités avec la Hollande qui l'en empêchent? » Il avait raison : par une convention conclue avec la Hollande, en 1713, et qui porte dans l'histoire diplomatique le nom de traité de la Barrière, l'Autriche s'était engagée à entretenir elle-même sur la frontière néerlandaise une ligne de fortifications défensives contre la France, ce qui supposait qu'elle n'aliénerait jamais ce territoire. « D'ailleurs, continua Frédéric, je ne veux rien avoir à démêler ni avec la Hollande, ni avec la France, qui ne m'ont point offensé et qui s'inquiéteraient extrêmement de me voir arriver dans leur voisinage. Et puis, ces cessions que vous me proposez, qui est-ce qui me les assurerait? » Robinson fit observer que son gouvernement en se portant médiateur se faisait aussi garant. « — Ah! des garanties! et qui est-ce qui en tient compte dans ce temps-ci? Est-ce que tout le monde n'avait pas garanti la *pragmatique?* ne l'aviez-vous pas garantie vous-même? Pourquoi donc ne venez-

(1) Valori à Amelot, 28 juillet 1741. (*Correspondance de Prusse.* — Ministère des affaires étrangères.)

vous pas tous défendre la reine? — On ne peut répondre de tout, dit Robinson, mais si on pousse à bout l'Autriche, elle aura des amis. — Qui sont-ils, ceux-là? — Il y aura les Russes qui ne peuvent se passer de l'Autriche pour résister à la Turquie. — Bon! bon! les Russes, je n'ai rien à vous dire, mais j'ai des moyens de me garder d'eux. — Il y en aura encore d'autres qui ont des devoirs et les rempliront, quelque pénibles qu'ils puissent leur paraître. » Le roi lui coupa la parole et mettant le doigt sur le bout de son nez : « Pas de menaces, monsieur, s'il vous plaît, pas de menaces. »

Podewils, épouvanté, interrompit à ce moment l'entretien par quelques paroles de conciliation, et Robinson, remis d'un instant d'émotion, reprit : « Je ne fais point de menaces, je dis ce qui ne peut manquer d'arriver, c'est le zèle du bien public qui m'amène ici. — Le bien public doit vous en savoir beaucoup de gré, mais écoutez : en ce qui touche la Russie, je vous ai dit ce qui en est; je n'ai rien à craindre du roi de Pologne; le roi d'Angleterre est mon parent, il ne m'attaquera pas, et, s'il le fait, le prince d'Anhalt a une armée qui aura soin de lui. — Mais ne craignez-vous pas, ajouta encore Robinson, que la reine au désespoir se jette dans les bras de la France? » Sur ce point le roi ne voulut rien répondre, mais élevant la voix avec une emphase théâtrale : « Enfin, dit-il, je suis à la tête d'une armée invincible, je suis maître d'un pays que je veux, que je dois avoir, et j'aime mieux mourir avec tous mes hommes que de m'en laisser chasser, surtout à prix d'argent. Mes ancêtres sortiraient de leurs tombeaux pour me reprocher de trahir les droits que je tiens d'eux. Et que dirait-on de moi si j'abandonnais une entreprise qui a été le premier acte de mon règne, que j'ai commencée avec réflexion, que j'ai poursuivie avec fermeté et que je veux mener à fin? Est-ce à un prince protestant de me conseiller de replacer de pauvres protestans opprimés sous la domination d'un clergé catholique qui les persécute? Et après tout, je suis le vainqueur et c'est au vainqueur à faire ses conditions. Je demande aujourd'hui la Basse-Silésie et Breslau, et si je ne les obtiens pas aujourd'hui, dans six semaines, je demanderai quatre duchés de plus. — Est-ce là votre dernier mot, dit Robinson, et la réponse que je dois porter à la reine? — Oui, mon cœur se soulève comme celui d'une femme grosse à m'entendre toujours faire la même question. » Et comme Robinson insistait pour qu'on lui laissât au moins expliquer en détail à Podewils la portée des propositions de la reine en lui en remettant le texte : — « Non, monsieur, dit-il, il est inutile d'y penser. » Et tournant le dos et prenant son chapeau, il se retira derrière le rideau qui partageait la tente. Robinson resta seul avec Podewils, qui ne paraissait guère moins déconcerté que lui. — « Vous vous fiez à la France lui dit-il; elle vous abandonnera. — Non, reprit Podewils, la France

ne nous plantera pas là, à moins cependant, ajouta-t-il, après quelques instans d'hésitation, que nous ne la plantions là nous-mêmes (1). »

Le soir, Frédéric fit revenir Valori et passa trois heures en conférence avec lui. Il ne tarissait pas en récits comiques sur l'audience du matin, sur l'air empêtré de Robinson, son ton déclamatoire, son enthousiasme ridicule pour la reine de Hongrie : « Croirait-on, disait-il, qu'il m'a dit que, si seulement je la voyais, j'en deviendrais amoureux et que je songerais plutôt à lui donner des couronnes qu'à lui en ôter? » Puis il s'épanchait en protestations d'admiration et d'amitié pour Belle-Isle : « Assurez-le, disait-il, que je ne désire que d'être rapproché de lui et que nous combattrons ensemble comme Eugène et Marlborough ; je serai l'un ou l'autre à son choix. » Cependant, Valori ayant profité de l'occasion pour le presser de donner à son ministre à Francfort, avec le caractère d'ambassadeur, l'ordre décisif de voter pour l'électeur de Bavière : « Quand vous aurez passé le Rhin, » dit-il (2).

Enfin, pour ne laisser aucun doute sur son intention de ne jamais sortir de la Silésie, il choisit ce moment même pour faire entrer ses troupes dans Breslau, contrairement à la convention formelle passée avec la municipalité, et sous prétexte que les intrigues du clergé avec de vieux gentilshommes et des douairières catholiques menaçaient la sécurité de sa possession. L'occupation, comme Frédéric le raconte lui-même, s'opéra par un véritable guet-apens : il avait demandé passage pour un seul régiment, qui devait ne faire que traverser, mais une fois la porte ouverte, toute la troupe entra pour ne plus sortir. Le bourgmestre et les échevins étaient absens, ayant été conviés, ce jour-là même, par le roi à une parade militaire à laquelle assistaient également tous les diplomates résidant à Breslau. On n'avait omis dans les invitations que les deux agens anglais, afin qu'ils pussent être témoins oculaires de l'opération (3). Robinson, qui partait le lendemain, en rapporta la nouvelle à Marie-Thérèse, qui recevait en même temps avis que l'électrice de Bavière refusait de se mêler d'aucune négociation auprès de son mari. Tout lui manquait à la fois. « Breslau est pris, écrivait-elle à Kinski, nos

(1) Coxe, *House of Austria*, t. III, ch. XCIX, p. 420-423. — Raumer, *Beitrage*. — Droysen, t. I, p. 300, 304. Nous avons deux récits différens de cette curieuse conversation, l'un dans la dépêche de Robinson, citée presque en entier par Coxe et Raumer ; l'autre dans un procès-verbal prussien inséré dans la *Politische Correspondenz*, t. I, p. 291. Ces deux versions n'étant pas entièrement semblables, j'ai dû les combiner et les compléter l'une par l'autre. — Frédéric a donné lui-même de cette scène un récit très altéré dans l'*Histoire de mon temps*.

(2) *Mémoires de Valori*, t. I, p. 120. — Valori à Belle-Isle, 6 août 1741. (*Correspondance de Prusse*. — Ministère des affaires étrangères.)

(3) Valori, t. I, *Mémoires*. — Frédéric, *Histoire de mon temps*.

propositions rejetées... Tout est fini; venez me voir; je suis très abattue; mais ne faites point semblant *à mon vieux.* » C'est Bartenstein qu'elle appelait ainsi (1).

II.

C'était donc bien décidément la guerre, et elle était même déjà commencée avec un heureux mélange de prudence et d'énergie où l'on sentait l'action personnelle de Belle-Isle. Dès le 31 juillet, l'électeur de Bavière, après s'être rendu maître par une attaque improvisée de la ville de Passau, dans la Haute-Autriche, y attendait les troupes françaises, qui commencèrent à défiler du côté du Rhin, dans les premiers jours d'août. Dans l'état de susceptibilité où de fâcheux souvenirs avaient laissé les populations allemandes, ce fut un moment critique que celui où une armée française dut mettre le pied sur le sol germanique. L'opinion était très émue; des pamphlets circulaient dans lesquels on dénonçait l'ambition héréditaire de la maison de Bourbon, et où Louis XV était accusé, soit de vouloir démembrer le territoire de l'empire, soit de prétendre imposer de force un choix aux électeurs, soit même d'aspirer à monter de sa personne sur le trône impérial. Pour peu que l'alarme fût devenue générale et eût coïncidé avec la session régulière de la diète de Ratisbonne, l'assemblée fédérale, sortant de sa torpeur accoutumée, pouvait être poussée à déclarer que le conflit intéressait non-seulement les parties belligérantes, mais l'empire tout entier, et à donner ordre aux présidens de cercles d'armer leurs contingens. Une démonstration de ce genre, que les agens de Marie-Thérèse ne cessaient de réclamer, quoique sans grande conséquence matérielle, aurait eu le plus fâcheux effet moral. C'est à quoi avait pensé et pourvu Belle-Isle, et à force de chercher un prétexte honnête pour motiver les mouvemens militaires qu'il devait commander, il avait fini par s'arrêter à celui-ci, qui, n'ayant pas grande valeur au fond, sauvait au moins l'apparence. La France déclarait non-seulement ne poursuivre aucun but d'ambition personnelle, mais même ne pas faire la guerre pour son compte à la reine de Hongrie; elle ne se prononçait pas sur la légitimité des prétentions de l'électeur; mais elle se croyait obligée par des engagemens d'honneur et de parenté à ne pas laisser périr la maison de Bavière, et elle prenait les devans pour préserver Charles-Albert contre les mauvaises chances de son entreprise. Les soldats français n'étaient donc que les auxiliaires de l'armée électorale, et, pour mieux leur conserver ce caractère, l'électeur restait généralissime

(1) D'Arneth, t. I, p. 395.

de toutes les forces réunies, et les régimens français joignaient à leurs propres étendards le drapeau qui portait les couleurs bavaroises.

Tel était le système un peu artificiel qui fut développé dans une circulaire adressée, le 7 juillet, à tous les agens français, et dont Fleury fit, de sa propre main, part à l'époux de Marie-Thérèse. Grâce à cette subtilité diplomatique, il pouvait laisser à Vienne un agent accrédité et continuer de recevoir à Versailles le chargé d'affaires de l'Autriche. Cette disposition ne fut pas sans inconvénient, comme on le verra par les prétextes qu'elle fournit aux soupçons de Frédéric; mais, à ce moment, la précaution était suffisante pour endormir la vigilance des agens officiels du saint empire, qui d'ailleurs, quand il s'agissait de motifs pour rester tranquilles, n'étaient pas difficiles à satisfaire (1).

Mais ce qui contribua plus efficacement encore à calmer l'émotion publique, ce fut la sévère discipline que le lieutenant de Belle-Isle, M. de Leuville, sut faire observer à toute l'armée envahissante. Le passage du Rhin une fois opéré sans difficulté par les soins du maréchal de Broglie, qui commandait à Strasbourg, il fallait encore, pour atteindre la Bavière, traverser les territoires de beaucoup de petits souverains, auxquels on ne demandait que ce qu'on appelait, dans la langue diplomatique du temps, le passage inoffensif (*transitus innoxius*). Cette épithète, d'ordinaire assez peu justifiée, fut cette fois une vérité. Les soldats furent astreints non-seulement à n'exercer ni vexation, ni pillage chez les habitans, mais à payer généreusement tout ce qu'ils réclamaient pour leur subsistance. Ce fut une surprise et un charme pour ces populations, qui se trouvaient ainsi profiter au lieu de souffrir du passage de l'étranger; vendant leurs denrées à des prix inespérés, elles s'empressaient de les apporter : « Nous avons abondance et affluence de tout (écrivait Maurice de Saxe, tout joyeux d'être placé à la tête d'une des divisions de l'armée); les paysans nous apportent même des lapins domestiques de toutes les couleurs, parce qu'ils savent que les Français en mangent. Tous les officiers concourent à la bonne discipline, et l'esprit en a passé jusqu'aux soldats. » Et un autre officier-général, écrivant à Belle-Isle, disait : « Nous avons changé et tourné la tête de tous les Allemands (2). Dans ces excellentes conditions, la marche fut rapide et facile, et, dès le 10 septembre, les armées alliées campaient devant Lintz, chef-lieu de la

(1) Belle-Isle au marquis de Leuville, 11 août 1741. (Ministère de la guerre. — *Correspondances diverses.*) — Circulaire diplomatique du 7 juillet 1741. (*Correspondance de Hollande.*) — Fleury au grand-duc, 2 septembre 1741. (*Correspondance de Vienne.* — Ministère des affaires étrangères.)

(2) D'Aubigné à Belle-Isle, 20 août; Maurice de Saxe à Belle-Isle, 23 août; Ségur à Belle-Isle, 31 août. (Ministère de la guerre. — *Correspondances diverses.*)

Haute-Autriche, à trois jours de Vienne. L'électeur fit son entrée solennelle dans la ville, que les autorités autrichiennes évacuèrent sans essayer de résistance.

Comme il arrive quand on est en bonne veine, les succès diplomatiques répondaient aussi vite que les progrès militaires aux espérances des alliés. On apprit tout à la fois que la diète de Suède, prenant confiance, se mettait en hostilité ouverte avec la Russie et que le roi d'Angleterre, tremblant dans le Hanovre à la seule apparition du corps d'armée du maréchal de Maillebois, expédiait à Versailles un envoyé chargé de demander grâce pour son petit état. En retour, Fleury, d'accord avec Frédéric, lui fit offrir la garantie de la neutralité du territoire hanovrien moyennant qu'il cessât de faire opposition à l'élection bavaroise : l'accommodement fut accepté. Quand cette défaillance fut connue (et elle ne tarda pas à l'être), ce fut un désarroi général parmi tous les partisans de Marie-Thérèse. Vainement George assurait-il qu'il traitait en qualité d'électeur et non pas en qualité de roi, vainement le cabinet britannique, Walpole en tête, prétendait-il ne pas même connaître une transaction qui ne regardait pas l'Angleterre, cette distinction plus nominale que réelle entre des qualités et des intérêts si étroitement unis ne trompait et ne rassurait personne. La défection d'un si puissant allié paraissait le signal de la désertion universelle (1).

On conçoit que, dans ce courant de bonnes nouvelles, Belle-Isle put célébrer la Saint-Louis, à Francfort, avec tout l'éclat d'un triomphe anticipé. Toute la ville, toute la noblesse, tous les petits princes des environs, tous les ministres étrangers se pressèrent pour venir souhaiter la bonne fête au roi de France dans les magnifiques appartemens que l'ambassade occupait et qui pouvaient loger quinze secrétaires, douze pages, cinquante laquais, quatre heiduques, quatre courriers, et plus de cent personnes attachées au service de la cuisine ou de la table. Les réjouissances durèrent plusieurs jours ; il y eut illumination dans le jardin, comédie française jouée par des acteurs de Paris ; feu d'artifice et joute sur l'eau, bal et souper assis de cent quatre-vingts couverts dans une salle construite tout exprès. L'aimable maréchale, plus jeune de près de vingt ans que son mari, présidait à ces fêtes avec la dignité d'une reine. Il n'en coûta pas moins de 300,000 livres. — « Je suis effrayé de notre

(1) Le traité du roi d'Angleterre avec la France, garantissant la neutralité du Hanovre, fut signé le 27 septembre, mais les négociations commencèrent à la fin d'août et étaient connues dès cette époque. (*Correspondance d'Angleterre*, M. de Bussy à Amelot, 6 septembre 1741. — *Correspondance de Hollande*, Fénelon à Amelot, 20-26 septembre 1741. — Ministère des affaires étrangères.) Cette dernière correspondance atteste l'effet désastreux pour les amis de Marie-Thérèse produit en Hollande par la défection du roi d'Angleterre.

dépense, écrivait Belle-Isle, voyant de loin et d'avance le nuage qui allait passer sur le front du cardinal, mais il n'y en aura pas de mieux placée si nous faisons l'électeur de Bavière empereur (1). »

Des amis de la reine, le découragement qui, de sa nature, est contagieux, se communiquait même à ses sujets. Vienne en particulier, s'attendant à être attaquée d'heure en heure, était dans la consternation. Le peuple s'ameutait dans les rues, les riches et les nobles prenaient la fuite. Le Danube était couvert de caisses pleines d'objets précieux qu'on se hâtait de mettre en sûreté. La crainte même, si on en croit le rapport du chargé d'affaires français, ébranlait la fidélité de cette capitale, qui paraissait redouter l'extrémité d'un siège. On commençait à dire de nouveau, assez couramment, qu'après tout, c'était pour élever le grand-duc à l'empire qu'on courait de tels périls et qu'il était dur de souffrir ainsi pour un étranger. — « Les discours qu'on tenait naguère contre l'électeur de Bavière et contre la nation française, écrit le chargé d'affaires, Vincent, à peu près vers cette date, ont entièrement cessé. Il semble que les gens de qualité, du moins ceux qui sont restés ici, ont adopté à cet égard les sentimens du peuple. Plusieurs de ceux-là ne font pas difficulté de dire qu'ils ne manqueront pas de maître et que toute domination leur est égale, pourvu que ce ne soit pas celle du grand-duc, qui est la cause de tous les malheurs publics (2). »

Ce qui rendait plus facile la propagation de ces sentimens de faiblesse, c'était que la princesse, dont la seule présence exerçait sur les populations un charme tout-puissant, n'était plus là pour les contenir. Avant même le retour de Robinson du camp prussien, Marie-Thérèse avait dû quitter Vienne avec son époux, se dirigeant vers la Hongrie, moins pour mettre sa personne en sûreté, comme on le raconte ordinairement, que pour prendre, avec solennité, possession de la couronne dont elle portait le titre. Cette retraite de Marie-Thérèse en Hongrie est, on le sait, de tous les incidens de cette noble vie, celui qui fit le plus d'impression sur ses contemporains et qui a laissé la trace la plus touchante dans la mémoire de la postérité. Les détails nouveaux que nous devons à M. d'Arneth donnent à cette scène historique un aspect un peu différent de la tradition populaire, mais qui, pour être plus original, n'en est pas pour cela moins dramatique.

La démarche elle-même ne manquait point de hardiesse, car rien n'était moins assuré que l'abri qu'allait chercher dans cette contrée

(1) Belle-Isle à Amelot, 23 août 1741. (*Correspondance de l'ambassade à la diète.* — Ministère des affaires étrangères.)

(2) Vincent à Amelot, 26 août 1741. (*Correspondance de Vienne.* — Ministère des affaires étrangères.)

lointaine l'auguste fugitive. Il fallait, en vérité, un concours de circonstances tout à fait nouveau pour que la fidélité de la Hongrie devînt le suprême espoir et la dernière ressource de la monarchie autrichienne aux abois. Jusqu'à ce jour, au contraire, l'humeur turbulente de ces populations placées aux confins de la civilisation chrétienne, la farouche fierté des grands, l'esprit d'indépendance des moindres gentilshommes, leur attachement à des libertés féodales incompatibles avec les exigences nouvelles des sociétés policées, la variété des races et des cultes divers qui se heurtaient dans leurs assemblées tumultueuses, tout avait contribué à faire du royaume de Saint-Etienne la partie de l'empire la moins soumise, et la plus accessible aux intrigues et aux provocations de l'étranger. Dans toutes les guerres précédentes, le tempérament indocile des Hongrois était un auxiliaire sur lequel avaient compté tous les ennemis de l'Autriche, et cette confiance était d'autant plus souvent justifiée, que là, comme en Pologne, la révolte était un moyen légal, prévu par les constitutions, et dont les sujets avaient le droit de faire usage quand ils croyaient que leurs privilèges étaient méconnus par leur souverain.

Cet étrange droit, inscrit officiellement dans le serment que prêtaient les rois, bien qu'on eût tenté à plusieurs reprises de l'en effacer, venait d'être encore mis largement en usage, pendant les dernières guerres de Louis XIV, par un factieux, moitié chevalier, moitié tribun, François Rakoczy, qui avait établi et fait durer vingt ans à Presbourg une véritable république en pleine rébellion contre Vienne. A la vérité, l'abus avait produit la réaction, et l'autorité impériale, restaurée après cette éclipse, avait définitivement aboli ce singulier privilège avec d'autres moins importans : Charles VI avait même réussi à obtenir par avance de la diète la reconnaissance sans condition de la succession féminine instituée par la *pragmatique*. Mais la question était de savoir si, en présence d'un pouvoir affaibli, les anciennes prétentions n'allaient pas renaître et si les engagemens pris seraient respectés dans une contrée où jamais femme n'avait régné et où le nom de reine était même inusité dans la langue officielle. L'incertitude était si grande à cet égard que quand il s'était agi de réclamer de la diète de Presbourg son concours pour faire face aux nécessités publiques, tous les conseillers de Marie-Thérèse avaient insisté pour que le secours demandé consistât en argent et non en soldats, parce que, disaient-ils, quand une fois les milices hongroises auraient pris les armes, personne ne pouvait répondre de l'usage qu'elles en feraient (1).

Au premier moment cependant, soit que le dévoûment à la monarchie eût jeté en Hongrie pendant ces dernières années des

(1) D'Arneth, t. 1, p. 256 et suiv.

racines plus profondes qu'on ne supposait, soit qu'un sentiment généreux émût cette nation de chevaliers, à l'aspect de l'illustre infortunée qui venait se jeter dans ses bras, l'accueil fait à la princesse fut meilleur que ne s'y attendaient les conseillers méfians dont elle était accompagnée. La diète ouverte presque aussitôt après son arrivée éleva bien tout de suite la prétention de se faire restituer la plupart des privilèges abolis, mais, d'un commun accord, les deux chambres qui la composaient convinrent de ne pas engager le débat avant d'avoir donné une preuve éclatante de leur loyauté, en laissant le primat qui les présidait placer la couronne de Saint-Étienne sur la tête de sa jeune héritière.

La fête du couronnement, célébrée par un dimanche d'été, sous un glorieux soleil, au milieu d'une joie très générale, fut une journée pleine d'éclat et d'émotion. Dès l'aube, la foule remplissait les rues et la noblesse accourait de tous les points du royaume pour faire cortège au carrosse de la souveraine. Rien n'égalait la variété, la splendeur du costume des cavaliers et du harnachement de leurs chevaux. L'œil était ébloui par le mélange des étoffes brillantes, des fourrures rares, des joyaux étincelans. La reine elle-même, quittant ses habits de deuil, s'était laissé magnifiquement orner de toutes les pierreries de l'écrin royal, qui ne semblaient que la parure naturelle de sa beauté. L'archevêque l'attendait à l'entrée de la cathédrale et procéda à l'office divin sans omettre aucune des cérémonies consacrées par des usages séculaires. Ce fut un charme mêlé d'attendrissement de voir cette généreuse, mais faible femme se prêter sans sourire et sans sourciller à tous les rites belliqueux institués jadis pour perpétuer les souvenirs et raviver les exemples des rudes champions de la foi qui avaient guerroyé contre l'infidèle. D'une voix affaiblie par l'âge et brisée par les larmes, le vieux prélat redit la formule du serment dont on n'avait retranché que la clause ridicule qui prévoyait et permettait la rébellion. A son tour, d'une voix douce, mais ferme, la princesse, agenouillée devant lui, promit de défendre l'église et de respecter les libertés de ses sujets. On la revêtit alors du manteau qu'avait porté le saint roi, et la poignée de son antique épée fut placée dans cette main délicate qui avait peine à l'étreindre. Puis le diadème royal fut posé sur ce front si pur et parut mériter, à cet instant plus que jamais, le nom de *couronne angélique* que lui donnait la tradition populaire (1).

L'office terminé, le cortège, toujours suivant le cérémonial obligé,

(1) Voltaire, dans *le Siècle de Louis XV,* a prétendu que la clause qui prévoyait le cas de révolte avait été rétablie par Marie-Thérèse à son avènement et explique ainsi le dévoûment que lui témoignaient les Hongrois. Son erreur a été démontrée par Coxe, qui cite le texte du serment. M. d'Arneth confirme cette réfutation, t. I, p. 271.

se rendit successivement dans toutes les églises de la ville pour s'arrêter enfin au pied d'une colline qu'on appelait le mont Royal et où attendait un magnifique cheval noir richement caparaçonné et tenu en bride par le chef de l'illustre maison d'Esterhazy. La reine se mit en selle avec grâce, et, enlevant au galop le noble animal, elle atteignit rapidement le sommet du monticule, d'où le regard dominait une vaste étendue de plaine. Là, elle tira l'épée du fourreau et la dirigea successivement sur les quatre points cardinaux de l'horizon. C'est ainsi que les maîtres de la Hongrie faisaient connaître à leurs peuples leur résolution de les défendre contre tout ennemi, de quelque côté que vînt le péril. Dans l'extrémité des malheurs qui menaçaient, le vieux symbole prenait un sens touchant qui fut vivement saisi par l'assistance. Des milliers de voix enthousiastes ébranlèrent les échos de ce cri : « Vive Marie-Thérèse! vive notre roi! » Et toutes les épées tirées à la fois firent resplendir l'air de mille feux. Tous les spectateurs étaient émus; le vieux ministre anglais Robinson, ne quittant pas des yeux l'objet de son culte, pleurait d'admiration. « La reine est la grâce même, écrivait-il en sortant de la fête. Quand elle a levé son épée en défiant les quatre parties du monde, on a bien pu voir qu'elle n'avait besoin ni de cette arme-là ni d'aucune autre pour faire la conquête de ceux qui l'approchent. Le vieux manteau usé de Saint-Étienne lui seyait aussi bien que le plus riche vêtement.

> Illam, quidquid agit, quoquo vestigia vertit,
> Componit furtim, consequiturque decor (1). »

Et cependant, malgré cet accueil inespéré, ceux qui approchaient la princesse purent remarquer que, pendant toute la journée, elle était restée triste, pâle, abattue. A peine, au moment où les acclamations populaires éclatèrent avec vivacité, vit-on ses traits se colorer d'un léger incarnat et ses yeux s'animer de ce feu plein de douceur dont l'effet, nous dit l'historien allemand, était d'un charme irrésistible. Par momens, on aurait dit que, se sentant isolée dans son triomphe, elle cherchait d'un regard inquiet dans la foule un visage ami qu'elle avait peine à découvrir. Ce qui troublait sa joie, M. d'Arneth nous l'apprend : c'était le regret de ne pouvoir le partager avec l'époux chéri sans lequel ni le bonheur n'était possible pour elle, ni la grandeur même ne lui semblait légitime. En venant se mettre à la discrétion de ses sujets, elle s'était flattée qu'elle pourrait faire accepter d'eux la régence du grand-duc, déjà subie à

(1) D'Arneth, t. I, p. 276-278. — Coxe, *House of Austria*, ch. c[illegible], p. 438, 470.

contre-cœur par les autres états. Mais du premier mot qu'elle en toucha à ses plus chauds partisans, il lui avait fallu renoncer à cette illusion. C'était déjà bien assez d'empêcher qu'avant le couronnement on soulevât la question de la résurrection des vieux privilèges. De l'établissement d'un pouvoir nouveau, inconnu, créé en faveur d'un étranger, il ne fallait pas même laisser percer la pensée. Le grand-duc, n'ayant pas de place marquée par l'étiquette dans la cérémonie, dut renoncer à y figurer. Tout le long du jour, il se promena inaperçu dans la ville, se plaçant sur la route que devait suivre le cortège à l'entrée des rues transversales afin d'échanger, au passage, un regard avec la princesse. Le soir seulement, il reprit sa place d'honneur au dîner qui suivit la fête, et la gaîté reparut aussitôt sur le visage de sa noble compagne (1).

Ce qui avait paru impossible la veille ne devenait pas plus facile le lendemain. Dès que l'émotion de la brillante journée fut calmée, la discussion s'engagea dans les deux chambres, ou, comme on disait, dans les deux tables de la diète, sur les subsides que demandait la reine et, par suite, sur les concessions qu'en échange on pouvait obtenir d'elle. Il fut évident qu'un parti nombreux, surtout dans la chambre basse, où siégeait la noblesse de second ordre, avait résolu de profiter des malheurs publics pour se faire restituer par la royauté tout ce qui, dans des jours de prospérité, avait été enlevé aux vieilles libertés nationales. Un tableau des franchises à revendiquer fut dressé et adopté, après quelque débat, par la chambre haute, et le nombre en était si grand, la portée telle que la Hongrie, ainsi constituée, fût devenue une nation tout à fait indépendante et presque républicaine. Le pouvoir exécutif remis d'une façon permanente à un chef (le palatin), élu lui-même sur la présentation de la diète, l'administration exclusivement confiée à des fonctionnaires hongrois, tous les bénéfices et les dignités ecclésiastiques réservés au clergé national, une chambre de justice rendant ses sentences sans appel à aucune juridiction supérieure, un système d'impôts et de douane spécial, et les recettes qui en proviendraient employées sur place pour les dépenses locales : cet ensemble de dispositions, et d'autres encore, conçues dans le même esprit, ne laissaient plus au pouvoir central résidant à Vienne qu'une suprématie nominale. Quand la reine prit connaissance de ces réclamations impérieuses, elle en éprouva une douleur mêlée de colère. Ce qui la blessait principalement (elle ne faisait pas difficulté de le dire), c'était moins l'atteinte portée à son autorité que la méfiance qu'on lui témoignait et la violence qu'on prétendait faire à son mal-

(1) D'Arneth, t. I, p. 277, 279, 403. Ce dernier détail se trouve dans les dépêches de l'ambassadeur de Venise, qui assistait à la cérémonie.

heur. Se contenant cependant par l'avis de ses partisans, elle répondit à l'adresse des états par un message où quelques-unes des propositions étaient acceptées et d'autres atténuées de manière à les rendre supportables (1).

L'effet de cette modération ne répondit pas aux espérances qu'on lui avait fait concevoir. La lecture du message, faite aux deux chambres réunies par le protonotaire palatin, fut accueillie par des huées ironiques et suivie d'un véritable tumulte. Des voix confuses, s'élevant de tous les points de la salle, répétaient qu'on n'avait qu'à s'en aller puisqu'on n'obtenait rien, qu'il était inutile de faire venir les gens pour se jouer d'eux, que la reine s'en tirerait comme elle pourrait avec ses conseillers allemands, puisque, décidément, comme son père et son aïeul, elle n'avait confiance qu'en eux. Pendant plusieurs jours, les séances répétées de la diète ne présentèrent qu'un spectacle de confusion. Au dehors même, le vieil esprit d'insubordination paraissait se réveiller; des pamphlets, des vers satiriques, des caricatures circulaient dans la ville, dirigés d'abord contre les ministres, mais où bientôt la personne royale elle-même ne fut pas ménagée. Les propos tenus dans les lieux publics étaient alarmans; quelques jours de plus d'un pareil état et le séjour de Presbourg n'eût plus présenté aucune sécurité.

Ce fut à ce moment même, dans les premiers jours de septembre, au milieu de cette agitation croissante, qu'arrivèrent coup sur coup de la capitale d'abord, puis de tous les points de l'Europe les plus désastreuses nouvelles : trois armées ennemies en marche, l'Autriche envahie, Vienne menacée, la Suède en armes, l'Angleterre défaillante. L'orage éclatait de toutes parts sur la tête de la malheureuse femme pendant que le terrain se dérobait sous ses pas. Par momens, sa santé semblait fléchir. Bien que son dernier enfant, le petit archiduc Joseph, n'eût encore que six mois, elle se préparait déjà aux épreuves d'une maternité nouvelle, et elle s'écriait en fondant en larmes : « Je ne sais s'il me restera un lieu sur la terre où je puisse faire mes couches. » Puis, rappelant son courage et se relevant : « Je ne suis qu'une pauvre reine, disait-elle, mais j'ai le cœur d'un roi! »

C'est alors qu'on put voir quelles illuminations soudaines jaillissent parfois d'une grande âme. Avec la perspicacité qu'ont souvent les femmes, Marie-Thérèse avait remarqué que, de tous les griefs qui irritaient ses indociles sujets, celui peut-être dont ils parlaient le moins, mais qui les blessait le plus au vif, c'était la crainte qu'on témoignait de les voir en armes et d'admettre leurs contingens dans les troupes impériales avec leur organisation propre et sous leurs chefs nationaux. Sur ce point, les ministres allemands

(1) D'Arneth, t. I, p. 289.

étaient intraitables dans leurs recommandations de prudence, et le spectacle de turbulence qu'ils avaient sous les yeux semblait leur donner raison. La reine comprit, au contraire, quel parti elle pourrait tirer de cette susceptibilité nationale pour rétablir l'affection ébranlée des populations, par un grand acte de confiance que justifiait l'excès même de son malheur. Des lois anciennes prévoyaient le cas où, dans un extrême péril, tous les hommes valides devaient se lever en armes pour courir à la défense de la patrie. Cette levée en masse portait le nom d'*insurrection*, suivant une expression latine, beaucoup moins détournée de son sens naturel que l'acception que nous lui donnons en français. Au risque de faire pâmer de surprise et pâlir de terreur ses conseillers, ce fut à cette ressource suprême que la reine résolut de faire appel.

Elle fit d'abord part de son dessein à quelques confidens choisis, réunis en comité secret : tous les Allemands le combattirent avec effroi, ce qui à soi seul était une raison pour que les Hongrois l'acceptassent avec enthousiasme. Ceux-ci seulement émirent en même temps l'avis que la reine se retirât avec l'héritier du trône dans la ville forte de Raab, éloignée de la frontière, et où ces personnes sacrées seraient en sûreté sous la garde de l'affection populaire. La princesse accepta leur promesse de concours, mais ajourna l'exécution du conseil. Il ne lui convenait ni d'aller s'enterrer dans une citadelle, ni peut-être de pousser jusqu'à ce point la confiance (1).

Le lendemain, le palatin, qui était dans le secret, réunit à sa table, dans un grand banquet, les membres des deux assemblées. Leur nombre, bien que considérable, était loin d'être complet, car les plus mutins ou les plus indifférens étaient partis après la lecture si mal accueillie du message royal, soit dans un accès de dépit, soit peut-être pour se préparer à la résistance; il ne restait que les plus attachés à la royauté, ceux à qui il coûtait le plus d'entrer en lutte avec elle. Quand le bruit se répandit après boire et du désir de la reine et de l'opposition des Allemands, ce fut un transport de joie et d'espérances : « Qu'elle suive son cœur, s'écriait-on ; il la conseillera mieux que ses ministres. »

Effectivement, le 11 septembre, les deux chambres recevaient l'avis d'avoir à se transporter, leurs présidens en tête, dans la grande salle du château, à onze heures avant midi. Tous se rendirent à l'appel ou, pour mieux dire, se précipitèrent dans un état d'excitation et d'attente. Quand la réunion fut complète, la reine entra, traversa d'un pas lent les rangs des députés et monta majestueusement les marches du trône. Elle était vêtue de noir, sans autre ornement que la couronne sur sa tête et l'épée à son côté; ses traits portaient

(1) D'Arneth, p. 297 et 404.

l'empreinte de la douleur, mais d'une douleur sévère et sans faiblesse. Elle donna d'abord la parole au chancelier, qui exposa en quelques mots l'état désolé de la monarchie. Puis elle se leva et s'exprimant en latin à haute voix :

« Le malheur de notre situation, dit-elle, nous fait un devoir d'entretenir nos fidèles états de l'illustre royaume de Hongrie de l'invasion faite à main armée dans notre province héréditaire d'Autriche, du danger qui menace ce royaume même, et de proposer les moyens d'y porter remède. Il s'agit de l'existence de ce royaume, de celle de notre personne, de nos enfans et de notre couronne. Abandonnés de tous, nous n'avons de recours que la fidélité de ces illustres états et la valeur de tout temps renommée des Hongrois. Nous prions avec instance les divers ordres de ces fidèles états de ne pas perdre un moment pour arrêter et mettre à exécution les mesures rendues nécessaires par cet extrême péril de notre personne, de nos enfans, de ce royaume et de notre couronne. Quant à ce qui dépend de nous, nos fidèles états peuvent compter que notre affection royale prendra soin de tout ce qui peut assurer le maintien de l'antique félicité et de l'honneur de ce royaume (1). »

A deux reprises, pendant cette brève allocution, en prononçant le nom de ses enfans, la voix de la reine avait faibli. En se rasseyant, elle passa la main sur ses yeux pour cacher ses larmes. Mais quand le primat prit à son tour la parole, pour l'assurer du dévoûment absolu des états, elle releva la tête pour l'écouter avec l'air qui convient, dit un narrateur contemporain, à l'innocence opprimée. L'émotion fut alors générale, mais exprimée par des manifestations moins bruyantes que celles qui avaient pu convenir à un jour de fête : ce fut un concours unanime de voix graves répétant après le prélat cette loyale protestation : *Vitam et sanguinem consecramus*. Puis les députés se retirèrent pour délibérer immédiatement sur les propositions de la reine.

A peine étaient-ils sortis et encore sur les marches du palais, que la légèreté de cette nation mobile reprenait son cours. Leurs yeux étaient encore mouillés de larmes, que déjà on les entendait rire aux dépens des ministres allemands. Ils s'amusaient de l'air déconfit et effaré qui n'avait pas quitté pendant la séance ces serviteurs dans l'embarras. On prétendait avoir entendu l'un d'entre eux, à

(1) Cette harangue, si différente des paroles mises par Voltaire dans la bouche de Marie-Thérèse, a été reproduite par Coxe d'après le texte latin conservé aux archives de Hongrie. La dernière phrase est ainsi conçue : *Quantum ex parte nostra est, quæcumque pro pristina regni hujus felicitate et gentis decore forent, in iis omnibus benignitatem et clementiam nostram regiam fideles status et ordines regni experturi sunt.* — Ces expressions, très difficiles à traduire, avaient évidemment trait d'une façon vague à la question délicate du rétablissement des privilèges contestés.

l'instant le plus touchant, murmurer en grommelant à son voisin : « Il vaudrait mieux se confier au diable qu'à ces gens-là. » Et comme celui à qui on prêtait ce propos vint, à cet instant, à passer, peu s'en fallut que la foule ne lui fît un mauvais parti.

L'*insurrection* était trop dans les instincts du pays pour que la résolution d'y recourir souffrît des difficultés. On vota donc, séance tenante, une levée de trente mille hommes d'infanterie partagée en treize régimens et, de plus, chaque noble dut s'engager soit à monter à cheval lui-même, soit à fournir un remplaçant. Avec les recrues de Croatie, de Transylvanie, du banat de Temeswar et autres dépendances, on espérait pouvoir atteindre le chiffre de cent mille hommes. Toutes ces résolutions étaient prises avec une facilité et un entraînement tels, la joie d'avoir trouvé un souverain qui n'obéissait pas aux préjugés de Vienne était si générale, que les confidens de Marie-Thérèse crurent le moment propice pour aller au-devant de ses vœux secrets. Ils savaient quel hommage irait plus droit à son cœur que toutes les louanges et même que toutes les offres de concours. Ils insinuèrent discrètement sur les bancs des états que, puisque la reine montrait des préférences pour la Hongrie, il fallait prendre garde de l'en détourner en négligeant d'assurer à son mari le rang qu'il avait déjà dans les autres états de la monarchie. Étrange mobilité des grandes réunions d'hommes ! l'idée que tous auraient repoussée la veille parut subitement un moyen tout trouvé de faire voir à la reine que, si elle ne pouvait rien obtenir par l'intermédiaire d'un cabinet viennois, pour elle-même et pour les siens, on n'avait rien à refuser. La corégence du grand-duc, proposée par le primat lui-même, fut acceptée presque sans résistance ; une seconde fois la diète fut convoquée au château pour recevoir son serment.

On pouvait craindre que cette nouvelle séance royale ne fît un contraste un peu triste avec la première. Les manières contraintes et hautaines du grand-duc n'avaient rien d'engageant, et l'hommage tardif qu'on lui rendait n'avait rien de personnellement flatteur. Mais l'amour a de merveilleux instincts. A peine le serment était-il prêté que, sur un signe de la reine, on amena dans la salle le petit archiduc sur le sein de sa nourrice, et la reine, le prenant dans ses bras, le présenta à l'assemblée avec un geste qui semblait dire qu'elle remettait aux mains fidèles de ses sujets tous les objets de son affection et tout l'espoir de sa race. « L'enfant, dit toujours notre chroniqueur hongrois, montrait dans ses mouvemens une vivacité précoce qui le faisait ressembler à un petit écureuil. » Séduits par les grâces enfantines et touchés de la confiance maternelle, tous les assistans applaudirent et sortirent ravis d'une audience qui loin de refroidir avait ranimé leur zèle.

Il ne restait plus qu'une seule affaire à traiter, — à la vérité c'était la plus grande, — la question toujours pendante du rétablissement des anciennes franchises. Effectivement, dès que tout ce qui regardait l'*insurrection* eut été réglé, la discussion fut reprise sur la réponse à faire au message de la reine et sur les nouvelles concessions qu'il fallait exiger d'elle; mais, bien que le débat fût encore soutenu avec insistance et même avec chaleur par bon nombre d'orateurs attardés, il fut évident tout de suite que l'ardeur générale était tombée et que l'attention distraite se portait ailleurs. Les idées belliqueuses remplissaient tous les esprits, et chacun était pressé de retourner chez soi pour veiller à l'équipement de sa compagnie. Une proposition qu'un membre eut le malheur de faire, tendant à surseoir à l'armement de la nation jusqu'à ce qu'on eût vaincu la résistance royale, fut repoussée avec indignation. La reine, de son côté, satisfaite qu'on eût renoncé à lui faire violence, se décida gracieusement à d'assez larges sacrifices et on tomba d'accord d'un compromis rédigé en soixante-dix articles qui étendait les droits des états sans désarmer absolument la couronne et qui est resté pendant plus d'un siècle la charte de la monarchie hongroise.

Si la sage princesse pensa que l'abandon de quelques-unes de ses prérogatives était compensé par l'ascendant moral qu'elle avait su conquérir, elle avait raison et voyait juste, même pour un long avenir et pour sa postérité. Grâce à cette condescendance aussi politique que généreuse, le respect de la dynastie est resté uni dans le cœur de la race hongroise avec l'amour passionné des libertés publiques, et les deux sentimens se rattachent encore aujourd'hui au même souvenir et à la même date. Nous avons vu, de nos jours, un petit-fils de Marie-Thérèse assez mal conseillé pour essayer de porter atteinte à l'indépendance de la Hongrie et bientôt contraint de la rétablir. Si cette tentative maladroite, suivie d'un tel aveu d'impuissance, n'a pas ruiné le fondement même de son autorité royale, c'est que la noble figure de son aïeule, planant au-dessus de cette libre contrée, y est restée vivante dans toutes les imaginations.

Les débats de la diète, close le 7 octobre, n'avaient pas duré moins de trois mois. Voltaire, dans le *Précis du siècle de Louis XV*, en a résumé les péripéties dans une demi-page, et son récit, frappé comme une médaille, a circulé en quelque sorte de main en main, textuellement reproduit par tous les narrateurs qui sont venus après lui. Je me permettrai d'engager ceux qui ont eu la patience de me suivre dans l'exposé beaucoup plus long que je viens de faire, à comparer ce passage fameux avec l'exacte vérité qui est maintenant sous leurs yeux. S'ils sont curieux de pénétrer dans les secrets

intimes de l'art, ils auront plaisir à voir par quels procédés savans le grand écrivain, recueillant dans une longue série d'incidens les plus saillans, ceux qui lui paraissaient mettre les situations et les caractères dans la plus vive lumière, a su les grouper pour en former une scène unique et saisissante. Des trois journées, du couronnement, du vote de la levée en masse et du serment de corégence, Voltaire en a fait une seule dont l'effet magique paraît dû à une inspiration soudaine de Marie-Thérèse. Il a procédé absolument comme s'il eût été un peintre obligé de faire tenir tout un grand sujet sur une seule toile, ou comme s'il eût préparé pour le théâtre une tragédie classique, astreinte à l'unité de temps et de lieu. L'effet de ce travail de composition a été heureux, puisque l'image est restée gravée dans toutes les mémoires.

Je ne sais pourtant si je me trompe ; mais, tout en rendant hommage à cet habile artifice, je trouve presque autant de charme à la vérité pure, racontée sans apprêt et sans fard. Peut-être, si Voltaire n'eût pas été enfermé dans les dimensions étroites d'un précis d'histoire générale, il aurait lui-même senti l'avantage de se tenir plus près de l'exactitude des faits. En tout cas, j'imagine que d'autres (dont les noms ne redoutent aucune comparaison et qui aimaient à donner à leur talent de plus libres allures, — Shakspeare ou Schiller, par exemple, ou simplement Walter Scott et Augustin Thierry), mis en présence du même spectacle, s'y seraient pris d'autre manière pour le décrire. Ils n'auraient pas cru en affaiblir l'impression en faisant une place aux détails caractéristiques que Voltaire a laissés dans l'ombre. Ils n'auraient pas trouvé la majesté royale dégradée chez Marie-Thérèse par sa faiblesse touchante pour un mari qui était si loin de l'égaler. Au texte latin de sa harangue, où se trahit une émotion d'autant plus poignante qu'elle perce sous le voile du langage officiel, ils se seraient gardés de substituer une seule phrase pathétique peut-être, mais légèrement déclamatoire. Ils n'auraient pas refusé de s'arrêter un instant à la rivalité parfois plaisante des conseillers allemands et des députés hongrois. Ils auraient trouvé un plaisir délicat à démêler le mélange des sentimens qui agitent même les cœurs héroïques et les ressorts cachés et complexes qui préparent même un coup de théâtre. Ils n'auraient dédaigné, en un mot, aucun de ces contrastes qui font que l'histoire présente un tableau vivant et coloré, que la vertu et le génie, quand ils y paraissent, sont des êtres faits de chair et d'os, non des statues noblement posées, et que, quelle que soit la perfection de l'art humain, en fait de variété, d'éclat et de grandeur, la réalité, œuvre de Dieu, lui est encore supérieure.

DUC DE BROGLIE.

L'ABBÉ CONSTANTIN

DEUXIÈME PARTIE (1).

IV.

Le lendemain, à cinq heures et demie, on sonnait le boute-selle dans la cour du quartier. Jean montait à cheval et prenait le commandement de sa section. A la fin du mois de mai, toutes les recrues de l'armée sont instruites et capables de participer aux évolutions d'ensemble. On exécute, presque tous les jours, au polygone, des manœuvres de batteries attelées.

Jean aimait son métier; il avait coutume de surveiller avec beaucoup de soin l'attelage et le harnachement des chevaux, l'équipement et l'allure de ses hommes; mais il ne donna, ce matin-là, que peu d'attention à tous les petits détails du service.

Un problème l'agitait, le tourmentait, le laissait indécis, et ce problème était de ceux dont la solution ne se donne pas à l'École polytechnique. Jean ne pouvait trouver de réponse précise à cette question :

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

— Laquelle des deux est la plus jolie?

Au polygone, pendant la première partie de la manœuvre, chaque batterie travaille pour son compte, sous les ordres du capitaine; mais souvent il cède la place à l'un de ses lieutenans pour l'habituer à la direction des six pièces. Ce jour-là précisément, dès le début de la manœuvre, le commandement fut mis entre les mains de Jean. A la grande surprise du capitaine, qui tenait son lieutenant en premier pour un officier très instruit, très capable et très habile, les choses allèrent tout de travers. Jean indiqua deux ou trois faux mouvemens; il ne sut ni maintenir, ni rectifier les distances; les attelages, à plusieurs reprises, se trouvèrent en contact. Le capitaine dut intervenir; il adressa à Jean une petite réprimande qui se termina par ces mots :

— Je n'y comprends rien. Qu'est-ce que vous avez ce matin? C'est la première fois que cela vous arrive.

C'est que c'était aussi la première fois que Jean, dans le polygone de Souvigny, voyait autre chose que des canons et des caissons, autre chose que des servans et des conducteurs. Dans les flots de poussière soulevés par les roues des voitures et les pieds des chevaux, Jean apercevait, non pas la deuxième batterie montée du 9e d'artillerie, mais l'image distincte de deux Américaines aux yeux noirs sous des cheveux d'or. Et au moment où il recevait respectueusement la légitime semonce de son capitaine, Jean était en train de se dire :

— La plus jolie, c'est Mme Scott!

La manœuvre est, tous les matins, coupée en deux par un petit repos d'une dizaine de minutes. Les officiers se rassemblent et causent. Jean se tint à l'écart, seul avec ses souvenirs de la veille. Sa pensée, obstinément, le ramenait vers le presbytère de Longueval... Oui, la plus charmante des deux, c'était Mme Scott. Miss Percival n'était qu'une enfant. Il revoyait Mme Scott à la petite table du curé. Il entendait ce récit fait avec une telle franchise, une telle liberté. L'harmonie un peu étrange de cette voix très particulière, très pénétrante, enchantait encore son oreille. Il se retrouvait dans l'église. Elle était là, devant lui, inclinée sur son prie-Dieu, sa jolie tête enfermée dans ses deux petites mains. Puis l'orgue se mettait à chanter, et dans l'ombre, au loin, vaguement, Jean apercevait l'élégante et fine silhouette de Bettina.

Une enfant! n'était-ce qu'une enfant? Les trompettes sonnèrent. La manœuvre recommença. Cette fois, par bonheur, plus de commandement, plus de responsabilité. Les quatre batteries exécutaient des évolutions d'ensemble. On voyait tournoyer en tous sens cette masse énorme d'hommes, de chevaux et de voitures, tantôt

déployée en une longue ligne de bataille, tantôt resserrée en un groupe compact. Tout s'arrêtait en même temps, d'un seul coup, sur toute l'étendue du polygone. Les servans sautaient en bas de leurs chevaux, couraient à la pièce, la décrochaient de son avant-train qui s'éloignait au trot, et la disposaient à faire feu avec une rapidité surprenante. Puis les attelages revenaient, les servans raccrochaient les pièces, se remettaient vivement en selle, et le régiment se lançait, à grande allure, à travers le champ de manœuvre.

Bettina, tout doucement, dans la pensée de Jean, reprenait l'avantage sur Mme Scott. Elle lui apparaissait, souriante et rougissante, dans les flots ensoleillés de ses cheveux épars. *Monsieur Jean...* elle l'avait appelé *monsieur Jean...* et jamais son petit nom ne lui avait paru si joli. Et les dernières poignées de main, au départ, avant de monter en voiture !.. Miss Percival avait serré un peu plus fort que Mme Scott,.. un peu plus fort, positivement. Elle avait ôté ses gants pour jouer de l'orgue, et Jean sentait encore l'étreinte de cette petite main nue, qui était venue se blottir, fraîche et souple, dans sa grosse vilaine patte d'artilleur.

— Je me trompais tout à l'heure, se disait Jean, la plus jolie, c'est miss Percival.

La manœuvre était finie. Les batteries se placèrent les unes derrière les autres, à intervalles serrés, les pièces parfaitement alignées, et le défilé eut lieu au grand trot avec un vacarme effroyable et dans un ouragan de poussière. Lorsque Jean, le sabre au poing, passa devant le colonel, les deux images des deux sœurs se confondaient et s'enchevêtraient si bien dans ses souvenirs, qu'elles entraient et disparaissaient, en quelque sorte, l'une dans l'autre, devenaient une seule et même personne. Tout parallèle devenait impossible, grâce à cette singulière confusion des deux termes de la comparaison.

Mme Scott et miss Percival restèrent, de la sorte, inséparables dans la pensée de Jean, jusqu'au jour où il devait lui être donné de les revoir. L'impression de cette brusque rencontre ne s'effaça pas; elle persista, très vive et très douce, à tel point que Jean se sentait agité, inquiet :

— Aurais-je fait, se disait-il, la bêtise de devenir ainsi amoureux, follement, à première vue? Mais non, on devient amoureux d'une femme... et non pas de deux femmes à la fois.

Cela le rassurait. Il était très jeune, ce grand garçon de vingt-quatre ans. Jamais l'amour n'était entré pleinement, franchement, ouvertement dans son cœur. L'amour, il ne le connaissait guère que par les romans, et il avait lu très peu de romans. Ce n'était pas un ange cependant. Il trouvait de la grâce et de la gentillesse aux gri-

settes de Souvigny; lorsqu'elles lui permettaient de leur dire qu'elles étaient charmantes, il le leur disait volontiers; mais quant à voir de l'amour dans des fantaisies qui ne mettaient en son cœur que de très légères et très superficielles agitations, jamais il ne s'en était avisé.

Paul de Lavardens avait, lui, de merveilleuses facultés d'enthousiasme et d'idéalisation. Son cœur logeait toujours trois ou quatre grandes passions qui vivaient là, fraternellement, en bon accord. Paul avait le talent de trouver dans cette petite ville de quinze mille âmes quantité de jolies filles, toutes faites pour être adorées. Il croyait perpétuellement découvrir l'Amérique quand il ne faisait que la retrouver.

Le monde, Jean l'avait à peine entrevu. Il s'était laissé conduire, une dizaine de fois peut-être, par Paul, à des soirées, à des bals, dans les châteaux des environs. Il en avait rapporté une impression de gêne, de malaise et d'ennui. Il en avait conclu que ces plaisirs-là n'étaient pas faits pour lui. Il avait des goûts sérieux et simples. Il aimait la solitude, le travail, les longues promenades, les grands espaces, les chevaux et les livres. Il était un peu sauvage, un peu paysan. Il adorait son village et tous les vieux témoins de son enfance qui lui parlaient d'autrefois. Un quadrille dans un salon lui causait une peur insurmontable, mais, tous les ans, à la fête patronale de Longueval, il dansait de bon cœur avec les fillettes et les fermières du pays.

S'il avait vu Mme Scott et miss Percival chez elles, à Paris, dans toutes les splendeurs de leur luxe, dans tout l'éclat de leur élégance, il les aurait regardées, de loin, avec curiosité, comme de ravissans objets d'art. Puis il serait rentré chez lui et aurait, sans nul doute, dormi comme à l'ordinaire, le plus paisiblement du monde.

Oui, mais ce n'était pas ainsi que les choses s'étaient passées, et de là son étonnement, de là son trouble. Ces deux femmes, par le plus grand des hasards, s'étaient montrées à lui dans un milieu qui lui était familier et qui leur avait été, par cela même, singulièrement favorable. Simples, bonnes, franches, cordiales, voilà ce qu'elles avaient été dès le premier jour. Et, par-dessus le marché, délicieusement jolies, ce qui ne gâte jamais rien. Jean s'était senti tout de suite sous le charme. Il y était encore.

Au moment où il descendait de cheval, à neuf heures, dans la cour du quartier, l'abbé Constantin entrait joyeusement en campagne. La tête du vieux prêtre, depuis la veille, était en feu. Jean n'avait pas beaucoup dormi, et lui, le pauvre curé, n'avait pas dormi du tout.

De grand matin, il s'était levé, et, toutes portes closes, seul

avec Pauline, il avait compté et recompté son argent, étalant sur la table ses cent louis, et, comme un avare, prenant plaisir à les manier. A lui tout cela! à lui! c'est-à-dire aux pauvres.

— N'allez pas trop vite, monsieur le curé, disait Pauline; soyez économe. Je crois qu'en distribuant aujourd'hui une centaine de francs...

— Ce n'est pas assez, Pauline, ce n'est pas assez. Je n'aurai eu qu'une journée comme celle-là dans ma vie, mais je l'aurai eue! Savez-vous combien je vais donner, Pauline?

— Combien, monsieur le curé?

— Mille francs!

— Mille francs!!

— Oui, nous sommes millionnaires maintenant. Nous avons à nous tous les trésors de l'Amérique, et je ferais des économies! Pas aujourd'hui en tout cas! Je n'en ai pas le droit.

Sa messe dite, à neuf heures, il partit et ce fut une pluie d'or sur sa route. Ils eurent tous leur part, et les pauvres avouant leur misère, et ceux qui la cachaient. Chaque aumône était accompagnée du même petit discours :

— Cela vient des nouveaux maitres de Longueval, deux Américaines... Mme Scott et miss Percival. Retenez bien leurs noms et priez pour elles ce soir.

Puis il se sauvait, sans attendre les remercîmens; à travers les champs, à travers les bois, de hameau en hameau, de chaumière en chaumière, il allait, il allait, il allait... Une sorte de griserie lui montait au cerveau. Partout sur son passage, c'étaient des cris de joie et d'étonnement. Tous ces louis d'or tombaient, comme par miracle, dans ces pauvres mains habituées à recevoir de petites pièces de monnaie blanche. Le curé fit même des folies, de vraies folies; il était lancé, ne se connaissait plus, ne se possédait plus. Il donnait à ceux-là même qui ne demandaient pas.

Il rencontra Claude Rigal, un ancien sergent qui avait laissé un de ses bras à Sébastopol, déjà tout grisonnant, tout blanchissant, car le temps passe et les soldats de Crimée bientôt seront des vieillards.

— Tenez, dit le curé, voilà vingt francs.

— Vingt francs! mais je ne demande rien, je n'ai besoin de rien. J'ai ma pension.

Sa pension!.. sept cents francs!

— Eh bien! répondit le curé, ce sera pour vous acheter des cigares, mais écoutez bien, cela vient d'Amérique...

Il recommençait sa petite tirade sur les nouveaux maîtres de Longueval.

Il entra chez une brave femme, dont le fils, le mois précédent, était parti pour la Tunisie.

— Eh bien! votre fils, comment va-t-il ?

— Pas mal, monsieur le curé, j'ai reçu hier une lettre. Il se porte bien, il ne se plaint pas; seulement il dit qu'il n'y a pas de Kroumirs... Pauvre garçon! J'ai fait des petites économies depuis un mois, et je crois que je pourrai bientôt lui envoyer dix francs.

— Vous lui en enverrez trente... Prenez...

— Vingt francs, monsieur le curé! vous me donnez vingt francs!

— Oui, je vous les donne...

— Pour mon garçon?

— Pour votre garçon... Seulement, écoutez bien, il faut que vous sachiez d'où ça vient; vous aurez bien soin de le dire à votre fils, quand vous lui écrirez.

Le curé, pour la vingtième fois, répéta son petit panégyrique de Mme Scott et de miss Percival. A six heures, il rentra chez lui, épuisé de fatigue, mais la joie dans l'âme.

— J'ai tout donné! s'écria-t-il dès qu'il aperçut Pauline, tout donné! tout donné!

Il dîna et s'en alla, le soir, dire son office du mois de Marie, mais au moment où il monta à l'autel, l'harmonium resta muet. Miss Percival n'était plus là.

La petite organiste de la veille était, en ce même moment, fort perplexe. Sur les deux divans de son cabinet de toilette, deux robes s'étalaient à grands flots, une robe blanche et une robe bleue. Bettina se demandait laquelle de ces deux robes elle allait mettre, pour aller le soir à l'Opéra. Elle les trouvait délicieuses toutes les deux, mais il fallait bien choisir. Elle ne pouvait en mettre qu'une. Après de longues hésitations, elle se décida pour la robe blanche.

A neuf heures et demie, les deux sœurs montaient le grand escalier de l'Opéra. Quand elles entrèrent dans leur loge, le rideau se levait sur le second tableau du deuxième acte d'*Aïda,* l'acte du ballet et de la marche.

Deux jeunes gens, Roger de Puymartin et Louis de Martillet, se trouvaient assis au premier rang d'une baignoire de rez de chaussée. Ces demoiselles du corps de ballet n'étaient pas encore en scène, et ces messieurs, désœuvrés, s'amusaient à regarder la salle. L'apparition de miss Percival fit sur tous deux une très vive impression.

— Ah! ah! dit Puymartin, le voilà, le petit lingot d'or!

Tous deux braquèrent leurs lorgnettes sur Bettina.

— Il est éblouissant ce soir, le petit lingot d'or, continua Martillet... Regarde donc... Une pure merveille... La ligne du cou... L'attache des bras... Jeune fille encore et déjà femme.

— Oui, elle est ravissante... et à son aise par-dessus le marché.

— Quinze millions, il paraît, quinze millions à elle, bien à elle, et la mine d'argent marche toujours!

— Bérulle m'a dit vingt-cinq millions,.. et il est très au courant des choses d'Amérique, Bérulle.

— Vingt-cinq millions! Un joli banco pour Romanelli!

— Comment! Romanelli?

— Le bruit court qu'il l'épouse, que le mariage est décidé.

— Mariage décidé, soit, mais avec Montessan, pas avec Romanelli... Ah! enfin, voici le ballet!

Ils cessèrent de causer. Le ballet dans *Aïda* ne dure que cinq minutes et ils ne venaient tous les deux que pour ces cinq minutes-là. Il importait d'en jouir respectueusement, religieusement, car il y a cela de particulier chez nombre d'habitués de l'Opéra, qu'ils bavardent comme des pies quand il conviendrait de se taire pour écouter, et qu'ils observent, au contraire, un admirable silence quand il serait permis de causer, tout en regardant.

Les trompettes héroïques d'*Aïda* avaient jeté leur dernière fanfare en l'honneur de Radamès. Devant les grands sphinx, sous le vert feuillage des palmiers, les danseuses s'avançaient étincelantes et prenaient possession de la scène.

Mme Scott, avec beaucoup d'attention et de plaisir, suivait les évolutions du ballet; mais Bettina brusquement était devenue songeuse, en apercevant dans une loge, de l'autre côté de la salle, un grand jeune homme brun. Miss Percival se parlait à elle-même et se disait :

— Que faire? que décider? Faut-il l'épouser, ce beau grand garçon qui est là en face et qui me lorgne?.. car c'est moi qu'il regarde... Il va venir tout à l'heure pendant l'entr'acte, et quand il entrera, je n'aurais qu'à lui dire : « C'est fait! voici ma main... Je serai votre femme. » Et ce serait fait! Princesse, je serais princesse! princesse Romanelli! princesse Bettina! Bettina Romanelli! Cela s'arrange bien, cela sonne très gentiment à l'oreille... Madame la princesse est servie... Madame la princesse montera-t-elle à cheval demain matin?.. Cela m'amuserait-il d'être princesse?.. Oui et non... Parmi tous ces jeunes gens qui, depuis un an, à Paris, courent après mon argent, ce prince Romanelli, c'est encore ce qu'il y a de mieux... Il faudra bien que je me décide, un de ces jours, à me marier... Je crois qu'il m'aime... Oui, mais moi, est-ce que je l'aime? Non, je ne crois pas... et j'aimerais tant aimer!.. Oh! oui, j'aimerais tant!..

A l'heure précise où ces réflexions passaient par la jolie tête de Bettina, Jean, seul dans son cabinet de travail, assis devant son bureau, avec un gros livre sous l'abat-jour de sa lampe, repassait,

en prenant des notes, l'histoire des campagnes de Turenne. Il était chargé de faire un cours aux sous-officiers du régiment, et prudemment il préparait sa leçon du lendemain.

Mais voilà que, tout à coup, au milieu de ses notes : Nordlingen, 1645; les Dunes, 1658; Mulhausen et Turckheim, 1674-1675, voilà qu'il aperçut un croquis... Jean ne dessinait pas trop mal. Un portrait de femme était venu se placer de lui-même sous sa plume. Qu'est-ce qu'elle venait faire là, au milieu des victoires de Turenne, cette petite bonne femme? Et puis laquelle était-ce?.. Mme Scott ou miss Percival?.. Comment savoir?.. Elles se ressemblaient tant!.. Et Jean, péniblement, laborieusement, revenait à l'histoire des campagnes de Turenne.

Au même moment encore, l'abbé Constantin, à genoux devant sa petite couchette de noyer, de toutes les forces de son âme, appelait les grâces du ciel sur les deux femmes qui lui avaient fait passer une si douce et si heureuse journée. Il priait Dieu de bénir Mme Scott dans ses enfans et de donner à miss Percival un mari selon son cœur.

V.

Paris autrefois appartenait aux Parisiens, et cet autrefois n'est pas très loin de nous; trente ou quarante ans à peine. Les Français, à cette époque, étaient maîtres de Paris, comme les Anglais sont maîtres de Londres, les Espagnols de Madrid et les Russes de Saint-Pétersbourg. Ces temps ne sont plus. Il y a encore des frontières pour les autres pays, il n'y en a plus pour la France. Paris est devenu une immense tour de Babel, une ville internationale et universelle. Les étrangers ne viennent pas seulement visiter Paris; ils viennent y vivre.

Nous avons à présent, à Paris, une colonie russe, une colonie espagnole, une colonie levantine, une colonie américaine; ces colonies ont leurs églises, leurs banquiers, leurs médecins, leurs journaux, leurs pasteurs, leurs popes et leurs dentistes. Les étrangers ont déjà conquis sur nous la plus grande partie des Champs-Élysées et du boulevard Malesherbes; ils avancent, ils s'étendent; nous reculons, refoulés par l'invasion; nous sommes obligés de nous expatrier. Nous allons fonder des colonies parisiennes dans la plaine de Passy, dans la plaine de Monceau, dans des quartiers qui autrefois n'étaient pas du tout Paris et qui ne le sont pas encore tout à fait aujourd'hui.

Parmi ces colonies étrangères, la plus nombreuse, la plus riche, la plus brillante, c'est la colonie américaine. Il y a un moment où

un Américain se sent assez riche ; un Français, jamais. L'Américain alors s'arrête, respire un peu et, tout en ménageant le capital, ne compte plus avec les revenus, il sait dépenser ; le Français ne sait qu'épargner.

Le Français n'a qu'un seul véritable luxe : ses révolutions. Prudemment et sagement, il se réserve pour elles, sachant bien qu'elles coûteront fort cher à la France, mais qu'elles seront, en même temps, l'occasion de placemens fort avantageux. Le budget de notre pays n'est qu'un long emprunt perpétuellement ouvert. Le Français se dit :

— Thésaurisons ! thésaurisons ! thésaurisons ! Il y aura, un de ces matins, quelque révolution qui fera tomber le cinq pour cent à cinquante ou soixante francs. J'en achèterai. Puisque les révolutions sont inévitables, tâchons du moins d'en tirer profit.

On parle sans cesse des gens ruinés par les révolutions, et plus grand peut-être est le nombre des gens enrichis par les révolutions.

Les Américains subissent très fortement l'attraction de Paris. Il n'est pas au monde de ville où il soit plus agréable et plus facile de dépenser beaucoup d'argent. Par des raisons de race et d'origine, cette attraction s'exerçait sur M[me] Scott et sur miss Percival d'une façon toute particulière.

La plus française de nos colonies, c'est le Canada, qui n'est plus à nous. Le souvenir de la patrie première a persisté très puissant et très doux au cœur des émigrés de Québec et de Montréal. Suzie Percival avait reçu de sa mère une éducation toute française, et elle avait élevé sa sœur dans le même amour de notre pays. Les deux sœurs se sentaient Françaises, mieux que cela, Parisiennes.

Aussitôt que cette avalanche de millions se fut abattue sur elles, un même désir les posséda : venir vivre à Paris. Elles demandèrent la France comme on demande la patrie. M. Scott fit quelque résistance.

— Quand je ne serai plus là, disait-il, quand je viendrai seulement tous les ans passer deux ou trois mois en Amérique, pour surveiller vos intérêts, vos revenus à toutes deux diminueront.

— Qu'importe ! répondait Suzie, nous sommes riches, très riches, trop riches... Partons, je vous en prie... Nous serons si contentes ! si heureuses !

M. Scott se laissa fléchir ; et Suzie, dans les premiers jours de janvier 1880, put écrire la lettre suivante à son amie, Katie Norton, qui, depuis quelques années déjà, habitait Paris.

« Victoire ! c'est décidé ! Richard a consenti. J'arrive au mois d'avril et redeviens Française. Vous m'avez offert de vous charger de tous les préparatifs de notre installation à Paris. Je suis horriblement indiscrète... J'accepte.

« Je voudrais, dès que je mettrai le pied à Paris, pouvoir jouir de Paris, ne pas perdre mon premier mois en courses chez les tapissiers, chez les carrossiers, chez les marchands de chevaux. Je voudrais, en descendant du chemin de fer, trouver dans la cour de la gare, *ma* voiture, *mon* cocher, *mes* chevaux. Je voudrais vous avoir, ce jour-là, à dîner avec moi *chez moi*. Louez ou achetez un hôtel, engagez des domestiques, choisissez les voitures, les chevaux, les livrées. Je m'en rapporte absolument à vous. Que les livrées soient bleues, voilà tout. Cette ligne est ajoutée à la demande de Bettina, qui, par-dessus mon épaule, regarde ce que je vous écris.

« Nous n'amenons en France avec nous que sept personnes : Richard, son valet de chambre ; Bettina et moi, nos femmes de chambre ; les deux gouvernantes des enfans ; plus deux *boys*, Toby et Boby, qui nous suivent à cheval. Ils montent dans une rare perfection... Deux vrais petits amours : même taille, même tournure, presque même figure ; nous ne trouverions jamais à Paris de grooms mieux appareillés.

« Tout le reste, choses et gens, nous le laissons à New-York... Non, pas tout le reste, j'oubliais quatre petits poneys, quatre bijoux, noirs comme de l'encre avec des balzanes blanches, tous les quatre, aux quatre jambes ; nous n'aurons pas le cœur de nous en séparer. Nous les attelons sur un duc, c'est charmant ! Nous menons très bien à quatre, Bettina et moi. Des femmes peuvent, n'est-ce pas, sans trop de scandale, mener à quatre, au bois, le matin, de bonne heure ? Ici cela se peut.

« Surtout, ma chère Katie, ne comptez pas avec l'argent... Des folies, faites des folies. Voilà tout ce que je vous demande. »

Le jour même où Mme Norton recevait cette lettre, la nouvelle éclatait de la débâcle d'un certain Garneville, gros spéculateur, qui n'avait pas eu de flair ; il avait *senti de la baisse* quand il aurait fallu *sentir de la hausse*. Ce Garneville, six semaines auparavant, s'était installé dans un hôtel tout battant neuf et qui n'avait d'autre défaut qu'une trop violente magnificence.

Mme Norton signa un acte de location, — cent mille francs par an, — avec faculté d'acheter l'hôtel et le mobilier pour deux millions dans la première année du bail. Un tapissier de grand style se chargea de corriger, d'adoucir le luxe démesuré d'un ameublement criard et tapageur.

Cela fait, l'amie de Mme Scott eut le bonheur de mettre, du premier coup, la main sur deux de ces artistes éminens sans lesquels une grande maison ne pourrait se fonder et ne saurait fonctionner.

D'abord, un chef de premier ordre, qui venait d'abandonner un vieil

hôtel du faubourg Saint-Germain, à son grand regret, car il avait des sentimens aristocratiques. Il lui en coûtait un peu d'aller servir chez des bourgeois, chez des étrangers.

— Jamais, dit-il à Mme Norton, je n'aurais quitté le service de Mme la baronne, si elle avait soutenu son train sur le même pied... mais Mme la baronne a quatre enfans,.. deux fils qui ont fait des bêtises... et deux filles qui seront bientôt en âge d'être mariées. Il faudra les doter. Enfin Mme la baronne est obligée de se resserrer un peu et la maison n'est plus assez importante pour moi.

Ce praticien distingué fit ses conditions; bien qu'excessives, elles n'effrayèrent pas Mme Norton, qui savait avoir affaire à un homme du plus sérieux mérite; mais lui, avant de se décider, demanda la permission de télégraphier à New-York. Il avait besoin de prendre des renseignemens. La réponse fut favorable. Il accepta.

Le second grand artiste était un piqueur d'une très rare et très haute capacité, qui venait de se retirer après fortune faite. Il consentit cependant à organiser les écuries de Mme Scott. Il fut bien entendu qu'il aurait toute liberté dans les acquisitions des chevaux, qu'il ne porterait pas la livrée, qu'il choisirait les cochers, les grooms et les palefreniers, qu'il n'y aurait jamais moins de quinze chevaux à l'écurie, qu'aucun marché ne se ferait avec le carrossier et avec le sellier sans son intervention et qu'il ne monterait sur le siège que le matin, en *costume de ville*, pour donner des leçons de guides à ces dames et aux enfans, s'il était nécessaire.

Le chef prit possession de ses fourneaux et le piqueur de ses écuries. Tout le reste n'était qu'une question d'argent, et Mme Norton à cet égard usa largement de ses pleins pouvoirs. Elle se conforma aux instructions qu'elle avait reçues. Elle fit, dans ce court espace de deux mois, de véritables prodiges, pour que l'installation des Scott fût absolument complète et absolument irréprochable.

Et voilà comment, lorsque, le 15 avril 1880, M. Scott, Suzie et Bettina descendirent du *rapide* du Havre, à quatre heures et demie, sur le quai de la gare Saint-Lazare, ils trouvèrent Mme Norton, qui leur dit :

— Votre calèche est là, dans la cour. Il y a, derrière la calèche, un landau pour les enfans et, derrière le landau, un omnibus pour les domestiques. Les trois voitures à votre chiffre, conduites par vos cochers et attelées de vos chevaux. Vous demeurez 24, rue Murillo, et voici le menu de votre dîner de ce soir. Vous m'avez invitée, il y a deux mois, j'accepte et je prendrai même la liberté de vous amener une quinzaine de personnes. Je fournis tout, même les invités... Rassurez-vous, vous les connaissez tous, ce sont de nos amis communs... et, dès ce soir, nous pourrons juger des mérites de votre cuisinier.

Mme Norton remit à Mme Scott une jolie petite carte entourée d'un filet d'or, qui portait ces mots : *Menu du dîner du* 15 *avril* 1880, et au-dessous : *Consommé à la parisienne, truites saumonées à la russe*, etc.

Le premier Parisien qui eut l'honneur et le plaisir de rendre hommage à la beauté de Mme Scott et de miss Percival, fut un petit marmiton d'une quinzaine d'années, qui se trouvait là, vêtu de blanc, sa manne d'osier sur la tête, au moment où le cocher de Mme Scott, gêné par un embarras de voitures, sortait difficilement de la cour de la gare. Le petit marmiton s'arrêta net sur le trottoir, ouvrit de grands yeux, regarda les deux sœurs avec un air d'ébahissement et leur lança hardiment en plein visage ce simple mot :

— Mazette !!!

Quand elle vit venir les rides et les cheveux blancs, Mme Récamier disait à une de ses amies :

— Ah ! ma chère, il n'y a plus d'illusion à se faire. Depuis le jour où j'ai vu que les petits ramoneurs ne se retournaient plus dans la rue pour me regarder, j'ai compris que tout était fini.

L'opinion des petits marmitons vaut, en pareil cas, l'opinion des petits ramoneurs... Tout n'était pas fini pour Suzie et pour Bettina ; tout commençait, au contraire.

Cinq minutes après, la calèche de Mme Scott montait le boulevard Haussmann au trot lent et cadencé de deux admirables carrossiers ; Paris comptait deux Parisiennes de plus.

Le succès de Mme Scott et de miss Percival fut immédiat, décisif, foudroyant. Les beautés de Paris ne sont pas classées et cataloguées comme les *beautés* de Londres. Elles ne font pas publier leurs portraits dans les journaux illustrés et ne laissent pas vendre leurs photographies chez les papetiers... mais, cependant, il existe toujours un petit état-major d'une vingtaine de femmes qui représentent la grâce, l'élégance et la beauté parisiennes, lesquelles femmes, après dix ou douze années de services, passent dans le cadre de réserve, tout comme les vieux généraux.

Suzie et Bettina firent tout de suite partie de ce petit état-major. Ce fut l'affaire de vingt-quatre heures, pas même de vingt-quatre heures, car tout se passa entre huit heures du matin et minuit, le lendemain même de leur arrivée à Paris.

Imaginez une sorte de petite féerie en trois actes et dont le succès irait grandissant de tableau en tableau :

1° Une promenade à cheval, le matin, à dix heures, au bois, avec les deux merveilleux grooms importés d'Amérique ;

2° Une promenade à pied, à six heures, dans l'allée des Acacias ;

3° Une apparition à l'Opéra, le soir, à dix heures, dans la loge de Mme Norton.

Les deux *nouvelles* furent immédiatement remarquées et appréciées, comme elles méritaient de l'être, par les trente ou quarante personnes qui constituent une sorte de tribunal mystérieux et qui rendent, au nom de tout Paris, des arrêts sans appel. Ces trente ou quarante personnes ont, de temps en temps, la fantaisie de déclarer *délicieuse* telle femme manifestement laide. Cela suffit. Elle paraît *délicieuse* à dater de ce jour.

La beauté des deux sœurs n'était pas discutable. On admira, le matin, leur grâce, leur élégance et leur distinction ; on déclara, dans l'après-midi, qu'elles avaient la démarche précise et hardie de deux jeunes déesses ; et, le soir, ce ne fut qu'un cri sur l'idéale perfection de leurs épaules. La partie était gagnée. Tout Paris, dès lors, eut pour les deux sœurs les yeux du petit marmiton de la rue d'Amsterdam ; tout Paris répéta son *Mazette!* bien entendu avec les variantes et les développemens imposés par les usages du monde.

Le salon de Mme Scott prit immédiatement tournure... Les habitués de trois ou quatre grandes maisons américaines se transportèrent en masse chez les Scott, qui eurent trois cents personnes à leur premier mercredi. Leur cercle, très rapidement, s'accrut; il y avait un peu de tout dans leur clientèle : des Américains, des Espagnols, des Italiens, des Hongrois, des Russes et même des Parisiens.

Lorsqu'elle avait raconté son histoire à l'abbé Constantin, Mme Scott n'avait pas tout dit... on ne dit jamais tout. Elle se savait charmante, aimait qu'on s'en aperçût, ne haïssait pas qu'on le lui dît... En un mot, elle était coquette. Aurait-elle été Parisienne sans cela? M. Scott avait en sa femme une pleine confiance et lui laissait une entière liberté. Il se montrait peu... C'était un galant homme qui se sentait vaguement embarrassé d'avoir fait un tel mariage, d'avoir épousé tant d'argent. Ayant le goût des affaires, il se plaisait à se consacrer tout entier à l'administration des deux énormes fortunes qui étaient dans ses mains, à les grossir sans cesse, à dire tous les ans à sa femme et à sa belle-sœur :

— Vous êtes encore plus riches que l'année dernière...

Non content de veiller avec beaucoup de prudence et d'habileté aux intérêts qu'il avait laissés en Amérique, il se lança, en France, dans de grandes affaires, et réussit à Paris comme il avait réussi à New-York. Pour gagner de l'argent, il n'y a rien de tel que de n'avoir pas besoin d'en gagner.

On fit la cour à Mme Scott, on la lui fit énormément,.. on la lui fit en français, en anglais, en italien, en espagnol,.. car elle savait ces quatre langues,.. et voilà encore un avantage que les étrangères ont sur ces pauvres Parisiennes, qui, généralement, ne connaissent

que leur pauvre langue maternelle et n'ont pas la ressource des passions internationales.

Mme Scott ne prit pas de bâton pour mettre les gens dehors. Elle eut en même temps dix, vingt, trente adorateurs. Nul ne put se vanter d'une préférence quelconque; à tous elle opposa la même résistance aimable, enjouée, riante... Il fut clair qu'elle s'amusait du jeu et ne prenait pas un instant la partie au sérieux. Elle jouait pour le plaisir, pour l'honneur, pour l'amour de l'art. M. Scott n'eut jamais la moindre inquiétude; il avait parfaitement raison d'être tranquille... Bien plus, il jouissait des succès de sa femme; il était heureux de la voir heureuse. Il l'aimait beaucoup... un peu plus qu'elle-même ne l'aimait. Lui, elle l'aimait bien, et voilà tout. Il y a une grande distance entre *bien* et *beaucoup* quand ces deux adverbes sont placés après le verbe : *aimer*.

Quant à Bettina, ce fut autour d'elle une course fantastique, une ronde infernale! Une telle fortune! une telle beauté! Miss Percival était arrivée à Paris le 15 avril; quinze jours ne s'étaient pas écoulés que les demandes en mariage commençaient à pleuvoir. Dans le cours de cette première année, — Bettina s'était amusée à tenir fort exactement cette petite comptabilité, — dans le cours de cette première année, elle aurait pu, si elle l'avait voulu, se marier trente-quatre fois... et quelle variété de prétendans!

On demanda sa main pour un jeune exilé qui, dans de certaines éventualités, pouvait être appelé à monter sur un trône, tout petit, il est vrai, mais sur un trône cependant.

On demanda sa main pour un jeune duc, qui ferait grande figure à la cour, lorsque la France, — et cela était inévitable! — reconnaîtrait ses erreurs et s'inclinerait devant ses maîtres légitimes.

On demanda sa main pour un jeune prince qui aurait sa place sur les marches du trône, lorsque la France, — et cela était inévitable! — renouerait la chaîne des traditions napoléoniennes.

On demanda sa main pour un jeune député républicain, qui venait de débuter très brillamment à la chambre, et à qui l'avenir réservait les plus brillantes destinées, car la république était fondée maintenant en France sur des bases indestructibles.

On demanda sa main pour un jeune Espagnol de la plus haute volée, et on lui donna à entendre que la soirée de contrat aurait lieu dans le palais d'une reine qui ne demeure pas très loin de l'arc de l'Étoile... On trouve, d'ailleurs, son adresse dans l'almanach Bottin... car il y a des reines aujourd'hui qui ont leur adresse dans le Bottin, entre un notaire et un herboriste. Il n'y a que les rois de France qui ne demeurent plus en France.

On demanda sa main pour le fils d'un pair d'Angleterre et pour le

fils d'un membre de la chambre des seigneurs de Vienne, sa main pour le fils d'un banquier de Paris et pour le fils d'un ambassadeur de Russie, sa main pour un comte hongrois et pour un prince italien... et aussi pour de braves petits jeunes gens qui n'étaient rien, n'avaient rien, ni nom ni fortune. Mais Bettina leur avait accordé un tour de valse, et, se croyant irrésistibles, ils espéraient avoir fait battre son petit cœur.

Rien, jusqu'à présent, ne l'avait fait battre, ce petit cœur, et la réponse pour tous avait été la même :

— Non!.. non!.. non!.. Encore non! Toujours non!

Quelques jours après cette représentation d'*Aïda*, les deux sœurs avaient eu ensemble une assez longue conversation sur cette grosse, sur cette éternelle question de mariage. Certain nom avait été prononcé par Mme Scott, qui avait provoqué de la part de miss Percival le refus le plus net et le plus énergique.

Et Suzie, en riant, avait dit à sa sœur :

— Vous serez bien forcée, cependant, Bettina, de finir par vous marier...

— Oui, certainement!.. Mais je serais si fâchée, Suzie, de me marier sans amour!.. Il me semble que, pour me résoudre à une chose pareille, j'aurais besoin de me voir tout à fait en danger de mourir vieille fille... et je n'en suis pas là!

— Non, pas encore.

— Attendons alors, attendons!

— Attendons!.. Mais, parmi tous ces amoureux que vous traînez après vous depuis un an, il y en avait de bien gentils, de bien aimables, et il est vraiment un peu étrange qu'aucun d'eux...

— Aucun!.. ma Suzie; aucun, absolument! Pourquoi ne vous dirai-je pas la vérité? Est-ce leur faute? Ont-ils été maladroits? Auraient-ils pu, en s'y prenant mieux, trouver le chemin de mon cœur? Ou bien est-ce ma faute à moi? Ce chemin de mon cœur serait-il, par hasard, une vilaine route escarpée, rocailleuse, inaccessible, et par où personne jamais ne passera? Serais-je une méchante petite créature, sèche, froide, et condamnée à ne jamais aimer?

— Je ne crois pas...

— Ni moi, non plus... mais jusqu'à présent, cependant, voilà mon histoire! Non, je n'ai rien senti qui ressemblât à de l'amour... Vous riez... et pourquoi vous riez, je le devine... Vous vous dites : « Voyez donc cette petite fille qui a la prétention de savoir ce que c'est que d'aimer! » Vous avez raison, je ne le sais pas... mais je m'en doute bien un peu. Aimer, n'est-ce pas, ma Suzie, préférer à tous et à toutes une certaine personne?

— Oui, c'est bien cela.

— N'est-ce pas ne pouvoir se lasser de voir cette personne et de l'entendre? N'est-ce pas cesser de vivre quand elle n'est plus là, pour recommencer tout de suite à revivre, dès qu'elle reparaît?

— Oh! oh! c'est du grand amour, cela!

— Eh bien! c'est l'amour que je rêve...

— Et c'est l'amour qui ne vient pas?

— Pas du tout... jusqu'à présent. Et cependant elle existe, la personne préférée par moi à tous et à toutes... Savez-vous qui c'est?

— Non, je ne le sais pas,.. mais je m'en doute bien un peu...

— Oui, c'est vous, ma chérie, et c'est peut-être vous, méchante sœur, qui me rendez à ce point insensible et cruelle. Je vous aime trop. Complet, mon cœur! Vous l'avez pris tout entier, il n'y a plus de place pour personne. Vous préférer quelqu'un! Aimer quelqu'un plus que vous!.. Je n'en viendrai jamais à bout...

— Oh! que si!

— Oh! que non!.. Aimer autrement... peut-être?.. mais plus, non... Qu'il ne compte pas là-dessus, ce monsieur que j'attends et qui n'arrive pas.

— Ne craignez rien, ma Betty. Il y aura place dans votre cœur pour tous ceux que vous devez aimer, pour votre mari, pour vos enfans, et cela, sans que j'y perde rien, moi, votre vieille sœur... C'est tout petit, le cœur, et c'est très grand.

Bettina tendrement embrassa sa sœur; puis, restant là, câline, la tête sur l'épaule de Suzie :

— Si, cependant, cela vous ennuyait de me garder ici près de vous, si vous aviez hâte de vous débarrasser de moi, savez-vous ce que je ferais? Je mettrais dans une corbeille les noms de deux de ces messieurs et je tirerais au sort... Il y en a deux qui, à la rigueur, ne me seraient pas absolument désagréables.

— Lesquels deux?

— Cherchez...

— Le prince Romanelli...

— Et d'un!.. A l'autre!..

— M. de Montessan...

— Et de deux!.. C'est cela même; oui, ces deux-là seraient acceptables, mais seulement acceptables... et ce n'est pas assez.

Voilà pourquoi Bettina attendait avec une extrême impatience le jour du départ et de l'installation à Longueval... Elle se sentait un peu lasse de tant de plaisirs, de tant de succès, et de tant de demandes en mariage. Le tourbillon parisien, dès son arrivée, l'avait prise, et pour ne plus la lâcher. Pas une heure de halte ni de repos... Elle éprouvait le besoin d'être livrée à elle-même, à elle seule,

pendant quelques jours, au moins, de se consulter et de s'interroger à loisir dans la pleine tranquillité et dans la pleine solitude de la campagne, de s'appartenir enfin...

Aussi Bettina était-elle toute guillerette et toute joyeuse, en montant, le 14 juin, à midi, dans le train qui devait la conduire à Longueval. Dès qu'elle se vit seule, dans un coupé, avec sa sœur :

— Ah! s'écria-t-elle, que je suis contente! Respirons un peu. En tête-à-tête avec vous pendant dix jours! car les Norton et les Turner ne viennent que le 25, n'est-ce pas?

— Oui, seulement le 25.

— Nous allons passer notre vie à cheval, en voiture, dans les bois, dans les champs. Dix jours de liberté! Et pendant ces dix jours, plus d'amoureux! plus d'amoureux! Et tous ces amoureux, de quoi, mon Dieu, étaient-ils amoureux? De moi ou de mon argent? Le voilà le mystère, l'impénétrable mystère!

La machine siffla, le train s'ébranla lentement. Une idée un peu folle passa par la tête de Bettina, elle se pencha par la portière et s'écria, en accompagnant ses paroles d'un petit salut de la main :

— Adieu! mes amoureux, adieu!

Puis elle se rejeta brusquement dans un coin du coupé, prise d'un accès de fou rire.

— Oh! Suzie! Suzie!

— Qu'est-ce qu'il y a?

— Un homme avec un drapeau rouge à la main... Il m'a vue! Il m'a entendue!.. Et il a eu l'air si étonné!..

— Vous êtes si déraisonnable!

— Oui, c'est vrai, d'avoir ainsi crié par la portière,.. mais pas d'être heureuse de penser que nous allons vivre seules, toutes les deux, en garçons.

— Seules!.. seules!.. Pas tant que cela. Nous avons, pour commencer, deux personnes ce soir, à dîner.

— Ah! c'est vrai... mais ces deux personnes-là, je ne serai pas du tout fâchée de les revoir... Oui, je serai très contente de revoir le vieux curé, et surtout le jeune officier...

— Comment! surtout?

— Certainement,.. parce que c'était si touchant ce que ce notaire de Souvigny nous a raconté l'autre jour, c'est si bien ce qu'il a fait ce grand artilleur, quand il était tout petit, si bien, si bien, si bien, que je chercherai ce soir une occasion de lui dire ce que j'en pense... et je la trouverai!

Puis Bettina, changeant brusquement le cours de la conversation :

— On a bien envoyé la dépêche télégraphique à Edwards hier pour les poneys?

— Oui, hier, avant dîner...

— Oh! vous me laisserez les conduire jusqu'au château, cela m'amusera tant de traverser la ville et de faire une belle entrée, arrondie, sans ralentir, dans la cour, devant le perron!.. Dites... vous voulez bien?

— Oui, oui, c'est entendu, vous conduirez les poneys.

— Ah! que vous êtes gentille, ma Suzie!

Edwards, c'était le piqueur. Il était arrivé depuis trois jours au château pour l'installation des écuries et l'organisation du service. Il daigna venir lui-même au-devant de Mme Scott et de miss Percival. Il amena les quatre poneys attelés sur le duc. Il attendait dans la cour de la gare, et en nombreuse compagnie. On peut dire que tout Souvigny était là. Le passage des poneys à travers la grande rue de la ville avait fait sensation. Les habitans s'étaient précipités hors de leurs maisons et s'interrogeant avidement :

— Qu'est-ce que c'est que cela? se disaient-ils; qu'est-ce que c'est que cela?

Quelques personnes avaient hasardé cette opinion :

— Un cirque ambulant peut-être..

Mais de toutes parts on s'était récrié :

— Vous n'avez donc pas vu comme c'était tenu,.. et la voiture,.. et les harnais qui brillaient comme de l'or,.. et les petits chevaux avec leurs roses blanches de chaque côté de la tête!

La foule s'était entassée dans la cour de la gare, et les curieux alors avaient appris qu'ils allaient avoir l'honneur d'assister à l'arrivée des châtelaines de Longueval.

Il y eut un certain désenchantement quand les deux sœurs se montrèrent, fort jolies, mais fort simples dans leurs costumes de voyage. Ces braves gens s'attendaient un peu à l'apparition de deux princesses de féerie, vêtues de soie et de brocart, étincelantes de rubis et de diamans. Mais ils ouvrirent de grands yeux, quand ils virent Bettina faire lentement le tour des quatre poneys, en les caressant, l'un après l'autre, légèrement de la main et en examinant d'un air entendu les détails de l'attelage. Il ne déplaisait pas à Bettina, — force est bien de le reconnaître, — de faire un certain effet sur toute cette foule de bourgeois ébahis.

Sa petite revue passée, Bettina, sans trop se hâter, ôta ses longs gants de Suède et les remplaça par de gros gants de peau de daim pris dans la pochette du tablier de la voiture. Puis elle se glissa en quelque sorte sur le siège, à la place d'Edwards, en recevant de lui les rênes et le fouet avec une extrême dextérité et sans que les

chevaux, fort excités, eussent eu le temps de s'apercevoir du changement de main. Mme Scott s'assit à côté de sa sœur. Les poneys piétinaient, dansaient, menaçaient de pointer.

— Mademoiselle fera attention, dit Edwards; les poneys sont très en l'air aujourd'hui.

— N'ayez pas peur, répondit Bettina, je les connais.

Miss Percival avait la main à la fois très ferme, très légère et très juste. Elle contint les poneys pendant quelques instans, les forçant à se tenir bien à leur place dans le rang; puis, enveloppant les deux chevaux de pointe d'une double et longue ondulation de son fouet, elle enleva son petit attelage d'un seul coup, avec une incomparable virtuosité et sortit magistralement de la cour de la gare, au milieu d'un long murmure d'étonnement et d'admiration.

Le trot des quatre poneys sonnait sur les petits pavés pointus de Souvigny. Bettina, jusqu'à la sortie de la ville, leur fit garder une allure un peu serrée; mais, dès qu'elle aperçut devant elle deux kilomètres de grande route, sans montée ni descente, elle laissa les poneys se mettre progressivement dans leur train... et ils avaient un train d'enfer.

— Oh! comme je suis heureuse, Suzie! s'écria-t-elle... Allons-nous trotter et galoper toutes seules sur ces routes-là... Voulez-vous, Suzie, conduire les poneys? C'est un tel plaisir quand on peut ainsi leur permettre de marcher! Ils sont si allans et si sages! Tenez, prenez les rênes.

— Non, gardez-les; cela m'amuse plus de vous voir vous amuser.

— Oh! quant à m'amuser, je m'amuse! J'aime tant cela... mener à quatre, avec de l'espace pour courir!.. A Paris, même le matin, je n'osais plus,.. on me regardait trop,.. cela me gênait... Et ici... personne!.. personne!.. personne!

Au moment où Bettina, déjà un peu grisée de grand air et de liberté, lançait triomphalement ces trois : « Personne! personne! personne! » un cavalier se montrait, s'avançant, au pas, à la rencontre de la voiture.

C'était Paul de Lavardens... Il faisait là le guet depuis une heure pour avoir le plaisir de voir passer les Américaines.

— Vous vous trompez, dit Suzie à Bettina, voici quelqu'un.

— Un paysan... Ça ne compte pas, les paysans; ça ne demande pas ma main.

— Ce n'est pas du tout un paysan. Regardez.

Paul de Lavardens, en passant à côté de la voiture, fit aux deux sœurs un salut de la plus haute correction et qui sentait tout à fait son Parisien.

Les poneys couraient si vite que la rencontre eut la rapidité d'un éclair. Bettina s'écria :

— Qu'est-ce que c'est que ce monsieur qui vient de nous saluer?

— J'ai eu à peine le temps de le voir, mais il me semble bien que je le connais.

— Vous le connaissez?

— Oui, et je parierais que je l'ai vu cet hiver chez moi.

— Mon Dieu ! serait-ce un des trente-quatre ? Est-ce que cela va encore recommencer ?

VI.

Ce même jour, à sept heures et demie, Jean venait chercher le curé au presbytère et tous deux prenaient la route du château.

Depuis un mois, une véritable armée d'ouvriers s'était emparée de Longueval; les auberges et les cabarets du village faisaient fortune. D'immenses voitures de déménagement avaient apporté de Paris des cargaisons de meubles et de tapisseries. Quarante-huit heures avant l'arrivée de Mme Scott, Mlle Marbeau, la directrice de la poste, et Mme Lormier, la mairesse, s'étaient faufilées dans le château; leurs récits faisaient tourner toutes les têtes. Les vieux meubles avaient disparu, relégués dans les combles ; on se promenait au milieu d'un véritable entassement de merveilles. Et les écuries! et les remises! Un train spécial avait amené de Paris, sous la haute surveillance d'Edwards, une dizaine de voitures, et quelles voitures! une vingtaine de chevaux, et quels chevaux!

L'abbé Constantin croyait savoir ce que c'était que le luxe. Il dînait, une fois par an, chez son évêque, Mgr Foubert, prélat aimable et riche, qui recevait assez largement. Le curé, jusqu'alors, avait pensé qu'il ne pouvait y avoir rien au monde de plus somptueux que le palais épiscopal de Souvigny, que les châteaux de Lavardens et de Longueval... Il commençait à comprendre, d'après ce qu'il entendait dire des splendeurs nouvelles de Longueval, que le luxe des grandes maisons d'aujourd'hui devait dépasser singulièrement le luxe sérieux et sévère des vieilles maisons d'autrefois.

Dès que le curé et Jean eurent fait quelques pas dans l'allée du parc qui conduisait au château :

— Regarde, Jean, dit le curé, quel changement! Toute cette partie du parc était laissée à l'abandon,.. et voilà que tout est sablé, ratissé... Je ne vais plus me sentir ici chez moi comme autrefois... Ça va être trop beau ! Je ne vais plus retrouver mon vieux fauteuil de velours marron, où il m'arrivait si souvent de m'endormir après

dîner. Et si je m'endors ce soir, que deviendrai-je? Tu feras attention, Jean... Si tu vois que je commence à m'engourdir, tu t'approcheras de moi et tu me pinceras un peu au bras, par derrière. Tu me le promets?

— Oui, mon parrain, je vous le promets.

Jean ne prêtait qu'une attention médiocre aux discours du curé. Il se sentait une extrême impatience de revoir Mme Scott et miss Percival; mais cette impatience était mêlée d'une très vive inquiétude. Allait-il les retrouver dans le grand salon de Longueval, telles qu'il les avait vues dans la petite salle à manger du presbytère? Peut-être, au lieu de ces deux femmes si parfaitement simples et familières, s'amusant de cette dînette improvisée, et qui, dès le premier jour, l'avaient accueilli avec tant de grâce et de familiarité, peut-être allait-il retrouver deux jolies poupées mondaines, élégantes, froides et correctes. Son impression première allait-elle s'effacer?.. disparaître? Allait-elle, au contraire, se faire en son cœur plus douce et plus profonde encore?

Ils montèrent les six marches du perron et furent reçus dans le vestibule par deux grands valets de pied de l'air le plus digne et le plus imposant. Ce vestibule, autrefois, était une immense pièce glaciale et nue dans ses murs de pierre; ces murs, aujourd'hui, étaient recouverts d'admirables tapisseries qui représentaient des sujets mythologiques. C'est à peine si le curé les regarda, ces tapisseries; et ce fut assez pour s'apercevoir que les déesses qui se promenaient à travers ces verdures portaient des costumes d'une antique simplicité.

L'un des valets de pied ouvrit à deux battans la porte du grand salon. C'était là que, d'ordinaire, se tenait la vieille marquise, à droite de la haute cheminée, et à gauche se trouvait le fauteuil marron. Plus de fauteuil marron! Le vieux meuble de l'empire, qui était le fond de l'arrangement du salon, avait été remplacé par un merveilleux meuble de tapisserie de la fin du siècle dernier. Puis un tas de petits fauteuils et de petits poufs, de toutes les couleurs et de toutes les formes, étaient jetés çà et là avec une apparence de désordre qui était le comble de l'art.

Mme Scott, en voyant entrer le curé et Jean, se leva et, allant à leur rencontre :

— Que vous êtes aimable, dit-elle, monsieur le curé, d'être venu... et vous aussi, monsieur,.. et que je suis contente de vous revoir, vous, mes premiers, mes seuls amis dans ce pays!

Jean respira. C'était bien la même femme.

— Voulez-vous me permettre, ajouta Mme Scott, de vous présenter mes enfans?.. Harry et Bella,.. venez.

Harry était un très gentil petit garçon de six ans et Bella une très jolie petite fille de cinq ans; ils avaient les grands yeux noirs de leur mère et ses cheveux dorés.

Après que le curé eut embrassé les deux enfans, Harry, qui regardait avec admiration l'uniforme de Jean, dit à sa mère :

— Et le militaire, maman, faut-il l'embrasser aussi, le militaire?

— Si vous voulez, répondit Mme Scott, et s'il le veut bien.

Les deux enfans étaient, une minute après, installés sur les genoux de Jean et l'accablaient de questions.

— Vous êtes officier?

— Oui, je suis officier.

— Dans quoi?

— Dans l'artillerie.

— Les artilleurs,.. c'est ceux qui tirent le canon... Oh! que ça m'amuserait d'entendre tirer le canon et d'être tout près!

— Vous nous emmènerez un jour quand on le tirera, le canon; dites, voulez-vous?

Mme Scott, pendant ce temps, causait avec le curé, et Jean, tout en répondant aux questions des enfans, regardait Mme Scott. Elle avait une robe de mousseline blanche, mais la mousseline disparaissait sous une véritable avalanche de petits volans de valenciennes. La robe était largement décolletée par-devant, en carré. Les bras nus jusqu'au coude, un gros bouquet de roses rouges à l'ouverture du corsage, une rose rouge fixée dans les cheveux par une agrafe de diamans, rien de plus.

Mme Scott s'aperçut tout à coup que Jean était occupé militairement par ses deux enfans :

— Oh! comme je vous demande pardon, monsieur!.. Harry!.. Bella!

— Je vous en prie, madame, laissez-les-moi.

— Et comme je suis contrariée de vous faire dîner si tard! Ma sœur n'est pas encore descendue. Ah! la voici.

Bettina fit son entrée. La même robe de mousseline blanche, le même petit fouillis de dentelles, les mêmes roses rouges, la même grâce, la même beauté, et le même accueil riant, aimable, ouvert.

— Je suis votre servante, monsieur le curé. M'avez-vous pardonné mon horrible indiscrétion de l'autre jour?

Puis, se tournant vers Jean et lui tendant la main :

— Bonjour, monsieur... monsieur... Bon! voilà que je ne me rappelle plus votre nom,.. et cependant il me semble que nous sommes déjà de vieux amis... Monsieur?..

— Jean Reynaud.

— Jean Reynaud... c'est cela. Bonjour, monsieur Reynaud!.. mais, je vous en préviens loyalement, quand nous serons tout à

fait de vieux amis, dans une huitaine de jours, je vous appellerai monsieur Jean... C'est un très joli nom, Jean.

On annonça le dîner. Les gouvernantes vinrent chercher les enfans. Mme Scott prit le bras du curé, Bettina le bras de Jean... Jusqu'au moment de l'apparition de Bettina, Jean s'était dit : « La plus jolie, c'est Mme Scott ! » Quand il vit la petite main de Bettina se glisser sous son bras et quand elle tourna vers lui son délicieux visage, il se dit : « La plus jolie, c'est miss Percival ! » Mais il retomba dans ses perplexités quand il fut assis entre les deux sœurs. S'il regardait à droite, c'est de ce côté-là qu'il se sentait menacé de devenir amoureux,.. et s'il regardait à gauche, le danger se déplaçait tout aussitôt et passait à gauche.

La conversation s'engagea, facile, animée, confiante... Les deux sœurs étaient ravies. Elles avaient déjà fait une promenade à pied, dans le parc. Elles se promettaient de faire, le lendemain, une longue promenade à cheval dans la forêt. Monter à cheval, c'était leur passion, leur folie ! Et c'était aussi la passion de Jean, si bien qu'au bout d'un quart d'heure, on le priait d'être de cette promenade du lendemain. Il acceptait avec joie. Personne, mieux que lui, ne connaissait les environs : c'était son pays. Il serait si heureux de leur en faire les honneurs et de leur montrer une foule de petits endroits ravissans que jamais, sans lui, elles ne sauraient découvrir !

— Vous montez tous les jours à cheval? lui demanda Bettina.

— Tous les jours et généralement deux fois. Le matin pour mon service et le soir pour mon plaisir.

— De bonne heure, le matin?

— A cinq heures et demie...

— A cinq heures et demie, tous les matins?

— Oui, le dimanche excepté.

— Alors, vous vous levez?..

— A quatre heures et demie.

— Et il fait jour?

— Oh ! en ce moment, grand jour.

— Se lever tous les jours à quatre heures et demie, c'est admirable !.. Nous finissons notre journée, bien souvent, à l'heure où vous la commencez. Et vous l'aimez, votre métier?

— Beaucoup, mademoiselle. Cela est si bon d'avoir son existence toute droite devant soi, avec des devoirs bien nets et bien définis !

— Cependant, dit Mme Scott, ne pas être son maître, avoir toujours à obéir !..

— C'est là peut-être ce que j'aime le mieux. Il n'y a rien de plus facile que d'obéir... et puis, apprendre à obéir, c'est la seule façon d'apprendre à commander.

— Ah ! ce que vous dites là, comme cela doit être vrai !

— Oui, sans doute, continua le curé, mais ce qu'il ne vous dit pas, c'est qu'il est l'officier le plus distingué de son régiment, c'est que...

— Mon parrain, je vous en prie...

Le curé, malgré la résistance de Jean, allait se lancer dans le panégyrique de son filleul, quand Bettina, intervenant :

— C'est inutile, monsieur le curé, ne dites rien... Tout ce que vous diriez, nous le savons. Nous avons eu l'indiscrétion de prendre des renseignemens sur monsieur... Oh ! j'ai failli dire monsieur Jean... sur monsieur Reynaud... Eh bien ! ils ont été admirables, les renseignemens !

— Je serais curieux de savoir, dit Jean.

— Rien,.. rien, vous ne saurez rien. Je ne veux pas vous faire rougir, et vous seriez obligé de rougir.

Puis se tournant vers le curé :

— Mais sur vous aussi, monsieur le curé, nous avons eu des renseignemens. Il paraît que vous êtes un saint...

— Oh ! quant à cela, c'est bien vrai, s'écria Jean.

Ce fut le curé, cette fois, qui coupa court à l'éloquence de Jean. Le dîner était sur le point de finir. Ce dîner, le vieux prêtre ne l'avait pas traversé sans bien des émotions. A plusieurs reprises, on lui avait présenté des constructions savantes et compliquées, sur lesquelles il n'avait osé porter qu'une main tremblante ; il avait peur de tout voir s'écrouler : les châteaux branlans de gelée, les pyramides de truffes, les forteresses de crème, les bastions de pâtisserie, les rochers de glace. L'abbé Constantin dîna, d'ailleurs, de grand appétit et ne recula pas devant deux ou trois verres de vin de Champagne. Il ne haïssait pas la bonne chère. La perfection n'est pas de ce monde, et si la gourmandise était, comme on le dit, un péché capital, que de bons curés iraient en enfer !

Le café était servi sur la terrasse, devant le château ; on entendait au loin le son un peu fêlé de la vieille horloge du village qui sonnait neuf heures. Les prés et les bois s'endormaient. Le parc ne gardait plus que de longues lignes indécises et ondulantes. La lune, lentement, émergeait de la cime des grands arbres.

Bettina prit sur la table une boîte de cigares.

— Fumez-vous ? dit-elle à Jean.

— Oui, mademoiselle.

— Prenez alors, monsieur Jean... Tant pis, je l'ai dit... Prenez... Mais non... écoutez d'abord.

Et, parlant à demi-voix, tout en lui présentant la boîte de cigares :

— Il fait nuit maintenant, vous pourrez rougir tout à votre aise.

Je vais vous dire ce que je ne vous ai pas dit tout à l'heure, à table. Un vieux notaire de Souvigny, qui a été votre tuteur, est venu voir ma sœur à Paris pour le paiement du château. Il nous a raconté ce que vous avez fait, après la mort de votre père, quand vous n'étiez qu'un enfant, ce que vous avez fait pour cette pauvre mère et pour cette pauvre jeune fille. Nous avons été très attendries de cela, ma sœur et moi.

— Oui, monsieur, continua Mme Scott, et c'est pour cela que nous vous avons reçu aujourd'hui avec un tel plaisir. Nous n'aurions pas fait à tout le monde le même accueil, vous pouvez en être persuadé. Eh bien! prenez votre cigare maintenant; ma sœur est là qui attend.

Jean ne trouva pas une parole à répondre. Bettina était là, plantée devant lui, avec la boîte de cigares dans ses deux mains, les yeux fixés franchement sur le visage de Jean. Elle goûtait ce plaisir très réel et très vif qui peut se traduire par cette phrase :

— Il me semble que je regarde un brave garçon.

— Et maintenant, dit Mme Scott, asseyons-nous là, devant cette nuit charmante... Prenez votre café... Fumez...

— Et ne parlons pas, Suzie, ne parlons pas. Ce grand silence de la campagne après ce grand vacarme de Paris, c'est adorable! Restons là, sans rien dire. Regardons le ciel, la lune et les étoiles.

Tous les quatre, avec beaucoup de plaisir, exécutèrent ce petit programme. Suzie et Bettina, calmes, reposées, dans un absolu détachement de leur existence de la veille, se prenant déjà de tendresse pour ce pays qui venait de les recevoir et qui allait les garder.

Jean était moins tranquille ; les paroles de miss Percival lui avaient causé une émotion profonde; son cœur n'avait pas encore repris tout à fait sa marche régulière.

Mais de tous le plus heureux, c'était l'abbé Constantin. Il avait joui délicieusement de ce petit épisode qui avait mis la modestie de Jean à une si rude et si douce épreuve. L'abbé portait à son filleul une telle affection! Le plus tendre des pères n'a jamais aimé d'un meilleur cœur le plus cher de ses enfans. Quand le vieux curé regardait le jeune officier, il lui arrivait souvent de se dire :

— Le ciel m'a comblé! Je suis prêtre et j'ai un fils!

L'abbé se perdit dans une très agréable rêverie; il se retrouvait chez lui, il se retrouvait trop chez lui; ses idées peu à peu se confondirent et s'embrouillèrent. La rêverie devint de l'engourdissement, l'engourdissement de la somnolence; le désastre fut bientôt complet, irréparable. Le curé s'endormit et s'endormit profondément. Ce dîner merveilleux et les deux ou trois verres de vin de Champagne étaient bien pour quelque chose dans la catastrophe.

Jean ne s'était aperçu de rien. Il avait oublié la promesse faite à son parrain. Et pourquoi l'avait-il oubliée? Parce que Mme Scott et miss Percival s'étaient avisées de mettre les pieds sur des tabourets de jardin placés devant leurs grands fauteuils d'osier rembourrés de coussins. Puis elles s'étaient paresseusement renversées dans les fauteuils, et leurs jupes de mousseline s'étaient relevées un peu, très peu, mais assez cependant pour dégager quatre petits pieds, dont les lignes apparaissaient très distinctes et très nettes sous deux jolis flots de dentelles blanches éclairées par la lune. Jean les regardait, ces petits pieds, et se posait cette question :

— Lesquels sont les plus petits?

Pendant qu'il cherchait à résoudre ce problème, Bettina, tout d'un coup, lui dit à voix basse :

— Monsieur Jean! monsieur Jean!

— Mademoiselle!..

— Regardez donc monsieur le curé, il dort.

— Oh! mon Dieu! c'est de ma faute.

— Comment! de votre faute? demanda Mme Scott également à voix basse.

— Oui... Mon parrain se lève de grand matin et se couche de très bonne heure; il m'avait bien recommandé de l'empêcher de s'endormir. Très souvent, chez Mme de Longueval, après le dîner, il s'assoupissait. Vous l'avez accueilli avec une telle bonté qu'il a repris ses habitudes d'autrefois.

— Et comme il a bien fait! dit Bettina. Ne faisons pas de bruit, ne le réveillons pas.

— Vous êtes excellente, mademoiselle, mais la soirée devient un peu fraîche.

— Ah! vous avez raison. Il pourrait s'enrhumer. Attendez, je vais aller chercher un de mes manteaux.

— Je crois, mademoiselle, qu'il vaudrait mieux tâcher de le réveiller adroitement pour qu'il ne se doute pas que vous l'avez vu dormir.

— Laissez-moi faire, dit Bettina. Suzie, chantons ensemble, tout bas d'abord, puis nous élèverons peu à peu la voix... Chantons.

— Volontiers... mais que chanter?

— Chantons : *Something childish*... Les paroles sont de circonstance.

Suzie et Bettina se mirent à chanter :

If I had but two little wings
And were a little feathery bird, etc.

Leurs voix douces et pénétrantes avaient, dans ce profond silence,

une exquise sonorité. L'abbé n'entendait rien, ne bougeait pas. Charmé de ce petit concert, Jean se disait :

— Pourvu que mon parrain ne se réveille pas trop tôt!

Les voix cependant devenaient plus claires et plus hautes :

But in my sleep to you I fly ;
I'm always with you in my sleep! etc...

Et l'abbé continuait à ne pas broncher.

— Comme il dort! dit Suzie... c'est un crime de le réveiller.

— Il le faut bien!.. Plus haut, Suzie, plus haut!

Suzie et Bettina laissèrent éclater librement l'accord de leurs deux voix :

Sleep stays not, though a monarch bids ;
So I love to wake ere break of day ; etc.

Le curé se réveilla en sursaut. Après un court moment d'inquiétude, il respira... Personne, évidemment, ne s'était aperçu qu'il avait dormi. Il se redressa, se détira prudemment, lentement... Il était sauvé!

Un quart d'heure après, les deux sœurs reconduisaient le curé et Jean jusqu'à la petite porte du parc, qui ouvrait sur le village, à une centaine de pas du presbytère. On approchait de cette porte, lorsque Bettina dit à Jean tout à coup :

— Ah! monsieur, j'ai depuis trois heures une question à vous adresser. Ce matin, en arrivant, nous avons rencontré, sur la route, un jeune homme mince, avec des moustaches blondes ; il montait un cheval noir ; il nous a saluées au passage.

— C'est Paul de Lavardens, un de mes amis. Il a déjà eu l'honneur de vous être présenté... mais un peu vaguement. Aussi son ambition est-elle de vous être représenté.

— Eh bien! vous nous l'amènerez un de ces jours, dit Mme Scott.

— A partir du 25, s'écria Bettina... Pas avant! pas avant! Personne jusque-là, nous ne voulons voir personne, excepté vous, monsieur Jean,.. mais vous, c'est très extraordinaire, et je ne sais pas trop comment cela s'est fait, vous n'êtes déjà plus personne pour nous... Le compliment n'est peut-être pas très bien tourné, mais ne vous y trompez pas, c'est un compliment... J'ai l'intention d'être excessivement aimable en vous parlant ainsi.

— Et vous l'êtes, mademoiselle.

— Tant mieux si j'ai eu le bonheur de me faire bien comprendre... Au revoir, monsieur Jean, et à demain!

Mme Scott et miss Percival reprirent lentement le chemin du château :

— Et maintenant, Suzie, dit Bettina, grondez-moi bien fort... Je m'y attends... Je l'ai mérité.

— Vous gronder! Pourquoi?

— Vous allez dire, j'en suis sûre, que j'ai été trop familière avec ce jeune homme.

— Non, je ne vous dirai pas cela... Ce jeune homme a fait sur moi, dès le premier jour, la plus heureuse impression. Il m'inspire une confiance absolue.

— Et à moi aussi.

— Je suis persuadée qu'il sera bien de nous appliquer toutes deux à nous en faire un ami.

— De tout mon cœur, quant à moi... D'autant mieux, Suzie, que j'ai déjà vu bien des jeunes gens depuis que nous vivons en France... oh! oui, j'en ai vu!.. eh bien! celui-là est le premier, — positivement le premier, — dans les yeux duquel je n'aie pas lu clairement cette phrase : « Mon Dieu! que je serais donc content d'épouser les millions de cette petite personne-là! » Cela était écrit distinctement dans les yeux de tous les autres... et pas dans ses yeux à lui... Là-dessus, nous voilà rentrées... Bonsoir, Suzie, et à demain.

Mme Scott alla voir ses enfans et les embrasser endormis.

Bettina resta longuement accoudée sur la balustrade de son balcon.

— Il me semble, se disait-elle, que je vais aimer ce pays.

LUDOVIC HALÉVY.

(La dernière partie au prochain n°.)

SOUVENIRS LITTÉRAIRES

HUITIÈME PARTIE (1)

XV. — EN GRÈCE.

A la fin de 1850, l'Europe s'apaisait. Des tempêtes de 1848 et de 1849 il ne restait plus que la houle qui allait s'affaissant de jour en jour. Vainement l'Italie avait tenté de rejeter au-delà de ses frontières l'élément étranger qui l'opprimait, vainement la Hongrie avait réclamé, par les armes, les franchises que lui assuraient les traités; la maison de Habsbourg, attaquée de toutes parts, chassée de Vienne, avait fait face au péril; seule, elle avait reconquis le Lombard-Vénitien et brisé l'effort piémontais à Novare; aidée de la Russie, elle reprit la Hongrie, débloqua Temeswar et força les Magyars à capituler à Villagos. A Pesth, à Milan, à Venise, l'ordre régnait, comme dix-huit ans plus tôt il avait régné à Varsovie. Ces guerres d'indépendance furent assimilées à des guerres révolutionnaires, la répression fut sans merci. Les soldats du droit national s'éloignèrent de leur pays et se répandirent sur le monde. Les épaves du naufrage flottèrent à tous les vents : *Mare exsiliis plenum*, a dit Tacite. L'Orient reçut un grand nombre de proscrits. Sur le Nil, près d'Assouan, j'avais rencontré le baron Anka, qui fut un des chefs du soulèvement sicilien; à Esneh, à Keneh, je trouvai des médecins qui avaient été à Malgherra et à Ferrare; au Caire, lorsque l'on

(1) Voyez la *Revue* des 1er juin, 1er juillet, 1er août, 1er septembre, 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre 1881.

avait besoin d'un ouvrier armurier, bijoutier, ébéniste, un Italien se présentait : « Où étiez-vous? — A Milan, avec Carlo Cattaneo; à Florence, avec Montanelli; à Venise, avec Manin; à Rome, avec Cernuschi; à Palerme, avec le comte de Trobriant. » Au mont Carmel, nous avions offert un cheval à un officier romagnol qui voulait se rendre à Jérusalem chez les pères de la Terre-Sainte. A Beyrouth, à Saint-Jean d'Acre, à Jaffa, à Damas, à Tripoli de Syrie, à Eski-Hissar, à Smyrne, partout enfin sur notre route, nous nous étions croisés avec les hommes des guerres de libération.

A Constantinople, la Pologne et la Hongrie s'étaient réfugiées : on eût dit une colonie venue des bords du Danube et de la Vistule. A Péra, à Galata, on ne voyait que moustaches blondes et regards bleus. L'empereur Nicolas, se considérant comme le pape de l'absolutisme et comme le prophète de l'autorité en Europe, avait envoyé deux de ses aides de camp à Constantinople pour demander l'extradition des Polonais qui, en Hongrie, avaient lutté contre les armées de Paskiewitz. Sultan Abdul-Medjid fut inébranlable. Celui que le tsar ne désignait que par le surnom de « l'homme malade » se sentit assez bien portant pour résister à des réclamations qui ressemblaient à des ordres. Au premier rang des vertus musulmanes, le Koran a inscrit l'hospitalité; le sultan se retrancha derrière les préceptes de la religion dont il est le plus haut représentant et refusa d'entendre les messagers de l'autocrate. Celui-ci ne l'oublia pas; trois ans plus tard, profitant d'un conflit élevé à propos de l'éternelle question des lieux-saints, il envahit le territoire ottoman; mal lui en advint. Ces proscrits étaient dignes de respect, c'étaient des vaincus et non pas des coupables. Les gens de la commune, qui ont tenté d'égorger la France agonisante, ont osé se comparer à ces hommes dont le rêve avait été de délivrer leur patrie. Entre les uns et les autres, il n'y a rien de commun. Le volontaire de 1848 et de 1849 qui a combattu pour l'indépendance de l'Italie et de la Hongrie peut dire au fédéré de 1871 qui a massacré les otages et incendié Paris, ce que Guillaume Tell disait à Jean de Souabe, à Jean le Parricide : « Je lève vers le ciel mes mains pures et je te maudis, toi et ton crime ! »

Constantinople s'était peu modifiée depuis mon premier séjour; la vieille ville, Stamboul, n'avait point changé; les quartiers francs de Péra et de Galata n'étaient ni plus propres, ni mieux éclairés le soir que par le passé, mais on y avait construit quelques maisons en pierre, dont un hôtel où nous logions; on avait terminé le palais de l'ambassade de France, où résidait le général Aupick, et l'on avait bâti un théâtre, un vrai théâtre où des troupes italiennes jouaient l'opéra et dansaient quelques ballets peu costumés, qui mettaient les vieux Turcs en jubilation. Le voile, — le yachmac, —

des femmes me sembla plus transparent qu'autrefois ; le costume des hommes se transformait pour se rapprocher du nôtre, et souvent, le cheick d'un couvent de derviches venait me voir le matin, me demandait de l'eau-de-vie et me racontait des histoires qui m'ont fait supposer que le vœu de chasteté n'était point imposé à sa congrégation. Faudrait-il conclure de là que les mœurs occidentales pénétraient la vie musulmane et que le fanatisme religieux tendait à s'affaiblir? Nullement. La princesse Belgiojoso, traversant à cheval une rue de Top'hana, fut apostrophée par un hadji qui la traita de chienne, fille de chienne, et lui donna un si violent coup de bâton qu'il la fit tomber. Je passais par là et je la reçus dans mes bras. C'est la seule fois que j'ai eu l'honneur de la voir ; elle avait des cheveux blancs et ne rappelait guère la grande dame originale dont Paris raffola jadis, alors qu'elle patronnait un Arabe, prisonnier de guerre, qui avait une tête de bouc, sans doute pour justifier son surnom de Bou-Maza, le père de la chèvre.

Lorsque j'étais venu pour la première fois à Constantinople, c'était pendant l'été ; j'avais vu une ville lumineuse et chaude. Elle est humide et assez froide en hiver; parfois un coup de vent du nord y arrive d'Arkangel à travers les steppes, à travers la Mer-Noire et lui apporte une température glaciale, contre laquelle nulle cheminée, nul poêle ne permet de se défendre; on en est réduit aux braseros, mode de chauffage médiocre et dont l'haleine n'est pas rassurante. Dès qu'il pleut, les rues non pavées deviennent des torrens de boue, les carrefours sont des lacs de fange; les immondices flottent dans ces mares malpropres, où les chiens les disputent aux percnoptères. L'incurie musulmane ne peut vivre que sous le soleil et dans la chaleur; aux heures brumeuses de l'hiver, elle devient repoussante et semble entrer en décomposition. Dans les quartiers de Péra, habités par des négocians européens, il y avait du moins quelques soins de propreté, on dégageait le pas des portes et à coups de balai on repoussait les plus grosses ordures; mais dans les quartiers grecs, arméniens et turcs on se serait cru dans un marais. Je m'en apercevais lorsque j'allais à Kouroutchesmé, village ou faubourg étagé sur la rive européenne du Bosphore. Là s'était retiré Artim-Bey, que j'avais connu au Caire premier ministre d'Abbas-Pacha, qu'une brusque disgrâce avait frappé et qui, pour échapper à la mort, n'avait eu que le temps de s'embarquer clandestinement sur le bateau français à bord duquel nous nous étions rendus d'Alexandrie à Beyrouth. C'était un Arménien à cheveux blancs, très fin, peu véridique, dont le regard ne se fixait pas volontiers, et dont le nez énorme ressemblait à un bec inachevé. Il vivait dans la solitude, aigri, humilié de sa chute et ruminant ses griefs, dont il me faisait confidence. Dans ses heures d'expansion, de récrimi-

nation et peut-être de calomnie, il m'a raconté sur la vie intime d'Ibrahim-Pacha, d'Abbas-Pacha et de plusieurs autres princes de la famille de Mehemet-Ali des détails qui rappellent les cruautés inconscientes de ces rois nègres dont Speke, Grant et Burton ont parlé. La toute-puissance, pour les hommes de race sémite et de race touranienne, semble être le droit à la bestialité. Le beau-frère de Mehemet-Ali, ce terrible Mehemet-Bey-Defterdar, qui faisait ouvrir le ventre d'un de ses officiers pour s'assurer s'il avait bu une tasse de lait, n'était point une exception. Un tel acte n'était qu'une peccadille pour l'homme qui ordonnait de ferrer ses esclaves comme des chevaux lorsqu'ils lui demandaient des souliers. Dans toutes les conversations d'Artim-Bey je retrouvais le vaincu révolté, le chrétien, l'Arménien, le raïa en un mot qui, par nécessité, par ambition, a courbé la tête, a servi son maître, lui a baisé la main, mais qui n'a rien abjuré de sa haine de race opprimée. La maison de bois, très belle et très vaste, qu'il habitait prenait jour sur le Bosphore par des fenêtres grillées de moucharabiehs, qui permettaient de voir et empêchaient d'être vu. Un jour que j'étais chez lui, sultan Abdul-Medjid passa dans son caïque, manœuvré par vingt-quatre rameurs; d'un signe de tête, je le lui montrai en lui disant : « Et celui-là? » Il baissa la voix pour me répondre : « Oh! celui-là, c'est l'ombre de Dieu sur la terre! » Puis, comme se parlant à lui-même: « Oui, l'ombre, comme l'obscurité est l'ombre de la lumière, comme le froid est l'ombre de la chaleur. » Une seule fois nous abordâmes la question d'Orient, cette fameuse question d'Orient, qui est semblable au cancer et qui se reproduit d'elle-même lorsqu'on l'a opérée. Ce qu'il m'a dit, je ne l'ai point oublié : « Tant qu'il y aura un Turc, tant qu'il y aura un musulman sur les bords de la Méditerranée, la question d'Orient ne sera pas résolue. » Artim-Bey vint plus tard habiter Paris; il y était pendant la guerre de Crimée; il se souvint probablement de nos conversations, car il sembla m'éviter, et je ne le recherchai point.

Six semaines s'étaient passées à voir Constantinople et Scutari, à visiter les mosquées, à rechercher les restes de Byzance et à pénétrer, moyennant quelque pourboire, dans les lieux sacrés interdits aux chrétiens. L'heure de partir était venue, et le 15 décembre, nous montâmes à bord du *Mentor*, qui, le 18, déroula sa chaîne dans le port du Pirée, où Chateaubriand eût vainement cherché le douanier turc dont le sort lui faisait envie ; la Grèce aujourd'hui appartient à la Grèce. Nous avions hissé pavillon jaune, car, arrivant de Constantinople après avoir fait escale aux Dardanelles et à Smyrne, nous étions considérés comme pestiférés. On nous enferma, au Lazaret, dans une chambre meublée de quatre murs blanchis à la chaux; on nous interna, on nous enfuma, on nous soufra et, au

bout de quatre jours de claustration, on nous lâcha. Nous avions mis le temps de notre réclusion à profit; je m'étais fait expédier de France Thucydide, Diodore, Athénée, Plutarque, Pausanias; grâce à ce secours, les heures de quarantaine ne nous parurent pas trop longues. Gustave Flaubert, qui avait traversé l'Égypte, la Nubie, la Palestine, la Syrie, Rhodes, l'Asie-Mineure et Constantinople sans entrain ni curiosité, s'anima dès qu'il eut mis le pied sur le sol de la Grèce. Les souvenirs de l'antiquité, qu'il connaissait bien, se réveillaient en lui et lui promettaient des émotions. J'étais heureux de le voir s'intéresser à cette partie de notre voyage et aspirer au jour où, à cheval et côte à côte, nous irions vers Épidaure, vers Mantinée, vers Orchomène, vers Bœsa, où est le temple d'Apollon Épicurius. Cette ardeur ne se démentit pas; chaque soir, il prit ses notes, ce qu'il n'avait pas encore fait, si ce n'est par-ci par-là en Égypte. Toutes ses autres notes relatives à ce voyage d'Orient ont été transcrites sur les miennes à Paris, après notre retour.

J'eus une déception en arrivant à Athènes. J'avais compté y rencontrer Édouard Thouvenel, qui faisait fonction de chargé d'affaires; il venait de rentrer en France. Au mois de janvier 1850, il avait vigoureusement appuyé la résistance du gouvernement hellénique contre l'Angleterre, qui avait envoyé quelques navires au Pirée pour réclamer le paiement d'une créance due à un Juif de ses protégés, nommé dom Pacifico. L'affaire fit quelque bruit en son temps, et, grâce à Thouvenel, se termina à l'avantage de la Grèce. Le ministre des affaires étrangères à Athènes était un certain Lombros, auquel Thouvenel insufflait son énergie et qui se promenait dans son cabinet en criant : « Palmerston! Palmerston! je t'apprendrai à te frotter à Lombros! » Ce fut cet incident qui détermina la fortune politique de Thouvenel; on sait jusqu'où il la mena. Il était mon proche parent, et j'avais de l'affection pour lui. Je n'en dirai qu'un mot : il fut de mœurs irréprochables et ne spécula jamais; il donna à la France trois départemens, la Savoie, la Haute-Savoie, les Alpes-Maritimes, et il sortit des affaires plus pauvre, beaucoup plus pauvre qu'il n'y était entré.

Nous étions à peine installés depuis une heure à l'hôtel d'Angleterre lorsqu'un domestique ouvrit à deux battans la porte de notre salon et annonça : M. le colonel Touret. Uniforme bleu de ciel, ajusté, serré, sanglé; quatre croix au côté gauche; chapeau à trois cornes surmonté de plumes blanches; moustaches et impériale de neige; la poitrine bombée, les épaules effacées, les talons rapprochés, les coudes en dehors, la tête de trois quarts; tenue militaire irréprochable, salut courtois et martial : « Les rapports du Pirée m'ont annoncé votre arrivée, messieurs; soyez les bienvenus. Je sais qui vous êtes et quel long voyage vous venez d'accomplir; la France est toujours la reine des

nations. Je suis le colonel Touret, ancien philhellène, commandant de place à Athènes, tout à vos ordres, messieurs, tout à vos ordres. J'ai connu Fabvier, qui n'était pas bon garçon tous les jours : j'ai pris du service en Grèce, mais je n'en suis pas moins Français de cœur, comme de naissance ; j'ai chez moi les portraits de l'empereur, du roi Louis-Philippe, du duc d'Aumale, du général Cavaignac, du prince Louis Bonaparte, je vous les montrerai si vous me faites l'honneur de visiter ma demeure, l'humble demeure du soldat. Ma femme est une bonne créature ; je n'ai pas d'enfans. Vous serez reçus ici avec les égards qui vous sont dus. La Grèce est un pays qui vous intéressera ; le roi est absent, la reine est charmante. Je suis à votre disposition et votre humble serviteur. » Nous nous confondions en excuses, pendant que le vieux troupier renouvelait ses offres de service. Quel voyageur en Grèce ne se rappelle cet excellent homme, à tête de linotte, au cœur d'or, qui courait au-devant des Français, aplanissait toute difficulté pour eux et n'épuisait jamais son inépuisable complaisance. Il avait été lieutenant de lanciers pendant les dernières guerres de l'empire, et fut entraîné par le mouvement qui poussa l'Europe à la délivrance de la Grèce. Il avait combattu à Chio, à Corinthe, à Modon, à Phalère ; il avait aidé à ravitailler l'Acropole assiégée ; il avait suivi la fortune de son pays d'adoption, s'y était attaché, et ne l'avait plus quitté.

Il représentait l'aventurier d'esprit étroit, de loyauté et de bravoure à toute épreuve qui, dans le pays où le sort l'a jeté, sert encore la mère patrie en s'efforçant d'être utile à ses compatriotes. Jamais on ne le trouvait en défaut ; à quelque heure que l'on eût recours à lui, il était prêt. Il nous fut précieux sous d'autres rapports, car il nous racontait les combats de la guerre d'indépendance, les embuscades des Pallikares, la mort de Bourbaki et d'Odissefs, l'assassinat de Capo d'Istria. Nous retrouvions dans ses récits l'écho des préoccupations dont notre enfance avait été le témoin. Nous avions été bercés avec les romances célébrant les Albanaises au pied léger, nous avions entendu réciter les *Messéniennes*, nous avions tressailli aux salves d'artillerie annonçant la victoire de Navarin, et le premier livre de Victor Hugo que j'avais lu était *les Orientales*. Nous étions tout pleins des histoires de Dramali, de Pipinos, de Botzaris ; nous tenions un héros, — c'en était un, — de cette haute aventure ; nous ne le lâchions pas, nous l'interrogions, et je dois dire qu'il se laissait faire avec complaisance. Il lui était doux de redevenir jeune et de reprendre pour nous la vie accidentée qu'il avait menée jadis à travers les montagnes qui sont le Parnasse et le Cithéron, sur le bord des rivières qui sont l'Ilissus et l'Alphée, sur des mers et sur des plaines qui se sont appelées Salamine, et Marathon. L'immortalité des lieux ajoute à leur grandeur et ceux qui combattaient contre

les Turcs se souvenaient sans doute de ceux qui combattirent contre les Perses. Ce fut au colonel Touret que nous dûmes la bonne fortune d'être présentés à celui des Grecs vers lequel l'Europe regarda avec le plus d'admiration, à celui que Victor Hugo a chanté de préférence :

Canaris! demi-dieu de gloire rayonnant!

Il était vêtu d'une redingote à la propriétaire; des cheveux blancs coupés ras, de fortes moustaches, un regard paterne, une bouche qui avait l'air de sourire par habitude, de grosses mains rougeaudes qui roulaient un chapelet d'ébène, une attitude embarrassée. Quoi! c'est là ce Psariote, ce brûlotier devant qui s'enfuyaient les flottes turques, devant qui Alexandrie pleurait de terreur? C'était lui, hâlé, tanné par le vent de la mer, trapu, vigoureux encore, devenu un personnage politique, dépaysé dans ce rôle et regrettant peut-être son chebeck incendiaire! Il avait été grand amiral, ministre de la marine; il n'était plus que sénateur; il n'avait jamais su écrire; on lui avait appris à dessiner quelques jambages qui simulaient son nom. Il avait alors soixante ans et, malgré sa lourde apparence, ne manquait pas d'une certaine finesse. Lorsqu'on lui vantait sa gloire, il se faisait humble et disait : « Oui, je sais que l'on a parlé de moi dans les livres d'Occident. » Sa modestie était-elle sincère? Je le crois; je l'avais prié de me raconter en détail le fait du 7 juin 1822, qui fut extraordinaire. Le premier massacre des habitans de Chio venait de révolter l'humanité :

Les Turcs ont passé là! tout est ruine et deuil!

On résolut de s'en venger. A Psara, on tint un conseil de guerre; un Hydriote, Georges Pipinos et Constantin Canaris furent chargés d'incendier la flotte ottomane qui était au mouillage près de la côte d'Asie, dans le canal de Tchesmé. Les deux brûlotiers partirent pendant la nuit, qui était celle du Ramadan. La flotte était illuminée. Canaris aborda le vaisseau amiral monté par Kara-Ali, accrocha son brûlot, s'élança dans sa yole et, à force de rames, s'éloigna pendant que les navires turcs sautaient. Six mois après, il renouvelait cet exploit dans la rade de Ténédos. Je l'avais écouté avec recueillement et ne lui cachai pas mon admiration; il me répondit : « Dans une expédition pareille, il importe de bien connaître la manœuvre du gouvernail, car tout dépend d'un coup de barre; il ne s'agit, en effet, que d'engager le beaupré ou les antennes du brûlot dans un des sabords du vaisseau que l'on veut incendier, et ça n'est pas difficile; vous voyez donc que c'est bien plus simple que vous ne croyez. Si

je n'avais pas eu vent debout, en août 1825, j'aurais brûlé la flotte égyptienne dans le port d'Alexandrie et j'aurais ainsi empêché Ibrahim-Pacha de débarquer en Morée; mais la Panagia ne l'a pas voulu. »

Toutes les fois que je me suis trouvé en présence d'hommes célèbres par leurs actes d'héroïsme, j'ai éprouvé une déception. On se les figure autres qu'ils ne sont; on a une invincible tendance à modeler la forme du corps sur les qualités de l'âme; il semble que le courage, qui est une beauté morale, comporte nécessairement la beauté physique; on s'imagine que l'on va voir Achille ou Thésée, et l'on reste surpris de rencontrer un père noble en lunettes et en perruque. Il y a là une contradiction qui est choquante, et l'on s'en irrite. Aussi j'avais beau regarder Canaris, faire la part de l'âge et des fatigues, je ne parvenais pas à me persuader que ce paysan mal dégrossi eût été le porte-flammes que ses hauts faits ont rendu immortel. Et puis, l'avouerai-je? Canaris en souliers lacés, en bas bleus, en redingote de ratine, en chapeau de soie noire, ne me semblait pas pouvoir être Canaris; je le trouvais trop déguisé; je l'aurais préféré avec les cnémides, la foustanelle, la veste brodée et le fez à gland bleu, comme j'apercevais quelques aides de camp du roi qui, eux aussi, avaient été de bons lutteurs au temps des batailles.

Un de ceux qui avaient le mieux guerroyé en Péloponnèse contre les troupes d'Ibrahim-Pacha, était alors à Athènes, oisif et attristé. C'était le général Morandi, né à Modène, que je voyais souvent chez le colonel Touret, où il avait trouvé cette hospitalité que les anciens compagnons d'armes ne se refusent jamais. Touret et Morandi venaient quelquefois partager notre dîner à l'hôtel d'Angleterre, et les conversations se prolongeaient alors jusqu'au milieu de la nuit. Morandi était un admirable type de soldat d'aventure; partout où l'on avait crié indépendance et liberté, il avait couru. Sa haine contre la maison de Bourbon et contre la maison de Habsbourg était vivace. Il avait été carbonaro, avait porté la baguette de coudrier dans sa manche et enfoncé un poignard dans les deux bustes de cire, celui du pape et celui du roi de France. Condamné à mort, évadé des prisons de Venise, compagnon de Silvio Pellico, combattant contre nous en Espagne avec Armand Carrel, se jetant en Grèce et y faisant la guerre de partisan; dictateur à Modène, pendant quarante-huit heures, en 1831; reprenant du service en Grèce, où il est nommé commandant supérieur de la gendarmerie; facilitant, en 1844, le passage des frères Bandiera en Italie; abandonnant son poste sans autorisation, en 1848; général de brigade dans les troupes de Piémont et allant à Venise tirer les derniers coups de fusil contre l'Autriche, il s'enfuit par la bouche de Malamocco et revint en Grèce à travers l'Épire. Il espérait retouver son grade et

ne trouva qu'un conseil de guerre réuni à Nauplie pour le juger. Il présenta lui-même sa défense et fut acquitté; mais la diplomatie autrichienne intervint, et il fut mis en retrait d'emploi. Il avait des loisirs dont il enrageait, et en profitait pour écrire ses mémoires. Il était de tenue correcte, toujours boutonné dans son habit noir, et avait une pétulance qui n'enlevait rien à ses façons accortes. Non-seulement nous prenions plaisir à l'entendre raconter ses aventures, mais nous l'interrogions souvent, car il avait été l'ami de lord Byron, près duquel il avait combattu à Missolonghi. Il avait eu entre ses mains la correspondance de Byron et de la Guiccioli. Celle-ci répondait toujours sur la lettre même de celui-là, écrivant entre les lignes noires avec de l'encre rouge; elle employait la langue italienne, il employait la langue anglaise. Morandi nous disait : « C'était une frénésie d'amour qui touchait à la démence; » il était persuadé que cette liaison avait été un accès de platonisme exalté et rien de plus. Il appuyait son opinion sur le passage d'une lettre qui, pour lui du moins, ne laissait subsister aucun doute à cet égard. La Guiccioli écrivait : « Comment faut-il te prouver mon amour? » Byron répondit : « En ne m'accordant jamais ce que ma folie, ce que ma fureur te demande sans cesse, afin que notre amour reste éternellement beau et au-dessus de l'humanité. » Dans je ne sais quelle échauffourée, Morandi, traqué par les Autrichiens, abandonna ces lettres à Ancône; il ne les a jamais retrouvées. Byron marchait très lentement, pour dissimuler la légère claudication dont il était atteint et qui l'humiliait; il mangeait peu, afin d'éviter l'embonpoint, qu'il redoutait par-dessus tout. Sur un point, le général Morandi et le colonel Touret étaient absolus et n'admettaient aucune contradiction : ils rejetaient avec indignation, comme une calomnie inventée par l'aristocratie anglaise, tout ce qui a été dit sur les mœurs que Byron aurait adoptées en Orient. Morandi disait : « Je l'ai connu, je certifie que c'est faux. » Le colonel Touret ajoutait : « Jamais, en Grèce, je n'y ai entendu faire même une allusion. » A Missolonghi, où il mourut, Byron avait organisé à ses frais une compagnie de pionniers d'artillerie; souvent il la passait en revue et la faisait manœuvrer. Dans ces occasions, il aimait à porter le costume des héros d'Homère : le casque avec la haute crinière rouge, la cuirasse à mailles, les cnémides en métal, le glaive court battant sur la cuisse nue; il était admirable ainsi, disait Morandi, il ressemblait à Achille. — Quelquefois, il était vêtu en Pallikare, avec le yatagan etles pistolets à crosse de vermeil passés dans la ceinture. D'après Morandi et le colonel Touret, il a rendu de grands services à la cause de l'indépendance. « Sa mort, nous disaient-ils, a été un deuil et un désastre pour les Grecs, qui l'adoraient. »

Nous ne vivions pas seulement sur les souvenirs de la guerre que

l'intervention française termina au bénéfice de la Grèce; nous remontions vers l'antiquité et nous nous y plongions. Nous allions à Marathon, à Éleusis, à Phalère, à Patissia; la course, chaque fois, fut faite en une journée, mais notre tournée en Phocide et en Béotie exigea dix jours, qui ne furent point mal employés. Nous allions, évoquant les grands souvenirs des choses d'autrefois, souvenirs dont nous ne retrouvions trace que dans notre mémoire, car la terre même où elles se sont accomplies n'en a pas gardé vestige. Trop d'invasions, trop de barbares ont passé là, il ne reste plus rien; s'il subsiste une ruine, elle est muette. A Leuctres, à Platée, à Chéronée, où Philippe ivre et victorieux parcourut le champ de bataille en se raillant de Démosthènes, quelques pierres n'ont pas encore disparu. A Castri, nous avons interrogé l'oracle de Delphes; à Livadia, penchés au-dessus de l'antre, nous avons appelé Trophonius : nul n'a répondu. La Grèce est dans nos arts, dans nos mœurs, dans notre philosophie, dans notre entendement, dans notre poésie, dans notre éloquence; elle est dans toute civilisation, mais elle n'est plus en Grèce; son âme est devenue l'âme du genre humain. Si la Grèce et le christianisme n'avaient été, le monde serait peut-être encore à l'état sauvage, à l'âge de pierre de l'intelligence.

L'œuvre des hommes s'est émiettée sous les doigts du temps, mais la nature est restée la même; la montagne, le défilé, la mer, le fleuve, sont toujours là, éternels témoins qui racontent. L'endroit où le haut fait s'est produit ne s'est pas modifié. Si Léonidas et les trois cents revenaient aux Thermopyles, ils les retrouveraient ce qu'elles étaient en l'an 480 avant Jésus-Christ. Nous nous y sommes assis, nous y avons déjeuné d'un cuissot de chèvre, nous y avons baigné nos mains dans la source chaude que Minerve fit jaillir pour désaltérer Hercule fatigué de sa lutte avec Antée (1). Le mont OEta poussait son éperon jusque dans le golfe Maliaque, à peine ridé par les brises du matin. Il faisait froid, et l'eau des sources sacrées, des sources héroïques, fumait en faisant tourner la roue d'un moulin. Il faut applaudir au progrès partout où il se manifeste, mais j'avoue que le moulin des Thermopyles m'a choqué comme une profanation. Auprès, il y a une sorte de tumulus qu'on ne manque pas de donner pour le tombeau de Léonidas; point; c'est le terrassement d'une redoute élevée pendant la guerre d'indépendance. Nous sommes restés là longtemps, écrasant sous nos pieds la croûte de cristallisation jaunâtre qui est le dépôt des sources thermales; nous avons relu le récit de Plutarque. C'est là-haut, sur cette colline où les arbousiers et les lentisques sont

(1) J'ai ramassé des cristaux pris au bord de la source chaude et voici le résultat de l'analyse que j'ai fait faire à Paris : carbonate de chaux, 94,50; carbonate de magnésie, 1,75; sulfate de chaux, 1,45; matières organiques, 0,94; sable et eau, 1,23.

roussis au souffle de l'hiver, que les Perses, guidés par Aphialtès, fils d'Eurydème, ont mis en fuite les mille Phocidiens; c'est par là, poussant les feuilles mortes sous leurs pieds, qu'ils descendirent pour prendre les Spartiates à revers. On voit où se tenaient Léonidas et les siens; on reconnaît la basse colline derrière laquelle ils s'abritaient. Les Thermopyles ne sont point un défilé; c'est un pas, un étroit sentier saisi entre la montagne et un marais qui jadis fut la mer. Quand les Perses reculaient, les satrapes les frappaient à coups de fouet et ils tombaient dans les flots. Pas de rochers, pas de convulsions de terrain; une nature calme et neutre; des judelles barbotaient à travers les joncs, le moulin faisait tic-tac, un troupeau de chèvres était suspendu aux premières pentes de l'OEta; vers le nord, on apercevait les murailles de Zeïtuni et au-delà du golfe la cime des montagnes de Négrepont. Flaubert était plein de joie, il criait : « Passant! va dire à Sparte... » Il me disait : « Comment se fait-il que ce petit combat domine toutes les batailles, toutes les tueries de l'antiquité? Ce fut une affaire d'avant-garde comme il y en eut tant. Pourquoi ces Spartiates ont-ils été des héros? C'étaient trois cents bourgeois, trois cents gardes nationaux qui avaient quitté leurs boutiques et qui vinrent ici parce que c'était leur tour de service; ils sont tous morts parce qu'ils étaient attaqués par derrière et par devant et qu'ils ne pouvaient fuir ni à gauche ni à droite. Quel beau récit on pourrait faire! » L'envie d'écrire le combat des Thermopyles le tourmenta souvent, et, s'il eût vécu, c'est probablement ce qu'il eût entrepris après avoir terminé *Bouvard et Pécuchet*.

Nous quittâmes les Thermopyles pour aller coucher à Molos; c'était le 9 janvier; le temps avait été magnifique depuis notre départ d'Athènes; le soleil était tiède et le ciel avait des sourires bleus qui étaient charmans. Le 10, à Chéronée, où nous eûmes grand'peine à protéger un rapsode aveugle contre des chiens qui attaquaient ses haillons, la soirée fut assombrie par des nuages peu rassurans; les coqs ne chantèrent pas; au matin, la pluie tombait. Nous réussîmes à gagner Livadia; les agogiates déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin. Le 12, il y eut une embellie aux premières heures du jour; nous en profitâmes pour sauter en selle et nous partîmes précédés par un gendarme d'escorte, car nous comptions aller prendre gîte au khani de Casa, qui est à Éleuthère, et nous avions à traverser le Cithéron, dont la réputation n'est pas irréprochable. Nos chevaux n'étaient point mauvais; nous marchions bon pas; l'étape devait être longue, et nous ne nous attardions pas à attendre le bagage, qui lentement venait derrière nous. Nous déjeunâmes au khani de Sulinari et, malgré quelques ondées, nous n'avions pas ralenti notre allure. Dans l'après-midi, la

pluie devint torrentielle; la plaine est inondée. Que faire? Obliquer à gauche et nous rendre à Thèbes? Impossible; les terrains que nous avons à traverser sont transformés en lac; le plus sage est d'atteindre la route carrossable qui gravit le Cithéron; là du moins nous serons à l'abri de l'inondation et tôt ou tard nous arriverons à Casa. Cette opinion est celle de notre gendarme, qui rit aux averses, qui rit aux rafales et s'ébroue comme un chien mouillé. Il est suivi d'un terrier écossais qui jappe et saute autour de son cheval. Devant un ruisseau que nos chevaux ont franchi en se trempant jusqu'au poitrail, le petit terrier hésite et gémit; son maître l'appelle; le brave animal se jette à la nage, le torrent l'entraîne, le roule et le rejette mort sur la berge. Le pauvre gendarme détourne la tête, se frotte les yeux et dit: *Morto! morto!* Il ne rit plus.

A la pluie la neige a succédé, une neige fine, aveuglante qui frappe droit sur nous, chassée par le vent du nord; la nuit venait; les nuages semblaient envelopper les arbres et ramper sur la terre; en face de nous, la montagne toute blanche était coupée presque à sa base par une large nuée. La solitude est complète, nul être vivant n'apparaît. Bientôt l'obscurité nous environna, le reflet du sol nous éclairait encore un peu. Une heure, deux heures se passèrent; la neige s'attachait à nos vêtemens en plaques épaisses que nous faisions tomber d'un coup d'épaule. Nos chevaux hésitaient; nous sentions qu'ils mettaient le pied dans des touffes d'arbustes. Tout à coup le gendarme et notre drogman s'arrêtèrent; nous avons perdu la bonne piste, nous sommes égarés. Sous la neige, la route est méconnaissable. Le gendarme tira quelques coups de pistolet dans l'espoir que la détonation serait entendue et provoquerait un appel. Tout resta silencieux; nos chevaux s'agitaient comme s'ils eussent craint d'être ensevelis sous cette neige qui tombait sans relâche. Pendant plus d'une heure et vainement, nous cherchâmes la route. Nous étions trempés et nous avions froid. La perspective d'une nuit passée dans le Cithéron par un temps pareil n'avait rien de plaisant et cependant nos plaisanteries ne tarissaient pas, nos éclats de rire nous réchauffaient et donnaient du courage à nos hommes. Nous nous décidâmes à tourner bride et à marcher vers la plaine que nous avions traversée le matin; en plaine du moins, il y avait des villages, et peut-être réussirions-nous à en découvrir un. Nous allions avec prudence, tenant les chevaux de près pour éviter les chutes, sondant l'horizon des yeux et n'apercevant aucune lumière. Nous commencions à croire que cette lugubre chevauchée durerait toute la nuit, lorsque le gendarme dit: « Écoutez! » Nous nous arrêtâmes; au loin, au loin, on entendait les aboiemens d'un chien. Alors nous reconnûmes chez notre drogman un talent que nous ne

soupçonnions pas; c'était un garçon qui avait de gros yeux saillans, des yeux montés sur pédoncules, comme ceux des langoustes; il ne nous avait été bon à rien pendant notre expédition, pas même à préparer les repas, mais il dénonça subitement une faculté exceptionnelle; il aboyait comme un bouledogue. Il se mit à aboyer avec une force extraordinaire. Nous écoutâmes; vers la droite un aboiement lui répondit. Pendant plus d'une demi-heure, nous marchâmes ainsi, aboyant et aboyés. A travers la nuit, au-dessus du sol presque indistinct malgré sa blancheur, nous aperçûmes une maison, puis un village. Tout était éteint, tout était clos. Au milieu de la rue, une bande de chiens nous barraient le passage. A coups de poings, à coups de crosse de pistolet, le gendarme frappait sur les volets fermés et demandait l'hospitalité. De l'intérieur des maisons sortaient des voix furieuses et épouvantées qui nous envoyaient au diable. Les réponses n'attendaient pas les questions; les murailles semblaient crier contre nous. Flaubert était en gaîté et disait : « L'étranger est un hôte envoyé par les dieux ; on doit d'abord lui laver les pieds. Lisez donc Homère ! » Le gendarme prie, supplie, menace, offre de l'argent; nulle porte ne s'ouvre et les accens de colère sont tels, que, dans la crainte d'un coup de fusil, nous nous rangeons contre les murs. C'était sauvage; la neige tombait, les chiens hurlaient, le vent sifflait, le gendarme blasphémait, et des voix invisibles nous accablaient d'injures. Tout à coup une porte s'ouvrit, un homme armé d'un fusil qui me sembla démesuré, fit un bond, se campa au milieu de la route et cria : « Halte-là ! Qui êtes-vous ? » Le gendarme répondit : « Gendarmerie royale, escortant des voyageurs. » L'homme jeta son fusil sur l'épaule et marcha devant nous ; nous le suivîmes jusqu'à l'autre extrémité du village, où nous trouvâmes le khani, l'hôtellerie banale. Nous étions à l'abri, il était près d'une heure du matin. Une seule chambre assez vaste, divisée en deux compartimens ; dans l'un, les chevaux, les bestiaux, les poules; dans l'autre, surélevé d'un degré et en terre battue, comme une aire, les maîtres du logis et leurs hôtes, qui étaient trois chenapans vêtus de guenilles. Au milieu, sans plus de façon, ni de cheminée, le feu brillait, dont la fumée s'en allait à la grâce de Dieu. Une vieille femme nous fit cuire des œufs, que nous mangeâmes de gros appétit avec un morceau de pain noir et un verre d'araki. Notre bagage était resté en route, et nous étions mouillés jusqu'aux os. Nous étalâmes vos vêtemens autour du foyer pour les faire sécher, et sous un sayon de laine en lambeaux, sur des nattes de joncs, nous nous étendîmes pour dormir. De temps en temps on se réveillait; on lançait quelques branches de chêne nain dans le feu qui les dévorait d'une flamme

pétillante, et on s'allongeait de nouveau pour reprendre le somme interrompu. Au matin, Flaubert s'aperçut qu'il avait brûlé ses bottes et je retrouvai mon paletot troué par les charbons qui avaient roulé dessus. Ce village s'appelle Kekruki : au temps d'Ulysse, on était plus hospitalier. Un berger nous servit de guide lorsque vers huit heures nous partîmes. La neige tombait toujours. Cette fois nous ne manquâmes pas la route du Cithéron; à dix heures, nous étions à Éleuthère, où nous trouvions à déjeuner, et à cinq heures nous rentrions à Athènes juste à temps pour recevoir l'accolade du colonel Touret, qui commençait à s'inquiéter de notre absence. Trois jours après, notre bagage arriva; les agogiates avaient hiverné à Livadia, où il y a de bons cabarets, et avaient attendu la fin de la bourrasque avant de se remettre en route.

Pour nous rendre à Patras, où nous devions prendre un paquebot qui nous déposerait à Brindisi, nous avions à traverser la Mégaride, l'isthme de Corinthe, l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Arcadie, l'Élide et l'Achaïe. C'était une course de plus de quinze jours, pour laquelle nous avions besoin d'un courrier moins bête que celui qui nous avait égarés au pied du Cithéron. Nous fîmes choix de Francesco Vitalis, homme énergique rompu aux voyages, connaissant bien les routes et qui avait momentanément habité Paris, dont il avait gardé un impérissable souvenir, « à cause des huîtres et du vin blanc. » Il avait eu plus d'une aventure dans sa vie; Pallikare pendant la guerre d'indépendance, blessé, prisonnier, évadé, naufragé, repris par les Turcs, renégat, esclave en Égypte, amené à Constantinople par un pacha, enlevant la femme de son maître et revenant en Grèce, il était beau causeur et aimait à raconter son histoire, qui me remettait en souvenir les épisodes que Le Sage a répandus dans *Gil Blas*.

Le 24 janvier 1850, nous avons dit adieu à Athènes et échangé une dernière poignée de main avec le colonel Touret. Souvent nous nous sommes retournés pour donner encore un regard à l'Acropole, à la colline sur laquelle la beauté même a bâti ses temples et où l'art s'est élevé à une altitude que l'humanité n'a pu atteindre de nouveau. Flaubert était de belle humeur. A Mégare, il parcourut la ville pour y rechercher l'emplacement de la maison où était née Aspasie; à Corinthe, il regretta que les mille courtisanes sacrées qui desservaient le temple de Vénus ne fussent pas encore vivantes pour venir au-devant de nous au son des flûtes et des crotales; dans la plaine de l'Argolide, entre Argos et Nauplie, il voulut découvrir la fontaine où chaque année Junon se baignait pour reprendre une virginité nouvelle; à Mycènes, où Schliemann, cet illuminé des fouilles archéologiques, n'avait point encore trouvé le trésor des Pélopides, il mima le récit de Théramène et faillit choir de cheval

en voulant recourber sa croupe en replis tortueux; il injuria l'hydre de Lerne et lui reprocha de s'abaisser jusqu'à faire virer les roues d'un moulin. Il était gai et plus vivant que je ne l'ai jamais vu; ce voyage en Grèce lui était resté cher, et souvent il m'en a parlé.

Le 29 janvier, après avoir dormi au khani de Krya-Vryssi, nous partîmes par un temps froid et nous suivîmes longtemps les restes d'une voie antique. Nous avons marché dans un sentier circulant au milieu des lentisques, des arbousiers, des héliotropes sauvages, des chênes nains; partout il y a des anémones, des iris, de grandes euphorbes. Nous avons gravi la montagne où est le village de Vourlia, entouré de peupliers; sur le sommet, des nuages légers nous ont enveloppés comme la vapeur d'un bain; pendant plusieurs heures, nous avons descendu un chemin où les pierres roulaient sous les pieds de nos chevaux; à un coude de la route, l'Eurotas apparut à travers des buissons de lauriers-roses, semblables à ceux où le cygne se cachait en attendant Léda. Il coule au fond d'une gorge dont nous avons longé les bords; la gorge s'évase et s'ouvre sur une plaine qui est celle de Lacédémone. Tout au fond, vers le sud, le Taygète, couvert de neige, tacheté de forêts, coiffé d'une buée sombre, semble surveiller le pays où fut Sparte. Flaubert se dressa sur ses étriers et, comme autrefois Chateaubriand, il cria : « Léonidas! Léonidas! » En vertu d'un décret royal, Sparte est la seconde ville du royaume; honneur platonique qui remonte dans le passé et n'appartient pas au présent. Lorsque je m'y arrêtai, c'était une bourgade. S'appelait-elle Sparte, ou Palæo-Chorio? Entre le nom officiel et le nom vulgaire, les habitans n'hésitaient pas. Un commandant de gendarmerie était venu nous voir. Flaubert l'interrogeait : où était le stade? où était le théâtre? où était le Plataniste? où était le temple sur l'autel duquel la statue d'Arès était enchaînée? Le pauvre major n'y entendait pas malice et répondait : « Je ne sais pas bien, je ne pourrais pas vous dire au juste; » puis, pour changer le cours d'une conversation qui l'embarrassait un peu, il prenait un pan de sa tunique et nous disait : « Quel mauvais drap le gouvernement nous donne! A la première ondée, on est trempé, ça boit l'eau comme une éponge. » — Alors Flaubert, reprenant la phrase de Chateaubriand, s'écria : « Et Sparte même semble avoir oublié son nom! »

Pour ne pas manquer le bateau à vapeur qui devait nous conduire en Italie, nous avions doublé notre dernière étape et, partis à sept heures du matin de Derwiche-Tchélébi, nous étions arrivés le soir, vers dix heures, à Patras. Le bateau fut moins exact que nous; d'où venait-il? Je ne le sais plus, mais il n'était point pressé, et nous l'attendîmes pendant neuf jours. Le temps nous parut long; on a beau, le soir, aller au théâtre entendre *Roméo et Juliette* de

Verdi ou *Karaïskakis,* un drame grec joué par des amateurs, on a beau se promener sur le bord de la mer et compter les barques qui sont dans le port, ce sont des distractions médiocres qui ne m'ont point fait pardonner à Patras l'ennui que nous y avons éprouvé. Nous aurions voulu traverser le golfe et aller visiter Missolonghi, qui brillait toute blanche au soleil sur l'autre rive, mais le paquebot pouvait arriver d'un instant à l'autre, et nous ne devions pas nous exposer à le voir partir sans nous. On le signala enfin; le 15 février, nous y prîmes place et, le 17, nous débarquions à Brindisi, après avoir touché à Zante et à Corfou.

Pendant seize mois, nous venions de vivre dans des contrées que l'Occident a souvent qualifiées de barbares : pays égyptiens, pays noirs, pays soumis à la Sublime-Porte, pays parcourus par les Turcomans nomades, pays grecs, nous avions tout traversé sans obstacles, trouvant près de chaque autorité l'aide dont nous avions besoin, respectés par la population, protégés par les fonctionnaires. A quelles facilités empressées ne devions-nous pas nous attendre en mettant le pied sur la terre italienne, qui se dit volontiers la terre de la civilisation par excellence? Nous ne tardâmes pas à le savoir. A peine débarqués et encore dolens des suites d'une traversée exceptionnellement mauvaise, nous entrâmes à la douane pour assister à la visite de nos bagages. Dans la salle où l'on nous enferma, il n'y avait pas que des douaniers; des gens de police nous attendaient, et les portes étaient gardées par des gendarmes. On voulut vérifier l'exactitude de notre signalement sur notre passeport : notre passeport nous avait été délivré au ministère des affaires étrangères et ne notifiait aucun signalement; grave difficulté; on fit prévenir le préfet, qui arriva, et nous interrogea minutieusement. Nos bagages furent impitoyablement examinés, on retourna les vieilles vestes, on secoua les pantoufles, on confisqua nos pistolets, et l'on se mit en devoir de lire nos papiers, qui étaient volumineux, et auxquels ces bonnes gens ne comprenaient rien. Un plan du pèlerinage de la Mecque, que j'avais relevé à Constantinople dans le Turbé de sultan Soliman, les intriguait beaucoup; j'avais beau m'évertuer en explications, la colline de Merwa leur paraissait le Vésuve; ils confabulaient entre eux et n'étaient point rassurés, car l'énorme barbe de Flaubert les troublait. Cela dura plus de deux heures. On nous conduisit enfin à la préfecture où, contre quelques piastres, on nous accorda un permis de séjour de vingt-quatre heures à Brindisi, un permis de nous rendre à Naples, un permis de prendre un *vetturino,* un permis de prendre la diligence, un permis de prendre des chevaux de poste; chacune de ces paperasses portait notre signalement détaillé, en outre nous avions à expliquer pourquoi nous allions à Naples, où nous devions

y demeurer, combien de temps nous devions y séjourner. Nous savions que des lettres nous attendaient à la poste de Brindisi, j'insistai pour aller les chercher ; gracieusement, le préfet nous les remit : elles avaient été déposées entre ses mains, pour nous épargner la peine de les décacheter, et il avait eu la complaisance de les ouvrir.

A cette époque, l'Italie méridionale était lamentable; on y vivait sous une pression dont il est difficile de se faire une idée. Le roi Ferdinand croyait toujours que la révolution allait entrer chez lui, tambour battant, mèche allumée. Depuis que, le 15 mai 1848, à l'aide des mercenaires de Suisse et de Bavière, il avait retiré *manu militari* la constitution qu'il avait consentie, il pesait sur ses sujets et les réduisait au silence, à l'immobilité, à l'obscurité. La délation était partout, et chacun était soupçonné. Un seul journal, le journal officiel, qui ne parlait de rien dans la crainte de dire quelque chose; censure ecclésiastique, censure royale, qui se renvoyaient les livres à examiner et les supprimaient; en plein vent, les prédicateurs faisant concurrence à Polichinelle; les voyageurs épiés, numérotés, catalogués ; le pourboire élevé à la hauteur d'une institution; des soldats en faction devant le palais royal demandant l'aumône; la bourgeoisie célée derrière ses portes closes et n'osant se montrer; les *lazzaroni* arrogans et voleurs, maîtres du pavé; des rufians à chaque coin de rue, il y en avait autant que de mendians, et toute la ville mendiait. A Pompéi, il fallut nous gourmer avec les vétérans, qui ne voulaient point nous laisser prendre de notes ; à Pæstum, des gendarmes nous escortèrent malgré nous et exigèrent une indemnité ; il nous en eût moins coûté d'être dévalisés par un fra Diavolo de rencontre.

A cette heure, après la compression des soulèvemens de 1848, l'Italie vivait-elle encore? On en pouvait douter. La France était dans les États pontificaux; elle maintenait le pape, il est vrai, mais elle protégeait les Romains et, comme elle ne pouvait satisfaire l'un des partis sans sacrifier l'autre, elle se faisait haïr de tous les deux. En Lombardie, en Vénétie, l'Autriche ne régnait pas, elle dominait; dans les villes, les canons chargés surveillaient les places publiques ; la guivre de Milan, le lion de Saint-Marc, étaient dépecés par l'aigle des Habsbourg; la Hongrie, vaincue, gardait l'Italie; l'Italie, écrasée, gardait la Hongrie, conservant ainsi la couronne de fer et la couronne de Saint-Étienne sur la tête apostolique et royale. De l'Adige au golfe de Tarente, l'Italie était dans la nuit. Tout au bout, vers le nord-ouest, on apercevait un fanal, pauvre lumière qui vacillait et parfois semblait près de mourir. Cette lueur indécise flottait au-dessus du Piémont; était-ce un phare que l'on venait d'allumer? était-ce une lampe sépulcrale qui allait s'éteindre? On s'y méprenait alors. Il y avait là aussi un petit homme d'une quarantaine d'années, myope, ironique, peu prolixe, obèse et perspi-

cace : c'était Camille Cavour qui s'essayait à la politique et répétait la parole historique de la maison de Savoie : « L'Italie est un artichaut qu'il faut manger feuille à feuille. » Dix-sept ans après Novare, le Piémont était à Milan, à Naples et à Venise.

Flaubert et moi, nous avions beau fuir tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la politique, elle nous atteignait par les mille tracasseries de la police, qui nous suivait dans les musées, nous regardait déjeuner au cap Misène et écoutait nos causeries dans les cavées d'Herculanum. Sans nous gêner, elle nous importunait et plus d'une fois nous fit abandonner des excursions commencées. A Rome, on nous laissa tranquille, et je pus prendre des notes dans le musée étrusque sans voir un custode se pencher au-dessus de mon épaule pour regarder dans mon calepin. Nous voulions faire des fouilles à Cornetto, retrouver des ampoules et des coupes, mais les formalités que nous aurions eues à affronter devaient être si longues que nous prîmes le parti d'y renoncer. Flaubert se plaisait à Rome, et, comme au temps de sa première jeunesse, il évoquait les gladiateurs en parcourant les gradins du Colisée; il frappait de son bâton les dalles de la voie sacrée et regrettait de n'avoir pas vu Titus triompher en faisant porter devant lui le chandelier d'or à sept branches.

« Le monde, dans son immensité, appartient au voyageur, » a dit F. Ruckert. Cela est vrai; nous venions d'en faire l'expérience. La vie étagée, restreinte, formulée nous rappelait ; nous allions reprendre notre numéro d'ordre au milieu de la civilisation. Plus de tente, plus de désert, plus de palmiers, plus de fleuve vagabond, plus de courses à cheval avec les Bédouins, plus de narguileh fumés en écoutant la flûte à deux branches moduler ses variations sur la basse continue des darboukas; l'existence sous le soleil, en liberté, en expansion, était close; il fallait rentrer dans les maisons à cinq étages, dans les rues populeuses, dans les vêtemens étroits, dans la régularité, dans la convention. Cela me paraissait dur, et je me disais : « Que ne suis-je à Schyraz ou à Persépolis? » Quand nous revînmes à Paris, au mois de mai 1851, nous nous imaginions avoir mis fin à notre apprentissage; nous ne savions pas alors que l'apprentissage des lettres dure toute la vie et que l'on peut mourir centenaire avant de l'avoir terminé.

XVI. — LA « REVUE DE PARIS. »

La joie de retrouver Louis de Cormenin fut une compensation à la tristesse que me causait la fin de mon voyage. En 1850, pendant que je chevauchais à travers la Phénicie et la Cœlé-Syrie, Louis s'en était allé avec Théophile Gautier vivre à Venise. Ces deux êtres très doux, un peu nonchalans, rêvasseurs, experts aux choses de l'art,

s'éprenant d'un coin de ciel bleu aperçu à travers les ogives d'un clocher, s'oubliant pendant des heures entières à regarder les pigeons de Saint-Marc picorer des grains de maïs, découvrant l'âme des vierges de Jean Belin, s'engouant d'un ton rouge du Titien ou d'une nuance nacrée de Véronèse, sans grand souci des satisfactions matérielles, mangeant des *frutti di mare* dans une *osteria* de matelots, buvant aux fontaines, allant au Lido,

Dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil,

flânant la nuit, au long du quai des Esclavons, pour contempler le scintillement des étoiles sur la lagune, dormant la grasse matinée et ayant peine à se coucher avant le point du jour, ces deux êtres, bizarres dans leur simplicité, semblaient créés l'un pour l'autre. Ce voyage en Italie, Gautier l'a écrit et en a fait un chef-d'œuvre : qui ne se souvient d'*Italia?* Pendant quatre mois, ils ont vécu libres et furent heureux. Louis n'entendait plus les observations quotidiennes de son père et de sa mère, qui le voulaient marier, et, lorsque l'on heurtait à sa porte, Théophile pouvait ouvrir sans crainte de se trouver face à face avec un créancier peu accommodant. Dans une lettre, datée du 13 décembre 1850 et qui me parvint à Athènes, Gautier me disait : « Louis a l'air de sa propre ombre sur les murs, tant il s'ennuie, et, sans les quatre mois d'Italie, nous serions crevés, comme des chiens, de rage, ou comme des Anglais, de spleen. » Lorsque je les retrouvai, ils n'étaient guère plus vaillans et n'essayaient même pas de lutter contre le courant de découragement qui les entraînait. Louis s'inquiétait de la politique, qui devenait de plus en plus confuse, et le pauvre Gautier, — le pauvre Théo, comme il aimait à se nommer lui-même, — disait volontiers que « les Parques n'avaient mis que des fils noirs dans le peloton de son existence. » Il avait quitté son petit hôtel de la rue Lord-Byron et était venu se jucher à un cinquième étage dans la rue Rougemont, assailli par des créanciers, qui lui laissaient peu de repos, harcelé par sa famille, qui ne lui donnait pas de répit, n'ayant d'autres ressources que celles de son travail, dont la rémunération, à peine suffisante aux besoins de sa vie, devait subvenir à bien des exigences. Il se plaignait de sa destinée ; mais sa plainte était une lamentation et non pas une invective; jamais, dans ses heures pénibles, qui furent nombreuses, je n'ai surpris en lui un sentiment de jalousie ; il n'enviait personne, ni les riches, ni les heureux, ni les puissans ; et cependant l'on peut croire que l'auteur de *Fortunio* n'aurait point été embarrassé par une fortune de millionnaire.

Dès que je fus délivré des premiers soins du retour, j'allai voir Flaubert, qui s'était réinstallé à Croisset; il n'avait pu encore

se remettre au travail. Son esprit était ailleurs; où donc? Sur le Nil, dans les défilés du Liban, sous les cyprès du champ des morts de Scutari. Il me disait : « Te souviens-tu? » Il me parlait du reis de notre cange, de nos drogmans, des bazars de Damas, de notre course à la Mer-Morte, du grand chapiteau ionique sur lequel nous nous étions assis au milieu des ruines de Sardes. Parfois, il s'écriait: *Cheick Mahammed an'nabi!* imitait le bruit des avirons tombant dans l'eau, et avait les larmes aux yeux. En Orient, il avait la nostalgie de la Normandie; en Normandie, il avait la nostalgie de l'Orient. Pauvre grand homme, dont l'intelligence désirait toujours, regrettait toujours et ne jouissait jamais! Je me hasardai à lui dire : « Tu t'es cependant bien ennuyé dans notre voyage. » Il me répondit : « Oui, mais je voudrais le recommencer. » Il a toujours vécu ainsi, tiraillé par le passé, attiré par l'avenir, et ne pouvant se résoudre à accepter le présent. Bouilhet, impassible, écoutait ses plaintes et ne disait mot, mais je sais bien ce qu'il pensait lorsqu'il faisait un retour sur lui-même. L'existence que Flaubert trouvait insupportable et, comme il disait, « agressive et injuste, » lui eût semblé une bonne fortune. Une aisance qui assure les facilités de la vie, qui permet le choix du travail, qui donne aux allures l'indépendance et enlève au lendemain toute préoccupation, n'est-ce donc rien, et faut-il tant gémir? « S'il avait à gagner de quoi payer sa soupe et son loyer, que dirait-il donc? » me disait Bouilhet, pour qui rien n'était changé depuis notre départ. Nulle ressource en dehors des leçons qu'il donnait : il subissait la nécessité, mais ce métier lui faisait horreur. Expliquer Virgile à des enfans qui pensent à autre chose, corriger les chevilles des vers latins, se réduire au français conventionnel des discours de rhétorique, préparer des cervelles obtuses aux examens du baccalauréat, recevoir les reproches des parens lorsque les diplômes n'ont point été obtenus, c'est dur pour un homme dont la tête est toujours hantée par le rythme des vers. Sans cesse et partout il travaillait. Que de fois, lorsque nous dînions ensemble, je l'ai vu rester immobile, absorbé dans la contemplation intérieure, l'œil fixe et la bouche entr'ouverte! Puis, brusquement, il revenait à nous par un sourire; il avait trouvé la rime qu'il cherchait. Pendant notre absence, il avait terminé son poème de *Melœnis*, qui avait exigé trois années de labeur; il en était satisfait et n'avait pas tort, car c'est une œuvre de premier ordre. Le poème était terminé; c'est bien; mais comment vivre? Faudra-t-il donc être condamné à courir le cachet jusqu'à sa dernière heure? Platon chassait le poète de sa république; notre civilisation est moins brutale, mais plus cruelle; elle le laisse périr. Alfred de Vigny l'a raconté dans *Stello*; sous toute forme de gouvernement, le poète meurt à la peine. Sauf exceptions, si rares qu'on pourrait les citer, le poète pur, le poète abstrait (j'entends celui qui

ne fait que des vers, auquel la ressource du théâtre est close), ne peut vivre du produit de son œuvre, car ce produit est insuffisant à le nourrir. Le poète sans fortune, sans fonction et sans pension, qui ne pourrait faire que des odes, est infailliblement condamné à mourir de faim. Il n'a pas de place dans notre société; il y représente cependant quelque chose. — Quoi? — Moins que rien : l'âme.

Ces préoccupations attristaient Bouilhet; c'est là, dans nos conversations intimes, quand nous agitions avec lui et pour lui le redoutable dilemme : renoncer à donner des leçons, ou renoncer à manger, qu'il sentit la nécessité de chercher la fortune dramatique et de demander au théâtre le pain que tant d'autres y ont ramassé. Malgré sa forte éducation classique, Bouilhet n'admettait que le romantisme; il rejetait l'école dite du bon sens et regrettait de n'avoir pas été du bataillon sacré qui reçut le choc au combat de *Hernani*. Cet homme de mœurs aimables, de forme littéraire très douce, ne concevait sur la scène que les situations violentes et les dénoûmens impétueux. Le drame en vers l'attirait, et néanmoins il était plein d'hésitations; créer une action qui s'enchaîne et se déduit logiquement, faire mouvoir plusieurs personnages, ne pas sortir de la vérité tout en restant dans la convention, lui paraissait un labeur au-dessus de ses forces, et c'est alors que, pour se rompre la main, pour se familiariser avec des conceptions qui lui étaient étrangères, il se mit, avec Flaubert, à composer, à « machiner » des scénarios sur tous sujets. Drames, comédies, vaudevilles, tragédies, opéras, pantomimes, féeries, rien qui ne leur fût bon et ne les initiât quelque peu à un métier auquel ils étaient naturellement impropres. Ils ont ainsi perdu bien des heures qu'ils auraient pu employer à des œuvres correspondant mieux à leurs facultés; mais ce travail s'imposait à Bouilhet, auquel, plus tard, il devait être utile, et il plaisait à Flaubert, qui se croyait appelé aux succès dramatiques et qui s'imagina en saisir un le jour où il fit représenter *le Candidat*.

En attendant ce que l'avenir réservait à ces tentatives si nouvelles pour lui, Bouilhet restait perplexe devant son poème achevé et se répétait le mot cruel de tous les débutans : « Comment le faire publier? » Un incident auquel nul de nous ne pensait alors, hâta la mise au jour de *Melœnis* et fit entrer Bouilhet, de plain-pied, dans le monde des lettres. Vers le milieu du mois d'août, Louis de Cormenin vint un soir chez moi et me fit part d'une conversation qu'il venait d'avoir avec Théophile Gautier et Arsène Houssaye. Il s'agissait de créer de nouveau la *Revue de Paris*, qui avait eu jadis un certain succès. Fondée par Véron, qui l'avait cédée à Bonnaire, elle eut des fortunes diverses et finit par disparaître. Arsène Houssaye en avait acheté le titre, qu'il adjoignit à celui de *l'Artiste*, dont il était le directeur. J'acceptai tout de suite la combinaison dont

Louis me parla; j'entrai en rapport avec Arsène Houssaye, et il fut convenu que lui, Théophile Gautier, Louis de Cormenin et moi, nous devenions, sous certaines conditions, propriétaires du titre, que nous ferions paraître la nouvelle *Revue de Paris* tous les mois, que nous nous réunirions en comité pour juger, accepter ou refuser les articles proposés et que tous les quatre nous signerions les numéros en qualité de gérans responsables; le premier fascicule devait être publié le 1er octobre 1851. On se frappa dans la main, et l'affaire fut conclue.

Les écrivains se divisent en deux classes : ceux pour qui la littérature est un moyen, ceux pour qui la littérature est un but. J'appartenais, j'ai toujours appartenu à cette seconde catégorie; je n'ai jamais demandé aux lettres que le droit de les aimer et de les cultiver de mon mieux; aussi j'obtins que nulle question politique ne serait traitée dans la *Revue de Paris;* le champ de la littérature exclusivement littéraire était assez large pour nous fournir une moisson sérieuse; en outre, voulant éviter toute réclame pour nous-mêmes, je fis décider qu'il ne serait question de nous, sous aucun prétexte, dans le recueil qui nous appartenait. Cette clause de nos conventions fut respectée, et notre nom ne figura jamais dans la *Revue de Paris* qu'à la suite de nos articles. Notre organisation était défectueuse; un comité, si plein de bonnes intentions qu'il soit, ouvre la porte à trop d'influences; la camaraderie parvient à s'y glisser et les médiocrités entrent avec elle. La direction d'une revue doit être une et appartenir à un homme qui aime la littérature, mais n'en fait pas. Faute de savoir cela, et pour bien d'autres causes encore, les écoles ne nous ont pas été épargnées. Nos ambitions, du reste, n'avaient rien d'excessif : nous ne rêvions pas de nous substituer aux autres recueils connus ou célèbres; nous ne demandions qu'une place, et nous estimions qu'elle était due à notre bon vouloir. De même que l'Odéon subsiste à côté de la Comédie-Française, nous pensions que la *Revue de Paris* pouvait vivre, sans rivalité, auprès et en-deçà de la *Revue des Deux Mondes;* nous nous considérions comme le gîte de la première étape et nous avons toujours souhaité bonne fortune aux voyageurs de lettres qui, après avoir été hébergés dans notre petite maison, nous ont quittés pour mieux poursuivre leur route et monter plus haut. Entre le point de départ et le point d'arrivée, il y a bien des haltes; nous en étions une, et nous l'avons rendue aussi hospitalière que possible.

Notre association fut éphémère. Arsène Houssaye se retira le premier après m'avoir cédé la propriété exclusive du titre; puis Théophile Gautier nous quitta, et enfin Louis de Cormenin, dont la retraite me fut pénible. A Arsène Houssaye et à Théophile Gautier avait succédé Laurent-Pichat, qui acquit la moitié de la propriété. Tous

deux nous avons tenu bon jusqu'au bout, luttant contre le sort qui ne nous fut pas toujours clément et faisant de notre mieux pour accueillir ceux qui frappaient à notre porte. La *Revue de Paris* devait mourir de mort violente; au mois de janvier 1858, elle fut emportée par un ricochet des bombes d'Orsini et succomba sous un abus de pouvoir que je raconterai plus tard. Financièrement l'affaire fut un peu lourde; littérairement, elle eut, non pas son importance, mais son utilité; n'eût-elle servi qu'aux débuts de Louis Bouilhet, de Baudelaire, de Gustave Flaubert, d'Eugène Fromentin, elle a eu sa raison d'être et n'a pas été indigne des sacrifices qu'elle a exigés.

Le rêve si souvent choyé de mon enfance d'entrer côte à côte dans les lettres avec Louis de Cormenin allait se réaliser; en outre, je pouvais ouvrir les portes de la publicité devant Flaubert et devant Bouilhet, car la *Revue de Paris* était à eux, puisqu'elle était à moi. Dès le second numéro (novembre 1851), je publiai le poème complet de *Melænis :* trois mille vers d'un coup, cela passa pour une imprudence; j'avoue que je ne m'en suis jamais repenti. Lorsqu'un poème est beau, il importe peu qu'il soit long, car il est supérieur aux nouvelles, aux articles de critique, d'esthétique ou d'histoire, qui forment habituellement le fond des recueils littéraires. Le poème parut donc et fut bien accueilli; il était dédié à Gustave Flaubert; pour la première fois, on faisait connaître au public les noms jumellés de ces deux amis qui ne devaient plus se quitter et qui se pénétraient de leur mutuelle influence. Ils ont si longtemps vécu de la même vie, tourmentés des mêmes préoccupations, regardant vers le même but, poursuivant le même idéal, qu'ils avaient fini par s'emprunter leurs gestes, leur attitude, leurs phrases, leur façon de parler. Grands tous deux et de large carrure, précocement chauves et portant de longues moustaches de même nuance, ayant l'accent du même terroir, ils avaient l'air de se ressembler, et l'on a dit qu'ils étaient frères. Nul lien de famille régulier ou irrégulier ne les unissait, je l'affirme parce que je le sais; mais ils pouvaient s'appliquer la devise par laquelle le comte de Gramont termine un sonnet adressé au marquis de Belloy :

Non amici, fratres ; non sanguine, corde !

Provoquer les débuts de Bouilhet, c'était facile, puisque, indépendamment de *Melænis,* il avait en réserve un volume presque terminé de poésies détachées; mais pour Flaubert, la question était moins aisée à résoudre, car il gardait au tiroir tout ce que déjà il avait écrit. *Novembre* lui semblait une œuvre trop juvénile, et *l'Éducation sentimentale*, malgré de belles pages, était d'une conception confuse qui en neutralisait l'intérêt. Restait *la Tentation de saint*

Antoine, qui ne devait être scindée, sous peine de devenir incompréhensible, et que l'on ne pouvait publier dans une seule et même livraison, puisque l'ouvrage ne comprenait pas moins de deux volumes. Convenait-il d'en extraire quelques épisodes, qui, jusqu'à un certain point, formaient un tout complet, et de se présenter pour la première fois devant le public avec des fragmens de livre, sans cohésion entre eux? Flaubert était indécis, et je ne l'étais pas moins que lui. Je l'avais engagé à écrire notre voyage en Grèce: l'œuvre pouvait être courte, intéressante et offrir un bon terrain de début. Il ne goûta point mon conseil; il me répondit que les voyages comme les humanités ne devaient servir qu'à « corser le style, » et que les incidens recueillis en pays étranger pouvaient être utilisés dans un roman, mais non pas dans un récit; écrire un voyage ou rédiger un fait divers, pour lui c'était tout un, c'était de la basse littérature; et il avait des aspirations plus élevées. Je savais qu'il était superflu d'insister et je n'insistai pas. Je lui écrivis néanmoins de réfléchir et que j'irais au mois de novembre le voir à Croisset, afin de causer avec lui et Bouilhet. A ce sujet, il m'adressa une longue lettre que j'ai conservée, lettre dans laquelle il s'explique, il se commente et qui renferme une sorte de confession, que jamais depuis il n'a répétée :

« Ce mardi 21 octobre 1851. — Il me tarde bien que tu sois ici et que nous puissions causer un peu longuement et serré, afin que je prenne une décision quelconque. Dimanche dernier, avec Bouilhet, nous avons lu des fragmens de *Saint Antoine :* Apollonius de Tyane, quelques dieux, et la seconde moitié de la seconde partie, c'est-à-dire la courtisane, Thamar, Nabuchodonosor, le sphinx, la chimère et tous les animaux. Ce serait bien difficile de publier des fragmens, tu verras. Il y a de fort belles choses, mais, mais, mais! ça ne satisfait pas en soi, et le mot « drôle » sera, je crois, la conclusion des plus indulgens, voire des plus intelligens. Il est vrai que j'aurai pour moi beaucoup de braves gens qui n'y comprendront goutte et qui admireront de peur que le voisin n'y entende davantage. L'objection de Bouilhet à la publication est que j'ai mis là tous mes défauts et quelques-unes de mes qualités. Selon lui, ça me calomnie. Dimanche prochain nous lirons tous les dieux, peut-être est-ce ce qui ferait le mieux un ensemble. Pas plus là-dessus que sur la question principale, je n'ai d'opinion à moi. Je ne sais que penser; je suis comme l'âne de Buridan. On ne m'a pas jusqu'à présent accusé de manquer d'individualisme et de ne pas sentir mon petit moi. Eh bien! voilà que, dans la question la plus importante peut-être d'une vie d'artiste, j'en manque complètement, je m'annule, je me fonds et sans efforts, hélas! car je fais tout ce que je peux pour avoir un avis quelconque, et j'en suis dénué autant

que possible; les objections pour et contre me paraissent également bonnes. Je me déciderais à pile ou face et je n'aurais pas regret du choix, quel qu'il fût.

« Si je publie, ce sera le plus bêtement du monde, parce qu'on me dit de le faire, par imitation, par obéissance et sans aucune initiative de ma part. Je n'en sens ni le besoin ni l'envie. Et ne crois-tu pas qu'il ne faut faire que ce à quoi le cœur vous pousse? Le poltron qui va sur le terrain poussé par ses amis qui lui disent : « Il le faut! » et qui n'en a pas envie du tout, qui trouve que c'est très bête, est au fond beaucoup plus misérable que le franc poltron qui avale l'insulte et reste tranquillement chez lui. Oui, encore une fois, ce qui me révolte, c'est que ça n'est pas de moi, que c'est l'idée d'un autre, des autres, preuve peut-être que j'ai tort. Et puis regardons plus loin; si je publie, ce ne sera pas à demi. Quand on fait une chose, il la faut bien faire. J'irai vivre à Paris pendant l'hiver. Je serai un homme comme un autre; je vivrai de la vie passionnelle, intriguée et intrigante. Il me faudra exécuter beaucoup de choses qui me révolteront et qui d'avance me font pitié. Eh bien! suis-je propre à tout cela, moi? Tu sais bien que je suis l'homme des ardeurs et des défaillances. Si tu savais tous les invisibles filets d'inaction qui entourent mon corps et tous les brouillards qui me flottent dans la cervelle! J'éprouve souvent une fatigue à périr d'ennui lorsqu'il faut faire n'importe quoi, et c'est à travers de grands efforts que je finis par saisir l'idée la plus nette. Ma jeunesse m'a trempé dans je ne sais quel opium d'embêtement pour le reste de mes jours. J'ai la vie en haine; le mot est parti, qu'il reste! oui, la vie et tout ce qui me rappelle qu'il la faut subir. C'est un supplice de manger, de m'habiller, d'être debout. J'ai traîné cela partout, en tout, à travers tout; au collège, à Rouen, à Paris, sur le Nil, dans notre voyage. Nature nette et précise, tu t'es souvent révolté contre ces normandismes indéfinis que j'étais si maladroit à excuser, et parfois tu ne m'as pas épargné les reproches!

« Crois-tu que j'aie vécu jusqu'à trente ans de cette vie que tu blâmes, en vertu d'un parti-pris et sans qu'il y ait eu consultation préalable? Pourquoi n'ai-je pas eu des maîtresses? pourquoi prêchais-je la chasteté? pourquoi suis-je resté dans ce marais de la province? Crois-tu que je serais sans vigueur et que je ne serais pas bien aise de faire le beau monsieur là-bas? Mais oui, ça m'amuserait assez. Considère-moi et dis-moi si c'est possible; le ciel ne m'a pas plus destiné à tout cela qu'à être beau valseur. Peu d'hommes ont eu moins de femmes que moi, c'est la punition de cette *beauté plastique* qu'admire Théo, et si je reste inédit, ce sera le châtiment de toutes les couronnes que je me suis tressées dans ma primevère. Ne faut-il pas suivre sa voie? Si je répugne au mou-

vement, c'est que peut-être je ne sais pas marcher. Il y a des momens où je crois même que j'ai tort de vouloir faire un livre raisonnable et de ne pas m'abandonner à tous les lyrismes, violences, excentricités philosophico-fantastiques qui me viendraient. Qui sait? un jour j'accoucherais peut-être d'une œuvre qui serait mienne au moins.

« J'admets que je publie; y résisterai-je? De plus forts y ont péri. Qui sait si, au bout de quatre ans, je ne serai pas devenu un crétin? J'aurai donc un autre but que l'art même; seul, il m'a suffi jusqu'à présent, et s'il me faut quelque chose de plus, c'est que je baisse, et si ce quelque chose d'accessoire me fait plaisir, c'est que je suis baissé. La peur que ce ne soit le démon de l'orgueil qui parle m'empêche de dire tout de suite : Non, mille fois non! Comme le colimaçon qui a peur de se salir sur le sable ou d'être écrasé sous les pieds, je rentre dans ma coquille. Je ne dis pas que je ne sois point capable de toute espèce d'action, mais il faut que ça dure peu et qu'il y ait plaisir. Si j'ai la force, je n'ai pas la patience, et c'est la patience qui est tout. Saltimbanque, j'aurais bien levé des fardeaux, mais je ne me serais jamais promené en les portant au bout du poing. Cet esprit d'audace et de souplesse déguisées, de savoir-vivre qu'il faut, l'art de la conduite, tout cela m'est lettre close et je ferais de grandes sottises. Dans ta dernière nouvelle, tu as supprimé deux passages que tu considérais comme scabreux; c'est une concession humiliante qui m'a irrité contre toi. Je ne suis pas certain de ne pas t'en vouloir encore, et il est possible que je ne te le pardonne jamais.

« La Muse (Louise Colet) me reproche « le cotillon de ma mère. » J'ai suivi ce cotillon à Londres et il m'accompagnerait bien à Paris. Oh! si tu me débarrassais de mon beau-frère et de..., combien je sentirais peu le voisinage de ce cotillon! Hier, j'ai parlé longuement de tout cela avec ma mère; elle est comme moi, elle n'a pas d'avis. Son dernier mot a été : « Si tu as fait quelque chose que tu trouves bon, publie-le. » Me voilà bien avancé! Au reste, je te donne tout ce qui précède comme un thème à méditation; seulement, médite et considère-moi tout entier. Malgré ma phrase de *l'Éducation sentimentale:* « Dans les confidences les plus intimes, il y a toujours quelque chose que l'on ne dit pas, » je t'ai tout dit; autant qu'un homme peut être de bonne foi avec lui-même, il me semble que je le suis. Je t'expose mes entrailles. Je me fie à toi, je ferai ce que tu voudras. Je te remets mon individu, dont je suis harassé. Je ne me doutais guère, quand j'ai commencé ma lettre, que j'allais te dire tout cela. Ça est venu, que ça parte; nos prochaines conférences en seront peut-être simplifiées. Adieu, je t'embrasse avec un tas de sentimens. »

A cette lettre je répondis par une lettre non moins longue, dont j'ai conservé le brouillon, car j'avais voulu la communiquer à Bouilhet, qui se préoccupait de l'état moral de Flaubert. Elle peut se résumer en deux points : « Tu n'as pas la haine de la vie, tu as la haine de *ta* vie, de ta façon de vivre, ce qui n'est pas la même chose. — Il m'est impossible de prendre une détermination pour toi, car seul tu peux et tu dois savoir ce que tu veux faire. » Par allusion à notre voyage, je lui adressai cette phrase peu généreuse : « Je ne veux pas être ton tentateur; une fois je l'ai été et c'est assez. » Lorsque j'allai à Croisset, Flaubert n'avait adopté aucun parti. Bouilhet et moi, nous étions consternés de son indécision. Il reprenait la lecture de *la Tentation de saint Antoine*, s'enivrait à la cadence de sa prose et s'oubliait dans l'admiration de soi-même. Devant un grand feu, à la clarté des lampes, aux éclats de sa voix, il se grisait; le lyrisme dont il était plein le débordait; il se jurait de publier son livre et de forcer « les bourgeois » à reconnaître que c'était un chef-d'œuvre. Le lendemain, après la nuit passée et le calme revenu, il avait peine à se lever de son fauteuil et disait : « Je ne publierai jamais rien. » Ces alternatives d'exaltation et d'affaissement durèrent pendant plus de quinze jours. Bouilhet, pas plus que moi, n'osait lui donner un conseil et ne voulait en présence de ce tempérament à la fois exclusif et mobile, prendre la responsabilité d'une détermination. Flaubert se décida à venir à Paris afin de consulter Théophile Gautier. Bouilhet lui dit : « Tu ressembles à Panurge interrogeant les oracles. »

J'installai Flaubert dans mon appartement, où, un soir, après le dîner, Gautier lui donna la « consultation » qu'il désirait. Ni l'un ni l'autre ne se comprirent, car ils parlaient une langue différente. En écoutant les considérations de Flaubert sur l'art et les devoirs de l'artiste, Gautier ébaucha un sourire et, prenant le contrepied de la piste, ce qui lui arrivait quelquefois, il répondit : « Je connais ça; c'est la maladie du début, comme la rougeole est la maladie de l'enfance. Lorsque nous habitions dans la rue du Doyenné avec Arsène Houssaye, Camille Rogier et Gérard de Nerval, qui s'était construit une tente à l'aide d'une échelle double et d'un vieux rideau en brocatelle, nous avions de ces idées-là. Faire des chefs-d'œuvre, je sais ce que c'est; j'ai fait *la Comédie de la mort;* j'ai donné deux volumes de prose pour que l'on imprimât mes vers, dont on a vendu soixante-quinze exemplaires. Des chefs-d'œuvre, tout le monde en fait, puisque tout le monde croit en faire. Casimir Delavigne, Ponsard et Bouchardy, te démontreront que *l'École des vieillards*, que *Lucrèce*, que *le Sonneur de Saint-Paul* sont des chefs-d'œuvre. En ceci comme en toute chose, il n'y a que la foi qui sauve. Tu crois à la mission de l'écrivain, au sacerdoce du poète,

à la divinité de l'art : ô Flaubert, tu es un naïf. L'écrivain vend de la copie comme un marchand de blanc vend des mouchoirs; seulement le calicot se paie plus cher que les syllabes et c'est un tort. Toute la sculpture grecque est contenue dans la *Vénus* de Milo; de même, toute la prose, toute la poésie française peuvent être réduites à un volume; si ce volume est sauvé, l'art littéraire de la France est sauvé. Ajouteras-tu une ligne à ce volume? Je n'en sais rien, tu n'en sais rien, nul n'en sait rien; dans deux cents ans peut-être on pourra le savoir. Garder des manuscrits en réserve, c'est un acte defolie; dè s qu'un livre est terminé, il faut le publier en le vendant le plus cher possible. Voilà! » Ce fut cet exposé de principes qui, agissant en sens contraire, détermina Flaubert à mettre *la Tentation de saint Antoine* en portefeuille et à écrire *Madame Bovary*.

Était-ce donc là le fond des opinions littéraires de Gautier? Non, certes, car nul plus que lui n'avait élevé haut la théorie de l'art, mais il traversait une de ces heures découragées qui sonnèrent si souvent dans son existence. La besogne du feuilleton hebdomadaire qu'il faisait alors dans *la Presse* lui était devenue odieuse; cette obligation de rendre compte de toutes les pièces que l'on jouait sur les théâtres de Paris, aussi bien à la Comédie-Française qu'à l'Hippodrome, avait fini par le lasser. Ce poids insupportable et qu'il ne pouvait rejeter sous peine de supprimer le plus clair de ses revenus, il s'en était déchargé sur Louis de Cormenin, qui depuis trois ans écrivait le feuilleton dramatique de *la Presse* sans que personne l'eût jamais soupçonné. Louis, comme je l'ai déjà dit, avait une aptitude extraordinaire pour s'approprier le style d'autrui. Il s'était assimilé la manière de Gautier et faisait des pastiches qui trompaient les yeux les plus perspicaces. Bien souvent j'ai entendu Gautier lui dire : « Mon petit chat, — c'était son mot familier dans l'intimité, — tu as fait aujourd'hui du très bon Théo. » Cela donnait un peu de répit à Gautier, qui alors écrivait *Italia*. Ce livre que l'on croirait médité dans le recueillement, au milieu d'une bibliothèque facilitant les recherches, devant le plan des villes et avec le catalogue des musées, ce livre a été écrit à l'imprimerie même, à travers la causerie des typographes, le bruit des presses, le ronflement des machines, le battement des portes et le brouhaha d'un atelier en activité. Nulle note, nul livre, nul document. La mémoire de Gautier était inconcevable; il pouvait la feuilleter avec une sécurité que rien n'a jamais démentie. Il écrivait ses phrases sans rature ni retouche; lorsqu'il avait écrit dix lignes, le prote les coupait, les donnait à composer et recommençait jusqu'à ce que l'article ou le chapitre fût terminé. Lorsque l'on apportait les épreuves à Gautier, il indiquait les erreurs

par un coup d'ongle et s'en allait respirant à pleins poumons, comme un ouvrier mineur qui, sa journée finie, remonte à la lumière. Depuis 1850, presque tous ses livres ont été faits ainsi. Il en avait pris une telle habitude qu'il me disait : « Schiller, pour s'exciter l'imagination, respirait l'odeur des pommes gâtées ; je crois que je ne puis plus écrire qu'en sentant la puanteur de l'encre d'imprimerie. » En réalité, ce maître en prose française n'aimait que les vers et il avait toujours quelques rimes qui se becquetaient dans sa cervelle. Cela ne lui était pas inutile pour échapper aux tracasseries de son existence, à laquelle les déconvenues n'ont point manqué.

Il en subit une qui fut étrange. On devait, le 6 juin 1851, célébrer à la Comédie-Française l'anniversaire de la naissance de Corneille. Dans ces solennités il est d'usage de jouer une comédie de circonstance ou de faire réciter par un acteur une pièce de vers à la gloire de l'auteur mort que l'on veut honorer. Théophile Gautier fut chargé de composer quelques strophes qui seraient lues pendant un entr'acte ou à la fin de la représentation. Nous étions en république, et Gautier crut pouvoir se dispenser de placer Louis XIV au rang des dieux ; il lui reprocha d'avoir laissé :

Corneille sans souliers, Molière sans tombeau,

et il terminait en disant :

Dans la postérité, perspective inconnue,
Le poète grandit et le roi diminue.

« Pou-ou ! » comme dit Figaro ; nul pont-levis ne s'abaissa devant le pauvre Théo, mais il fut vitupéré comme un écolier qui a fait un barbarisme dans son thème. Le bureau des théâtres relevait alors de la direction des beaux-arts, qui appartenait à M. de Guizard. C'était un fort galant homme et de bonnes manières ; il avait été préfet, je crois, et présidait aux beaux-arts, comme il eût présidé à une entreprise de roulage, avec des aptitudes administratives qui servent à tout et ne suffisent à rien. Il poussa des cris d'effroi, lorsque, selon l'usage, on lui communiqua les vers de Gautier avant d'en donner lecture au public. Il déclara tout net qu'il était subversif d'exprimer de telles idées, que c'était fomenter les tendances révolutionnaires et que l'hydre de l'anarchie elle-même ne parlerait pas autrement si elle n'avait été muselée par un gouvernement réparateur ; que dirait M. Faucher ? — Léon Faucher était alors ministre de l'intérieur ; c'est lui qui, en ma présence, répondit à Petin,

inventeur d'un aérostat : « Eh! Monsieur, nous n'avons que faire de vos ballons! nous avons déjà bien assez des chemins de fer! » — Donc M. de Guizard, représentant M. Léon Faucher, qui réprésentait la majorité de l'assemblée nationale, protégea Louis XIV, tança Gautier et supprima les vers. Corneille n'eut, ce soir-là, qu'une apothéose incomplète. Théo fut déconfit de cette aventure; il craignit d'être accusé de jacobinisme et s'imaginait avoir la police à ses trousses. Il ne se trompait pas trop; il était surveillé de près; mais la politique, Corneille, Louis XIV et de Guizard n'y étaient pour rien.

Un matin, Flaubert étant encore chez moi, on sonna violemment et tout aussitôt Gautier se précipita dans mon cabinet. Il était pâle, sans chapeau, avec les cheveux en désordre et la redingote fermée de travers. « Qu'as-tu donc? » Avant de répondre, il se regarda dans la glace et dit d'un ton désespéré : « Comme je suis hirsute! » puis immédiatement un vers de *Ruy-Blas :*

Leur poursuite enragée et ma fuite éperdue!

Nous ne comprenions pas. Il se laissa tomber sur un canapé, et dit : « Voilà ce que c'est que d'avoir des institutions libres; on veut me mettre en prison! » Il nous raconta alors qu'ayant l'habitude de ne jamais monter la garde, il avait été condamné par défaut à vingt-quatre heures d'emprisonnement. Le matin même, deux agens de la sûreté s'étaient présentés chez lui munis d'un mandat d'amener; il n'avait eu que le temps de se sauver par un escalier de service et d'accourir chez moi. — A mon observation un peu naïve : « Pourquoi ne montes-tu pas la garde, cela t'éviterait bien des ennuis? » il me répondit avec une conviction qui ne tolérait pas de réplique : « Je n'ai pas le droit d'altérer la beauté de mes formes en les enfermant dans un costume ridicule; je suis déjà assez humilié de porter une redingote à l'instar de celle des huissiers, sans me déshonorer en me revêtant d'une tunique qui a des épaulettes et en me coiffant d'un shako qui a un pompon. En 1832, j'ai voulu me faire saint-simonien, mais quand j'ai vu qu'il fallait mettre un pantalon blanc, un gilet rouge et une lévite bleue, j'ai reculé d'horreur et j'ai spontanément renoncé au culte du dieu Père-et-Mère. Je n'entrerai que dans une religion où l'on sera coloriste; je ne servirai que dans une armée où l'on aura le respect de la forme humaine. J'aime mieux croupir dans les bastilles, comme Latude, que de manquer à mes principes. » Une fois cependant, vaincu par une première incarcération, il avait tenté de faire son service de garde national et pour se rendre au lieu d'assemblée de sa compagnie, il avait adopté un costume de bizet : pantalon gris, gilet jaune à fleurs bleues, frac vert à boutons dorés, cravate rose,

col à la Colin; sur ses longs cheveux flottans, un bonnet de police, et pour fusil, un mousquet à rouet que lui avait prêté un peintre nommé Boissard. Le capitaine bondit d'indignation, et « les camarades » éclatèrent de rire. Gautier fut renvoyé avec sa courte honte; c'est tout ce qu'il demandait. On le laissa tranquille pendant quelque temps; puis les billets de garde affluèrent chez son portier; il n'en tint compte et fut obligé de venir me demander asile. L'appartement était grand, j'installai Gautier dans une chambre voisine de celle de Flaubert, et souvent je les entendais, à trois heures, à quatre heures du matin, qui discutaient encore au lieu de dormir.

Au bout d'une quinzaine de jours, Gautier croyant avoir dépisté les recherches de ceux qu'il appelait sérieusement des sbires, retourna chez lui. Le lendemain, il était arrêté, et je recevais un billet de lui : « Je suis aux haricots, viens consoler ma captivité; apporte-moi une lime et une échelle de corde. » Je courus à l'état-major de la garde nationale, dont le chef était le général Folz, qui me rit au nez, lorsque je le priai de remettre Gautier en liberté, et me laissa comprendre qu'il ne lui déplaisait pas de tenir un poète sous les verrous. Tout ce que je pus obtenir fut une permission pour aller faire visite au prisonnier. Où était située la prison affectée aux gardes nationaux récalcitrans, les haricots, comme l'on disait en langage peu administratif? Je ne sais plus trop; vers le Jardin des Plantes, il me semble, dans les environs de la gare du chemin de fer d'Orléans. J'y allai; Gautier gémissait et se promenait en maugréant dans une salle bien éclairée qui n'avait rien d'un cachot, ni d'une cellule. Il méditait des vengeances et projetait des barricades. L'idée d'être enfermé, verrouillé la nuit dans sa chambre lui causait un véritable malaise, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint que sa porte ne fût close qu'au loquet. Le directeur disait : « C'est contraire aux règlemens et je m'expose à de graves reproches. » Théophile Gautier, en effet, se sentait pris d'angoisse toutes les fois que, pendant la nuit, il était seul ou trop éloigné pour n'être pas entendu au premier appel. L'obscurité lui était pénible. Il lui semblait qu'à travers l'ombre la mort le guettait et allait le saisir. L'idée de la mort ne le laissait pas tranquille; ce que l'on devait trouver après la vie l'inquiétait. Il ne souriait d'aucune religion; à toutes les promesses d'enfer et de paradis, aux menaces de transmigration douloureuse, à la grande prairie des Peaux-Rouges, à la gehenne des juifs, aux tortures infligées par Éblis, il hochait la tête et répondait : « C'est peut-être vrai. » Dans une circonstance solennelle, je lui ai entendu dire : « Je suis un vieux chrétien! » Ces impressions le hantaient souvent et l'attristaient. Il m'a raconté qu'étant, un jour, couché et endormi à Grenade, dans une des salles de l'Alhambra,

il s'était réveillé et s'était dit : « Une heure viendra où tu seras étendu comme te voilà et où tu ne te relèveras plus. » Il ajoutait : « Depuis cet instant, je ne me suis plus amusé ! » Comme Goethe, il avait la haine de la laideur, et la mort lui paraissait la laideur même ; comme Goethe encore, il avait pris pour devise : *Memento vivere*. Souviens-toi de vivre ! Et il aimait à citer l'inscription que, lors de son voyage en Espagne, il avait relevée sur le gnomon de l'église d'Urugne : *Vulnerant omnes, ultima necat !*

Pendant que nous nous occupions de la *Revue de Paris*, les journaux quotidiens ne cessaient de répéter : « L'horizon politique se rembrunit. » Il se rembrunissait, on peut en convenir. Le dualisme créé par la constitution de 1848 avait logiquement produit le résultat que l'on n'avait pas prévu. Entre le pouvoir législatif représenté par une assemblée unique, c'est-à-dire sans contrepoids ni contrôle, et le pouvoir exécutif représenté par un président issu du suffrage universel, nommé pour quatre ans et non rééligible, la lutte était inévitable. Elle avait éclaté et elle était alors dans toute son ardeur. Entre ces deux pouvoirs il n'y avait pas eu contrat ; le président avait dû prêter serment à l'assemblée, qui n'était, qui ne pouvait être liée envers lui par aucun engagement. L'assemblée était divisée, ou plutôt morcelée en plusieurs partis, qui tous avaient des aspirations différentes. Les légitimistes voulaient le retour de Henri V, les orléanistes désiraient la régence du prince de Joinville pendant la minorité du comte de Paris ; les fusionnistes rêvaient la réconciliation des deux branches de la maison de France et l'adoption du comte de Paris par le comte de Chambord ; les républicains cherchaient à remettre la dictature aux mains du général Cavaignac, les socialistes entrevoyaient une sorte d'état démocratico-théocratique dont ils seraient les grands prêtres. C'était l'impuissance dans la diversité et la confusion dans le désordre. A l'Élysée, le prince-président, taciturne, indifférent en apparence, regardait et attendait. Dans une minute d'expansion, il avait répété le mot de Saint-Just : « L'avenir est aux apathiques. » Il avait sur l'assemblée un avantage redoutable ; il ne disait rien, et l'assemblée ne cessait de parler. L'essence même du pouvoir est d'être usurpateur. Entre le président et l'assemblée il y avait émulation, une sorte de steeple-chase dont un acte illégal était le but : qui arriverait le premier ? l'homme ou les hommes ? Le président voulait supprimer l'assemblée ; l'assemblée voulait se débarrasser du président. Quand le fait se produirait-il ? Nul ne le savait, mais chacun était certain qu'il se produirait. Dans la même journée, vers cette époque, on me disait : « Vous savez ? c'est pour demain ; le président couchera à Vincennes ; les mesures sont prises, l'armée est avec les représentans ; il est temps

d'en finir avec ce traître! » — Une heure après, on me disait : « Vous savez? c'est pour demain; l'assemblée sera dispersée par la force; les mesures sont prises : l'armée est avec le prince; il est temps d'en finir avec ces bavards! » Paris en parlait et paraissait ne s'en soucier guère. Quelquefois, cependant, le soir, on voyait des hommes se glisser mystérieusement autour de l'Élysée, tâcher de pénétrer par le regard dans la cour, dans le jardin et contempler les fenêtres du palais ; c'étaient des représentans inquiets qui venaient s'assurer si quelque guet-apens ne se préparait pas.

Un hasard me permit d'assister à une petite scène du prologue dont le drame devait être le coup d'état du 2 décembre. Je connaissais le comte de Morny, je lui avais montré la collection des épreuves photographiques que j'avais faites en Égypte, en Nubie, en Palestine et en Syrie. C'était alors un objet de curiosité et une sorte de primeur, car nul n'avait encore relevé à l'objectif les monumens du Caire, les temples écroulés sur les bords du Nil, les différens aspects de Jérusalem et les ruines de Baâlbeck. Morny m'avait demandé de communiquer ma collection au président, qui pouvait s'y intéresser; j'avais proposé de lui en offrir un exemplaire. Il avait accepté, et nous avions pris jour pour aller ensemble à l'Élysée. Ce fut le mercredi 26 novembre que je me rendis chez lui. Il habitait au numéro 17 de l'avenue des Champs-Élysées un hôtel que l'on avait surnommé « la niche à Fidèle, » parce qu'il était contigu à la demeure de la comtesse Lehon, à laquelle on attribuait des bontés pour celui dont la devise tracée autour d'une fleur d'hortensia était : *Tace et memento*. Chez le comte de Morny se trouvaient le comte de Flahaut, Gabriel Delessert, Fernand de Montguyon, Paul Daru, tous morts aujourd'hui. Le prince Louis-Napoléon nous reçut avec cette affabilité qui lui était naturelle et que l'éducation avait développée au plus haut degré. Il devait, à cette époque, être déjà préoccupé de sa future Histoire de Jules César, car il me questionna sur les traces monumentaires que le vainqueur de Pharsale avait pu laisser en Égypte et regarda le portrait de Ptolémée Césarion, que j'avais relevé sur la façade occidentale du temple de Kalabscheh. Il me parla aussi de l'île de Périm, qui, disait-il, serait prise par les Anglais aussitôt que Suez serait reliée à Alexandrie par un chemin de fer; il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Au moment où je prenais congé, il me dit : « Je suis chez moi tous les lundis, j'espère vous y voir. »

Le vendredi suivant, je dînais en ville ; outre le comte de Flahaut et le comte de Morny, les convives étaient Prosper Mérimée, Victor Cousin, Viollet-le-Duc : tous morts. Au cours de la soirée, Morny me

dit : « Irez-vous lundi à l'Élysée? » Je haussai les épaules avec un geste d'indécision. Morny insista : « Venez donc, ça vous intéressera. » Le lundi, 1er décembre, j'arrivai au palais de l'Élysée vers neuf heures du soir; on recevait dans les salons du rez-de-chaussée où j'avais souvent dormi, après la révolution de 1848, lorsque pendant les journées de trouble on y casernait la garde nationale. Il y avait peu de monde; des officiers de la garnison, si mes souvenirs sont exacts, quittaient leur sabre avant de pénétrer dans le salon, où ils se faisaient nommer au président, qui restait debout et paraissait fort calme. J'étais dans un coin et je causais avec le marquis Turgot, qui alors était ministre des relations extérieures, lorsque je vis entrer Henri Vieyra. Je le connaissais. Il avait été mon chef de bataillon pendant l'insurrection de juin; je l'avais vu à l'œuvre; c'était un homme énergique, qui n'avait jamais caché ni ménagé son dévoûment au prince Louis-Napoléon Bonaparte. Il était depuis peu chef d'état-major de la garde nationale. Lorsqu'il s'approcha pour saluer le président, celui-ci s'avança vers lui, et, le prenant par le bouton de son habit, il lui parla longtemps à voix basse. La conversation dura près de vingt minutes, puis Vieyra sortit sans adresser la parole à personne. Turgot me dit en riant : « Vieyra s'en va comme s'il portait un secret d'état. » Le président venait de l'initier à ses projets; dès la nuit, le coup de force serait entrepris. En qualité de chef d'état-major de la garde nationale, Vieyra devait faire enlever et réunir en lieu sûr les tambours et les réserves de cartouches déposés dans les mairies; il devait en outre s'opposer à tout rassemblement des gardes natio naux, soit en bataillon, soit en compagnie, soit en groupes isolés. Vieyra accepta la mission et sut la remplir.

La soirée s'avançait, le comte de Morny, que j'attendais, n'était pas venu; ce défilé de gens qui entraient, saluaient et prenaient place, me paraissait fastidieux; je m'en allai vers dix heures et demie et je me rendis à l'Opéra-Comique, où l'on donnait la première représentation d'une pièce intitulée : *le Château de la Barbe bleue*. J'arrivai au moment où le dernier entr'acte commençait. A cette époque, l'opérette n'avait pas encore pris la place des opéras comiques auxquels Herold, Boieldieu, Auber et Halévy avaient consacré un talent considérable; une nouvelle œuvre jouée sur le théâtre que les gens du monde appelaient Feydeau était un petit événement auquel il était de bon ton de prendre part. Dans une loge d'avant-scène du rez-de-chaussée j'aperçus Morny souriant et fort occupé à lorgner une jeune fille blonde qui se démenait au balcon pour se faire remarquer. J'échangeai de loin un bonjour avec lui. Dans le couloir des premières, à côté du foyer, je rencontrai le général

Cavaignac, se dandinant selon son habitude et portant sa tête intelligente et ferme au-dessus d'une haute cravate blanche. Je m'arrêtai à causer avec lui, et nous nous séparâmes quand le coup de sonnette annonça que le troisième acte allait commencer. Je ne me doutais guère que j'avais, en l'espace de deux minutes, salué le vainqueur et parlé au vaincu du lendemain. — Je reconduisis Théophile Gautier chez lui; lentement nous marchâmes sur le boulevard, tout était normal et dans la régularité de la vie parisienne; quelques fiacres roulaient sur la chaussée, l'entresol des grands restaurans était éclairé, les promeneurs attardés, fumant leur cigare ou fredonnant une ariette, passaient auprès de nous; nul soldat, nul sergent de ville ; Paris allait s'endormir de son sommeil habituel. Longtemps je restai devant la porte de Gautier à causer avec lui de Constantinople, où il espérait pouvoir aller dans le courant de l'année suivante. Lorsque nous nous quittâmes, il était plus d'une heure du matin.

En rentrant chez moi, je fus stupéfait de voir Louis de Cormenin qui m'attendait. Il me dit : « Il se passe quelque chose d'extraordinaire ; tout à l'heure, vers minuit, dans la rue Vieille-du-Temple, j'ai vu que l'imprimerie nationale était gardée par une compagnie de la garde municipale sous les ordres d'un capitaine. J'ai voulu demander des explications ; on m'a répondu un : « Passez au large ! » qui n'était pas gracieux. Je sais que des généraux ont eu aujourd'hui une conférence avec Saint-Arnaud; tu verras, demain on se tirera des coups de fusil dans les rues de Paris. Mon père est à Joigny, je n'en suis pas fâché. Je ne sais pas qui engagera la bataille, mais celui qui aura le dessous sera malmené, car on ne pardonne jamais les torts que l'on a, et on les fait expier à ses adversaires. » Louis était ému et inquiet, je le trouvais exagéré. Je lui reprochai d'imaginer des chimères, j'essayai néanmoins de le rassurer et je le renvoyai, car j'avais envie de dormir. Le lendemain matin, un domestique m'apprit que, pendant la nuit, on avait placardé des affiches sur les murs, que des régimens se massaient dans les rues, que l'assemblée nationale était dissoute, que le comte de Morny était ministre de l'intérieur et que l'on avait arrêté plusieurs généraux. Le coup d'état était fait.

Les conditions de la vie sociale et politique se trouvaient brusquement modifiées à l'heure même où nous allions entrer dans l'existence militante. Une période mauvaise venait de s'ouvrir; dans une seconde et dernière série de ces Souvenirs, je dirai plus tard comment et avec quels amis, aujourd'hui disparus, je l'ai traversée.

Maxime Du Camp.

LES DERNIERS PROGRÈS DU DROIT INTERNATIONAL

Il y a, comme en témoigne la correspondance récente encore de M. de Moltke et du professeur Bluntschli, des hommes d'état et des chefs militaires qui nient, ou peu s'en faut, le droit international lui-même, à plus forte raison les progrès du droit international. L'argument est simple : les querelles des peuples se vident par la guerre; donc, après la défaite de l'un et la victoire de l'autre, le droit lui-même est à la discrétion du plus fort. Or, suivant une maxime du président Garfield, « une loi manquant de sanction n'est pas une loi. » Où le progrès reste à la merci d'un coup d'épée, il n'y a pas de progrès.

Les progrès du droit international, à coup sûr, sont plus lents et moins facilement saisissables que ceux de la loi civile ou de la loi criminelle. Que la torture ou la confiscation vienne à disparaître d'un code européen, le progrès est précis, indiscutable; il passe du jour au lendemain à l'état de fait acquis. Il n'en est pas de même dans la sphère du droit international. D'abord il n'y a pas au milieu des peuples un pouvoir central organisé qui puisse se faire obéir. Ensuite, quand le perfectionnement de la civilisation semble imposer certaines réformes, que les efforts patiens de certains hommes d'état sont sur le point de les faire prévaloir, et que déjà l'adhésion de plusieurs grandes puissances les a consacrées, la brusque intervention de la force peut tout déranger. Si tout n'est pas à recommencer, il se peut du moins qu'un brutal abus de la victoire

remette en question beaucoup de choses. Le droit ne s'éteint pas, mais il s'éclipse.

Il n'en peut être autrement, qui le conteste? dans l'état actuel des sociétés européennes. Mais il n'en faut pas conclure qu'il n'y ait pas de droit international, que certaines pratiques ne soient pas, à la longue, abandonnées d'un commun accord et que de nouveaux principes, dictés par un sentiment plus élevé de la justice, ne règlent pas définitivement, à un moment donné, les rapports internationaux. Ce qui trompe certains observateurs, c'est qu'ils bornent leur examen à un trop petit nombre de faits et à un trop court espace de temps. A procéder de la sorte, on arriverait à nier tous les progrès, car il n'est pas de peuple qui n'ait vu, en-deçà de ses frontières et sur son propre territoire, le droit succomber sous la force. Cela ne signifie pas que la cause du progrès soit à jamais vaincue : le plus souvent, après quelques années, le droit prend sa revanche, et l'humanité reprend sa marche. Les choses ne se passent pas autrement dans la sphère des rapports internationaux, quoique l'observateur, devant lequel l'horizon s'est élargi, doive généralement se résigner à une plus longue attente.

Par cela seul que les citoyens d'un même état sont en contact, on voit se développer chez eux la notion du juste. Comme les nations ne peuvent pas plus s'isoler que les individus, il faut que chacune d'elles apprenne à respecter le droit des autres pour faire respecter le sien. Ainsi se fonde, en vertu d'un principe nécessaire, une loi qui règle les rapports de peuple à peuple. Dès qu'elle existe, elle ne peut que se purifier à mesure que les nations s'éloignent de la barbarie, qu'elles comprennent mieux leur intérêt réciproque, qu'elles corrigent leur droit public interne, qu'elles envisagent plus clairement sous tous ses aspects l'idée générale du juste.

Le droit international se transforme ainsi par la coutume universelle des peuples, et cette adhésion générale (*consensus gentium*) est la marque la plus irrécusable d'un progrès accompli. Par exemple, Grotius enseignait encore, en 1625, que, « par le droit des gens, » tous les prisonniers faits dans une guerre publique et en forme sont réputés esclaves. Mais il ajoutait presque aussitôt : « Tous les chrétiens généralement ont trouvé à propos d'abolir entre eux l'usage de rendre esclaves des prisonniers de guerre. » Voilà le progrès acquis; les peuples soumis à l'ancienne coutume l'ont jugée incompatible avec leur nouvelle conception du juste : c'est ainsi qu'une loi plus parfaite est, par la volonté commune, sortie de l'ancienne loi. Même avant que les peuples aient unanimement accepté ce nouveau joug, on peut reconnaître que certaines réformes s'accomplissent ou sont à peu près accomplies. Quand

le congrès de Paris eut, en 1856, posé les bases d'un droit maritime uniforme en temps de guerre, l'Espagne, le Mexique et les États-Unis refusèrent d'adhérer à ses résolutions. Cependant la civilisation venait de remporter une de ses victoires, et, comme le disait M. Franck en 1860, comme le répéta Calvo en 1868, le droit international avait fait un grand pas. Un simple traité qui détermine d'une façon plus équitable et plus humaine les rapports de deux ou trois puissances sert à la fois de règle aux contractans et de modèle aux autres peuples : chaque réforme partielle de l'ancienne pratique en annonce la réforme universelle, et lorsqu'une série de pactes a sanctionné l'innovation, le *consensus gentium* est établi ou près de s'établir, la révolution est faite. Quand les traités des Pyrénées, de Nimègue, de Ryswick et d'Utrecht eurent successivement exigé que les navires neutres saisis par les croiseurs belligérans ne pussent être définitivement attribués au capteur sans qu'un tribunal spécial en eût déclaré la prise bonne et valable, ce principe ne fut plus contestable.

Chaque état peut même, abstraction faite des contrats internationaux, par le seul développement de son droit public interne, concourir au développement du droit international. Si la France n'avait pas écrit dans son règlement du 26 juillet 1778 que le pavillon neutre couvre la marchandise à l'exception de la contrebande de guerre et n'avait pas défendu cette maxime avec persévérance, il n'est pas certain qu'elle eût pu la faire prévaloir, en 1856, au congrès de Paris. La loi américaine de 1818 concernant les enrôlemens pour l'étranger a, sans nul doute, exercé une sérieuse influence sur la détermination des lois générales de la neutralité. Le gouvernement anglais s'en inspirait dès 1819 et faisait voter un *act* analogue, que compléta l'*act* du 3 août 1870, défendant à tout citoyen du royaume-uni de s'engager dans les armées des belligérans, de recruter des soldats pour leur compte, de ravitailler directement leurs escadres, de construire ou d'équiper des navires destinés aux hostilités. Il n'y a pas là, sans doute, une règle générale, obligatoire pour tous, mais l'utile préface d'une règle générale. C'est à la fois un fragment du droit international et le droit commun international en voie de formation.

Les écrits des publicistes sont un dernier élément de ce progrès. Kent, le grand juge de la cour suprême des États-Unis, allait assurément trop loin lorsqu'il énumérait, en 1826, parmi les sources du droit public international, les ouvrages des juriconsultes : leur autorité se borne à mettre en relief et à fortifier les principes qui dérivent de la nature des choses ou reposent sur le consentement des peuples. Cependant certains livres ont contribué plus sûrement que dix conventions à propager des vérités qui sont devenues

des lois. Le *Mare liberum* de Grotius, qui révolta si fort le gouvernement anglais et provoqua jusqu'à la fin du XVII[e] siècle une polémique si vive, fut la première arme des faibles contre l'usurpation des forts, leur premier titre à l'affranchissement des mers et comme la grande charte des peuples navigateurs.

Puisque nous savons où chercher le droit international et ses développemens progressifs, nous pouvons examiner quels sont au juste, depuis cinquante ans, soit dans les guerres continentales, soit dans les guerres maritimes, les progrès accomplis.

I.

C'est une maxime admise aujourd'hui par tous les peuples civilisés que la guerre a lieu entre les états, non entre les particuliers. Pour comprendre exactement quel a été, dans cet ordre d'idées, le développement progressif du droit international, on n'a pas même besoin de rappeler à quels excès les belligérans croyaient encore pouvoir se livrer pendant la guerre de Trente ans; il suffit d'ouvrir le fameux traité de Grotius sur le droit de la guerre et de la paix, qui fut l'oracle du XVII[e] siècle, et qu'on édita quarante-cinq fois de 1625 à 1758: « La licence de faire du mal à un ennemi, dit le publiciste hollandais, regarde premièrement les personnes. Il y a là-dessus quantité de témoignages de bons auteurs. Le sang d'un ennemi ne souille point celui qui le tue, c'est un mot d'Euripide, qui avait passé en proverbe parmi les Grecs... Cette licence s'étend bien loin... Car, quand on déclare la guerre à un peuple, on la déclare en même temps à tous ceux de ce peuple. Nous pouvons donc tuer impunément les sujets de l'ennemi et sur nos propres terres, et sur les siennes, et sur une terre qui n'appartient à personne, et sur mer... Une preuve, au reste, que la licence de la guerre s'étend fort loin, c'est que le droit des gens n'en met point à couvert les enfans et les femmes, que l'on peut tuer impunément (1). » Il fallait citer ce morceau, qu'une analyse eût affadi. Telle était, aux yeux de ce jurisconsulte philosophe, non pas seulement la tradition, mais la règle stricte.

Franchissons un peu plus d'un siècle. En 1758, parut l'ouvrage de Vattel, qui n'est pas un grand philosophe, mais un honnête homme, sachant traduire en prose agréable et claire les idées de ses contemporains. Celui-ci va enseigner que « la fin légitime ne donne un véritable droit qu'aux seuls moyens nécessaires pour

(1) L. III, c. IV. Il faut, il est vrai, rapprocher de ce chapitre le chapitre XI du même livre, intitulé : « De la modération dont on doit user dans une guerre, même juste, et premièrement à l'égard du droit de tuer les ennemis. »

obtenir cette fin, » qu'on peut sans doute choisir les moyens les plus efficaces pour mettre l'ennemi hors d'état de résister, mais pourvu qu'ils ne soient pas « proscrits par la loi de la nature. » Les femmes, les enfans, les invalides sont assurément au nombre des ennemis; mais, comme ils n'opposent aucune résistance, on aurait tort de leur ôter la vie. Bien plus, la guerre se faisant aujourd'hui par troupes réglées, les paysans, les bourgeois, qui ne s'en mêlent point, n'ont « pour l'ordinaire » rien à craindre « du fer de l'ennemi. » « Louable coutume, » s'écrie le publiciste neuchâtelois, bien digne des nations « qui se piquent d'humanité! » Ce qui manque à Vattel, c'est un point de départ. Par exemple, si l'on épargne les laboureurs, c'est, à l'en croire, « en considération de leur travail si utile au genre humain. » Mais il se figure encore « qu'on a des droits sur eux, » comme sur les enfans et sur les femmes, « parce qu'ils appartiennent à la nation avec laquelle on est en guerre et que, de nation à nation, les droits et les prétentions affectent le corps de la société avec tous ses membres. » Ce sont encore les prémisses de Grotius, mais avec des conclusions au rebours des prémisses. Soixante-dix ans plus tard, Kent ne reculera pas devant la même inconséquence.

Le grand-juge des États-Unis aurait pu se rappeler une très célèbre séance de notre conseil des prises, où il avait été proclamé, en l'an VIII, par Portalis, que les particuliers dont les états belligérans se composent sont ennemis comme soldats, non comme hommes ni même comme citoyens, c'est-à-dire que ces états seuls sont ennemis, mais que leurs citoyens ne le sont ni entre eux ni de l'état ennemi. Mais un autre jurisconsulte, réfugié aux États-Unis et devenu leur enfant adoptif, reprit en 1863 ce principe de droit moderne, en tira presque toutes ses conséquences, et le fit passer, sous une forme concrète, dans les *Instructions pour les armées en campagne de l'Union américaine*, rédigées à la demande du gouvernement fédéral et ratifiées par le président Lincoln. Ces *Instructions*, l'un des documens les plus considérables de l'histoire contemporaine, et dont l'importance a d'ailleurs été déjà signalée en-deçà comme au-delà du Rhin, sont beaucoup plus complètes et plus développées que les règlemens en usage dans les armées européennes : leurs effets, d'après les prévisions de Bluntschli, s'étendront certainement au-delà des États-Unis et elles finiront par transformer le droit de la guerre. Il semble même au professeur d'Heidelberg que les états européens ne puissent pas rester, sur ce terrain, en arrière des États-Unis « sans être mis au ban de l'opinion publique. » Les États-Unis nous paraissent, en effet, avoir donné sur ce point une de ces impulsions qui, une fois reçues, sont irrésistibles.

L'article 22 des *Instructions* est la contre-partie de la doctrine si fortement coordonnée par Grotius au livre III de son traité *de Jure belli et pacis*. « L'usage a prévalu, dit-il, d'établir une distinction marquée, surtout dans les guerres continentales, entre l'individu appartenant à une nation ennemie et l'ensemble de la nation représentée par ses soldats en armes. C'est un *principe* de plus en plus généralement reconnu que le citoyen non armé doit être respecté dans sa personne et ses propriétés autant que les exigences de la guerre le réclament. » C'est l'honneur du ministre Stanton et des officiers chargés par lui de reviser le projet de Lieber que de n'avoir pas dédaigné cette sorte d'exposé théorique où l'ancien volontaire de l'armée de Blücher, devenu philosophe, au lieu de se borner à défendre ou à prescrire, *more militari*, tels ou tels actes, fit appel à la raison des généraux et des soldats. C'est dans le même esprit que sont conçues quelques autres considérations générales; par exemple quand le règlement déclare que la paix est la condition normale des peuples et que l'objet suprême de toute guerre moderne est l'établissement d'un nouvel état de paix (article 29); que la guerre n'implique en général aucun acte d'hostilité de nature à rendre sans nécessité le retour à la paix plus difficile (article 16); ou que les hommes, après avoir pris les armes dans une guerre régulière, ne perdent pas le caractère d'êtres moraux, responsables les uns envers les autres et envers Dieu (article 15). Aux yeux de beaucoup de gens, le pouvoir législatif ou réglementaire perd son temps à donner de semblables conseils. Mais on ne saurait accuser les Américains de méconnaître le prix du temps, et rien ne vaut, à mon avis, cet exemple et cette leçon donnés par les gens les plus « pratiques » de la terre.

L'auteur des *Instructions*, on le croira sans peine, ne s'attarde pas dans le domaine de la spéculation pure. Après avoir énoncé des principes, il les applique. On ignore assez généralement que les publicistes du XVII[e] siècle se demandaient sérieusement si le droit des gens permet de faire assassiner un ennemi. Grotius voulait bien distinguer deux sortes d'assassins : les uns, qui trahissent leurs engagemens, comme des sujets par rapport à leur maître, des vassaux par rapport à leur seigneur; les autres, qui ne les trahissent pas, comme Pépin, père de Charlemagne, lequel, « ayant passé le Rhin avec un seul garde, alla tuer son ennemi dans sa chambre; » et ces derniers ne lui paraissaient pas violer le droit des gens! Voici la formule du droit moderne : « Les nécessités militaires autorisent la destruction des ennemis armés et de toute personne dont la destruction est incidemment inévitable *dans les rencontres à main armée* » (article 15). « Les simples citoyens ne sont plus mis à mort » (article 23). Vattel, à vrai dire, avait déjà fait

remarquer que le belligérant, en protégeant les habitans désarmés, s'épargnait bien des maux et des dangers. Mais ce que prescrit l'intérêt d'un jour, l'intérêt du lendemain peut aussi le défendre, et les *Instructions* tiennent un langage autrement catégorique. « La protection accordée au citoyen inoffensif du pays ennemi, disent-elles, est la règle ; le trouble dans ses relations privées est l'exception. » La protection des habitans du pays ennemi par le belligérant érigée en règle, c'est la négation formelle, absolue de l'ancienne doctrine. Mais ce dernier progrès est si conforme à la conception moderne du juste et aux exigences de la civilisation contemporaine que les belligérans ne vont plus pouvoir se dispenser de conformer sinon tous leurs actes, au moins tous leurs discours à la maxime de Lieber. « Je fais la guerre contre les soldats français et non contre les citoyens français, lit-on dans la proclamation du roi Guillaume (11 août 1870). Ces derniers continueront donc à jouir de la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens aussi longtemps qu'ils ne m'enlèveront pas eux-mêmes, par des actes d'hostilité contre les troupes allemandes, le droit de leur accorder ma protection. »

La guerre une fois envisagée sous cet aspect, on déduit aisément du nouveau principe un grand nombre de conséquences. Par exemple, puisqu'on a banni toute idée de lutte entre particuliers, l'assiégeant qui veut bombarder une place n'est-il pas tenu de prévenir l'assiégé pour que celui-ci puisse éloigner ou mettre en sûreté les invalides, les enfans et les femmes ? Peut-on bombarder les villes ouvertes ou même (à moins de nécessité stratégique absolue) l'intérieur, habité par la population civile, d'une ville reliée à des ouvrages fortifiés ? Vattel tâtonne sur ces questions, et, sans les résoudre scientifiquement, se borne à gémir sur les nécessités de la guerre en remarquant que « les bons princes » n'usent ici de leur droit qu'avec répugnance et à l'extrémité. Or nul ne peut exiger du belligérant qu'il soit « bon prince » : le point essentiel, c'est qu'une règle commune s'impose à tous, bons ou mauvais. Dès 1819, Klüber avait enseigné que les assiégés, avant le bombardement, doivent avoir été sommés au moins une fois de se rendre. Les *Instructions* américaines n'admettent, en pareil cas, une surprise que si elle est « commandée par la nécessité. » « Il peut être nécessaire, avait répété Bluntschli peu de temps avant la guerre franco-allemande, de surprendre l'ennemi afin d'enlever rapidement la position, et, *dans ce cas*, la non-dénonciation du bombardement ne constituera pas une violation des lois de la guerre. » L'exception confirme la règle. L'opinion émise à quarante ans de distance par les deux professeurs d'Heidelberg n'empêcha pas, il est vrai, les Prussiens de bombarder Paris, en 1871, sans dénonciation préalable. On sait que les mem-

bres du corps diplomatique protestèrent. « En réservant aux gouvernemens de.., leur répondit M. de Bismarck, l'*initiative d'un examen plus approfondi de la question théorique*, je me borne à maintenir que la dénonciation préalable d'un bombardement n'est point exigée d'après les principes du droit des gens. » Un examen plus approfondi n'était pas nécessaire et la protestation du corps diplomatique était fondée, la surprise n'étant pas, à coup sûr, commandée cette fois par la nécessité. Ce fut une autre violation du droit des gens que de diriger le feu sur les édifices publics et sur les maisons particulières, à plus forte raison de canonner des villes ouvertes. On se rappelle l'éloquente protestation par laquelle l'Institut de France signala, le 18 septembre 1870, ces inutiles excès « au monde civilisé, à la justice de l'histoire, à la réprobation de la postérité. » De tels abus de la force ne sauraient modifier la règle internationale. Plus ils sont avérés, plus il importe de les dénoncer à l'Europe, et de montrer où est la vérité. Quand on est dix contre un pour condamner certaines pratiques, il y a beaucoup de chances pour que le droit ait son tour.

On ne croyait déjà plus en 1625, nous l'avons vu, que les chrétiens pussent réduire en esclavage leurs coreligionnaires vaincus, et Grotius, après Bodin, reconnaissait même que, par une sorte de privilège, tout esclave, par conséquent l'esclave fait à la guerre, dès qu'il mettait le pied sur le sol français, redevenait libre. Lieber, rédigeant des instructions en vue d'une guerre suscitée par la révolte des états esclavagistes, donne à la question toute son ampleur. Il n'y a plus, à ce point de vue, de catégories dans l'humanité; les États-Unis ne s'arrogent pas le pouvoir de transformer un seul homme, chrétien ou non, en esclave. Bien plus, si, dans une guerre entre les États-Unis et un peuple qui reconnaît l'esclavage, un esclave est pris par les soldats des États-Unis ou vient se placer sous leur protection, il recouvre sur-le-champ et pour toujours les droits de l'homme libre. Vattel admettait encore que, dans tous les cas où l'on est en droit de tuer, on peut réduire en esclavage; les États-Unis se refusent formellement à réduire qui que ce soit en servitude à titre de représailles; si quelqu'un de leurs ennemis fait un esclave de leurs soldats, c'est un crime contre le droit des gens, qui doit être puni de mort. Aucune partie du problème ne reste donc à résoudre, et la conscience humaine n'a plus rien à réclamer.

Mais comment traiter ces prisonniers de guerre qu'on ne réduit plus en esclavage? Vattel n'a pas, sur ce point, d'idée bien arrêtée. Il commence par proclamer qu' « un grand cœur » ne doit plus sentir que de la compassion pour un ennemi vaincu, et finit par avouer qu'on peut, à la rigueur, dans certains cas exceptionnels, « faire périr de sang-froid un grand nombre de prisonniers. » Comme

nul n'est tenu d'être magnanime, les Russes, s'ils se fussent souciés de Vattel en 1812 et en 1813, eussent pu, sans nul doute, invoquer son témoignage lorsqu'ils firent, à cette époque, transporter en Sibérie comme des criminels un grand nombre de prisonniers français. Il est peu de questions sur lesquelles on ait obtenu, dans la seconde moitié du XIXe siècle, un progrès plus décisif. Ce fut le gouvernement français qui, cette fois, donna le signal en publiant dans son journal officiel militaire, le 6 mai 1859, un très bon règlement « pour la direction, la police et le placement des prisonniers. » Le sort des prisonniers sur parole fut dès lors adouci ; ils purent correspondre librement avec leurs compatriotes qui se trouvaient sur notre territoire, le ministère de la guerre se réservant de vérifier les lettres qui leur venaient de l'étranger ou qu'ils adressaient à l'étranger ; on leur permit de conserver leurs « ordonnances ; » ils eurent même la faculté de s'absenter, avec certaines autorisations, de la ville qui leur aurait été assignée pour résidence. Non-seulement tous les prisonniers de guerre durent être traités « avec les égards que comporteraient leur position et leur conduite, » mais on leur affectait une solde, dite « de station, » qu'un tarif annexé au règlement fixe à 7 cent. 1/2 par jour pour les sous-officiers ou les soldats et porte à 4,000 francs par an pour les généraux de division ; on décidait qu'ils seraient traités et conduits en route « comme des recrues ; » on allait jusqu'à leur laisser le tabac de cantine aux mêmes conditions que s'ils étaient sous nos drapeaux. Quelques années plus tard, Bluntschli devait enseigner que l'état peut astreindre les prisonniers de guerre à certains travaux, afin de se rembourser des dépenses faites pour leur entretien. La France avait montré plus de désintéressement, et c'est à un autre point de vue qu'elle envisage le labeur de ses prisonniers. Le ministre de la guerre, d'après le règlement de 1859, ne permet de les employer à des travaux publics que si le ministre dans les attributions spéciales duquel rentrent ces travaux lui a fait connaître d'abord « la nature et le mode de distribution du traitement qui sera alloué en totalité sur les fonds de son ministère » à ces prisonniers. Les particuliers qui veulent les employer dans l'agriculture ou dans l'industrie doivent leur fournir non-seulement le logement, la nourriture, les outils et une blouse, mais encore une allocation *journalière* (de 40 cent. au moins, autant que possible) à titre de centimes de poche. Enfin les préfets veillent à ce qu'une portion du produit de ce travail soit mise en réserve pour former aux prisonniers « une masse individuelle qui restera leur propriété. » Ce règlement fait honneur au gouvernement français, et nous devions d'autant moins le passer sous silence que la plupart des publicistes contemporains ne le mentionnent pas, ou, s'ils le mentionnent, n'en font pas res-

sortir l'importance. L'auteur des *Instructions* américaines, d'ailleurs beaucoup moins précis, n'a donc fait qu'élargir une voie déjà frayée en déclarant que le prisonnier de guerre n'est pas un ennemi public; que, si on l'interne ou on l'emprisonne, c'est uniquement pour empêcher son évasion; qu'on lui doit, s'il est blessé, tous les soins compatibles avec le service médical, etc. (1). Il est impossible que le belligérant dont les soldats sont ainsi traités réponde au bien par le mal et que ces actes, quoique paraissant n'engager que leur auteur, ne finissent pas aussi par engager ceux qui en profitent. Ces nouvelles maximes internationales s'imposent à tous les peuples et, quoique le général Vogel de Falkenstein les ait, à coup sûr, ouvertement méconnues en 1871 (2), il faut reconnaître qu'on les a, dans la guerre franco-allemande, assez fidèlement observées.

Les Allemands, au contraire, violèrent alors les lois qui règlent depuis longtemps dans les pays civilisés le sort des otages. Ils n'ont pas sans doute directement enfreint ce privilège, reconnu par un Scipion dans une guerre punique, qui défend de les mettre à mort pour venger l'inexécution d'un arrangement entre belligérans. Mais comme nos paysans, en certains endroits, enlevaient les rails ou cherchaient à empêcher la circulation sur les voies ferrées, ils obligèrent plusieurs fois les notables des provinces occupées à monter sur les locomotives des trains qui transportaient leurs soldats, de manière à faire comprendre que tout accident causé par l'hostilité d'un Français atteindrait avant tout des Français. Par exemple, les notables de Nancy accompagnaient ces trains jusqu'à Toul, ceux de Toul jusqu'à Commercy, ceux de Commercy jusqu'à Bar-le-Duc, etc., et les publicistes étrangers attestent que ce « service » fut organisé « avec une sévérité inouïe, pour ne pas dire plus. » Ce ne sont pas seulement nos jurisconsultes qui dénoncèrent ces procédés de « blindage humain. » Calvo, que rien n'oblige à prendre parti pour la France, les a flétris avec une énergie singulière. Bien plus, on les a blâmés à Heidelberg! Bluntschli remarque que cette pratique compromettait la vie de gens innocens sans procurer un sérieux accroissement de sécurité, « les fanatiques auteurs de ces attentats tenant peu de compte de la vie de notables qui étaient parfois pour eux un objet de haine. » Il est bon de constater cette unanimité des publicistes pour établir que si, dans une circonstance, la force a

(1) Toutefois, tandis que le règlement de 1859 punit la tentative d'évasion d'un mois de cachot suivi d'un emprisonnement aussi long que le jugera bon le ministre de la guerre, les *Instructions* américaines défendent de punir l'évadé, s'il est repris, parce que la tentative d'évasion n'est pas un crime d'après les lois de la guerre.

(2) En prescrivant des représailles contre dix prisonniers à chaque évasion d'un prisonnier français.

primé le droit, la règle internationale n'a pas fléchi devant le tribunal de l'Europe. Le meilleur moyen de prévenir ces retours offensifs de la barbarie est encore l'appel sans trêve à la conscience publique et l'infatigable revendication du droit.

Les *Instructions* américaines contiennent une disposition importante qui devrait figurer dans le règlement de toutes les armées européennes. Il est expressément défendu d'obliger les citoyens de l'état ennemi à « entrer au service » du gouvernement victorieux, tant que celui-ci n'a pas fait du territoire soumis une portion de son propre territoire. C'est assurément violer un principe élémentaire du droit international que de contraindre, avant la conquête définitive, des gens à se battre contre leur pays, comme les Anglais l'exigèrent encore, à la fin du XVIII[e] siècle, de matelots des États-Unis pris pendant les hostilités. Cette question n'est plus douteuse, et l'on peut affirmer sans témérité que nos contemporains ont définitivement répudié, sur ce premier point, une exécrable pratique. Mais ils ne font, selon nous, qu'appliquer une règle générale. C'est encore, quoi qu'on ait dit, entrer au service d'un belligérant que de coopérer pour son compte à des travaux *militaires* dont l'achèvement prépare ou facilite sa victoire. Bluntschli se trompe en enseignant, sans distinction, que les habitans d'un territoire occupé sont tenus d'obéir au chef de l'armée d'occupation. Ils sont tenus, au contraire, de lui désobéir dès qu'on prétend les faire contribuer directement à la défaite et à la ruine de leur patrie.

Il faut sans doute reconnaître que certains ordres du belligérant, dès qu'il a pris possession effective d'un territoire ennemi, doivent être exécutés, puisque l'ancien gouvernement cesse, en fait, d'exercer ses pouvoirs. Cependant, même alors, par cela seul que le droit de vie et de mort sur les « ressortissans » de l'état ennemi est proscrit par les lois modernes de la guerre, ce belligérant ne saurait imposer sa volonté à tout prix. Les Prussiens purent, en 1871, enjoindre aux ouvriers de Nancy de contribuer à la réparation d'un pont de chemin de fer détruit par les francs-tireurs français; mais, quand ils appuyèrent leur injonction d'une menace ainsi conçue : « Si demain, mardi, 24 janvier, à midi, cinq cents ouvriers des chantiers de la ville ne se trouvent pas à la gare, les surveillans d'abord et un certain nombre d'ouvriers ensuite seront fusillés sur place, » ils excédèrent manifestement leur droit. Le ministre de Roon put aussi, le 15 décembre 1870, défendre aux habitans des provinces occupées de se rendre sous les drapeaux de leur pays; mais Bluntschli lui-même doute qu'il ait légitimement édicté contre les contrevenans le bannissement et la confiscation, parce que ces peines sont excessives et dépassent, par la durée même de leurs effets, toutes les exigences de l'intérêt militaire. Toutefois le droit

international contemporain n'a pas encore, en cette matière, trouvé sa formule. Où s'arrêtent les droits de l'occupant? Ils sont limités, dit-on, par les nécessités de la guerre. Mais cette réponse même est vague et laisse trop de prise aux abus de la force. Il faudrait, à vrai dire, pour déterminer d'avance toutes les attributions des uns, toutes les obligations des autres, rédiger un manuel de casuistique internationale, qu'on attendra longtemps encore.

Il n'est pas plus aisé de résoudre avec une précision scientifique la question des représailles en temps de guerre. Cependant les *Instructions* américaines ne sont pas, sur ce point, au niveau de la science contemporaine. Il ne faut pas dire que les lois « actuelles » de la guerre ne peuvent pas empêcher les représailles, quand il est démontré que les lois fondamentales et nécessaires de la guerre ne sauraient les empêcher. Comment, en effet, l'état lésé par les violences d'un belligérant n'aurait-il pas le droit de recourir à des moyens spéciaux pour en obtenir la réparation ou pour en prévenir le retour? D'autre part, il ne suffit pas de proscrire les représailles « injustes et inconsidérées, » ni même d'ordonner que toutes les représailles seront désormais précédées d'une enquête. La science moderne du droit international demande quelque chose de plus. Tout en reconnaissant qu'une idée de réciprocité domine ces nouveaux rapports et que la rétorsion s'adapte naturellement à l'injure, elle défend de pousser la loi du talion à ses dernières conséquences. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, le capitaine anglais Lippencott ayant fait pendre un officier des États-Unis, le général Washington fit, de son côté, traduire devant un conseil de guerre et condamner à mort un officier anglais, qui ne fut sauvé que par l'intervention de Marie-Antoinette. Il est admis aujourd'hui qu'un meurtre commis par un belligérant ne confère pas à l'état lésé le moindre droit sur la vie d'ennemis innocens, et je ne crois pas qu'on s'écarte désormais de ce principe dans les guerres européennes. Il serait plus difficile de persuader à un peuple civilisé qui fait la guerre à une peuplade barbare de ne pas venger l'assassinat ou la mutilation de ses nationaux par la mort des sujets ennemis sur lesquels il pourrait mettre la main. Tel est pourtant l'idéal d'humanité, de charité, de justice auquel doivent aspirer les sociétés modernes : pour mieux dire, telle est la loi. Ce peuple peut assurément châtier sans merci les coupables et même appliquer à de tels ennemis le droit de la guerre dans toute sa rigueur, mais non lutter avec eux, hors du champ de bataille, de férocité sauvage et de barbarie. Quand on fit le sac d'un grand palais chinois, en 1860, ce fut en représailles du cruel traitement infligé aux Européens qu'un guet-apens avait fait tomber au pouvoir des mandarins; mais la conduite de ces mandarins, qui n'eût pas permis de

massacrer les Chinois inoffensifs, ne légitima pas davantage, aux yeux du monde civilisé, le pillage ou l'incendie, et c'est avec raison que notre envoyé extraordinaire, le baron Gros, déclina la responsabilité de tels actes. On peut constater cette fois, à côté d'inévitables transgressions, un progrès réel du droit international.

C'est au mouvement de l'opinion publique, déterminé par l'effort continu des publicistes, qu'il faut attribuer la convention du 22 août 1864, signée à Genève par le grand-duché de Bade, la Belgique, le Danemarck, l'Espagne, la France, la Hesse, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Suisse et le Wurtemberg, plus tard acceptée par les États-Unis, l'Autriche, la Suède et la Norvège, la Russie, etc. Plus on s'attachait à proclamer que la guerre ne se fait pas entre les particuliers, mais entre les états, plus il sembla nécessaire de régler et d'améliorer le sort des militaires blessés sur les champs de bataille. La convention de Genève neutralisa les ambulances et les hôpitaux militaires, pourvu qu'ils ne fussent pas gardés par des troupes armées, étendant l'immunité de capture à l'habitant du pays qui porterait secours aux blessés, dispensant même du logement des troupes et d'une partie des contributions de guerre celui qui les aurait recueillis dans sa maison, ordonnant enfin qu'ils fussent recueillis et soignés sans distinction de nationalité. Pour protéger plus sûrement les hôpitaux et les ambulances, elle décida qu'ils seraient couverts par un pavillon distinctif et uniforme : la croix rouge à quatre branches sur champ blanc. Un brassard analogue dut être porté par le personnel médical et hospitalier. Le matériel des ambulances devint insaisissable. Enfin les blessés qui, après guérison, seraient reconnus incapables de servir, durent être renvoyés dans leur pays ; les autres purent être également renvoyés, à la condition de ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre, et il fut entendu que les évacuations seraient couvertes par une neutralité absolue. Le progrès est irrécusable, en dépit des incidens que suscita la guerre franco-allemande. On sait que M. de Bismarck, à l'appui d'une circulaire du 9 janvier 1871, cita trente et un cas d'hostilités dirigées par nos troupes contre des médecins et des chirurgiens; M. de Chaudordy, dans une dépêche du 25 janvier, soutint, de son côté, que la Prusse s'était servie plusieurs fois de la croix rouge pour couvrir ses convois et que des chirurgiens français avaient été tués jusque dans les ambulances. Il était d'ailleurs attesté par des documens officiels que deux ambulances françaises, au début de la guerre, avaient été capturées sur le champ de bataille avec tout leur personnel. C'est pourquoi le comité international de secours aux militaires blessés a proposé, en janvier 1872, de constituer en cas de guerre un tribunal arbitral de cinq membres, dont deux seraient nommés par les belligérans, trois par les puissances neu-

tres, chargé d'examiner toutes les plaintes que provoquerait à l'avenir la violation de la convention et de statuer sur les demandes en dommages-intérêts. C'est ce que tout fait souhaiter, ce que rien ne fait espérer. La plupart des publicistes allemands ont voué, par malheur, une certaine rancune à la convention de Genève, et surtout aux articles additionnels de 1868, s'évertuent à en montrer les incohérences et les exagérations, et déclarent qu'il n'y a pas moyen de se conformer à quelques-unes de ces dispositions, « issues d'une fausse sentimentalité. » Les puissances signataires remanieront en temps et lieu ce qu'elles croiront devoir remanier dans l'œuvre de 1864 et de 1868 : il appartient à la diplomatie, jusque-là, de rappeler sans relâche les belligérans au maintien de leurs engagemens, l'Europe au respect de sa propre volonté.

C'est au même mouvement d'opinion, déterminé par les mêmes causes, qu'il faut rattacher la déclaration du 11 décembre 1868, arrêtée à Pétersbourg sur la proposition de la Russie et acceptée par tous les états de l'Europe. Les parties contractantes y promettent de renoncer, en cas de guerre entre elles, à l'emploi par leurs troupes de terre et de mer de tout projectile inférieur à 460 grammes qui serait explosible ou chargé de matières fulminantes ou inflammables. La Prusse avait proposé, par une note du 29 juin 1868, une mesure plus générale et l'interdiction d'une série d'engins de destruction; mais cette proposition, qui déplaisait au gouvernement anglais, ne fut pas agréée. Voilà néanmoins une excellente application, quoique trop restreinte, des principes vulgarisés par la science moderne du droit international. Le préambule de la déclaration est remarquable; les contractans ne dédaignent pas d'y expliquer leur conduite et de donner au reste du monde une leçon sommaire de philosophie. On y lit que le progrès de la civilisation doit atténuer le plus possible les calamités de la guerre; que le seul but légitime de la guerre est l'affaiblissement des forces militaires ennemies; que ce but serait dépassé si l'on employait des armes qui pussent aggraver inutilement les souffrances des hommes hors de combat ou rendre leur mort inévitable, etc. Ainsi donc un certain nombre de peuples, dont quelques-uns viennent de se combattre, dont quelques autres vont se combattre, cherchent ensemble, en raisonnant sur les « calamités » de la guerre, un moyen d'assurer le respect des personnes et de ménager la vie humaine pendant les hostilités. Peu de documens font mieux comprendre l'élan général des esprits et le progrès accompli depuis cinquante ans.

Ce progrès n'est pas moins manifeste en ce qui concerne le respect des propriétés dans les guerres continentales. Qu'on écoute Grotius : « On peut, dans une guerre juste, prendre, d'après le droit « de la nature, » autant de choses qu'il en faut pour égaler

la valeur de ce qui nous est dû ou pour châtier l'ennemi, » et la marge est déjà belle ; mais le « droit des gens, » qui le croirait? « va plus loin, » car, selon ce dernier droit, « non-seulement ceux qui ont pris les armes pour un juste sujet, mais encore ceux qui font la guerre dans les formes acquièrent la propriété de ce qu'ils ont pris à l'ennemi, et cela sans règle ni mesure. » Toutefois les Romains voulaient bien laisser quelquefois, « par honnêteté, » une partie des immeubles à l'ancien maître ; mais, quant aux choses mobilières, « l'honnêteté » même ne commande plus, paraît-il, cet excès de désintéressement et « ce qui est pris est à chacun qui l'a pris. » Voici maintenant le langage des *Instructions* américaines : « Les États-Unis reconnaissent et protègent, dans les contrées ennemies occupées par eux, les propriétés privées... Cette déclaration ne me point obstacle au droit qu'a l'envahisseur victorieux de faire servir temporairement les propriétés à des usages militaires... Une propriété privée, si elle n'est pas confisquée pour crimes ou délits commis par le propriétaire, ne peut être saisie que pour les besoins de l'armée des États-Unis. » Telle est, en effet, la règle incontestée du droit moderne, et Bluntschli se plaît à constater que, même durant la guerre franco-allemande, *pris en grand*, ce devoir a été rempli par l'armée prussienne. Mais si l'on s'accorde sur le principe, on se divise encore aujourd'hui sur les conséquences.

Martens, en 1785, admettait qu'un belligérant pût, dans des circonstances extraordinaires, livrer une ville au pillage. Pinheiro Ferreira, qui l'annota en 1845, n'eut pas de peine à démontrer qu'une telle doctrine heurtait les principes fondamentaux du droit public et menait aux pires conséquences. Cependant un publiciste distingué de l'Amérique méridionale, Halleck, l'adopta franchement, il y a vingt ans à peine, et soutint que le pillage était légitime toutes les fois qu'il devenait indispensable de recourir à des procédés extrêmes pour châtier certaines infractions aux lois de la guerre ou pour en découvrir les auteurs. Quelles infractions ? Où s'arrêter? Quelle est la guerre où le droit de la guerre ne soit pas un moment enfreint? Où trouver un belligérant assez calme pour ne pas s'exagérer la gravité de semblables fautes? Il sera trop facile, en vérité, de découvrir, avant et après le pillage, un grief qui l'explique, et quand un gouvernement, après examen, désavouerait ses généraux, la ville n'en aurait pas moins été pillée. Bluntschli, tout en flétrissant les pillards, paraît croire que la question du pillage après l'assaut est une de celles qui, dans la pratique, pourraient être encore débattues. Le débat n'est plus possible. Les États-Unis, en 1863, ont puni de mort tout pillage ou saccagement, « même après l'assaut d'une place, » et décidé que tout soldat s'obstinant à piller malgré l'injonction qu'il aurait reçue pourrait être légalement tué par ses

chefs. Voilà sans doute un des points sur lesquels, comme on le disait jadis à Heidelberg, aucun état de l'Europe ne peut rester en deçà des Etats-Unis sans qu'ils l'accusent « de ne pas demeurer au niveau des progrès faits par le droit international de l'humanité civilisée. »

Si le pillage est interdit, comment ne serait-il pas défendu d'enlever sans réquisition les objets appartenant à l'ennemi? L'enlèvement sans réquisition n'est, au demeurant, qu'une variété du pillage lui-même. Il faut assurément reconnaître avec Bluntschli que le soldat est « excusable, » quand on le laisse mourir de faim ou de froid, de s'approprier, même par la force, des vivres ou des vêtemens. Mais ce n'est pas même une exception à la règle, qui ne comporte pas d'exceptions, puisqu'il ne s'agit là que d'excuser un acte de violence accompli sous l'empire d'une inexorable nécessité. Le professeur d'Heidelberg, en même temps qu'il reproche aux journaux français d'avoir injustement dépeint les soldats allemands comme des voleurs de pendules, a tort d'ajouter que les chefs eux-mêmes sont, à la longue, « obligés » de fermer les yeux sur certains actes sévèrement réprimés au début de la guerre. Ce n'est pas à la science du droit international qu'il convient de tenir ce langage, car elle doit s'efforcer de persuader aux belligérans que ce qui est illicite au début des hostilités ne cesse jamais d'être illicite. D'après un rapport du ministre de l'intérieur au président de la république française, le montant des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition pendant la guerre franco-allemande s'élevait à 264 millions. Si les chefs de l'armée prussienne n'ont pu prévenir, au cours de si vastes opérations, ces nombreuses atteintes à la propriété privée, c'est un malheur; mais s'ils ont pu se croire « obligés » de les tolérer à un moment quelconque, c'est une faute.

« Si le propriétaire n'est pas en fuite, disent les *Instructions* américaines, l'officier commandant lui fera délivrer un reçu qui puisse lui servir à obtenir une indemnité. » C'est condamner, en principe, le système des réquisitions gratuites. Est-ce qu'il peut suffire, en effet, d'organiser la spoliation pour la légitimer? Mais l'Amérique avance ici sur l'Europe. Non-seulement la pratique moderne est sur ce point, en-deçà de l'Atlantique, généralement contraire aux véritables maximes du droit, mais la question est, presque toujours, mal posée et timidement résolue par les jurisconsultes. Encore écartons-nous sans discussion la thèse de Klüber, reprise en 1870 par un rédacteur de la *Revue du droit international*, d'après laquelle les exactions d'une armée victorieuse devraient être regardées comme le rachat du droit au pillage. Mais comment Bluntschli a-t-il pu ériger en règle la proposition suivante : « L'armée qui occupe le territoire ennemi a le droit d'exiger que les habitans contribuent gra-

tuitement à l'entretien et au transport des troupes et du matériel de guerre si ces contributions étaient consacrées par l'usage dans le pays et ne sont pas contraires aux lois de la guerre? » Quoi! non-seulement le logement, mais encore l'entretien, tout l'entretien (et les publicistes étrangers sont les premiers à nous dire dans quelle large acception ce mot fut entendu pendant la guerre franco-allemande), non-seulement l'entretien, mais le transport des troupes, et jusqu'au transport du matériel! C'est, à coup sûr, réduire à la plus profonde misère une foule de gens inoffensifs auxquels l'envahisseur a pourtant promis, « en grand, » comme on dit à Heidelberg, la protection de ses armées. Quel est donc le fondement d'un pareil droit? Les lois de la guerre? C'est résoudre la question par la question. Les usages locaux? Ils sont bons à consulter quand il s'agit du mur et du fossé mitoyens, comme nous l'apprend le code civil français; mais l'usage local n'a jamais réglé ce qu'on peut prendre sans paiement, en temps de guerre, aux habitans d'un territoire occupé.

Toutefois Bluntschli condamne les réquisitions purement pécuniaires et garde, il faut le dire, assez d'impartialité pour blâmer les Prussiens d'y avoir recouru sans motifs suffisans « dans plusieurs guerres récentes. » Il n'est peut-être pas de problème international sur lequel doive, aujourd'hui, se concentrer plus vigoureusement l'effort des publicistes. Il n'y a pas là seulement, en effet, une question, mais deux questions connexes. L'usage des réquisitions pécuniaires est condamnable non-seulement parce que le belligérant n'a pas à sa disposition le patrimoine des communes ou des particuliers contre lesquels la guerre n'est pas dirigée, mais encore parce que celle-ci ne peut jamais dégénérer en opération commerciale au profit d'un peuple ou de ses soldats. Or, s'il est ainsi des contributions que l'envahisseur prélève avant la fin des hostilités, il n'en saurait être autrement des énormes indemnités que le vainqueur extorque au vaincu quand les hostilités sont terminées. Tout le monde sait que, dans la pratique contemporaine, ces indemnités excèdent de beaucoup soit les frais mêmes de la guerre, soit le montant des dédommagemens alloués aux blessés ou à leurs familles. Dès lors comment justifier cette coutume du XIX[e] siècle? Je parle à dessein du XIX[e] siècle parce que la cause du droit y a, cette fois, reculé plutôt qu'avancé! On rencontre, Calvo l'a fait observer avec raison, peu d'exemples de ces réclamations exorbitantes avant les guerres de la révolution et de l'empire; mais, si l'on parcourt la liste des armistices ou des traités de paix conclus en Europe depuis 1796 jusqu'en 1871, on voit ce déplorable usage s'établir, croître, et s'enraciner chaque jour plus fortement dans les mœurs internationales. Nous nous faisions payer par la Prusse, après Iéna, 120 millions « tant pour contributions extraordinaires que pour arriéré de revenus; »

mais les alliés nous arrachaient 700 millions en 1815. En 1870 et en 1871, les réquisitions purement pécuniaires (outre les impôts directs et indirects perçus par les autorités allemandes) dépassaient 239 millions, et l'indemnité totale fut, on le sait, de 5 milliards.

Encore une fois, le vainqueur ne cherche plus même à faire croire qu'il entend être indemnisé de ses dépenses : il remplit sa caisse parce qu'il trouve une occasion de la remplir. C'est une façon nouvelle d'envisager la guerre, à laquelle on n'avait pas songé dans des siècles plus grossiers : on en viendra peut-être à lancer deux nations armées l'une sur l'autre pour réparer l'échec d'une combinaison financière ou pour rétablir l'équilibre d'un budget. Si la science du droit international peut arrêter l'Europe sur cette pente, elle aura moralisé la guerre et bien mérité du genre humain.

Il s'en faut donc que le droit international ait dit son dernier mot; mais, si beaucoup de progrès sont à faire, il serait injuste de nier que des progrès sérieux ont été faits, et que les lois de la guerre continentale se sont améliorées depuis un demi-siècle. Le développement progressif du droit international maritime dans la même période est encore moins contestable, parce qu'aucun grand événement analogue à la guerre franco-allemande de 1870 n'est venu, dans cet ordre d'idées, remettre en question les conquêtes regardées comme définitives.

II.

« Considérant que le droit maritime en temps de guerre a été pendant longtemps l'objet de contestations regrettables; que l'incertitude du droit et des devoirs, en pareille matière, donne lieu, entre les neutres et les belligérans, à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits; qu'il y a avantage par conséquent à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important; que les plénipotentiaires assemblés au congrès de Paris ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs gouvernemens sont animés qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet égard... » Tel est le préambule de la déclaration signée le 16 avril 1856 par les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne, de la Turquie, et à laquelle adhérèrent, on le sait, toutes les puissances maritimes, sauf l'Espagne, les États-Unis et le Mexique. Voilà le plus grand événement qu'on ait jamais signalé dans l'histoire du droit international maritime et tout ensemble la meilleure réponse qu'on ait faite à l'opiniâtre scepticisme de quelques hommes politiques et de quelques chefs militaires. Les publicistes avaient propagé dans le monde un

certain nombre d'idées que beaucoup de cabinets regardaient encore comme de pures chimères. L'Europe s'assemble, s'approprie ces prétendues chimères, les condense dans un code de quatre lignes au bas duquel elle appose sa signature, et ce code, malgré certains tâtonnemens et certaines velléités de résistance, est à peu près universellement appliqué.

D'abord la course est abolie, ce qui veut dire que la guerre ne sera plus faite sur mer aux sujets inoffensifs de l'ennemi avec des forces particulières, mais seulement avec les forces publiques du belligérant.

C'était, de toutes les réformes, la plus difficile à obtenir. Vattel, Klüber lui-même, ne semblent pas imaginer seulement que la légitimité des armemens en course puisse être débattue. Lorsque notre assemblée législative avait invité, le 30 mai 1792, le pouvoir exécutif à en négocier la suppression, le gouvernement français n'avait recueilli que l'adhésion des villes hanséatiques. De nouvelles tentatives faites en 1823, en 1826, etc., avaient piteusement échoué. On croyait que, pour terminer plus promptement la guerre, il fallait nuire le plus possible au commerce des ennemis et que, pour le ruiner plus sûrement, il était naturel d'exalter la haine ou la cupidité des particuliers en les autorisant à courir sus aux navires marchands. Or, outre que le droit de faire la guerre ne peut pas passer du souverain au sujet, même avec le consentement du souverain, il n'est pas du tout nécessaire, on le sait aujourd'hui, de faire écumer les mers par des forbans commissionnés pour arriver plus vite au terme des hostilités. Telles sont d'ailleurs la multiplicité des rapports et la solidarité des intérêts commerciaux qu'un peuple commerçant, en poursuivant à outrance la ruine de son voisin, risque de s'appauvrir lui-même. La suppression de la course était donc une conquête du droit sur la force et un grand bienfait. Cependant l'Espagne et le Mexique répondirent que, tout en s'appropriant les autres principes adoptés par le congrès, ils ne pouvaient adhérer à la déclaration de 1856 « à cause du premier point qui concerne l'abolition de la course. » Les États-Unis acceptaient de même les autres principes, mais subordonnaient l'abandon des armemens en course à la suppression simultanée du droit de capture des navires marchands même par des vaisseaux de guerre : l'Angleterre repoussa cette adhésion conditionnelle et scindée. En 1860, dans une assemblée de philosophes, de jurisconsultes, d'économistes (j'ai nommé notre Académie des sciences morales), la course eut encore, qui le croirait? d'impétueux défenseurs. M. Franck l'ayant, dans une étude sur Selden, très exactement qualifiée « un brigandage organisé, » M. Giraud soutint qu'elle était, au contraire, une forme légitime de la guerre maritime, la ressource des faibles contre les forts; que

l'Angleterre avait eu seule un intérêt à la faire supprimer et que la France avait été prise au piège; que d'ailleurs les nouveaux traités seraient violés dès qu'il y aurait une guerre générale. L'année suivante, pendant la guerre de sécession, Jefferson Davis, autorisé par le congrès de Montgomery, accorda des lettres de marque à un certain nombre de corsaires, et le président de l'Union américaine reçut du congrès fédéral l'autorisation d'en accorder à son tour. Bien plus, au lendemain de la guerre franco-allemande, on voit se former dans le parlement anglais un parti qui, loin de rattacher, comme M. Giraud, l'abolition de la course à la politique des intérêts britanniques, regrette amèrement cette abolition. M. Bentinck, dès le 21 avril 1871, propose qu'on revise en ce point la déclaration de 1856: sa motion est combattue par M. Gladstone, et il n'y est pas donné suite. Mais, le 17 juillet 1876, lord Denbigh demande de nouveau s'il ne serait pas opportun de revenir sur cette partie de la déclaration, « qui lie le bras droit de l'Angleterre. » La motion n'est retirée que sur les instances du gouvernement. Enfin M. Percy Wyndham la reproduit, sous une forme plus générale, le 3 mars 1877, en soutenant que le refus d'adhésion d'importantes puissances, telles que l'Espagne et les États-Unis, infirme la déclaration, même dans les rapports réciproques des gouvernemens signataires, et que la Grande-Bretagne est dégagée.

Cette fois, la proposition ne fut pas retirée; mais elle ne rallia que 56 voix. Le sous-secrétaire d'état Bourke, après avoir rappelé que rétablir la course, c'était reconstituer la guerre individuelle à côté de la guerre régulière faite de peuple à peuple, démontra que ce revirement serait avant tout funeste à l'Angleterre, dont les bâtimens et les marchandises sont disséminés dans le monde entier. Au demeurant, la cause du progrès prévalut et l'on peut croire qu'elle a prévalu définitivement en Europe, quoiqu'il faille bien réserver, ainsi que l'a fait M. Bourke lui-même en mars 1877, l'hypothèse d'une guerre entre une des puissances signataires de la déclaration et l'une de celles qui n'y ont pas adhéré. Mais tel est déjà l'empire des nouvelles idées et des nouvelles mœurs internationales que le gouvernement russe, prescrivant par un ukase du 4 juin 1877 d'observer la déclaration de 1856, ajoutait : « Ces dispositions sont applicables à toutes les puissances, sans excepter les États-Unis et l'Espagne, qui jusqu'à présent n'ont pas adhéré à cette déclaration. » La course proprement dite est rayée du droit public européen.

Toutefois quelques publicistes se sont demandé si l'Europe ne va pas rétablir indirectement et sous une force déguisée l'usage qu'elle avait formellement proscrit. Un décret du roi de Prusse du 24 juillet 1870 fit appel aux armateurs pour la formation d'une *seewehr* volontaire, qui n'exista sans doute que sur le papier, mais

qui devait concourir aux opérations de la marine militaire, quoique exclusivement composée de navires privés dont la propriété n'était pas transférée à l'état. N'était-ce pas reconstituer la course? Les avocats de la couronne d'Angleterre, consultés sur cette grave question, la résolurent négativement parce que les navires de la *seewehr* volontaire étaient placés sous les ordres et soumis à la discipline de la marine militaire. Ce qui nous semble plus décisif, c'est que la marine auxiliaire était destinée à l'attaque et à la destruction non des navires marchands, mais des vaisseaux de guerre. La pente est assurément glissante, et Calvo suppose que les bâtimens ainsi frétés eussent fini par s'attaquer à notre marine marchande. Mais ce n'est qu'une supposition, et l'on n'eût, au demeurant, violé la déclaration de 1856 qu'en violant la loi même de la nouvelle institution. On a de même, il y a peu d'années, ouvert une souscription à Moscou pour l'équipement d'une « flotte volontaire; » un lord de l'amirauté a déclaré, le 6 mars 1880, au *Royal united Service Institution* que tout est prêt dans les arsenaux de la Grande-Bretagne pour convertir trente ou quarante vapeurs de commerce en bâtimens de guerre; enfin la loi française du 29 janvier 1881 ne se contente pas d'autoriser l'état à réquisitionner, en cas de guerre, tous les navires marchands, elle organise un système de surprimes à la navigation pour les vapeurs construits sur des plans approuvés par le département de la marine et pouvant dès lors être utilisés pendant les hostilités. Est-ce que ces puissances se sont donné le mot pour rétracter hypocritement leur déclaration de 1856? Non sans doute, et les publicistes auraient tort de leur laisser croire qu'ils les ont crues capables de cette félonie internationale. Chaque état peut, sans rétablir la course, emprunter à la marine marchande de nouveaux instrumens de combat pour une guerre régulière faite de peuple à peuple. Il aura sous la main sans doute quelques navires qu'on eût jadis regardés comme d'excellens engins de guerre privée; cela ne veut pas dire que, manquant aux engagemens pris à la face du monde, il va recommencer la guerre privée.

Dans l'origine, les blocus étaient purement fictifs. Un belligérant déclarait mettre en état de blocus un port, une côte, une contrée tout entière sans se soucier d'avoir sur les lieux des forces suffisantes pour intercepter le passage normal des navires marchands; il lui suffisait de notifier aux neutres son intention de leur interdire tout commerce avec le lieu bloqué. Par exemple, vers 1346, Edouard III, en guerre avec la France, ordonnait que « tout vaisseau étranger qui tenterait d'entrer dans un port français serait pris et brûlé; » en 1652, la Hollande déclarait bloqués tous les ports, non-seulement de la Grande-Bretagne, mais des possessions anglaises dans toutes les parties du monde, etc. C'est seulement dans les der-

nières années du XVIIe siècle que les puissances maritimes de second ordre commencèrent à perdre patience et cherchèrent les moyens de remédier à ce ruineux abus de la force. La Hollande elle-même, dans un traité qu'elle conclut en 1753 avec le royaume des Deux-Siciles, renonça aux blocus fictifs. Mais le gouvernement anglais s'attacha de plus en plus obstinément au système qu'il pratiquait depuis quatre siècles, et sa cour d'amirauté jugeait expressément en 1780 que « la Grande-Bretagne, par sa position insulaire, *bloque naturellement* tous les ports de l'Espagne et de la France. » C'est alors que se forma la première ligue de neutralité armée. Mais l'Angleterre ne tint pas le moindre compte de cette résistance; non-seulement elle déclarait en 1793, par la bouche de Pitt, que la France devait être « détachée du monde commercial et traitée comme si elle n'avait qu'une seule ville, qu'un seul port, et si cette place était bloquée et affamée par terre et par mer; » mais elle étendit en 1798 le blocus fictif des côtes françaises à tous les ports et à toutes les embouchures de rivières de la Belgique. De là sortit la seconde ligue de neutralité armée, qui n'aboutit qu'à une convention sans portée (17 juin 1801) entre l'Angleterre et la Russie. Le 16 mai 1806, un ordre du conseil britannique déclara bloqués tous les ports, toutes les côtes, toutes les rivières depuis l'Elbe jusqu'à Brest. Alors parut le fameux décret de Berlin (21 novembre 1806), dont le préambule accusait l'Angleterre d'empêcher, par un « monstrueux abus du droit de blocus, les communications entre les peuples » et par lequel Napoléon déclarait les îles britanniques bloquées à titre de représailles. Plusieurs ordres du conseil se succédèrent presque aussitôt pour étendre le blocus d'abord à tous les ports de la France et de ses colonies, ensuite, dans le monde entier, à tous ceux dont le pavillon britannique serait exclu. L'empereur ne se rebuta pas et, par le décret de Milan (17 décembre 1807), non-seulement maintint les îles britanniques en état de blocus « sur mer comme sur terre, » mais permit de courir sus à tout bâtiment qui aurait souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se serait soumis à un voyage en Angleterre, ou aurait payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, ordonnant qu'il fût, par cela seul, dénationalisé.

Ainsi fut condamnée, dans l'opinion de tous les peuples, la théorie des blocus fictifs. L'abus était devenu si grand, qu'il ne pouvait plus subsister. Il était clair que deux belligérans, si puissans qu'ils fussent, n'avaient pas le droit, sous prétexte de s'appauvrir l'un l'autre, de ruiner tout le monde. Les publicistes eussent peut-être perdu leur temps en se bornant à démontrer *in abstracto* que, si le blocus est légitime, c'est quand une partie de la mer peut être occupée momentanément par un certain nombre

de vaisseaux, parce que ces eaux sont alors réputées conquises et que d'autres bâtimens ne peuvent s'y placer sans s'exposer à être repoussés par la force. Mais les faits avaient parlé plus haut, et l'expérience était concluante. On savait que l'ancienne pratique internationale pouvait conduire à tous les excès parce qu'elle ne reposait sur aucun fondement et qu'il dépendait du caprice d'un peuple d'en élargir indéfiniment les effets. L'Angleterre ne put refuser de laisser inscrire cette règle dans la déclaration de 1856 : « Les blocus ne sont obligatoires qu'autant qu'ils sont effectifs. »

Cette concession lui coûta, sans nul doute, et l'on s'en aperçut en 1862, pendant la guerre de sécession, lorsque les États-Unis, n'ayant pas adhéré à la déclaration, crurent pouvoir bloquer les ports de Galveston et de Charleston avec des forces insuffisantes, de façon à laisser passer quatre navires sur cinq. M. Lindsay ayant, à la chambre des communes, fait ressortir l'inefficacité des mesures prises par la marine fédérale, le *solicitor general* répondit : « Du moment où le belligérant fait tout ce qu'il peut ou croit utile pour réaliser son opération, les neutres doivent reconnaître et respecter le blocus : la déclaration de Paris n'a pas innové en cette matière, » et lord Russell tint un langage analogue à la chambre haute. C'est un hardi paradoxe que de nier l'innovation de 1856; mais il ne faut pas s'exagérer la portée de ces discours. Lorsqu'il s'agira de savoir si tel blocus est effectif ou ne l'est pas, l'Angleterre admettra difficilement qu'on ait violé la règle moderne; mais c'est déjà beaucoup qu'elle ne la conteste pas, et nul n'oserait aujourd'hui recourir aux désastreux expédiens de 1806. Par exemple, les gouvernemens russe et turc déclarèrent expressément, en 1877, adopter cette règle, et la Russie, ayant contesté qu'un blocus eût été maintenu dans la Mer-Noire par une force ottomane suffisante, exigea de la Porte, par le traité du 19 février 1878, le solennel engagement de ne plus établir dorénavant « devant les ports de la Mer-Noire et de la mer d'Azof de blocus fictif qui s'écarterait de l'esprit de la déclaration signée à Paris le 15 avril 1856. » Il est désormais impossible de heurter directement la loi nouvelle; il deviendra de jour en jour plus difficile de la tourner.

Le congrès de Paris promulgua cette troisième règle internationale : « Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre. » En effet, le commerce des neutres, naturellement libre, n'est limité que par le devoir issu de la neutralité. Ils ne peuvent s'adonner à un commerce hostile ou partial qui constituerait une participation indirecte à la guerre, mais ils restent à l'abri de toute atteinte quand ils transportent les huiles ou les savons d'un des deux belligérans. En vain l'autre croit-il avoir le droit de saisir cette propriété privée partout où il la

rencontre : encore faut-il qu'il la puisse atteindre. Or, le neutre n'ayant pas rompu sa neutralité, son navire reste inviolable comme le territoire même qu'il prolonge, et la juridiction de ce belligérant ne saurait s'y exercer. C'est ce que n'avait pas admis le *Consulat de la mer* et ce que ne comprirent pas même des publicistes presque contemporains, tels qu'Azuni et Lampredi. De 1642 à 1780, quinze traités consacrent encore la pratique du moyen âge. L'Angleterre l'avait abandonnée, au moins dans ses rapports avec l'Espagne, la Hollande et la France, quand elle signa le traité d'Utrecht; mais elle la ressaisit et l'appliqua presque sans interruption jusqu'en 1856. La France, après quelques tâtonnemens, fit au contraire passer dans son règlement de 1778 la maxime : « Navires libres, marchandises libres » et lutta presque sans interruption jusqu'à la même époque pour la faire prévaloir. Quand elle fut attaquée, en 1857 et en 1877, à la chambre des communes, le gouvernement anglais la défendit, et, dans la seconde de ces discussions, le sous-secrétaire d'état Bourke ne manqua pas de faire ressortir le grand avantage qu'avait l'Angleterre, puissance amie de la neutralité, à ne pas laisser les belligérans arrêter et visiter ses bâtimens neutres dispersés sur toutes les mers sous prétexte d'y rechercher des marchandises ennemies. Les publicistes et les tribunaux des États-Unis ont presque invariablement adopté sur ce point l'œuvre de 1856, et l'Espagne, qui avait inscrit dans sept traités conclus en 1839 la nouvelle règle internationale, ne s'en est pas départie. Voilà donc un progrès irrécusable consacré par l'assentiment universel des peuples civilisés.

Enfin le congrès de Paris déclara que la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, est insaisissable même sous pavillon ennemi. Il y avait eu, sur ce point, un véritable mouvement de recul. Cette règle était celle du moyen âge, ainsi que l'attestent non-seulement un chapitre du Consulat de la mer, mais une série de traités conclus au XIII[e] et au XIV[e] siècles entre diverses puissances maritimes. Mais notre ordonnance de 1681, le règlement espagnol de 1779, des traités conclus au XIX[e] siècle par les États-Unis avec plusieurs états de l'Amérique du Sud consacraient la doctrine opposée, tandis que les conseils des prises d'Angleterre, de Hollande, d'Italie reconnaissaient l'insaisissabilité de la marchandise neutre, que la cour suprême des États-Unis appliquait elle-même ce principe, « comme faisant partie du droit du pays, » toutes les fois qu'il n'y était pas dérogé par un pacte formel. Il importait de mettre un terme à ces contradictions. Or il est évident que la propriété neutre, objet d'un trafic inoffensif, échappe par elle-même à la confiscation. Pourquoi donc le pavillon belligérant lui communiquerait-il un caractère hostile? Est-ce que la marchandise neutre est l'accessoire du bâtiment ennemi? Est-ce que le neutre a violé

une de ses obligations? S'il pouvait confier cette marchandise au territoire, il a pu la placer sur le navire d'un des belligérans. Elle devait être, elle est désormais inviolable dans un cas comme dans l'autre.

Puisqu'aucun pavillon ne couvre la contrebande de guerre, il fallait que les belligérans, même après avoir constaté la neutralité des bâtimens rencontrés en pleine mer, pussent encore vérifier la nature de la cargaison. De là le droit de visite en temps de guerre, dont la légitimité n'est pas contestable. Mais ce droit pouvait-il subsister en temps de paix, alors qu'il ne sert à réprimer ni la contrebande de guerre, puisqu'il n'y a pas de guerre, ni même la contrebande marchande puisqu'il n'y a pas, en pleine mer, d'infraction aux lois de douane? La question n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. En effet, tout le monde reconnaît que les nations civilisées ont le droit d'anéantir les pirates, ennemis communs du genre humain, et l'on n'a pu se dispenser de confier, à ce point de vue, nne sorte de police maritime aux vaisseaux de guerre : tout vaisseau de guerre peut, à quelque état qu'il appartienne, s'il a de graves motifs de soupçonner qu'un navire se rend coupable de piraterie, l'arrêter en pleine mer et le visiter. Le droit international moderne, pour éviter tout abus, se borne à reconnaître au navire injustement arrêté la faculté d'exiger satisfaction et, suivant le cas, d'obtenir des dommages-intérêts.

Or l'Angleterre, assimilant entièrement la traite des noirs à la piraterie, a, dans la première moitié de ce siècle, sous prétexte de vérifier si les bâtimens des différentes marines marchandes ne se livraient pas à la traite, revendiqué le droit de visite en pleine paix. Bien plus, elle l'a fait consacrer, de 1815 à 1842, par de nombreux traités dont l'avant-dernier fut conclu, en 1841, entre les cinq grandes puissances européennes. Il est vrai que ce traité ne fut pas ratifié par le roi des Français. La même année, les États-Unis refusèrent de se soumettre à une prétention qu'ils avaient d'ailleurs invariablement contestée. Ils n'eurent pas de peine à réfuter la puérile distinction que le gouvernement anglais cherchait à établir entre le droit de visite, licite en temps de guerre, et la recherche du pavillon, licite en temps de paix, ni à démontrer que, si l'on peut recourir très exceptionnellement, sur des soupçons précis, à une vérification pour réprimer la piraterie, la traite des noirs n'est pas la piraterie. Le principe de la libre navigation prévalut : la Grande-Bretagne et les États-Unis s'engagèrent, le 9 août 1842, à maintenir sur la côte d'Afrique les forces navales nécessaires pour que chacune des deux puissances visitât les navires de sa nationalité. Le président Tyler écrivit au congrès, l'année suivante, dans un message spécial, que, « sauf le cas de piraterie proprement dite, aucune nation n'a en temps de paix une autorité suffisante pour détenir les

navires d'une autre nation en pleine mer, sous quelque prétexte que ce soit, au-delà des limites de la juridiction territoriale. » Lorsqu'un nouveau conflit s'éleva en 1858, parce que les croiseurs anglais avaient recommencé à visiter des navires américains, les avocats de la couronne, consultés, donnèrent tort à leur gouvernement; celui-ci fut obligé de reconnaître, à la chambre haute, par l'organe de lord Lyndhurst, que la Grande-Bretagne avait abandonné non un droit, mais « l'usurpation d'un droit, » et qu'aucune nation n'a le pouvoir d'entraver la navigation d'une autre. Le droit de visite en temps de paix, quoiqu'il figure encore dans quelques traités et que Bluntschli s'attarde à le défendre, est donc, en principe, condamné par ses propres inventeurs; il disparaît, s'il n'a disparu, et succombe devant deux grands principes du droit international moderne : la liberté des mers, l'indépendance réciproque des peuples.

Voilà, sans doute, bien des progrès accomplis ; mais un progrès encore plus décisif est à faire. Ce qui retarde jusqu'à présent le développement du droit public maritime, c'est une grande inconséquence. La propriété privée, respectée sur terre, ne l'est pas sur mer. On convient que, sur mer comme sur terre, la guerre est dirigée contre l'état, non contre les particuliers; cependant les puissances maritimes n'ont pas su, jusqu'à ce jour, se concerter pour ôter à la marine militaire le droit de saisir et de confisquer les bâtimens de commerce et les marchandises appartenant aux sujets de l'état ennemi. Quand le congrès de Paris supprima la course, les États-Unis demandèrent inutilement qu'on allât jusqu'au bout, sachant d'ailleurs que leur proposition serait mal accueillie par l'Angleterre, et comme elle fut, en effet, repoussée, ils colorèrent ainsi leur refus d'adhérer à la déclaration de 1856. Il est vrai que, depuis cette époque, l'histoire diplomatique témoigne de quelques efforts et peut enregistrer certains résultats. Par exemple, la Prusse, l'Italie et l'Autriche ont, pendant la guerre de 1866, renoncé à leur droit d'amener et de saisir les navires marchands. Mais nous devons avouer que la France, pendant la guerre de 1870, refusa formellement de suivre cet exemple. En 1877, le sous-secrétaire d'état Bourke se fit, à la chambre des communes, avec une véhémence singulière, l'apologiste de l'ancienne pratique, allant jusqu'à dire à ce propos que « que la règle qu'on trace pour déterminer les rapports réciproques des belligérans ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite. » En effet, si toute notion du juste s'efface entre belligérans par le seul fait de la guerre, la propriété privée n'est pas inviolable sur mer. Mais cette proposition de l'orateur anglais n'est qu'un paradoxe sonore, démenti par l'histoire entière du genre humain. Les puissances maritimes arriveront nécessaire-

ment à reconnaître qu'une marchandise, non saisissable avant le chargement ou après le déchargement, ne peut pas être légitimement confisquée par cela seul qu'elle voyage sur mer et que, si la maison d'un particulier reste inviolable, son navire l'est au même titre. C'est un vœu qu'il faut former, c'est un but qu'il faut atteindre.

Il est un dernier but auquel peuvent aspirer aujourd'hui tous les peuples civilisés, et que nous tenons, en terminant, à leur proposer. Il est bon d'atténuer les maux de la guerre, maritime ou continentale; mais il vaut mieux prévenir la guerre elle-même quand elle peut être prévenue, et c'est pourquoi la science du droit international pousse au développement des arbitrages internationaux: il n'y a là rien de chimérique et ce n'est pas rêver, à la suite de quelques utopistes, l'établissement de la paix universelle. Il y a beaucoup de conflits qu'on peut ne pas résoudre par la force, et cela suffit pour que les publicistes, les hommes politiques persuadent aux états de recourir le plus souvent possible à cette procédure amiable. Tel était le vœu qu'émit en 1856 le congrès de Paris. C'est ainsi qu'une conférence internationale termina, le 20 janvier 1869, un conflit entre la Turquie et la Grèce, qu'un tribunal arbitral régla en 1872 l'affaire de l'*Alabama*, qu'un autre tribunal arbitral termina une querelle entre les États-Unis et le Mexique, que l'affaire du golfe de San-Juan fut soumise par les États-Unis et la Grande-Bretagne à l'empereur Guillaume, que M. Thiers, étant président de la république française, fut appelé à statuer sur un conflit entre la Grande-Bretagne et le Portugal, qu'un autre différend entre la France et la république de Nicaragua fut l'an dernier déféré à notre cour de cassation. Si la pratique des arbitrages continue à s'enraciner dans les mœurs internationales, on arrivera d'abord à reconnaître unanimement (on commence à le reconnaître) qu'il est absurde de trancher certaines sortes de dissentimens par un appel aux armes, et peut-être finira-t-on par s'avouer qu'il est possible de résoudre autrement des conflits plus compliqués ou plus graves. Ce serait peut-être un moyen d'acheminer l'Europe vers l'établissement de cette commission internationale appelée à donner un avis impartial sur les questions litigieuses ou même, le cas échéant, à constituer ce tribunal arbitral dont MM. de Parieu, Lorimer, Bluntschli ont, dans ces derniers temps, proposé la formation. En tout cas, le droit international entrerait ainsi dans une nouvelle phase. La guerre ne serait pas supprimée, mais elle serait évitée quand elle ne serait pas inévitable. Ce serait, de tous les progrès, le plus incontestable et le plus utile à l'humanité.

ARTHUR DESJARDINS.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET LES PETITES ILES AUSTRALES ADJACENTES

IV[1].

LA COLONISATION. — LES PREMIERS ENVAHISSEURS, LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE DES TRIBUS, LA FONDATION DES COLONIES RÉGULIÈRES. — LA PRISE DE POSSESSION PAR L'ANGLETERRE. — UNE TENTATIVE DE LA FRANCE. — LES DERNIÈRES CONVULSIONS DU PEUPLE ABORIGÈNE.

I.

La colonisation de la Nouvelle-Zélande, effectuée au milieu de circonstances exceptionnelles, demeure un fait considérable de l'histoire des peuples. Les événemens qui ont amené le résultat définitif sont empreints d'un caractère si particulier qu'un extrême intérêt s'y attache. Les procédés des Européens à l'égard de la population indigène révoltent maintes fois les sentimens de justice; ils profitent néanmoins à la nation du monde la plus envahissante. Comme on l'a vu dans une partie de notre récit, un homme d'église, un chapelain exalté, plein de foi et de vaillance, conçoit la pensée noble de civiliser une race qui lui semble heureusement douée sous le rapport de l'intelligence et même du caractère (2). Entraînés par ses discours, subjugués par son enthousiasme, quelques membres des missions protestantes établissent leur demeure au milieu

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars 1878, du 15 décembre 1879, du 1er septembre 1881.
(2) M. Marsden.

de populations dont chacun redoute les appétits sanguinaires. Pendant de longues années, ils ont peu de succès; ils ne parviennent point à prendre d'influence sur l'esprit des insulaires; mais à tous les yeux ils offrent un exemple d'une immense portée; — ils montrent qu'on peut vivre presque en sécurité parmi les sauvages alors réputés les plus cruels entre tous ceux des archipels de la Mer du Sud. L'exemple sera d'un effet puissant. Parfois on reproche aux ministres de l'église anglicane de s'occuper de leur fortune personnelle; on répète que sous les apparences du zèle religieux, du dévoûment à l'humanité, du désir d'éclairer des peuples qui ne demandent pas à changer de condition, ils songent à s'enrichir par tous les genres d'affaires. A la Nouvelle-Zélande, ils se sont emparés de terres qui devaient acquérir une valeur énorme. N'est-ce point par le défaut de désintéressement, par le goût des biens temporels que les pasteurs évangéliques ont été si utiles aux colonies de l'Angleterre? Comment chercher l'abnégation chez les membres du clergé protestant? Ils ont à remplir les mêmes devoirs de société que les autres hommes. Mariés, pères de famille, ces serviteurs de l'église n'ont pas le droit de négliger les intérêts de la famille, d'oublier le sort de leurs enfans. S'ils ne donnent pas le spectacle des vertus des premiers chrétiens, ils mettent une habileté incomparable, une patience inouïe, une opiniâtreté terrible dans la lutte contre les obstacles; de la sorte, ils préparent les voies à leurs compatriotes. Aussi, grâce à leur secours, le flot des immigrans va monter vite à la Nouvelle-Zélande.

En 1818, six baleiniers viennent jeter l'ancre à la baie des Iles; de 1823 à 1829, on compte chaque année au même mouillage une vingtaine de navires; ce nombre s'élève à soixante en 1830; — il était de cent vingt en 1838; cette dernière année, arrivèrent quelques baleiniers français, qui, jusqu'alors, n'avaient jamais fréquenté ces parages. De la plupart des navires débarquait un certain nombre d'individus qui demeuraient dans le pays. Les communications de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Tasmanie avec la Nouvelle-Zélande devenaient chaque jour plus fréquentes. Le porc et les pommes de terre, qu'on se procurait à bon compte, attiraient à la baie des Iles les bâtimens de pêche et de commerce. L'exploitation des bois de charpente amena des bûcherons. Des marchands de Sidney et d'Hobart-Town commencèrent à fonder des établissemens fixes sur les rivages de certaines baies ou sur les bords des cours d'eau navigables. On vit alors s'installer dans le pays quelques trafiquans plus ou moins honnêtes; mais, dans l'ensemble, quelle population! Le rebut des sociétés : des déserteurs de la pire engeance, des *convicts* libérés et des *convicts* échappés des pénitenciers, des banqueroutiers, des exploiteurs de tous les vices, des débitans de

liqueurs fortes, des aventuriers sans profession comme sans vergogne. Et toujours montait le flot des individus les plus tarés, fuyant les lieux où menace la justice.

Ces premiers colons, pour la plupart, se mettaient en ménage avec des femmes indigènes; la licence la plus effrénée, les scènes les plus révoltantes s'étalaient au grand jour, inspirant le dégoût aux sauvages. Les actes de violence se renouvelaient sans cesse. Toutes les injustices, tous les outrages, les vols, les meurtres restaient impunis. Pour des gens de mœurs douces, il ne pouvait y avoir agrément à vivre près d'un tel monde. Des esprits enclins à la statistique ne distinguaient dans la bourgade de Kororarika que deux catégories d'habitans : ceux qui vendent le whiskey et ceux qui le boivent. Au voisinage du *pah* des indigènes abondaient les débits de liqueurs et les maisons de débauche; en général, les maîtres de ces établissemens ne goûtaient pas la concurrence à leur porte. Un jour, un homme étant arrivé de Sidney voulut ouvrir une boutique du même genre; les voisins parlèrent de le pendre et déjà ils en étaient aux préparatifs pour dresser la potence ; — le nouveau venu n'insista point et disparut (1). Dans cette société les vols se pratiquaient d'une manière habituelle; entre les volés et les voleurs les luttes étaient effroyables. La seule loi en vigueur parmi les Européens était la loi de Lynch. Si l'on faisait subir quelque peine odieuse à un individu, afin de se prémunir contre des suites possibles, on l'obligeait à signer une attestation que le châtiment infligé était juste. Pour les crimes les plus atroces, il n'y avait aucune possibilité de recours légal. Kororarika, lieu d'élection des baleiniers et de la plus vile plèbe de Sidney et d'Hobart-Town, était un pandémonium comme il n'en existait nulle part ailleurs dans l'ancien ou dans le Nouveau-Monde; — les témoignages sont unanimes.

A l'égard des aborigènes, on se doute de quelle façon se comportaient ces ignobles Européens lorsqu'ils se croyaient en force. Parmi les baleiniers il y avait un jeu habituel. Le navire touchait-il un point de la côte, il emmenait quelques misérables femmes venues à bord sans méfiance. Au moment de s'éloigner de la Nouvelle-Zélande, on déposait les pauvres créatures souvent à plusieurs centaines de milles de l'endroit où elles avaient été prises. On les abandonnait sans ressources, sans moyen de retrouver leur pays, exposées au plus triste sort.

A Londres, on parlait beaucoup de la Nouvelle-Zélande, mais en évitant de faire un tableau trop sombre de la population européenne

(1) John Dunmore Lang, *New-Zealand in 1839, or Four Letters to the right honourable earl Durham,* in-8°; London, 1839.

qui s'était établie à la baie des Iles. On ne cessait de vanter les jolis havres, les forêts d'arbres gigantesques, d'une valeur incomparable pour les constructions navales, la merveilleuse fertilité du sol. Et puis, c'était le climat salubre, tempéré, délicieux que les missionnaires louaient sans réserve après une longue expérience. De pareils avis souvent commentés semblèrent devoir amener l'effet qu'on voulait obtenir : donner en Angleterre l'idée d'une colonisation en règle. Dans l'année 1825, à l'époque même des guerres acharnées que se livraient les aborigènes, une compagnie où figuraient des noms aristocratiques vint à se constituer en vue de coloniser des parties de la Nouvelle-Zélande. Dans ce dessein furent achetées de vastes étendues de terre au voisinage de la Hokianga et de la Houraki. La compagnie ne prit aucune consistance; il n'y eut point d'émigrans; les projets s'évanouirent.

Les missionnaires, sans force pour refréner les vices et empêcher les violences qui se commettaient sous leurs yeux et dans plusieurs ports de la Nouvelle-Zélande, eurent une idée incroyable : ils incitèrent les chefs maoris de la baie des Iles à implorer la protection du roi de la Grande-Bretagne; en termes plus vrais, ils rédigèrent une adresse obtenant de ces chefs, au nombre de treize, ou la signature ou la marque qui la représente. La dérision était complète : treize sur ce vaste territoire où les maîtres des tribus indépendantes se comptaient par centaines. Il fallait un prétexte pour toucher le gouvernement de la Grande-Bretagne; le prétexte fut trouvé. On se souvient qu'au moment du passage de la corvette la *Favorite*, en 1831, on avait répandu le bruit que le capitaine Laplace entendait prendre possession du pays au nom de son souverain le roi Louis-Philippe (1). Voici, dans cette comédie, en quel langage s'exprimaient les treize insulaires pour être défendus contre les ennemis du dedans ou du dehors : « Roi Guillaume; nous, les chefs de la Nouvelle-Zélande, assemblés à Keri-Keri, nous t'écrivons, ayant appris que tu es le grand chef de l'autre côté des mers... Nous te prions d'être notre ami et le gardien de nos îles. — Nous avons entendu dire que la tribu de Marion est sur le point de s'emparer de notre sol... » Dans l'esprit des aborigènes, la tribu de Marion signifie le peuple français. Les historiens britanniques de la Nouvelle-Zélande affirment que les insulaires, pleins de sympathie pour les Anglais, nourrissent une extrême antipathie à l'égard des Français; ils ont tant renouvelé l'assertion que peut-être y accordent-ils confiance eux-mêmes. L'adresse au roi Guillaume IV, transmise par le révérend Williams Yate, fut appuyée en Angleterre par la société de l'église des missions. Elle arriva aux mains du ministre des colonies.

(1) *New-Zealand, between the years 1831 and 1837*, by J. S. Polack; London, 1838.

Ce que désiraient à cette époque les intéressés, c'était de voir à la baie des Iles un sloop de guerre avec un vigoureux capitaine disposant d'une centaine de marins, un aviso pour surveiller les côtes et en particulier les stations de baleiniers, une police capable de débarrasser Kororarika des malfaiteurs. L'administration coloniale, par ses actes, ne donna satisfaction à personne, et plus d'un en prit occasion de maudire le département ministériel, qui était toujours prêt à donner l'exemple d'une déplorable incurie. Des instructions avaient été envoyées au gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud; alors on vit, le 17 mai 1833, descendre d'un vaisseau de la marine royale l'aimable homme que les navigateurs nous ont fait connaître, M. James Busby.

On le qualifiait de *résident britannique* à la Nouvelle-Zélande; il se disait consul près des missionnaires. Les officiers du navire lui faisaient cortège, les indigènes lui souhaitèrent la bienvenue en exécutant la danse dont ils ont coutume d'offrir le spectacle également en signe de paix et en signe d'hostilité. Personne ne parvenait à découvrir le rôle utile d'un agent sans fonctions précises; la mauvaise humeur fut générale. Le résident devint l'objet des plaisanteries des Européens et des aborigènes; ces derniers le déclaraient un homme de guerre sans fusil. Certes, M. Busby n'apportait pas les moyens de réprimer les crimes, mais, seul, il semblait tenir le drapeau de la Grande-Bretagne et représenter la souveraineté de l'Angleterre. Selon toute apparence, l'administration coloniale, assez indifférente aux désordres dont Kororarika était le théâtre, s'inquiétait de la *tribu de Marion* et ne songeait guère qu'à empêcher la France de tenter une colonisation sur un point quelconque de la Nouvelle-Zélande. Le résident jouissait d'un beau traitement servi par l'administration de la Nouvelle-Galles du Sud et d'une somme destinée à faire des présens aux chefs indigènes. N'ayant nul pouvoir, nulle force à sa disposition, nulle autorité, il n'avait point à compter avec des devoirs impérieux. Ignorant de la langue des Maoris, des mœurs et des coutumes de ce peuple, répugnant à la fréquentation des Européens, même de ceux qu'on disait honorables, il choisit pour son installation un endroit isolé, à certaine distance des indigènes et des commerçans ses compatriotes. M. Busby pensait sans doute vivre tranquille, obéir à ses inclinations suivant le mobile de son esprit. Cette conduite inspira du mécontentement aux Européens; aux Néo-Zélandais, de l'indifférence d'abord, ensuite une réelle malveillance, au moins chez ceux qui habitaient les environs, le district de Waïtangi. Il y avait une année que le résident était à son poste lorsque, la nuit, un chef du nom de Reti vint attaquer et piller la maisonnette occupée par les

serviteurs. Des coups de feu avaient été tirés, M. Busby accourut afin de porter secours à sa famille; une balle frappa la porte, des éclats de bois furent projetés au loin. M. Busby eut le visage ensanglanté; les bandits s'enfuirent avec leur butin. Le crime demeura impuni.

A cette époque, si au nord, où la population indigène avait considérablement diminué depuis une quinzaine d'années, existait une sorte de sécurité pour les étrangers, en d'autres parties de la Nouvelle-Zélande, les Européens étaient parfois encore exposés aux attaques des insulaires. Un fait qui eut des conséquences particulièrement graves mérite d'être rapporté. Un baleinier à destination de la baie Nuageuse (1), s'étant perdu sur la côte occidentale de l'île du Nord, près la baie de Taranaki, plusieurs hommes de l'équipage furent tués par les naturels. On envoya un bâtiment de la marine royale tirer vengeance du forfait. Maltraités par les Anglais, pourchassés par les tribus des rives de la Waikato, les habitans de la baie de Taranaki prirent le parti de décamper. Se dirigeant vers le sud, ils atteignirent le détroit de Cook et s'arrêtèrent à l'endroit qu'on appelle maintenant le port Nicholson. Le premier navire qui visita le port était un brick de commerce venant de la Nouvelle-Galles; le capitaine entra en relations avec la tribu fugitive et consentit à la transporter à l'île Chatham. Comptant sur un profit, il s'arrangea de façon à prouver au besoin que les naturels avaient saisi son navire en l'obligeant à les conduire où ils le désiraient. En deux voyages il porta environ cinq cents individus à l'île Chatham, hommes, femmes et enfans. Aussitôt arrivés, les Néo-Zélandais commencèrent le massacre des habitans de l'île, les insulaires qu'on nomme les Morioris, et mangèrent nombre de victimes. Il existait à peu près deux mille Morioris, il n'en resta guère plus de cent cinquante ayant chaque jour à supporter les mauvais traitemens de leurs cruels oppresseurs. Ce sont ces Néo-Zélandais, devenus les maîtres de Chatham, qui, un peu plus tard égorgèrent le capitaine et les matelots du baleinier français le *Jean-Bart*.

Mécontens de la situation générale et redoutant peut-être l'entreprise hardie d'un homme portant un nom français, les missionnaires songeant à prendre la direction des affaires, eurent une pensée lumineuse; constituer la Nouvelle-Zélande en état indépendant; le résident, M. Busby, était gagné à leur cause. Si Kororarika inspirait une sorte d'horreur, cette bourgade n'était pas toute la Nouvelle-Zélande. En plusieurs endroits des Maoris élevaient des édifices ou cultivaient la terre; ceux-ci étaient convertis au christianisme. Les enseignemens religieux les avaient préservés des

(1) Cloudy-Bay.

vices où s'étaient plongés leurs compatriotes vivant au contact de la population européenne des ports de mer. Sur les plus déshérités du côté de l'intelligence, le nouveau culte avait produit un bienfait, l'adoucissement des mœurs. Il n'était donc pas extraordinaire de voir les ministres de l'église se flatter de finir par exercer une domination un peu générale.

Au mois d'octobre 1835, M. Busby annonce à ses compatriotes qu'il vient d'être informé de l'arrivée prochaine d'un prétendant à la souveraineté de la Nouvelle-Zélande. Aussitôt il convoque, à sa résidence de Waïtangi, les chefs de la baie des Iles et des *pahs* les plus voisins, et dicte la déclaration de « l'indépendance des peuplades de la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande (Iles du Nord). » On faisait ainsi parler les Maoris : « Nous, les chefs héréditaires et les principaux des tribus des parties nord de la Nouvelle-Zélande, étant assemblés à Waïtangi le 28 octobre 1835, déclarons l'indépendance de notre pays, qui est, par les présentes, constitué et déclaré indépendant sous le nom de *Tribus unies de la Nouvelle-Zélande...* » Trente-cinq chefs apposèrent leur marque; deux missionnaires et le résident signèrent comme témoins. S'ils n'étaient que trente-cinq, tous habitant la même région de la Nouvelle-Zélande, on ne défendait point à d'autres de faire acte d'adhésion. Les tribus unies sur une terre où les tribus vivaient en continuelle hostilité! On se répétait que chacun de ces chefs signataires de la déclaration d'indépendance n'irait pas à 50 milles de son village sans risquer d'être mangé. On regardait cet état indépendant, ce pouvoir souverain, comme une simple confédération de missionnaires dont il était juste de ne séparer en aucune façon M. Busby. Les pasteurs évangéliques ne souriaient guère à l'idée de voir arriver un nombre considérable de colons. Ils possédaient de vastes domaines; si les naturels étaient encore un peu anthropophages, du moins ils venaient à la chapelle et travaillaient à bon compte. De son côté, le résident britannique avait acquis une superbe propriété. On demeurait sur un sol fécond, dans un air tiède, avec toutes les aisances de la vie; n'était-il pas sage de s'efforcer de mettre de pareils biens hors d'atteinte? Une part des terres achetées revenait à la société de l'église des missions de la mère patrie. De connivence avec cette compagnie s'étaient formées en Angleterre des sociétés ayant pour objet la protection de la race indigène ; elles agissaient de manière à empêcher l'émigration.

Le gouvernement britannique s'empressa de reconnaître l'indépendance des tribus unies de la Nouvelle-Zélande, — cette moquerie, comme on se plut à l'appeler. Au nom du roi Guillaume IV, un navire de guerre, l'*Alligator*, se rendit à la baie des Iles afin d'inviter les chefs à faire choix d'un drapeau qui serait l'emblème de

leur nationalité ; il y en avait trois modèles. Le drapeau adopté, le vaisseau de la marine royale le salua de vingt et un coups de canon. On a compris que le gouvernement de l'Angleterre se réservait d'exercer à son gré un protectorat. Vers la même époque, un second résident britannique était installé à Hokianga.

II.

Le moment est venu de faire connaître un personnage étrange que les navigateurs ont signalé, le baron Charles de Thierry, qui durant de longues années causa grand émoi à la Nouvelle-Zélande. Souvent il donna de l'inquiétude à l'administration de la Nouvelle-Galles du Sud et même certaines préoccupations aux pouvoirs publics de la Grande-Bretagne. Les historiens anglais, sans ménager les épithètes, le traitent d'aventurier, comme s'il avait plus de droits à ce titre que nombre des sujets du roi Guillaume IV ou de la reine Victoria qui vinrent accaparer les terres des Maoris. Charles de Thierry, fils d'un émigré français, était né à Londres en 1793 (1). Il reçut une instruction satisfaisante ; jeune, il épousa la fille d'un ministre de l'église anglicane (2). On le voit en 1815, attaché comme secrétaire à la personne d'un membre du congrès de Vienne, peu après, officier dans un régiment de cavalerie de l'armée britannique, en 1816, attaché à l'ambassade de France à Londres; en 1819, on le trouve plongé dans les études de théologie à Oxford, et de 1820 à 1821, dans celles du droit à Cambridge. Il fit la rencontre du pasteur Kendall venu en Angleterre accompagné des chefs zélandais, Hongi et Waïkato. Les entretiens du baron de Thierry et du missionnaire roulèrent tout particulièrement sur la Nouvelle-Zélande. M. Kendall, établi à la baie des Iles, avait reçu à titre gracieux des chefs d'un district de la Hokianga, un domaine, sous la promesse qu'il viendrait habiter parmi eux, affirment des narrateurs anglais (3). Le missionnaire transféra son titre de propriété à M. de Thierry moyennant une certaine quantité d'objets recherchés des naturels : — on a dit trente-six haches; le baron a parlé d'une somme de 20,000 francs. Le révérend Williams a déclaré que la cession s'était faite avec les formalités mises en usage, lorsque les missionnaires acquirent des terres à la baie des Iles ; seulement, il regardait comme indispensable aux nouveaux propriétaires l'occupation permanente. Par l'entremise d'un capitaine baleinier, M. de Thierry aurait encore obtenu des sauvages une belle surface de terrain. Si l'on s'en rapporte à ses assertions,

(1) Des écrivains anglais le disent Français, d'autres le déclarent sujet britannique portant un nom français.

(2) L'Archdeacon Rudge.

(3) Dunmore Lang et d'autres.

Hongi et Waïkato, constatant l'importance de ses possessions, l'avaient engagé à venir promptement en leur île, qu'on le reconnaîtrait comme maître. Il n'en avait pas fallu davantage au baron pour se croire souverain de la Nouvelle-Zélande.

S'il s'était hâté d'accourir, peut-être eût-il été roi; les moyens manquaient sans doute. A la date du 2 décembre 1823, il écrit au ministre, lord Bathurst, demandant l'appui du gouvernement britannique pour une entreprise de colonisation au pays de ses rêves. Toute réponse sembla inutile; la Nouvelle-Zélande passait pour état indépendant. Au mois d'avril 1825, il tourne ses visées du côté de la France et s'adresse à la fois au ministre des affaires étrangères et au ministre de la marine. Il désire une frégate, des bâtimens de transport, le titre de gouverneur, une rémunération qui l'indemnise de ses peines et du prix de ses terres. Que l'on accueille ses prétentions, il promet de fonder une belle colonie. Selon toute vraisemblance, on va étudier la question. Il s'agit bien d'étude, le directeur des colonies juge simplement en son esprit que, les Anglais s'étant montrés indifférens, il ne doit pas y avoir d'avantages à tirer de la Nouvelle-Zélande (1). Néanmoins, paraît-il, on eut l'idée d'accorder les bâtimens, mais de ne prendre aucun engagement à l'égard du titre ou des indemnités. Des avis défavorables sur le baron firent tout abandonner.

Plus tard, M. de Thierry disait avoir dépensé sa fortune pour acheter des navires, pour attirer des émigrans, pour se procurer les objets nécessaires à de vastes installations. A un moment, on le rencontre à la Martinique, ses ressources épuisées, contraint de vivre avec sa famille d'une petite industrie. Il fera bien des étapes encore avant d'atteindre la terre qui ne lui réserve que déceptions; il ne cesse d'y songer et de loin réussit presque à la faire trembler. On a vu, sous la menace d'une revendication, le résident britannique à la baie des Iles, de concert avec les membres de la mission, provoquer d'une façon singulière une déclaration d'indépendance des tribus de la Nouvelle-Zélande. Le baron Charles de Thierry, se qualifiant chef souverain de la Nouvelle-Zélande et roi de Noukahiva (2) avait fait parvenir l'assurance formelle de son intention de venir bientôt établir sa souveraineté dans le pays. Il annonçait avoir notifié son projet au roi de la Grande-Bretagne, au roi de France et au président des États-Unis. M. de Thierry ne se montre nullement avare de promesses. A chaque pasteur évangélique il offre un traitement pécuniaire; tous, Européens et Maoris, qui voudront vivre sous sa loi seront heureux. A l'heure actuelle, il

(1) M. de la Reinty.
(2) Une des îles Marquises.

attend un vaisseau armé qui devra le porter à la baie des Iles avec une force suffisante pour assurer le respect de ses droits et de son autorité. M. James Busby affecte d'avoir trop confiance en ses compatriotes pour avoir besoin de les prémunir contre une semblable audace. Néanmoins, le résident britannique, dans son trouble, s'était efforcé d'éloigner le danger par un coup de théâtre; la population anglaise demeurait très alarmée (1). Quelques mois plus tard, une pétition revêtue d'environ cent quatre-vingts signatures était envoyée au roi Guillaume IV en vue d'obtenir la protection du gouvernement britannique. Dans cette pièce, on parle tout d'abord de l'usurpation dont la Nouvelle-Zélande est menacée par le terrible baron de Thierry; on se plaint ensuite de l'état du pays livré au désordre, où pourtant les intérêts des sujets du roi d'Angleterre grandissent avec une extrême rapidité, car dernièrement on vit à la fois trente-six navires à l'ancre dans la baie des Iles.

Après d'interminables péripéties, le baron était parvenu à se rendre à Sidney. De cette ville, à la date du 20 septembre 1837, il adresse une proclamation aux Européens établis à la Nouvelle-Zélande. Pour la défense de ses droits, il fait appel aux parens de Hongi, à son estimable ami Waïkato, à la famille de M. Kendall (2), aux missionnaires MM. Williams et F. Hall. Il ajoute que, le 17 août 1832, le titre de sa propriété sur la Hokianga fut transmis en Angleterre et copie envoyée à Londres au *Foreign Office,* à Paris au ministère des affaires étrangères. Le document se termine par le projet d'un colonisation où tout se passera suivant la justice. Au pressant appel personne ne répondit. M. de Thierry avait enrôlé des cultivateurs et des ouvriers; les uns disent une soixantaine, les autres davantage. Avec ce monde, il arrive sur le domaine contesté, apportant quantité de papier tout prêt pour les manifestations, où se lit en grosses lettres : « Charles, par la grâce de Dieu, souverain de la Nouvelle-Zélande, » et se montrant mal pourvu des objets nécessaires à une première installation. Les Maoris, obéissant aux suggestions des Anglais, refusent de reconnaître son titre à la possession du sol, appuyant ce refus sur la faute de M. Kendall de n'avoir pas satisfait à la condition imposée. Malgré les avanies de chaque jour, le baron de Thierry reste à Hokianga. Il n'a pas d'argent, il manque de provisions. Dès le commencement de l'année 1838, ses agens et les ouvriers amenés à ses frais l'abandonnaient pour aller chercher l'indépendance et devenir propriétaires eux-mêmes, ou pour se procurer des emplois lucratifs. Il voit sa ruine consommée, ses espérances évanouies, et plus il descend les degrés de la misère, plus

(1) *Much alarmed :* Ainsi s'exprime l'auteur d'articles publiés à la Nouvelle-Zélande. (*Saturday New-Zealand Advertiser.*)

(2) M. Kendall était mort.

les colons anglais et les pasteurs évangéliques jettent d'éclats de rire et manifestent d'allégresse (1). Au milieu de gens à son égard animés de sentimens hostiles et dans une situation désolante, le baron de Thierry, plein d'un orgueil qui le couvre de ridicule, mais aussi plein de cette ténacité qui conduit parfois à de grandes choses, bravant l'infortune, garde des illusions et ne perd point tout espoir. Plusieurs années encore on le verra se répandre en lamentations et en objurgations (2).

Depuis quelque temps, les missionnaires catholiques se disséminaient dans les archipels de l'Océanie. Le 10 janvier 1838, un vicaire apostolique, Mgr de Pompalier, évêque de Maronée, débarque à Hokianga. Il y rencontre des colons catholiques du royaume de la Grande-Bretagne, des tribus gagnées au protestantisme, l'immense majorité de la population indifférente à tous les cultes (3). Ancien grand-vicaire du diocèse de Lyon, ecclésiastique jeune encore, de manières distinguées, M. de Pompalier, possédant une haute instruction et des mérites incontestables, imposait par la dignité du caractère et par la noblesse du maintien (4). Il ne manquera jamais d'être secourable à ceux qui viendront, puissans ou déshérités du sort, aborder aux rives de la Nouvelle-Zélande. Ses qualités personnelles, son aménité, ne tardent pas à lui concilier l'affection des Maoris qu'il se plaît à visiter. A Hokianga, à la baie des Iles, on appréhende bientôt les succès de la mission catholique. Un bon Anglais, touché par la crainte, déclare en gémissant et en excitant ses compatriotes à l'action, qu'il regarderait comme la plus sérieuse calamité pour l'hémisphère austral l'influence paralysante de la religion catholique. A l'arrivée de M. de Pompalier, le baron de Thierry était accouru entretenir l'évêque de ses malheurs. A les voir ensemble, les pasteurs évangéliques voulaient croire qu'ils s'entendaient pour établir sur le pays la domination française.

Les missionnaires protestans avaient eu tout de suite l'excellente inspiration pour eux d'acheter des terres aux aborigènes. Les idées de propriétés particulières, d'aliénation perpétuelle, n'entraient guère, semble-t-il, daus l'esprit des Néo-Zélandais. Qu'importe! on offrait aux chefs quelques haches, un paquet de clous, un peu de poudre à canon, un mousquet délabré ; pour la possession de tels objets, de larges superficies de terrain étaient livrées. Un acte

(1) Ainsi parle le révérend Richard Taylor, auteur d'importans ouvrages sur la Nouvelle-Zélande, à qui les sentimens de charité et d'impartialité font absolument défaut.

(2) Il mourut à Auckland, le 8 juillet 1864.

(3) *Annales de la propagation de la foi.*

(4) Le portrait de l'évêque catholique tracé par certains auteurs anglais est au moins aussi flatteur que celui qui a été esquissé par plusieurs de ses compatriotes. — Voir Dunmore Lang, *New-Zealand in 1839.*

était dressé, dans les termes dont les notaires font usage en Europe, termes certainement fort obscurs pour des insulaires du Grand Océan. Des signatures étaient apposées; le Néo-Zélandais sur le papier traçait une partie des lignes de son tatouage (1), et l'affaire se trouvait conclue. Si des interprétations fâcheuses restaient à craindre, les pasteurs anglicans, gens fort avisés, n'oubliaient pas que chez les peuples de race polynésienne, le *tabou* est une garantie, la déclaration d'inviolabilité que chacun respecte; ils réclamaient donc le *tabou* sur le domaine extorqué. Ce moyen facile de se rendre grand propriétaire, une fois connu, devait être mis à profit par des colons de tous genres. L'immigration était incessante. A Wangaroa en 1835, c'est à peine si l'on eût découvert un étranger: deux années plus tard, la région presque entière était achetée par des Européens. En 1833, à la côte occidentale, à Kaïpara et dans les lieux voisins, un homme blanc produisait dans les tribus indigènes l'effet d'un être extraordinaire, d'un jeu de la nature, et vers 1837 de vastes territoires appartenaient aux Anglais (2).

Dès l'instant qu'il devint aisé de prévoir le prochain envahissement de la Nouvelle-Zélande par une nombreuse population européenne, à l'aide des moyens simples et peu dispendieux indiqués par les missionnaires, des individus se hâtèrent d'acquérir des aborigènes des étendues de terrain plus ou moins considérables; — véritable extorsion, abominable escroquerie qui ne tarda point à prendre des proportions inouïes (3). Il y eut, à la vérité, de cruelles déceptions, de terribles mécomptes. Les chefs, sans droit selon toute apparence, cédaient des parties du sol qui étaient le domaine de la tribu tout entière et vendaient aussi très volontiers des terres qu'ils n'avaient jamais habitées, peut-être jamais vues avant les jours de trafic; on courait risque qu'elles ne fussent revendiquées par d'autres tribus. Si les nouveaux propriétaires, trop confians dans le titre portant la marque d'un grand chef, quittaient la place, au retour ils trouvaient la place prise. Les Maoris, en général fort experts en friponnerie, renouvelaient la vente avec d'autres acquéreurs, se plaisant à recevoir plusieurs fois le prix des mêmes terres. A cette époque, les exemples de contestations entre cinq ou six personnes se disputant un lot ne sont pas rares. Dans ce pays où il n'existe aucune autorité, nul arbitre respecté, nulle justice, on imagine à quelles fureurs, à quelles vengeances, à quels crimes peuvent pousser les idées d'accaparement du sol. L'occasion semble si propice pour entrer en possession d'un magnifique domaine que certains amateurs ne se contentent pas d'un champ médiocre; on vit

(1) L'*Amoco* des Néo-Zélandais.

(2) Polack, *New-Zealand between the years 1831 and 1837.*

(3) Le mot de *Landsharking*, escroquerie de terrain, devint usuel.

un Anglais prétendre avoir obtenu d'un chef, au prix de quelques barriques d'eau-de-vie et d'un paquet de tabac, toute la côte depuis le port d'Otago jusqu'au détroit de Foveaux, — la longueur d'une quarantaine de lieues. Il ne faudra point s'étonner si, dans l'avenir, plus d'un propriétaire, au fond de sa conscience impure, éprouve la crainte d'être dépossédé de l'endroit où il a bâti sa maison.

Les premiers accapareurs du sol ne songeaient guère, la plupart, à le défricher et à le cultiver. Il existait un moyen de s'enrichir plus prompt et plus facile. Le flot des immigrans grossissait chaque jour; à ceux qui arrivaient un peu pourvus de numéraire les maîtres d'un territoire ou d'un champ enlevé aux aborigènes cédaient des morceaux de la propriété. Revendus quelques mois ou quelques semaines plus tard, le bénéfice était énorme. Alors, de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Tasmanie accoururent des gens avides dont toute préoccupation se bornait à l'idée d'acheter une terre à prix modique et d'en obtenir à bref délai une très grosse somme d'argent. A l'estuaire de Houraki, surtout à la baie des Iles, aux environs de Kororarika, où l'on s'attendait à voir bâtir une grande ville, des parcelles de terre, passant de mains en mains, atteignirent des prix exorbitans. Nulle part ailleurs, peut-être, la fièvre de la spéculation n'avait sévi avec une égale intensité. Les agioteurs profitaient d'une confiance exagérée dans l'avenir et l'exploitaient avec rage.

En Angleterre, on s'était ému parfois au récit des actes de déloyauté ou de violence commis par les Européens envers les prétendus sauvages. Les philanthropes prenaient en mains la cause des aborigènes. Au sein de la chambre des communes, dans le cours de l'année 1836, un comité spécial trace de l'état d'anarchie de la Nouvelle-Zélande un tableau assez sombre pour causer dans le public une vive impression. Une commission instituée au sujet des résultats déplorables de l'établissement d'Européens qui échappent à toute autorité réunit des informations sur les territoires inoccupés où il serait facile d'installer des colonies. Un mouvement se dessine; quelques personnes songent à en tirer parti. En 1837, se forme à Londres une association (1) en vue d'amener le gouvernement de la Grande-Bretagne à faire régner la loi sur les îles qui composent la Nouvelle-Zélande et à permettre de coloniser le pays d'après une méthode qui, on l'assure, offrirait tous les avantages imaginables pour les indigènes et pour les émigrans. L'auteur du projet est M. Edward-Gibbon Wakefield. On ne place aucune confiance soit dans l'activité, soit dans les dispositions du *Colonial Office*; voulant obtenir ou une sanction ou un encouragement du pouvoir exécutif, c'est au premier ministre, lord Melbourne, qu'on s'adresse.

(1) *New-Zealand Association.*

L'influence du clergé de l'église des missions est considérable (1), son appui est recherché; mais le doyen de la compagnie, M. Dandeson Coutes, admettant la droiture des intentions, se déclare opposé à la colonisation et décidé à combattre par tous les moyens possibles le projet de l'association. Bientôt, dans un mémoire au ministre des colonies, lord Glenelg, et dans une lettre, dite confidentielle, qu'on répand à profusion, M. Coutes réalise sa promesse. Les membres de l'association sont accusés de n'avoir d'autre guide que l'idée du lucre.

Néanmoins, cette société espère recevoir d'un bill présenté au parlement une sanction définitive, lorsque, dans une audience accordée à ses principaux membres par lord Melbourne, elle est encore jetée dans l'incertitude. Le ministre des colonies, qui est présent, censure les principes de l'association et dénie au gouvernement le droit de s'immiscer dans les affaires de la Nouvelle-Zélande. N'étant point soutenu par le gouvernement, le bill que défend à la chambre des communes M. Francis Baring est rejeté. Un revirement d'opinion ne tarde point à se produire; les membres de l'association sont invités à se rendre de nouveau près de lord Glenelg. Le ministre avait reçu des dépêches du résident britannique à la baie des Iles et des informations du capitaine d'un navire de guerre qui venait de parcourir les côtes; il annonce que le gouvernement abandonne toute objection au projet de coloniser les îles centrales. On allait charger une commission, formée de personnages n'ayant dans l'affaire aucun intérêt privé, du soin de préparer une charte royale analogue à celle dont les colonies américaines avaient été pourvues au XVI[e] et au XVII[e] siècle. L'association ne possédant point le capital qu'on exigeait comme garantie des opérations, elle cessa d'exister.

Cependant, parmi les agriculteurs et les artisans séduits par les avantages que semblait offrir la Nouvelle-Zélande, plusieurs d'entre eux, en vue de l'émigration prochaine, avaient disposé de leurs propriétés ou renoncé à leur profession; ils se lamentaient. Des membres de l'ancienne association, d'autres partisans de la colonisation se concertèrent pour atteindre sûrement le but. Une souscription permit de réaliser un capital de 100,000 livres (2). Par l'influence de lord Durham, les difficultés furent aplanies; au commencement de l'année 1839, la compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande était fondée (3). Le gouvernement ne cessait encore de considérer le pays comme terre étrangère et indépendante; la compagnie se trouvait donc forcée de traiter avec les chefs aborigènes pour l'acquisition de vastes territoires. Une première expédition parut indispensable; il s'agissait de choisir l'endroit conve-

(1) *Church Missionary Society.*

(2) 2,500,000 francs.

(3) *New-Zealand Land Company.*

nable pour une nombreuse colonie et de faire les préparatifs pour l'arrivée et l'installation des émigrans. Le colonel William Wakefield eut la mission de tout organiser. Un beau navire est acheté : le *Tory;* on embarque des armes et mille objets propres à tenter les Maoris; on emmène un interprète, un Néo-Zélandais, qui vient de passer deux années à Londres; un dessinateur, un naturaliste d'origine allemande, le docteur Ernest Dieffenbach, que ses études sur la Nouvelle-Zélande rendront célèbre. Les colons seraient attendus au port Hardy, dans l'île d'Urville, à partir du 10 janvier 1840. Le 9 mai 1839, à Gravesend, le *Tory* met à la voile, salué par les acclamations d'une foule rassemblée sur les rives de la Tamise, comme si le vaisseau britannique allait conquérir un royaume. On répétait que la France désormais ne pourrait plus songer à établir à la Nouvelle-Zélande une colonie pénitentiaire, ainsi qu'il en avait été question. Avant la fin de l'année 1839, neuf bâtimens de la compagnie emportaient vers le havre Nicholson 1,117 émigrans, des machines, des instrumens agricoles, des vêtemens, des marchandises de toute sorte, et même quantité de livres dans le dessein de fonder une bibliothèque publique; en outre, le matériel nécessaire pour la publication d'une gazette de la Nouvelle-Zélande (1). Le *Tory* arrive au détroit de Cook dès le mois d'août, et aussitôt, le colonel Wakefield visite les baies et entreprend la reconnaissance du canal de la Reine-Charlotte. Déjà, en ces parages, des Européens isolés ont défriché des terrains qu'ils cultivent sans avoir obtenu aucune permission des Maoris. En cette région, les indigènes n'avaient pas encore appris comme ceux de la baie des Iles à vendre aux hommes blancs des terres souvent inoccupées. Pourtant, les organisateurs de la colonie ne voulaient point s'emparer de grands territoires sans tenir une sanction bien positive des aborigènes, surtout si l'on englobait dans les acquisitions des villages ou des champs cultivés. On avait le projet alors de faire sur les terres qui seraient concédées une réserve d'un dixième pour les anciens maîtres du pays. Des pêcheurs de baleines étaient établis sur la côte, vivant avec des femmes maories qu'ils avaient rendues d'une propreté parfaite; on admirait leurs beaux cheveux noirs, entretenus avec un soin particulier. Un patron de barque, qui depuis longtemps séjournait dans la contrée, se rendit fort utile en donnant une infinité de renseignemens sur les endroits favorables à des établissemens européens. Le colonel Wakefield n'hésita plus à se rendre au port Nicholson, situé à l'extrémité méridionale de l'île du Nord.

Le lieu semble réaliser tous les avantages pour l'emplacement de

(1) *Informations relative to New-Zealand,* by John Ward, secretary to the New-Zealand Company; London, 1840.

la ville qui doit porter le nom de Wellington. Le port est un lac salé n'ayant guère moins de 6 milles de diamètre. Vers le nord s'étend la vallée de la Hutt, énorme espace de terrain fertile; au nord-ouest, entre les montagnes et la mer, c'est un sol à peine accidenté jusqu'au voisinage du mont Taranaki, où dans un avenir prochain s'élèvera la ville de New-Plymouth; enfin sur la côte orientale, près du cap Palliser est la belle plaine de la Waïrarapa. Les insulaires accueillent à merveille les étrangers. « Nous vendrons, dirent-ils, notre port et notre territoire, et nous vivrons en paix avec les hommes blancs qui viennent à nous. » Le colonel Wakefield profita largement de la facilité qui lui était offerte. Il se rend à l'île du Sud, à la baie Nuageuse, dans le dessein d'acquérir de nouveaux domaines; mais ici les aborigènes ne se montrent point aussi traitables que ceux du port Nicholson. Un capitaine baleinier revendiquait la propriété d'une baie et de la vallée de la Waïrau, concédées par deux chefs maoris : Rauparaha et Rangihœata, qui ne tarderont pas à beaucoup préoccuper les colons; ce n'était en aucune façon la plus grosse difficulté pour l'agent de la compagnie. Le vieux Rauparaha, durant de longues années, avait entretenu des guerres contre les gens de sa race qui habitaient la région occidentale de l'île du Nord; il avait passé le détroit afin d'exterminer des tribus paisibles de l'Ile du Sud. On le citait pour sa déloyauté et pour des actes d'une abominable férocité; on parlait avec horreur d'un de ses exploits. Comme il voulait aller exercer une vengeance dans un district de la côte orientale, le capitaine d'un bâtiment de commerce de Sidney, du nom de Stewart, pour l'appât d'un chargement de filasse de *phormium*, avait consenti à le transporter avec une centaine d'hommes; — il y eut un affreux massacre et sur le vaisseau même des scènes horribles. Le colonel Wakefield parvint à séduire Rauparaha, Rangihœata et d'autres chefs; il eut les terres qu'il convoitait. Lorsque les émigrans arrivèrent au port Nicholson, dans les mois de janvier et de février 1840, le colonel Wakefield se vantait d'avoir acheté, moyennant des fusils, de la poudre et des balles, des haches et des couteaux, des miroirs et des mouchoirs de poche, une étendue de pays assez grande pour constituer un royaume. Peut-être la compagnie de la Nouvelle-Zélande trouvait-elle qu'on avait été généreux; suivant une certaine théorie, on suppose que, les aborigènes ne possédant rien, on ne saurait rien leur prendre. Au début, on avait trouvé les Maoris favorables aux Européens; le désir de tout accaparer allait susciter des guerres longues et désastreuses.

III.

Tandis qu'à Londres s'organise péniblement la compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande, commence une agitation d'un

autre genre ; on presse le gouvernement de mettre la main sur les îles de l'océan Pacifique, favorisées dans le nord du climat de l'Italie et du midi de la France, dans le sud de la température de l'Angleterre. Les Français sont une cause de préoccupation constante. Selon toute vraisemblance, ils entretiennent des vues pour la formation d'un établissement colonial sur ces terres bénies où les enfans des Européens attestent par leur bonne mine la santé la plus florissante. Telle est l'impression générale à la Nouvelle-Zélande et à la Nouvelle-Galles du Sud. On a vu apparaître des baleiniers du Havre et des bâtimens de guerre pour les protéger. Rarement, s'écrie-t-on, la Grande-Bretagne eut sur sa route et sur son élément un rival plus formidable que celui qu'elle rencontre maintenant dans la région australe du Pacifique sous le pavillon du roi citoyen (1). On énumère les malheurs qui menacent la Grande-Bretagne si le gouvernement ne se décide à recourir à des mesures vigoureuses. Les pêcheries de baleines seront arrachées aux Anglais par les Américains et les Français ; le commerce grandira chez les étrangers. Viennent ensuite les avantages que l'Angleterre tirerait de la prise de possession de la Nouvelle-Zélande. Des familles honnêtes iraient s'y établir ; les insulaires, pleins de goût pour la mer, fourniraient d'excellens matelots, l'élevage des troupeaux, réussissant dans les vallées et sur les plateaux, l'extension de l'industrie de la laine serait assurée. Ceux qui avec toute l'énergie possible appellent l'intervention du gouvernement, blâment les missionnaires d'avoir acquis d'immenses propriétés, n'épargnant que « les wesleyens, empêchés par leur règle d'avoir des biens personnels ; » ils les signalent comme les agens actifs de l'entreprise des Européens pour extorquer le pays aux aborigènes ; ils les accusent d'incapacité, même de vices, le clergé anglican prenant soin de réserver ses membres les plus distingués pour les différens services de la mère patrie. On dénonce la compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande comme une coterie de marchands de la cité qui s'unissent dans le seul dessein de gagner de l'argent par l'achat et la vente de terrains. Enfin, on montre le devoir de protéger les Maoris, une des plus nobles races, assure-t-on, qu'il y ait sur le globe, contre des gens sans aveu et sans loyauté.

Malgré les réclamations et les excitations à l'égard de la Nouvelle-Zélande, durant plusieurs années, le gouvernement britannique ne prend aucun parti. Il s'était contenté, après la pétition adressée en 1836, par les Européens établis à la baie des Iles, d'envoyer en station un sloop de guerre commandé par le capitaine Hobson (2). Vivement sollicité, ainsi qu'on vient de le voir, en 1839,

(1) Le nom souvent donné au roi Louis-Philippe : *Under the flag of the citizen king.*
(2) Le sloop le *Rattlesnake* vint stationner à la baie des Iles en 1837.

il se décide à l'action, mais il hésite sur la manière d'opérer et même sur l'importance à donner à l'affaire qui doit s'engager; il agit avec une diplomatie où l'on ne découvre ni fermeté, ni hauteur de vues. Le ministre des colonies, marquis de Normanby, écrivant le 1er juillet aux lords de l'amirauté, annonce qu'on veut obtenir des chefs insulaires, en faveur de la couronne, la cession de *certaines parties* de la Nouvelle-Zélande à titre de dépendance de la Nouvelle-Galles du Sud; que M. Hobson sera investi de la charge de lieutenant-gouverneur (1). Dans les instructions transmises au capitaine Hobson, formulées à la date du 14 août, le ministre insiste sur les motifs qui ont amené la résolution de recourir à des mesures capables d'assurer dans le pays le règne de l'autorité : le nombre déjà considérable d'Anglais fixés dans les îles, la formation d'une société pour l'expédition d'émigrans, le caractère bas et vil d'une partie de la population européenne dont on ne cesse de redouter les désordres. « Nous reconnaissons, ajoute le ministre, comme état indépendant, la Nouvelle-Zélande autant qu'on peut reconnaître la souveraineté d'un peuple composé de tribus éparses, incapables d'agir et de délibérer de concert. La reine, ainsi que la nation anglaise, repousse toute prétention de s'emparer de la Nouvelle-Zélande et de la gouverner comme pays de la domination de la Grande-Bretagne, à moins du consentement *libre et intelligent* des naturels, exprimé selon leurs usages. Le gouvernement de la reine vous autorise à traiter avec les aborigènes pour la reconnaissance de l'autorité de Sa Majesté sur la totalité ou sur quelque partie de la Nouvelle-Zélande. »

Le 29 janvier 1840 arrive à la baie des Iles la corvette le *Herald*, et l'on en voit aussitôt débarquer à Kororarika le capitaine de vaisseau William Hobson, entouré de quelques fonctionnaires de l'ordre administratif et suivi de quatre-vingts soldats. Dès le lendemain, l'officier anglais convoque les habitans européens pour leur déclarer l'objet de sa mission. Ses propres compatriotes ayant refusé de lui fournir un terrain pour s'y établir, il s'installe sur le domaine des pasteurs évangéliques, et la réunion se tient dans la chapelle. Anglais, Français, Américains, Maoris accourent, curieux d'entendre la parole de l'homme qu'on dit envoyé pour ouvrir l'ère de bonheur de la Nouvelle-Zélande. M. Hobson lit à l'assemblée les actes rédigés au nom de la reine d'Angleterre. En vertu de ces actes, il est investi de la qualité de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Zélande, désormais rattachée à la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. Il communique ensuite divers documens administratifs. Toujours au nom de la reine, était prononcée l'interdiction d'acheter

(1) *Parliamentary Papers*, 1840.

des terres près des naturels, le soin d'acquérir des parties du sol étant réservé aux représentans de la couronne. N'était reconnue la validité d'aucun titre à la possession d'une terre si elle n'avait la garantie d'une commission formée à Sidney. Un acte d'acquiescement est présenté à la signature des habitans; mais le capitaine Hobson trouve une résistance inattendue. Les personnes les plus notables refusent de signer, protestant avec énergie contre de flagrantes illégalités. Qu'importe? la majeure partie de la population européenne se compose de déserteurs de toutes les marines, de *convicts* échappés du bagne de Sidney; tous ces gens espèrent obtenir la garantie de propriétés plus ou moins mal acquises; ils s'empressent de donner leur adhésion.

Le capitaine Hobson fait répandre une note imprimée dans la langue des Maoris qui conviait pour le 5 février suivant tous les chefs sans distinction sur l'habitation du résident, M. Busby. Il s'agissait de leur expliquer les ordres de la reine de la Grande-Bretagne et de leur présenter la copie d'un traité qui serait soumis à leur acceptation. Comme on en est déjà informé par les navigateurs qui touchèrent à la baie des Iles en 1840, on n'avait point épargné les présens et les promesses capables de bien disposer les Néo-Zélandais.

Au jour désigné, sous une tente construite par l'équipage du *Herald*, les officiers de la corvette, le résident, M. Busby, les membres de la socité des missions, l'évêque français, Mgr de Pompalier, les fonctionnaires du gouvernement, les principaux habitans européens prennent place tout autour de la salle; les chefs maoris, assis à terre, occupent le centre. Le capitaine Hobson commence par une allocution aux Néo-Zélandais, afin de les préparer à la soumission à l'autorité de la reine d'Angleterre. Sans perdre contenance, il ose déclarer à ces pauvres gens qu'ils ont inspiré intérêt à la reine au point de la décider à fournir des vaisseaux et des troupes pour les protéger. Le gouverneur lit les traités, appuyant, disent les historiens anglais, sur chaque article, offrant des explications sur les passages qui ne seraient pas bien compris. La situation des chefs était assurée, leur liberté garantie; seules, les terres appartiennent maintenant à la reine et à nul autre on ne peut les vendre. Le missionnaire, M. H. Williams, traduisait dans l'idiome des indigènes toutes les paroles prononcées par le lieutenant-gouverneur. Le tumulte éclate; dans l'assistance, on accuse l'interprète d'altérer le sens des termes du discours. Plusieurs fois de sévères apostrophes le rappellent au devoir. Après la lecture du traité, M. Hobson invite les chefs néo-zélandais à demander des explications s'ils n'ont pas tout saisi, à présenter des observations s'ils en conçoivent le désir. Alors quelques-uns des insulaires manifestent une si violente opposi-

tion que le lieutenant-gouverneur craint un dénoûment contraire à ses espérances. « Renvoyez cet homme, s'écrie un des Maoris, regardant ses compatriotes; ne signez point le papier fatal. Si vous consentez à le faire, vous êtes réduits à la condition d'esclaves et obligés de casser des pierres pour les routes; votre pays vous est arraché, votre dignité comme chefs est anéantie. » Un autre Néo-Zélandais, sans doute gagné à la cause de la reine de la Grande-Bretagne, détermina un mouvement d'opinion. Celui-ci, exhortant ses compatriotes à signer, s'efforce de montrer combien s'est accrue l'importance des Maoris par leurs relations avec les Européens; il rappelle que, n'ayant jamais su se gouverner eux-mêmes, les hommes de sa race étaient en guerres continuelles. Il conclut à ce qu'on reçoive l'Anglais et qu'on prenne confiance en ses promesses.

Les chefs néo-zélandais, au nombre de quarante-six, signèrent le traité de Waitangi; le capitaine Hobson estima que c'était une reconnaissance bien suffisante des droits souverains de la reine sur les parties nord de l'île. Le 12 février, le lieutenant-gouverneur convoquait à Hokianga une grande assemblée des Maoris, afin d'obtenir une adhésion au fameux traité. Il subit de plus dures remontrances encore qu'à Waïtangi; tout simplement, il attribue l'opposition des aborigènes à l'influence des missionnaires catholiques, sans s'inquiéter de savoir si une pareille idée a le moindre fondement. Il finit par décider la plupart des chefs à mettre leur signature; sa joie est complète. Peu de jours après, le capitaine Hobson étant tombé malade à Waïtemata dut revenir à la baie des Iles. A sa place, le capitaine Symonds, de l'armée britannique, accompagné de quel ques missionnaires, ira demander aux chefs de toute l'île du Nord la soumission à l'autorité de la reine Victoria. Une exception est faite pour le district de Kaïtaia, situé à l'extrémité de la côte nord-ouest, où des chefs ont une véritable puissance; à son secrétaire, M. Shortland, assisté de deux fonctionnaires et du révérend Richard Taylor, le lieutenant-gouverneur réservait le soin de les endoctriner. Le clergé et les membres de la compagnie territoriale n'étant pas en bons rapports, les autorités anglaises eurent sans peine un concours empressé de la part des ministres de l'église. Le major Burnburg reçut la mission d'aller sur la corvette le *Herald* porter aux lieux habités les instructions du gouverneur. L'indépendance que s'arrogeait la colonie du Port-Nicholson détermina M. Hobson à prendre une grave résolution, sûr de n'être pas désavoué par son gouvernement. A la date du 21 mai 1840, feignant de croire certaine l'adhésion de la plupart des chefs maoris, il lançait une proclamation déclarant la souveraineté de la couronne d'Angleterre étendue aux parties australes de la Nouvelle-Zélande : l'île du Milieu et

l'île Stewart (1). Le 17 juin, au village de Hoiakaka, dans la baie Nuageuse (2), le major Thomas Burnburg et le capitaine Joseph Nias, commandant le *Herald*, annonçaient la *cession* de Te-Wahi-Pounamou, et par une salve de coups de canon saluaient la prise de possession de l'île. Maintenant les Anglais estiment qu'ils sont bien en règle avec le droit. On plaisante au sujet d'une expédition partie des côtes de France, dont on annonce l'arrivée prochaine. On entendra des voix s'écrier : « Si la France était venue plus tôt, elle eût gagné une colonie valant cent fois l'Algérie (3). »

Le baron de Thierry, qui avait suscité tant de colères parmi les Anglais de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Nouvelle-Zélande, réclamait secours, aide, protection pour soutenir des droits contestés. Ses appels finirent par exciter en France quelque intérêt. La cause fut défendue avec chaleur par des organes de la publicité (4). On voulait obtenir du gouvernement une action vigoureuse pour assurer à notre pays des terres favorables à l'établissement de colonies et au développement de la marine marchande. On exposait que la possession exclusive de la Nouvelle-Zélande par la Grande-Bretagne serait funeste aux autres nations maritimes. L'agitation qui s'entretenait en Angleterre pour déterminer une prise de possession au nom de la couronne avait répandu dans nos ports une certaine alarme. Des chambres de commerce manifestèrent les plus vives appréhensions; elles sollicitèrent des ministres de promptes décisions. — Il était trop tard.

Dans le dessein de fonder une colonie à la Nouvelle-Zélande, des armateurs et des banquiers constituèrent une société sous le titre de *Compagnie nanto-bordelaise*. Un capitaine au long cours, M. Jean Langlois, le principal agent de la compagnie, affirmait avoir acquis des aborigènes la propriété de la péninsule de Banks sur la côte orientale de l'île Te-Wahi-Pounamou. Des négociations s'engagent avec les pouvoirs publics et le ministre de la marine donne à la compagnie « l'assurance du juste intérêt du gouvernement du roi et de la protection efficace qui ne manquera pas d'être apportée à la réalisation du projet. » Ordre était déjà donné au préfet maritime à Brest de mettre la corvette l'*Aube* en parfait état pour une mission dans la Mer du Sud. A la date du 11 octobre 1839, un traité intervint entre le gouvernement et la compagnie nanto-bordelaise. Par une des clauses essentielles du contrat relatif à l'opéra-

(1) Et ainsi du 34°30′ au 47°10′ de latitude australe.

(2) Cloudy-Bay.

(3) Littéralement... qui vaut cent Algéries... *a Colony worth a hundred Algerias.*

(4) On doit noter cependant que l'auteur d'articles remarquables sur la Nouvelle-Zélande, publiés dans le *Journal des Débats*, septembre 1839, n'estime pas que l'intervention du baron de Thierry puisse servir la France. Ces articles sont signés L. B.

tion, le gouvernement devait fournir *à titre de prêt*, pour un voyage de vingt-quatre à trente mois, un navire de 550 tonneaux largement pourvu de vivres et d'approvisionnemens de tout genre. Le 14 décembre, le ministre prescrivait au préfet maritime de Rochefort les dispositions à prendre pour l'armement et l'expédition à la Nouvelle-Zélande de la gabare le *Comte-de-Paris*, qui allait être confiée au capitaine Langlois. Au 15 février 1840, l'*Aube*, sous le commandement du capitaine Lavaud, retenue dans le port de Brest par les vents contraires, n'attendait que l'instant propice pour devancer le *Comte-de-Paris*.

Les préparatifs de l'expédition française n'avaient eu que trop de retentissement. Les vaisseaux étaient attendus dans la Mer du Sud longtemps avant d'apparaître dans les eaux de la Nouvelle-Zélande. Comme nous l'apprennent les officiers des corvettes commandées par Dumont d'Urville, dès les premiers jours de l'année 1840, à Sidney, à Hobart-Town, on parlait des colons français qui bientôt débarqueraient à la péninsule de Banks. Les Anglais jetaient feu et flamme contre l'ambition, contre la rapacité des Français. Les officiers de l'*Astrolabe* et de la *Zélée* restaient incrédules; mais en arrivant à la baie d'Akaroa, il fallut se convaincre; on attendait réellement le *Comte-de-Paris*, qui allait jeter sur la plage une cinquantaine de familles destinées à mourir de misère. A voir le pays couvert de forêts, on jugeait rude pour de nouveaux débarqués la tâche de défricher sans autre secours que leurs bras (1). Nos officiers, remarquant autour d'Akaroa la faible étendue de terre propre à la culture, avaient peine à concevoir l'idée de choisir une pareille contrée pour une colonie. Ils pensaient que la beauté du port avait exercé une séduction. En réalité, on ne s'était pas donné le souci de prendre tous les renseignemens utiles. Dès que l'*Astrolabe* et la *Zélée* parurent à la baie des Iles, le bruit se répandit aux alentours que les corvettes portant les colons français venaient à la Nouvelle-Zélande malgré la prise de possession par l'Angleterre. Un ancien marin français établi dans le pays, très animé contre les Anglais, assura au capitaine d'Urville que l'impression avait été vive; en même temps, il lui apprit la formation d'une compagnie française, ayant à sa tête le capitaliste Aguado, pour l'exploitation de l'île Te-Wahi-Pounamou.

L'*Aube* arrive à la baie des Iles dans la nuit du 10 au 11 juillet et le capitaine Lavaud reçoit l'avis de la prise de possession, au nom de la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne, des trois îles composant le groupe connu sous le nom de Nouvelle-Zélande. Sur l'emplacement où l'on doit bâtir une ville, Russell-Town, au

(1) Note de M. Demas, *Voyage au pôle sud.*

sommet du fort, à 2 milles du mouillage de Kororarika, flotte le pavillon anglais. C'est là que le gouverneur, M. Hobson, est installé avec un nombreux personnel administratif et une garnison de cent trente hommes. Trois bâtimens de guerre semblent attachés à la colonie. On annonce que, dès la fin de l'année, le siége du gouvernement sera transféré à Waïtemata, sur le golfe de Houraki. On parle avec un sentiment d'orgueil du nombre considérable d'Anglais établis à l'entrée du détroit de Cook et au fond de la plupart des baies importantes comme propriétaires de terrains achetés aux aborigènes.

Pour entrer en explications avec le commandant de l'*Aube*, M. Hobson exige que son titre de lieutenant-gouverneur soit reconnu. Dans des conjonctures pénibles pour l'officier français, le capitaine Lavaud trouve une assistance précieuse de la part de l'évêque, M. de Pompalier, qui a l'estime, la considération, le respect de tous les Européens et des Maoris. M. Hobson déclare au commandant français de l'*Aube* que, sous la domination anglaise, les Français pourront résider au port d'Akaroa et travailler sans trouble. Il promet d'accorder protection au baron de Thierry et, afin de lui épargner de nouvelles vexations, d'envoyer à Hokianga un magistrat de justice (1). Pourtant des complications ne tardent guère à surgir; le capitaine Lavaud apprend que la propriété de la péninsule de Banks est revendiquée en grande partie ou en totalité par plusieurs Anglais qui prétendent avoir des titres indiscutables (2). Il ne faut pas trop s'étonner, on a vu qu'en l'absence d'occupations, les naturels vendent volontiers les mêmes terres à différentes personnes.

Parti de France, le 21 mars 1840, le *Comte-de-Paris*, chargé des émigrans, apparaissait le 9 août dans les eaux de la péninsule de Banks. Ne pouvant entrer dans le port d'Akaroa, il se rendit à la baie des Pigeons, et le capitaine Langlois se mettait en communication avec des chefs maoris; il aurait renouvelé, suivant une déclaration ultérieure, son contrat avec les indigènes. L'*Aube* n'arrive devant Akaroa que le 15 août; — la proclamation du 21 mai apportée par la corvette le *Herald*, est affichée sur les maisons des

(1) Lettre du capitaine Lavaud, en date du 19 juillet 1840. (*Archives du ministère de la marine.*) On a dit que l'expédition française avait paru à la baie des Iles *quatre jours* après la déclaration de prise de possession par l'Angleterre (Findlay *A Directory for the navigation in the South Pacific Ocean*); d'autres seulement un jour trop tard. Le fait est absolument inexact; le traité de Waïtangi date du 6 février 1840; la proclamation déclarant la souveraineté de la couronne d'Angleterre sur toute la Nouvelle-Zélande du 21 mai. Au reste, les récits relatifs à l'expédition française publiés jusqu'à présent, tous très incomplets, sont plus ou moins entachés d'erreurs. Ce que nous rapportons est tiré des pièces authentiques déposées dans les archives du ministère de la marine.

(2) Lettre datée de la baie des Iles, 24 juillet 1840.

Anglais. En ce moment se trouve dans le port le brick de guerre le *Britomart*, qui parcourt la côte et visite les lieux habités, ayant à son bord deux magistrats appelés à rendre la justice en chaque endroit où il y a des délits à réprimer. Le *Comte-de-Paris* ayant tiré le canon, un canot du brick anglais monté par des officiers et par les magistrats s'était approché; — il y eut des explications un peu vives. Informé de la présence du navire de la compagnie nanto-bordelaise, le capitaine Lavaud lui envoie ses embarcations. Si à la baie des Iles, le commandant de l'*Aube* avait éprouvé un cruel désappointement, au port d'Akaroa, à l'arrivée du *Comte-de-Paris*, il devait subir de terribles embarras. « Quelle est ma surprise! écrit le capitaine Lavaud (1). J'apprends de la manière la plus positive que M. Langlois n'a jamais traité avec les chefs de cette région, qu'il ne possède rien et que nous n'avons aucun droit de propriété à faire valoir. Assemblés chez moi, par la bouche de M. Comte, notre missionnaire qui parle la langue des Maoris, les chefs ont affirmé que M. Langlois avait seulement traité moyennant quelques marchandises pour une certaine étendue de terre située près du port Cooper (2); qu'il n'avait jamais été question du port d'Akaroa, qu'eux-mêmes n'avaient en rien participé au contrat intervenu entre M. Langlois et les tribus du sud-ouest de la péninsule. En même temps, ils ont dit avoir vendu à un Anglais une plaine des environs pour y faire paître des troupeaux. » Il y avait du reste au moins trois prétendans à la possession de la presqu'île de Banks. Le commandant de l'*Aube*, regrettant de ne pouvoir installer les colons au port Cooper, où il y avait quelque apparence de propriété, les fit débarquer dans une anse éloignée du mouillage habituel d'Akaroa, où chacun devait être en situation de cultiver une petite partie des terrains. M. Langlois s'est défendu d'être la cause de la mésaventure de l'expédition française. S'il n'avait cru manquer d'égards envers le capitaine Lavaud qu'il attendait, il eût pris possession du pays avant que le navire britannique, le *Britomart*, eût paru devant la péninsule de Banks. Après l'examen de la situation de la Nouvelle-Zélande à ce moment et la lecture attentive des documens, pareille pensée semble une pure illusion.

Les Français condamnés à vivre à la péninsule de Banks, déjà sous le poids de souffrances morales nées de circonstances inattendues, n'avaient guère en perspective que la misère. Le secrétaire de la compagnie, M. de Belligny, étant arrivé, put, de concert avec le capitaine Lavaud, obtenir des autorités anglaises la promesse d'un traitement favorable dans la répartition des terres; néanmoins

(1) Lettre en date d'Akaroa, 20 août 1840. (*Archives du ministère de la marine.*)
(2) Baie des Pigeons ou Tokalabo des indigènes.

on ne sortit jamais des difficultés. Le capitaine Bérard, venant sur la corvette le *Rhin*, au début de l'année 1843, remplacer le capitaine Lavaud, ne put s'empêcher de gémir sur le sort de ses compatriotes et de trouver douloureux le rôle du commandant de la station navale française. Il conseillait de traiter avec les organisateurs de la colonie de Wellington afin de sortir au plus vite de cette affaire (1). Lorsque notre gouvernement se fut assuré la possession des îles Marquises, les victimes de la compagnie nanto-bordelaise, pour la plupart, allèrent à Noukahiva laissant à la Nouvelle-Zélande des vergers qui fournirent encore après leur départ, disent des Anglais, des fruits d'une beauté et d'une qualité rares.

IV.

Sous la direction du principal agent de la compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande, des mesures furent prises dès l'arrivée des émigrans pour prévenir des conflits, pour atteindre les auteurs des crimes et des délits. Un conseil que présidait le colonel Wakefield édictait des prescriptions et nommait des magistrats; chaque colon dut signer l'engagement de se soumettre aux règlemens et d'obéir aux lois. La ville de Wellington s'éleva en un court espace de temps; les maisons, bâties en bois n'exigeaient ni long travail ni grosse dépense. Adossée à des collines abruptes, la ville est isolée des campagnes. La population rurale ne se forma point aussi vite qu'on l'avait espéré; on regrettait de voir en trop grand nombre les nouveau-venus ouvrir des boutiques et s'engager dans les affaires commerciales.

Dès l'année 1840, sur la côte occidentale de l'île du Nord, tout près du fameux pic que le capitaine Cook appela le mont Egmont, le Tarnaki des aborigènes, fut fondée la ville de New-Plymouth. Malgré l'absence de port, on avait été séduit par le site vraiment magnifique; d'un côté, la mer; de l'autre, à peu de distance, la forêt. Recrutés par une compagnie particulière dans les comtés de Devonshire et de Cornouailles, les colons de New-Plymouth, agriculteurs la plupart, exempts des charges administratives qui pesaient sur les habitans de Wellington, connurent de bonne heure les jours de prospérité.

On avait bientôt abandonné le projet de bâtir une cité importante à la baie des Iles. Même avant la prise de possession, on pensait que les bords de la Tamise offriraient l'endroit le plus convenable à l'établissement d'une capitale, dans la portion étranglée de l'île au fond du golfe d'Houraki sur la côte orientale, à quelques milles

(1) Lettre du capitaine A. Bérard, en date du 18 février 1843. (*Archives du ministère de la marine.*)

seulement du port de Manukau sur la côte occidentale. Si la mer est à portée dans toutes les directions, par malheur l'eau douce manque. Les études des ingénieurs ayant paru suffisantes, le capitaine Hobson annonça l'intention de placer le siège du gouvernement en cette contrée sur la rive méridionale de la Waïtemata. Le 19 septembre 1840, le pavillon britannique est hissé sur la ville naissante, qui déjà s'appelle Auckland (1). Dès le mois d'octobre, elle était envahie par des gens avisés qui tenaient à prendre position en vue de l'avenir. Au mois de janvier 1841, le lieutenant-gouverneur s'y installait avec la foule de ses fonctionnaires, et le 3 mai, les troupes sous les armes, les personnages officiels en belle tenue, les habitans de la ville et des environs en fête, entendaient proclamer que désormais la Nouvelle-Zélande est une colonie de la Grande-Bretagne, indépendante de la Nouvelle-Galles du Sud. Le capitaine Hobson devenait gouverneur en titre; un conseil législatif était créé; il tint sa première séance le 24 mai. Deux mois plus tard, une banque fonctionnait et des journaux se publiaient. Par sa situation, Auckland devait être surtout une ville de commerce. A l'exception de quelques petites vallées fertiles, le sol de la contrée tout volcanique, couvert sur de larges surfaces de scories et de gros blocs fort utiles pour les constructions, offre peu de ressources à l'agriculture.

Au fond de la baie Aveugle (2), dans le nord de l'île du Sud, la colonie de Nelson, qu'avait préparée la compagnie territoriale, se constituait dès l'année 1841. Les émigrans d'Angleterre vinrent débarquer au mois d'octobre. En communication directe avec des plaines faciles à défricher, Nelson entra tout de suite dans les voies du succès sans jamais prendre aucune part des grosses sommes dont la mère patrie disposait en faveur d'Auckland et de Wellington.

Avec le règne de l'autorité à la Nouvelle-Zélande commence une série d'innombrables difficultés au sujet de l'acquisition des terres. On ose parler de justice et de légalité après les actes de rapine ou d'escroquerie les plus inqualifiables; on dispute sur le droit de s'emparer des parties du sol qui sont inoccupées. Un tribunal institué en vue d'examiner la valeur des titres de propriété, de réduire les prétentions monstrueuses, de ménager les moyens d'existence des aborigènes, cause une sorte de stupeur (3). Bientôt les décisions des magistrats ou des commissaires qui s'appuient sur les termes du traité de Waïtangi pour revendiquer au nom de la reine de la Grande-

(1) C'était le nom imposé depuis trente ans aux îles situées au sud de la Nouvelle-Zélande; on s'étonne qu'il ait été repris pour la capitale de la colonie.

(2) Blind-Bay.

(3) Ce tribunal portait le titre de *New Zealand Land-Claims Court*. Son président M. Spain devint l'épouvantail des colons, propriétaires plus ou moins légitimes.

Bretagne la disposition des terres et pour exiger à l'égard de tous les titres la sanction du gouvernement soulèvent de violentes colères; les réclamations et les récriminations demeurèrent sans fin. Tandis que les missionnaires et les agens du *Colonial Office* parlent sans cesse de protéger des Maoris, on rappelle parmi les colons que la compagnie de la Nouvelle-Zélande a fondé au milieu des déserts quatre grands centres d'habitation; on juge qu'il est indigne de la tracasser après d'aussi brillans débuts (1). Le capitaine Hobson mourut à la fin de l'année 1842; il n'emporta point de vifs regrets. Le secrétaire colonial, M. Shortland, dut prendre la direction des affaires; il ne gagna point l'amour des populations de Wellington ou de Nelson. Le capitaine Robert Fitzroy, investi de la confiance du ministre des colonies, lord Stanley, vint à Auckland, dans les derniers jours de l'année 1843, occuper le poste de gouverneur; il ne réussit à satisfaire personne dans la colonie.

Les Maoris, qui tout d'abord avaient témoigné aux Européens des sentimens de parfaite cordialité, ne tardèrent point à s'irriter contre eux à raison d'exigences toujours croissantes, de stupides vexations, d'actes de brutalité. Encouragés par les hommes, missionnaires ou autres, qui se déclaraient leurs protecteurs, amenés aussi par l'expérience à comprendre que pour des bagatelles on les dépouillait des biens les plus solides, ils se mirent à contester certaines cessions de territoires, à nier des conventions qu'ils avaien acceptées, à suivre avec une sorte de rage les opérations des arpenteurs.

Au mois de mai 1843, s'accomplissait près de Nelson, dans la vallée de la Waïrau, un événement sinistre. Des membres de la cour des affaires territoriales venaient d'arriver; le cruel Rauparaha, jusqu'alors en bonnes relations avec les hommes blancs, crut l'occasion favorable pour obtenir un nouveau paiement du domaine qu'il vendit autrefois à la compagnie de Wellington. Le vieux chef se targuait de la possession de la Waïrau, ayant exterminé plusieurs années auparavant une petite tribu paisible qui l'occupait. Il avait continué à vivre sur l'autre île, à Waïkanœ, près de la mission chrétienne. Le colonel Wakefield affirme qu'au moment où il achetait la vallée, on n'y voyait aucun habitant. Rauparaha, suivi d'une bande armée, traverse le détroit dans ses pirogues et, apercevant au milieu de la plaine les ingénieurs et les employés du cadastre à l'ouvrage, il les chasse et brûle leurs tentes. Les magistrats de Nelson veulent saisir le coupable, et, croyant l'opération facile, ils surviennent, accompagnés du capitaine Arthur Wakefield, frère du principal agent de la compagnie de la Nouvelle-Zélande, et d'une milice

(1) Les quatre centres étaient Wellington, Wanganui, dépendance de Wellington situé sur la côte orientale de l'île du Nord, New-Plymouth et Nelson.

peu nombreuse. Une collision s'engage, treize colons sont tués, cinq blessés; après l'action, Rauparaha et son complice Rangihœata mettent à mort de sang-froid neuf prisonniers; — le capitaine Wakefield était du nombre. A Nelson, chacun parle de pousuivre les meurtriers; mais à Wellington, les autorités, jugeant qu'on ne dispose point d'une force armée suffisante pour lutter avec avantage, obligent les colons à renoncer à la vengeance. Averti du désastre, le capitaine Fitzroy se rendit à Wellington et à Waïkanœ; ayant une entrevue avec Rauparaha, il lui fit de grands reproches de son crime et, magnanimité ou faiblesse, il l'assura de l'impunité. Le massacre de la Waïrau eut du retentissement en Europe; l'émigration d'Angleterre s'arrêta; à Paris, des personnes charitables, assure-t-on, imaginèrent d'ouvrir une souscription afin d'offrir aux malheureux colons les moyens de retourner dans leur patrie; les principaux personnages de la Nouvelle-Zélande s'en trouvèrent fort humiliés.

L'action énergique de la compagnie de la Nouvelle-Zélande, les mesures rigoureuses de l'autorité, ne réussirent point toujours à empêcher les arrangemens particuliers. Le colonel Wakefield, croyant la vallée de la Wairrapa indispensable à la colonie de Wellington, voulut l'acquérir; il vint se heurter à des obstacles (1). Différens agriculteurs louaient des terres aux indigènes. L'attention du gouvernement étant éveillée sur ce point, un arrêté porte défense à toute personne d'acheter ou de louer des terres aux Maoris. Malgré les ordonnances et les menaces, la vallée fut bientôt divisée en nombreuses parcelles que des colons tenaient directement des aborigènes en leur payant une rente annuelle. Dans l'impossibilité de jeter une foule d'individus dans la misère, il fallut laisser les occupans travailler en paix.

Durant quelques années, on voulut croire des Néo-Zélandais l'humeur guerrière calmée, l'énergie presque éteinte, la soumission à peu près complète. A son passage à la baie des Iles, le capitaine James Ross a vu, il est vrai, chez les Maoris, se manifester le mécontentement des effets du traité de Waïtangi et percer la haine contre les étrangers; il y a eu le massacre de la Waïrau, mais les colons ne semblaient point encore apercevoir tout le péril. Un chef très connu dans le pays, Hone Heki, avec une sombre audace, engage la lutte; il la soutiendra plusieurs années avec le courage d'un héros (2). A sa révolte les Anglais attribuent des motifs tout personnels et d'un caractère mesquin. Furieux, disent-ils, de la disparition des bateaux de pêche depuis l'établissement de la douane, Heki se venge de ne plus pouvoir, comme autrefois, trafiquer de ses pourceaux, de ses

(1) C'était au commencement de l'année 1844.

(2) En général, les auteurs anglais écrivent Heke; l'orthographe ici adoptée paraît répondre mieux en France à la vraie prononciation.

pommes de terre, de ses fruits, des jeunes filles esclaves de sa tribu en échange de poudre, de couvertures, de tabac et de divers ustensiles. Certes, il se trouve lésé dans ses intérêts; sa conduite indique aussi néanmoins qu'il est blessé dans ses sentimens patriotiques.

Heki n'a point de tatouage; sa physionomie dénote l'intelligence, son regard présente les signes de l'exaltation (1). Entre tous les Néo-Zélandais un des premiers convertis au christianisme, il a fait l'orgueil des missionnaires par ses succès dans l'interprétation de la doctrine. Jusqu'à l'année 1840, cet homme, mari d'une fille de Hongi, est cité par les pasteurs évangéliques comme un modèle. Après la prise de possession, au nom de la reine d'Angleterre, Heki se persuade que le gouvernement britannique veut réduire en esclavage les Maoris; on l'entend exhaler des plaintes, on le voit chercher par ses discours à inspirer l'horreur des étrangers à ses compatriotes qu'il rassemble sous différens prétextes. Montrant le drapeau flottant sur les hauteurs qui dominent Kororarika, il affirme que c'est le symbole de l'asservissement du peuple de la Nouvelle-Zélande. — Le 8 juillet 1843, il renverse le pavillon. Le gouverneur appelle des soldats de Sidney. Avant toute action, il a une entrevue avec Heki et d'autres chefs; deux des principaux assurent, que, si les soldats sont renvoyés, ils maintiendront la paix, qu'ils se joindront aux Anglais si Heki tente de troubler la tranquillité. Le capitaine Fitzroy juge prudent d'accéder aux demandes des Maoris : — la troupe est réembarquée, la douane est supprimée, les ports de la Nouvelle-Zélande sont déclarés libres. Impardonnable faibless edu gouverneur, crient les uns, qui enhardira le rebelle; faute énorme, la douane rapportait à la colonie les neuf-dixièmes de son revenu. — Grande sagesse, prétendent les autres, par les concessions l'alliance de certains chefs a été gagnée; on lui doit le succès définitif.

Le repos fut de courte durée. Heki, exaspéré contre l'occupation anglaise, abat de nouveau le pavillon britannique. Un autre drapeau est hissé; on le protège cette fois par un fort garni de canons et pourvu d'une petite garnison. Plusieurs centaines d'insulaires que commandent Heki et son lieutenant Kawiti menacent Kororarika. En prévision d'une attaque, le capitaine du navire de guerre en station envoie un officier à la tête d'une troupe afin de protéger la ville. Le 10 mai 1844, dans la soirée, Heki, avec environ deux cents hommes, parvient à se poster en embuscade près du fort, tandis que vers la ville s'avance Kawiti, disposant d'une égale force. Le lendemain, dès l'aube, la fusillade s'engage; des matelots anglais sont tués, d'autres blessés, l'officier qui les dirige est lui-même grièvement atteint. Kawiti reste maître du terrain. Heki s'em-

(1) Nous avons sous les yeux une photographie de Heki.

pare du fort et, sur la colline, on aperçoit sa petite armée qui exécute une danse guerrière en témoignage de sa victoire. L'explosion d'un magasin à poudre achève de jeter l'effroi dans la ville; les habitans se sauvent et se réfugient sur les navires qui se trouvent dans la baie. Sous l'empire d'un sentiment chevaleresque, peu ordinaire même chez les peuples qui prétendent à la plus haute civilisation, les chefs maoris permettent aux Européens de Kororarika de revenir à leurs maisons prendre ce qu'elles renferment de plus précieux. Un des missionnaires protestans et l'évêque catholique débarquent pour enterrer les morts. Quand chacun a terminé sa besogne, les insulaires promènent l'incendie dans la ville déserte, épargnant avec soin les églises et les maisons des religieux.

Endoctrinés par les agens britanniques, les chefs qui ont promis leur concours au gouverneur si les hostilités venaient à recommencer, s'apprêtent à tenir parole. A les croire, Heki veut exercer sur ses compatriotes une sorte de tyrannie. Le 31 mars 1845, le navire de la marine royale le *North-Star* et deux transports entrent dans la baie des Iles et mettent à terre trois cents soldats. La troupe, aussitôt dirigée dans l'intérieur du pays, rejoint les Maoris alliés, et avec ce renfort, elle court au *pah* que Heki a construit en un lieu du nom de Mawi. Le combat est décisif; la défaite est pour les Anglais. Un mois plus tard, le gouverneur reçoit un secours de quatre cent vingt hommes bien équipés. La petite armée est conduite à l'extrémité de la baie où Heki se tient en défense. Le 8 mai on livre bataille, le résultat semble incertain; la nuit, en silence, les Maoris abandonnent la place et les Anglais qui ont éprouvé des pertes très sérieuses, qui ont épuisé leurs provisions, regagnent tristement la côte et sont réembarqués. On juge nécessaire une campagne en règle. Au mois de juin est amené un corps de six à sept cents hommes sous les ordres du colonel Despard. Uni aux Néo-Zélandais alliés, il arrive à Taïamai, non loin de Waïmata, où les chefs Heki et Kawiti occupent un *pah*, qu'ils ont admirablement fortifié. L'attaque est furieuse, mais la riposte est terrible. Le colonel Despard voit tomber le tiers de son armée; plusieurs officiers gisent dans la poussière; — le clairon sonne la retraite. Le *pah* est bientôt délaissé par ses défenseurs, qui sans doute manquent de vivres. On envoie de l'artillerie le battre en brèche; il est désert. Lorsque à Auckland parvint la nouvelle de la bataille perdue par les Anglais, les habitans, frappés de stupeur, en proie à la panique, s'attendaient à chaque minute à voir l'ennemi assiéger leurs maisons. Heki se hâte d'édifier un nouveau *pah* qui sera le chef-d'œuvre des Maoris dans l'art des fortifications; on le nomme Ruapekapeka, le *nid de chauves-souris*. Les escarmouches se succèdent, mais, au mois de janvier 1846, le nouveau gouverneur, sir George Grey,

ayant rassemblé une force imposante, on n'hésite plus à livrer combat. Surpris par l'attaque, les défenseurs afin de s'organiser se rejettent hors de la portée des balles. La manœuvre est découverte; les troupes anglaises pénètrent dans la place avant que les assiégés aient pu faire un retour offensif. Heki se retire à distance, et l'on ne s'avise point de le poursuivre. C'était néanmoins la fin de la guerre. La paix fut conclue d'une façon satisfaisante pour les deux partis. Après avoir si vaillamment combattu des troupes régulières disposant de toutes les ressources des armées européennes, le héros maori, qui ne souilla ses victoires par aucun acte de cruauté, qui dans l'enivrement de ses succès eut des élans de générosité, vécut paisible au milieu de ses compagnons d'armes. Languissant à la suite d'un coup violent que lui avait porté une de ses femmes, Heki mourut en 1850, à peine âgé d'une quarantaine d'années, laissant un nom glorieux parmi les Néo-Zélandais. Trois années plus tard s'éteignait, déjà vieux, son brave lieutenant Kawiti.

Si, par des concessions, le capitaine Fizroy a obtenu l'alliance de tribus indigènes et ainsi peut-être empêché la guerre de s'étendre dans des proportions formidables, il y a un résultat terrible pour la colonie. Pour remplacer l'énorme revenu de la douane, on s'est vu contraint de frapper d'un impôt la propriété, de mettre des taxes sur une infinité d'objets. C'est alors une désolation générale. On crie à la ruine; des colons abandonnent leurs champs, l'immigration s'arrête, les caisses publiques restent vides; ne recevant plus leurs appointemens, les fonctionnaires, les agens de tout grade désertent; les agriculteurs laissés sans défense, se disent exposés au pillage et à des vexations sans fin de la part des indigènes. Dans l'espoir de conjurer le mal, M. Fizroy invente un papier-monnaie; c'est l'aggravation du désastre. Le papier est aussitôt déprécié, toutes les transactions sont entravées. Les colons des parages du détroit de Cook, indignés contre la politique inspirée par les missionnaires, qui les sacrifient, prétendent-ils, aux Maoris, adressent sous forme de pétition une longue plainte au parlement britannique. Les événemens de la Nouvelle-Zélande ont causé une vive émotion en Angleterre; au sein de la chambre des communes, plusieurs séances se passent en discussions touchant les mesures qu'il convient de prendre. — Le capitaine Fizroy est rappelé (1).

Vers la fin de 1845, sir George Grey, alors en Australie, reçoit l'ordre de prendre la direction des affaires de la Nouvelle-Zélande. Il débarque à Auckland pendant la guerre que soutiennent les indigènes contre les troupes royales. Tout de suite, il restaure la douane

(1) 18 novembre 1845.

et rassemble la force militaire, qui met fin aux hostilités par la prise de Ruapekapeka. Administrateur digne d'être cité en exemple, sir George Grey a senti la difficulté de bien gouverner un peuple dont on ne connaît ni la langue, ni les coutumes, ni les aspirations. Pour redresser des torts, imaginer des remèdes aux situations fâcheuses, éviter de blesser des sentimens respectables, il est nécessaire, pense-t-il, de comprendre la parole. On ne saurait, à son avis, gagner la confiance des hommes si, en tout temps, à toute occasion, on n'est prêt à entendre l'expression des griefs, à écouter le récit des souffrances. Les interprètes ne suffisent pas dans les matières délicates, remarque le nouveau gouverneur; par leur bouche, la plainte ne parvient à l'oreille que plus ou moins adoucie, et la réponse transmise par un intermédiaire ne donne jamais la même impression que si elle arrive directement de celui dont elle émane. D'ailleurs, est-il possible, est-il agréable, de marcher toujours de compagnie avec un interprète? George Grey ne le trouve pas. Jeté à la Nouvelle-Zélande au moment où la rebellion faisait rage, au milieu de difficultés sans nombre, mais enflammé du désir d'attacher les chefs aborigènes aux intérêts britanniques, il se met, plein d'ardeur et de résolution, à l'étude de la langue des Maoris. Cependant la tranquillité venait à peine d'être rétablie au voisinage de la capitale, que soudain, au sud de l'île, dans la province de Wellington, éclate un soulèvement. Des aborigènes s'adonnant à la culture occupaient la vallée de la Hutt. Des agens de la colonie vinrent signifier à la tribu de quitter la place au plus vite. Suivant l'affirmation des Anglais, ces insulaires étrangers au district, étaient venus s'établir aux rives de la Hutt, le territoire ayant été acheté par les colons aux légitimes propriétaires et payé à Rauparaha (1). Les disputes s'élèvent; les Anglais ne veulent rien accueillir des prétentions des Maoris; ils envoient une force militaire garder les champs cultivés. Le gouverneur accourt sur le théâtre de la lutte et charge le revérend Richard Taylor de promettre aux indigènes une compensation pour leurs récoltes perdues, s'ils consentent à s'en aller. Le chef donne l'assurance de partir dès le lendemain. Tandis que les difficultés semblent s'aplanir, un agent britannique ne trouve rien de mieux à faire que d'incendier les cases, la petite chapelle et jusque aux bordures des tombeaux. En proie à la plus juste indignation, les Maoris déclarent que c'est fini de la paix.

Le vieux Rangihœata, selon la coutume des Néo-Zélandais, ouvre

(1) Les récits des événemens qui s'accomplirent sur la Hutt sont assez diversement rapportés par les historiens. Le révérend Richard Taylor ayant été mêlé directement aux affaires, nous attachons une importance particulière à sa narration. A l'égard des conflits entre les Maoris et les Anglais, nous n'entendons jamais que la voix de ces derniers; on a mille raisons de regretter de ne pouvoir entendre les premiers.

les hostilités en ordonnant le massacre de quelques Européens; il est obéi. Rauparaha semble vouloir rester neutre, mais il a manifesté ouvertement son mépris pour les hommes blancs, il a des membres de sa famille engagés dans la guerre, il est suspect; sir George Grey le fait saisir par le capitaine du navire stationnaire le *Calliope*; — il demeurera prisonnier durant deux années. Le 16 mai 1845, un détachement de milice anglaise attaque un groupe de Maoris, et, malgré des pertes sérieuses, reste maître du terrain. Un chef du Haut-Wanganui, du nom de Mamaku, alors en visite à Wellington, entraîné par Rangihœata, devient le premier général de l'insurrection. Un *pah* est bientôt construit à l'extrémité du havre de Porirua. Les chefs, s'apercevant qu'il est à portée du canon de l'ennemi, l'abandonnent et choisissent un meilleur emplacement dans la vallée de Horokiri. En cet endroit eut lieu un combat où tombèrent plusieurs soldats anglais. La troupe des révoltés, soutenant plusieurs escarmouches, file le long des montagnes de Waïkanœ, voulant atteindre une excellente position défendue par une ceinture de marais où Rangihœata peut défier l'ennemi. Mamaku le quitte afin d'aller à Wanganui, recruter des forces. Au retour, il se voit assailli et arrêté dans sa marche par des tribus alliées aux Anglais.

Un accident changea les dispositions de certaines tribus, jusque alors soumises à l'autorité britannique. A bord d'une canonnière en station dans le port de Wanganui, un novice aurait, en manière de plaisanterie, dirigé son pistolet sur un vieux Maori, qui fut atteint par la balle. De jeunes parens de la victime, à titre de représailles, courent frapper un colon; ils tuent sa femme et ses enfans. Les meurtriers sont presque aussitôt saisis, jugés par une cour martiale et pendus; mais les gens de leur tribu, indignés contre les Anglais, vont s'unir aux forces de Mamaku. Les Néo-Zélandais viennent camper à Papaïti et se retranchent. Dans la première rencontre avec les troupes britanniques, ils s'emparent d'une portion de la ville et la mettent au pillage. Les colons s'entassent dans les maisons les plus solides, qu'ils protègent par des fossés; en cette dure situation, les maladies les atteignent et bientôt, chaque jour, on compte les morts. A la nouvelle des événemens qui parvient à Auckland, le gouverneur se hâte de se rendre sur un navire de guerre, à l'embouchure de la Wanganui. Apprenant que la rive opposée est au pouvoir de l'ennemi, sans perdre de temps, il rassemble les milices et tire des navires tous les hommes disponibles; il ne s'ensuit que des escarmouches. Les indigènes plièrent, continuant à incendier les habitations et à emmener les troupeaux. Un combat, qui fut appelé la bataille du bois de Saint-Jean, mit fin à la lutte; les Maoris se dispersèrent. Après la répression des désordres de Wanganui, la paix ayant été proclamée le 21 février 1848,

le calme parut régner d'une manière générale sur la Nouvelle-Zélande. On se croyait assuré de ne plus avoir beaucoup à craindre les Maoris, qui redoutaient les troupes régulières. Dans le désarroi, les chefs se lamentaient de ne pouvoir plus compter comme autrefois sur l'obéissance des hommes de leurs tribus. On estimait pourtant le nombre des soldats un peu faible s'il éclatait encore une insurrection.

Sir George Grey, obligé avant tout de pacifier le pays qu'il venait gouverner, ne négligea point les affaires civiles. Il avait acheté plusieurs districts de l'île du Nord et la partie méridionale de l'île du Sud, afin d'offrir des terres à la colonisation. Ayant conçu une idée avantageuse de l'intelligence des Maoris, ils les employait à la construction des routes et des maisons, à divers travaux dans les ateliers industriels; il en fit même enrôler dans la police. Le commerce et l'agriculture, encouragés, prirent de grands développemens; on vit s'accroître les revenus de la colonie; la confiance s'établit.

Sous la direction de l'église libre d'Écosse, un nouveau groupe d'immigrans s'installait en 1847 à Otago, sur la côte orientale de l'île du Sud, à médiocre distance du détroit de Foveaux. Malgré l'origine particulière, on n'excluait personne; à chaque secte, il était permis de bâtir son église. Resserré entre la mer et une ligne de montagnes, Otago ne pouvait vivre que du port; de l'autre côté des collines s'est élevée la ville de Dunedin, dans une belle contrée où les terrains propres à l'agriculture sont considérables. Plusieurs rivières arrosent le pays, entre autres le Molyneux, le plus large cours d'eau de la Nouvelle-Zélande. Moins de trois ans plus tard arrivaient à la péninsule de Banks, dans le port de Lyttleton, dix-huit navires qui portaient trois mille émigrans. Ceux-ci formèrent l'établissement de Canterbury. Alors se trouvèrent envahis les principaux points du littoral. La population européenne de la Nouvelle-Zélande, qui, selon toute apparence, était au-dessous de deux mille au moment de la prise de possession, dépassait vingt-trois mille en 1850. Dix ans plus tard, elle approchera d'une centaine de mille (1). Pendant la même période, la population aborigène décroît avec une désolante rapidité. En 1840, on comptait, sans distinction d'âge ou de sexe, cent dix mille à cent vingt mille Maoris. En 1850, les statistiques les mieux justifiées n'en donnent qu'environ soixante-dix mille. Quelques années encore, et ce chiffre sera tombé à cinquante et quelques mille (2). Déjà on juge la race maorie presque éteinte sur l'île du Sud. Chez ce peuple, qui semble marcher si vite vers sa

(1) Le recensement de 1861 donne 98,961. Celui qui a été publié le 19 décembre 1867 indique les chiffres suivans : population civile, 215,668; militaire, 1,465.

(2) Le recensement publié le 19 décembre 1867 porte la population maorie à 38,540.

fin, un fait étonne : la faible proportion des femmes et des enfans. De 1845 à 1850, dans la province de Wellington, pour cent hommes, on ne trouve que soixante-dix femmes et une cinquantaine d'enfans. A cette époque, dans les provinces de Wellington et d'Auckland, on s'assure que la diminution des Maoris est de 4 pour 100 chaque année. Les aborigènes de la Nouvelle-Zélande, toujours davantage refoulés vers l'intérieur du pays et ainsi privés des ressources de la mer, devaient être très atteints dans leurs moyens d'existence.

La compagnie territoriale, qui s'était montrée trop conquérante lorsqu'elle fonda la colonie de Wellington, subit bientôt de graves dommages. Les pouvoirs publics portant la main sur les propriétés bien ou mal acquises, elle traversa des années malheureuses. Comme on répétait que des colons s'étaient vus dépouillés de terres qu'ils avaient achetées, les nouveaux émigrans préféraient aller dresser leur tente sur un sol moins mouvant. Le colonel Wakefield était mort, M. Fox l'avait remplacé, les affaires demeurèrent peu florissantes; elles furent tout à fait abandonnées en 1850. Des désastres pouvaient survenir; le flot de l'immigration ne cessait de monter, la fortune de la grande colonie n'était plus en question.

En 1853, une constitution fut donnée à la Nouvelle-Zélande. Elle avait été préparée l'année précédente dans le parlement britannique sur le modèle de la constitution du royaume. Le gouverneur représente le souverain; il y a un conseil législatif qui est la chambre haute, une chambre des représentans qui répond à la chambre des communes; enfin des ministres responsables. Chaque province indépendamment eut son assemblée particulière, pouvant voter certaines lois et disposer dans une large mesure de ses revenus. On reconnaissait alors six provinces : Auckland, New-Plymouth, qui bientôt prendra des indigènes le nom de Taranaki, et Wellington dans l'île du Nord; Nelson, Canterbury et Otago dans l'île du Sud. Un peu plus tard, la province de Hauke, tirant son nom de celui de la baie (1) avec la ville de Napier pour centre principal, sera séparée de Wellington; la province de Marlborough, au nord-est de l'île du Sud, sera détachée de Nelson; enfin la région triste, presque désolée, longtemps inhabitée, qui occupe l'extrémité méridionale et occidentale de l'île du Sud, est devenue la province de Sowthland. En cette partie de la Nouvelle-Zélande, il n'existe aucun port; même à l'embouchure, les rivières ne sont pas accessibles aux navires et l'on cite les naufrages survenus à des capitaines trop entreprenans. C'est le pays des champs aurifères, dont la capitale est Invercargill. Pendant la belle saison, des groupes de mineurs sans habitations fixes cherchent le précieux métal dans le sable du bord de la mer,

(1) Hauke's-Bay sur la côte orientale.

dans le lit des torrens ou sur des terrasses dénudées d'anciens dépôts d'alluvion (1).

V.

Tandis que les circonstances favorables semblent se multiplier pour attirer les émigrans de la Grande-Bretagne vers la Nouvelle-Zélande, la race indigène se réveille encore après des années de soumission ou d'apparente résignation. Assez intelligens pour comprendre la supériorité des Européens dans l'agriculture et dans tous les arts, les principaux des Maoris, gens pleins d'orgueil, très sensibles aux marques d'estime, faciles à exaspérer par l'expression du dédain, accueillirent souvent les hommes blancs avec l'espoir de profiter de leurs lumières, avec la pensée louable et noble de grandir parmi les peuples et de compter parmi les nations civilisées. Se voyant sans considération de la part de la société anglaise, les chefs privés de toute autorité comme de toute action dans les affaires publiques, les Maoris prirent en haine les étrangers qu'ils avaient reçus en amis. L'ordre de s'emparer des territoires inoccupés les gonfla d'amertume. Aux premiers jours, les émigrans se montrèrent doux, courtois, aimables envers les aborigènes; ils en sentaient le besoin pour leur sécurité. Devenus plus nombreux et ainsi plus forts et plus indépendans, ils usèrent fréquemment de façons grossières, de procédés déloyaux; ils se complurent à des vexations et à des actes de violence. Pour le colon, c'était chose amusante au possible de lancer ses chiens sur le Maori qui passait au voisinage de sa demeure. Dépouillés de leur sol et sans cesse refoulés, contemplant avec douleur la rapide augmentation des Européens et la décroissance de leurs tribus, des chefs zélandais sont saisis par un sentiment patriotique; ils tenteront un suprême effort pour garder au moins une place dans leur pays. Les navigateurs ont dépeint les aborigènes à la baie des Iles et dans quelques autres havres visités par les bâtimens de pêche comme des êtres tombés en général dans une extrême dégradation. C'était différent au sud de l'île et mieux encore dans les parties centrales et occidentales. Les Maoris des districts de la Waïkato conservaient l'énergie de leurs pères; plusieurs chefs montrèrent une intelligence de la situation qui dénote un sens politique; en présence des forces britanniques, ils déploieront un courage et une habileté vraiment dignes d'admiration.

En 1853, se dessine le mouvement dont la colonie anglaise restera

(1) En 1852, on découvrit l'or pour la première fois à la Nouvelle-Zélande, dans la province d'Auckland; il ne fut pas exploité à cette époque. En 1860, ayant été observé en abondance dans l'île du Sud, la recherche en commença dès les premiers jours. Sur l'île du Nord les exploitations datent de 1867.

troublée durant une longue suite d'années. Un jeune rangatira d'Otaki, Matène, qui a fait campagne avec Rauparaha et Rangihœata, se rend à Taupo, renommé pour son beau lac, puis à Rotorua, où il doit rencontrer plusieurs chefs. Il s'agit de s'entendre sur les dispositions qu'il conviendrait de régler en vue d'amener les tribus à s'unir et à nommer un roi. Ce souverain, étendant son autorité sur les parties centrales de l'île, où dominent encore les Maoris, organiserait un gouvernement capable de préserver la race et d'en sauvegarder les intérêts. Mûrissant en son esprit son plan de royaume, Matène caressait sans doute l'espérance d'être le roi; mais le grand chef de Taupo Te Heuheu n'admettait la supériorité de personne; il refusa de participer au complot. A ce moment, semble-t-il, les Maoris n'avaient point l'intention d'entrer en lutte avec les étrangers; ils songeaient seulement à s'isoler et à constituer une puissance. Matène ayant adressé un appel aux tribus de la Wanganui, le gouverneur en fut informé; il se mit à sourire, croyant n'avoir plus rien à redouter du vieux peuple de la Nouvelle-Zélande.

En 1854, des Maoris s'assemblaient et juraient de former une ligue pour la conservation du sol natal. L'argent qu'on nous donne passe, disaient plusieurs d'entre eux, tandis que la terre reste à jamais aux Européens. Deux ans plus tard, Te Heuheu provoque une réunion très nombreuse. On y discute la question d'abandonner le littoral aux Anglais et de défendre l'intérieur du pays. Quelque temps après, à la voix d'un chef qui prend le nom de William Thompson, se tient une nouvelle assemblée (1); on y décide de nommer un roi. C'est sur le principal chef de Waïkato que tombe le choix: — il s'appellera Potatau Ier. Au mois de juin 1858, il était solennellement reconnu et fêté comme le premier souverain du peuple maori. Aucune parole hostile n'avait été prononcée contre le gouvernement britannique, et, parmi les colons, des amis des Maoris pensèrent que des hommes politiques un peu perspicaces eussent encouragé le mouvement afin de le guider, de le diriger, de le dominer.

Au milieu des tribus barbares comme chez les nations civilisées, l'homme qu'on élève est rarement celui qui se distingue par des talens supérieurs, mais presque toujours celui qui porte peu d'ombrage aux autres. Potatau était fort vieux; il ne tarda point à mourir. Son fils lui succéda sous le nom de Potatau II, grâce à l'habileté d'un conseiller, Tarapipi, homme dénué d'ambition personnelle, plein de sagacité, d'énergie et de feu patriotique. Tandis que l'événement tout paisible s'accomplit à Waïkato, survient à Taranaki une contestation entre les aborigènes; les uns veulent vendre des terres, les autres s'y opposent. Le gouverneur, colonel Gore Browne, eut

(1) Des Maoris aimaient à se parer de noms anglais.

la malencontreuse idée d'intervenir dans une dispute de ce genre et de décider en faveur de ceux qui cherchaient à vendre. Des arpenteurs s'étant rendus sur le terrain, des Maoris, dans le dessein d'éviter une collision, demeurèrent tranquilles et envoyèrent leurs femmes détruire les piquets ; les employés se retirèrent.

On enjoignit aux arpenteurs de procéder à leur besogne, on menaça les indigènes de la troupe s'ils s'obstinaient. Ainsi éclata la guerre, le 4 mars 1860. Le 30 de ce mois se livre bataille à Waïreka. Le *pah* surpris par escalade, les Maoris perdent plusieurs chefs et une soixantaine d'hommes ; cependant le colonel qui commandait les milices anglaises dut se retirer. Au mois de juin, un combat sanglant a lieu à Waïtara, le résultat demeure très incertain. A cet instant, la consternation règne dans la ville de New-Plymouth ; les colons ont fait sauver leurs femmes et leurs enfans à Nelson. En février 1861, une bataille s'engage à Haurangi ; les naturels osent attaquer un fort. Repoussés il est vrai, chacun admire la valeur guerrière de ces hommes. De part et d'autre, on pille, on détruit, on incendie, et nul ne saurait dire où sont les plus sauvages. Le gouverneur réclame des forces à Sidney ; on en tire un peu de tous les côtés ; un général arrive. Sous la conduite d'un colonel, dix sept cents hommes, en proie à une panique, prennent la fuite devant une poignée de Maoris. Bientôt un nouveau général est investi du commandement de toutes les forces militaires, c'est le général Cameron.

En ce moment, apparaît sur la scène un *chef* qui, jusqu'alors, s'est tenu à l'écart ; on le nomme Wiremu Kingi (roi Guillaume). Il propose au colonel Browne de faire éloigner à la fois de la Waïtara les armées belligérantes et de soumettre la cause à la décision, en Angleterre, de conseillers de la reine. Le gouverneur de la Nouvelle-Galles poussait à une entente avec les Maoris, mais à cette époque, à Londres, ainsi qu'à la Nouvelle-Zélande, on rêvait l'anéantissement des Maoris. Le colonel Browne, flétrissant le mouvement royal, promettait le pardon à ceux qui abandonneraient le parti ; on ne tenait aucun compte des réclamations des indigènes, même lorsque les tribus de la Wanganui manifestaient le désir de rester soumises à l'autorité britannique.

Dans ces conjonctures, le colonel Browne fut rappelé ; sir George Grey reparut à la Nouvelle-Zélande en qualité de gouverneur. Essayant tout de suite d'une réconciliation avec les Maoris, il reçut d'eux des marques d'affection et de respect. Une convention fut bientôt arrêtée ; les aborigènes recevaient des garanties pour la paix, pour la vente des terres, pour la sécurité des propriétés ; le gouvernement renonçait au droit de pratiquer des routes sur les territoires des Maoris contre la volonté des maîtres du sol. Le 26 décembre 1861, sir George Grey retournait à Auckland plein

de satisfaction, croyant avoir mis fin aux conflits; mais déjà trois régimens avaient reçu du commandant des forces militaires l'ordre de se porter sur la Waïkato et d'y faire des routes. On l'imagine, un changement complet se produit dans l'esprit des Maoris; ils n'ont plus d'autre rêve que de s'isoler des Européens. Au mois de septembre 1862, le gouverneur a des entrevues avec les différens chefs; il ne trouve plus que des dispositions hostiles. On assure qu'il courut des risques pour sa vie.

La situation s'assombrit; de la part des Européens aussi bien que du côté des indigènes, les actes de violence se multipliaient; de temps à autre, des escarmouches s'engageaient. Le 13 juillet 1863, le général Cameron franchit les limites des tribus et oppose à cinq mille Maoris une armée forte de quinze mille hommes, pourvue d'un matériel considérable. En plusieurs rencontres, les Maoris soutiennent le choc avec une vaillance superbe. Ils avaient concentré leurs principaux moyens de défense à Rangiriri, où des fortifications étaient construites avec un soin et un art qui excitèrent l'admiration des ingénieurs anglais. Les guerriers maoris, protégés en avant par le fleuve, en arrière par le lac Waïkari et un marais profond, ne soupçonnaient pas qu'ils pussent être atteints par les feux des navires. Attaquées de front, prises en flanc par les canonnières, les premières lignes cèdent et gagnent la campagne; mais au centre, les défenseurs bravent tous les efforts; quatre fois les assaillans sont repoussés. La journée s'avance, la nuit est proche; le général Cameron se décide à réclamer du commandant des forces de mer, sir W. Wiseman, tous les matelots dont il dispose. Bientôt mise à terre, la brigade navale se précipite sous le feu de assiégés; elle est contrainte de battre en retraite; ralliée, elle se lance de nouveau et plie encore. Pour entraîner ses troupes, le général s'expose d'une façon si téméraire que les Maoris eux-mêmes applaudissent à tant de bravoure. Le soir venu, les troupes britanniques comptent les morts et les blessés; ils étaient nombreux. Pendant la nuit, on monta une puissante batterie; au point du jour, les défenseurs de la place, écrasés par les projectiles, hissent le pavillon parlementaire. Cent quatre-vingt-trois Maoris se rendirent prisonniers de guerre. Un moment, les Anglais vainqueurs croyaient avoir jeté l'épouvante parmi les tribus au point de les décourager; il n'en était rien, la guerre se rallume. Après maint combat, les troupes britanniques ont atteint Orakao; c'est le dernier refuge des tribus de la Waïka. Trois à quatre cents guerriers privés d'eau, manquant de vivres, ayant des femmes et des enfans blottis près d'eux, défient dans leur repaire l'armée de Cameron traînant son artillerie. Lorsque tout est prêt pour une attaque qui semble devoir être décisive, le général crie aux braves Maoris d'abandonner la lutte, qu'ils seront épar-

gnés, et les Maoris répondent : « Nous combattrons jusqu'à la mort. — Faites sortir vos femmes et vos enfans, nous en prendrons soin, » réplique le général, et l'on entend la voix de quelques chefs proférer cette dernière parole : « Nos femmes combattent avec nous. » A bout de munitions, ces intrépides défenseurs d'une pauvre fortification tentèrent de se dérober; ils furent cernés par la cavalerie. Malgré tout, les rencontres sanglantes se succèdent. A Tauranga, les Anglais perdent plusieurs officiers, dont un colonel. Le 14 mai 1863, le gouverneur George Grey et le général Cameron étant à Taranaki, une petite troupe en reconnaissance est surprise; tous les hommes sont tués. Quelques mois plus tard, près d'Ahuaha, une milice éprouve une défaite. La série des escarmouches est interminable.

Le 14 mai 1865, une collision eut lieu dans une île de la rivière Wangagua entre des Maoris alliés aux Anglais et la tribu hostile des Hauhaus; les premiers remportèrent la victoire. Dans les parties centrales de l'île, le général Cameron prit des positions sur tous les points stratégiques. La division était alors parmi les Maoris; des tribus assez nombreuses se soumettaient à l'autorité britannique et marchaient avec les troupes royales. On parla encore de combats ou de meurtres, tantôt sur la côte occidentale, tantôt sur la côte orientale; mais la lutte n'était plus possible pour les anciens habitans de la Nouvelle-Zélande. Vers la fin de l'année 1866, la guerre était terminée; le peuple maori avait pour toujours cessé d'être redoutable. Au mois de décembre, le gouverneur parcourut l'île entière d'une rive à l'autre sans apercevoir le moindre obstacle. La colonie anglaise était vraiment maîtresse du pays.

N'est-elle pas lugubre cette histoire de la conquête des îles australes? De prétendus sauvages, remarquables par l'intelligence, avaient aspiré à la civilisation. N'ayant de fanatisme d'aucun genre, ils offraient amitié aux Européens qui venaient s'établir sur leur sol, et ces Européens, qui devaient les instruire et les protéger, les ont blessés, dépouillés, massacrés. C'est un honneur pour les missionnaires protestans et pour certains hommes politiques d'avoir pris la défense des Maoris et d'avoir subi les injures des colons, qui ne rêvaient que l'extermination. Sur les terres où le capitaine Cook trouvait des peuplades nombreuses, après moins d'un siècle écoulé, on en cherche les débris. Maintenant il faut examiner la nature de la Nouvelle-Zélande et des petites îles éparpillées au voisinage, observer les êtres qui habitent ces différentes terres, car cette étude doit conduire à la révélation d'un passé que l'état présent n'a point encore fait soupçonner.

ÉMILE BLANCHARD.

LA

QUESTION MONÉTAIRE

ET LES

PROCÈS-VERBAUX DE LA DERNIÈRE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Il nous faut encore parler de la question monétaire, d'abord à cause de la crise en apparence financière qui existe depuis quatre ou cinq mois et dont on ne s'explique pas bien les motifs; ensuite à propos de la publication récente des procès-verbaux de la dernière conférence internationale qui a eu lieu au printemps 1881.

Faisons connaître d'abord ce qu'il y a dans ces procès-verbaux. On peut se rappeler que la conférence avait pour but de remettre l'argent en faveur et de lui faire reprendre la place qu'il avait autrefois dans la circulation. Pour cela, deux choses étaient nécessaires, selon les promoteurs de la réunion : d'abord que l'on se mît d'accord sur le rapport de valeur à fixer entre l'or et l'argent, et ensuite, une fois ce rapport fixé, que toutes les nations s'engageassent à rouvrir leurs ateliers monétaires à la frappe de l'argent. Il fallait aussi que les états qui, comme l'Angleterre et l'Allemagne, avaient aujourd'hui l'étalon d'or exclusif, voulussent bien y renoncer et s'associer à la reprise du métal blanc. Voilà quel était le but de la conférence de 1881. C'était le même du reste qu'avait déjà poursuivi une autre conférence qui s'était réunie en 1878, sur la demande des Américains. Celle-ci n'avait pu aboutir, et elle s'était séparée en se bornant à faire des vœux platoniques en faveur du double étalon. Serait-on plus heureux en 1881, et les circonstances étaient-elles plus favorables? Il est vrai que l'Allemagne, qui, après

sa conversion à la monnaie d'or en 1872, avait dû vendre une partie de l'argent qu'elle avait de trop, avait arrêté ses ventes depuis quelques années. Il est vrai encore que les mines d'où l'on tire l'argent étaient devenues moins productrices. De plus l'Inde en absorbe davantage. Enfin les Américains, par l'adoption récente du *Bland bill*, avaient cherché à remettre l'argent en circulation. Les circonstances paraissaient donc favorables, et, en effet, si elles avaient été dominantes dans la question, comme on s'est plu à le dire, elles auraient exercé une grande influence et pu rendre quelque faveur au métal blanc. Il n'en a rien été, la dépréciation de ce métal a continué, elle s'est même accentuée dans ces derniers temps, elle dépasse aujourd'hui 16 pour 100. Aussi, tous les états, même ceux qui ont encore le double étalon, semblaient en prendre leur parti; l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, en contractant des emprunts, avaient bien soin de stipuler qu'on les paierait en or, et la Russie exigeait en ce métal le paiement de ses droits de douane. La question paraissait donc résolue partout, sinon en droit, au moins en fait. C'est dans ces conditions qu'un homme énergique et intelligent se mit à parcourir l'Europe et le Nouveau-Monde, prêchant une nouvelle croisade en faveur de l'argent, disant à tous que, si on se mettait d'accord, rien ne serait plus facile que de faire rentrer ce métal dans la circulation. On s'est laissé persuader, et c'est à cette prédication de l'honorable M. Cernuschi qu'est due la conférence de 1881.

Que l'Amérique se soit prêtée à cette nouvelle réunion, cela se comprend à merveille, elle y a un si grand intérêt! Elle est productrice d'argent dont elle a de moins en moins l'emploi; elle ne serait pas fâchée de s'ouvrir des débouchés au dehors, et surtout dans les pays riches, qui pourraient absorber facilement ce qu'elle a de trop de ce métal. On comprend encore que d'autres états en Europe, qui luttent péniblement contre le papier-monnaie et qui désirent s'en débarrasser aux meilleures conditions possibles, aient accueilli avec faveur cette nouvelle tentative; on ne s'étonnera même pas que l'Angleterre et l'Allemagne aient bien voulu assister à la conférence en simples spectatrices pour voir ce qui s'y passerait et en faisant toutes leurs réserves. Mais que la France ait consenti à en prendre l'initiative de concert avec l'Amérique, voilà qui est de nature à surprendre quand on connaît la situation financière et monétaire de notre pays. On dira que nous avons aussi nos embarras; il y a à la Banque de France un gros stock d'argent dont on n'a pas l'emploi, on pouvait espérer qu'en réhabilitant ce métal et en lui donnant la valeur qu'il avait autrefois, nous arriverions à nous en servir et à conserver intacte, en même temps, notre circulation d'or. — La naïveté était grande; on ne pouvait donner à l'argent la valeur d'autrefois qu'en le faisant monnayer, comme le demandaient les

promoteurs de la conférence, et une fois monnayé, où l'aurait-on mis en circulation? Un peu partout sans doute, mais particulièrement en France où il y a le plus d'or à donner en échange; c'est un point que nous réservons pour plus tard.

Quoi qu'il en soit, la conférence se réunit et on en décerna tout naturellement la présidence à notre ministre des finances. Il avait bien mérité cet honneur, car dès son discours d'installation il ne craignit pas de se prononcer d'une façon très nette en faveur du bimétallisme. « Pour que le métal argent, dit-il, reprenne son ancienne valeur, il est indispensable qu'il soit comme par le passé librement monnayé à côté de l'or ; » et il ajoutait un peu plus loin : « Nous espérons après les discussions qui auront lieu dans cette assemblée qu'il sera démontré, par les données de la théorie et par celles de l'expérience, que le bimétallisme international est le seul système qui puisse ramener la régularité monétaire dans toutes les parties du monde. » Il est vrai de dire que cette espérance n'était pas tout à fait partagée par son collègue l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire qui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, avait ouvert la conférence. Il s'était montré beaucoup plus réservé, se souvenant des opinions qu'il avait autrefois défendues lors de la grande enquête de 1869, et il y était resté fidèle. Du reste, ceux des autres membres qui avaient apporté des illusions au sein de cette conférence n'ont pas dû les garder bien longtemps, car, dès la seconde séance, les délégués allemands firent une déclaration qui était de nature à les dissiper. « Nous reconnaissons, dit M. le baron de Thielmann, qu'une réhabilitation de l'argent est à désirer, et qu'on pourrait, par le rétablissement du libre monnayage de l'argent dans un certain nombre des états les plus populeux représentés à la conférence, arriver à ce résultat. Néanmoins, l'Allemagne, dont la réforme monétaire se trouve déjà si avancée, et que la situation générale ne semble pas inviter à un changement de système d'une aussi grande portée, ne se voit pas à même de concéder, pour ce qui la concerne, le libre monnayage de l'argent. » De son côté, le délégué anglais, après avoir exprimé des vœux en faveur de la réhabilitation de l'argent, dont la dépréciation causait un grand dommage dans l'empire des Indes, crut devoir ajouter « que, nonobstant le royaume-uni ne *changerait rien à son système monétaire et garderait résolûment l'étalon d'or.* » — Depuis plus de soixante ans, ajoutait ce délégué, que le système monétaire du royaume-uni a reposé sur l'or comme étalon unique, « ce système a satisfait à tous les besoins du pays sans donner lieu aux inconvéniens qui se sont manifestés ailleurs et dans d'autres pays. Il a par ces raisons mêmes été accepté par tous les partis et par la nation; le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait donc pas entrer en con-

férence comme soutenant le double étalon. » Après cette double déclaration, la conférence aurait pu se dissoudre. Il était bien évident qu'il n'y avait rien à faire et qu'on ne pourrait pas redonner à l'argent son ancienne valeur tant que la porte lui resterait fermée dans deux des principaux états de l'Europe, dont l'un, l'Angleterre, est le plus puissant au point de vue commercial, celui où se règlent le plus grand nombre des transactions internationales. Néanmoins, comme on était venu des divers points de l'Europe et de l'Amérique, peut-être un peu légèrement, pour parler de la question monétaire et qu'il y a toujours plaisir à prolonger son séjour à Paris, on continua à se réunir quand même et à discuter au moins pour l'honneur des principes.

D'excellens discours ont été prononcés dans les deux sens : en faveur de l'étalon unique d'or, par M. Pirmez, délégué de la Belgique, par M. Broch, délégué de la Norwège et par M. Burckhard-Bischoff, délégué de la Suisse ; M. Pirmez notamment semble avoir épuisé la question la première fois qu'il a pris la parole, et il ne lui a jamais été répondu d'une façon concluante. Nous citerons parmi les discours dans le sens contraire ceux de MM. Cernuschi, Denormandie et Dumas, délégués de la France, de M. Luzzatti, délégué de l'Italie, de M. Dana-Horton, délégué de l'Amérique. Mais ces derniers discours, quelque habiles qu'ils pussent paraître, étaient frappés d'impuissance devant l'opposition de l'Allemagne et de l'Angleterre. Ce n'est pas, à la vérité, que des efforts considérables n'aient été faits pour désarmer l'inflexibilité de la première de ces puissances. Ah! si l'on avait eu l'Allemagne avec soi, on aurait peut-être passé outre, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, avec la pensée qu'on la rallierait un jour. Pour désarmer l'Allemagne, on est allé jusqu'à offrir de lui rembourser les frais qu'elle avait dû faire et les pertes qu'elle avait subies pour passer d'un système monétaire à l'autre, de l'étalon d'argent à l'étalon d'or, frais qu'on évaluait largement à 100 millions ; les autres peuples, en vue du grand bienfait qui serait résulté pour eux du retour de l'Allemagne au bimétallisme, se seraient cotisés pour fournir cette somme. Cette proposition, il est vrai, n'a pas eu grand succès : d'abord parce qu'elle était quelque peu fantaisiste, nullement justifiée ; ensuite parce que ce n'était pas une considération de cette nature qui pouvait faire sortir l'Allemagne de son système monétaire actuel. Il a donc fallu renoncer à avoir cette puissance avec soi.

La plupart des défenseurs du double étalon sont allés chercher les causes de la dépréciation de l'argent dans des considérations accessoires ; ils l'ont attribuée à l'adoption de la monnaie d'or par l'Allemagne en 1872, à l'interdiction de la frappe du métal blanc, qui en fut la conséquence dans le groupe de l'union latine, c'est-à-

dire en France, en Belgique, en Italie, en Suisse. Ces causes ont pu agir, en effet, mais elles n'ont été qu'occasionnelles; la cause principale, celle qui dominait tout et qui dispensait d'en chercher d'autre parce qu'elle suffisait à elle seule, c'était l'éloignement du public pour le métal blanc. Il n'y avait que deux questions à se poser. L'argent, aujourd'hui, est-il pris avec la même faveur qu'autrefois? Évidemment non. L'or, qui l'a remplacé dans la circulation, ne convient-il pas mieux aux goûts et aux besoins des peuples modernes et surtout des pays riches? Certainement si. Cela étant, que peut-on faire? Au lieu d'aborder ces questions de front, comme on aurait dû le faire, on s'est plu à dire que tout le mal venait de ceux qui avaient trop vanté les avantages de la monnaie d'or; ce sont les économistes surtout, a-t-on ajouté, qui ont faussé l'opinion publique; il faut la redresser au moyen d'un accord universel. Si toutes les nations conviennent que l'argent vaut toujours ce qu'il valait autrefois, qu'il sera frappé librement partout sur le pied de son ancien rapport de 15 1/2 à 1, le problème sera résolu. Et alors on a vu une discussion plus ou moins subtile pour établir que c'était la loi qui, après tout, fixe la valeur des métaux précieux, et si on disait que c'était là un acte tout à fait arbitraire de la part du législateur, on répondait que toute loi est arbitraire, ne représentant jamais l'équité absolue, et que cependant on est tenu de s'y soumettre. Enfin, à entendre cette discussion, on se serait cru en plein moyen âge, à l'époque où les souverains besogneux diminuaient le poids ou le titre de leurs monnaies et avaient la prétention de leur conserver la même valeur, en vertu de ce principe que la monnaie émanait d'eux et que c'était à eux d'en déterminer le prix. A quels excès de discussion on arrive quand on part de principes faux et qu'on veut faire violence à la force des choses!

On n'était pas embarrassé davantage pour répondre à ceux qui disaient que la monnaie d'or est aujourd'hui la monnaie des peuples civilisés. On demandait si Aristote et Platon, qui ne se servaient que d'argent, ne vivaient pas dans un pays civilisé, et si l'Allemagne de Goethe et de Schiller, qui ne connaissait que le métal blanc, ne valait pas celle de MM. Bamberger et Soetbeer, qui préconisent l'emploi de l'or. On s'étonne que la conférence se soit amusée à de pareilles futilités. Quand on parle de civilisation à propos de l'usage des métaux précieux, il est bien évident qu'il n'est pas question de la civilisation représentée par ses grands hommes, ses grands philosophes et ses grands poètes, mais de la civilisation qui naît du développement général de la richesse, du perfectionnement des voies de communication, de la multiplicité des transactions, et qui a besoin que les moyens d'échange soient en rapport avec ces progrès. Aristote et Platon étaient de grands hommes assurément et représentaient en leurs per-

sonnes un niveau de civilisation morale très élevé ; mais la Grèce, dans laquelle ils vivaient, n'avait ni la richesse ni un mouvement de transactions comparable à ce qui existe chez les peuples modernes ; par conséquent, la monnaie d'argent pouvait lui suffire comme avait suffi la monnaie de fer dans les premiers âges de l'histoire. De même pour l'Allemagne, Goethe et Schiller sont assurément de plus grands hommes que MM. Bamberger et Soetbeer ; mais l'Allemagne des premiers n'était pas du tout celle des seconds ; elle n'était pas couverte de chemins de fer comme elle l'est aujourd'hui, et les transactions y étaient infiniment moins nombreuses. Ce n'est pas entre les sommités intellectuelles des diverses époques qu'il faut faire des comparaisons pour juger de l'état de civilisation et apprécier les besoins plus ou moins grands qu'on peut avoir des métaux précieux ; il faut se mettre à un point de vue plus terre à terre et se demander si ce qui était bon pour nos aïeux dans l'état peu développé de leurs intérêts matériels le serait encore aujourd'hui pour nous avec l'immensité de nos affaires.

Je ne voudrais pas abuser d'une comparaison que j'ai déjà faite à propos de cette question de la monnaie, mais elle revient fatalement à l'esprit toutes les fois qu'on en parle, tant elle paraît topique. Nos ancêtres n'avaient d'autres moyens de transport que les charrettes et les diligences, et cela leur suffisait. Cela nous suffirait-il à nous qui connaissons les chemins de fer et avons profité de tous les progrès qui en ont été la suite ? Nos ancêtres se servaient aussi de l'éclairage à l'huile, qu'on a remplacé plus tard par l'éclairage au gaz. Eh bien ! voudrait-on dire, après les résultats splendides qu'a manifestés la dernière exposition d'électricité, que l'éclairage au gaz lui-même est le dernier mot des améliorations, et que nous n'avons rien à espérer de mieux ? Tout progresse dans le monde, et s'il est quelquefois regrettable de voir que, dans celui de la politique et de la morale, il y a des temps d'arrêt, presque de recul, on constate au moins avec satisfaction qu'il n'y en a pas dans le monde matériel ; chaque jour nous amène la découverte de nouveaux agens mieux appropriés à nos besoins et qui nous font mettre de côté ceux qui auparavant nous suffisaient. On pourrait demander si Platon et Aristote connaissaient le crédit tel que nous le pratiquons maintenant, s'il leur était nécessaire ; si l'Allemagne elle-même avait au siècle dernier toutes les institutions financières dont elle est dotée aujourd'hui. Il en est de même pour les métaux précieux. Oui, l'argent suffisait encore il y a cent ans et même cinquante, il ne suffit plus à l'heure présente. Il faut, pour que le progrès ne subisse pas d'entrave, que tout marche du même pas. Les découvertes qui nous ont le plus émerveillés depuis cinquante ans sont les chemins de fer, la télégraphie électrique et l'abondance des mines d'or ; elles sont nées

ensemble, elles étaient nécessaires l'une à l'autre. Supposez que l'une des trois ait manqué, que les chemins de fer aient été exploités sans l'aide de la télégraphie électrique, ou que les deux premières n'aient pas vu apparaître presque en même temps une plus grande abondance d'or, évidemment le progrès ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui ; l'argent, malgré le perfectionnement du crédit, n'aurait pu suffire aux besoins nouveaux. La simultanéité de ces découvertes a été vraiment une rencontre providentielle.

On voudra bien le reconnaître, mais on dira que ce n'est pas une raison pour rejeter l'argent; on a d'autant plus besoin des deux métaux que le progrès a été plus grand, nous voulons l'admettre; seulement il faudrait qu'on parvînt à les faire circuler ensemble l'un à côté de l'autre. — Cela ne s'est jamais vu, toujours l'un a prévalu sur l'autre et est resté seul dans la circulation, tantôt l'argent, tantôt l'or, selon les circonstances. Donc la conférence avait la prétention de traduire l'or à sa barre et de lui démontrer qu'il était trop ambitieux en voulant envahir toutes les transactions; il devait laisser une place au moins égale à l'argent et, au besoin, on saurait l'y contraindre par un accord entre toutes les nations. Cela rappelle un peu toujours le cri de Galilée. *E pur si muove,* aurait-on pu répondre pour l'or ; c'est-à-dire : Vous aurez beau faire et recourir à la loi pour des matières qui ne sont pas de sa compétence, vous ne changerez rien au fond des choses; l'or sera toujours préféré à l'argent et restera l'instrument principal de libération. Seulement, à la différence des juges de Galilée, qui, en condamnant ce grand homme et décrétant l'immobilité de la terre, ne changeaient rien aux révolutions célestes et ne faisaient tort qu'à eux-mêmes, ici le dommage serait non-seulement pour l'honneur de ceux qui auraient édicté une pareille loi, mais encore pour les états où on chercherait à l'appliquer. Il en résulterait un trouble immense dont on se ressentirait longtemps.

Avant de le démontrer, ce qui sera l'objet principal de ce travail, continuons à analyser les procès-verbaux de la conférence monétaire et indiquons en fin de compte à quel résultat elle est arrivée. Nous le répétons, après la déclaration si nette et si formelle des délégués de l'Allemagne et de l'Angleterre, il n'y avait plus rien à faire quant au but principal qu'on poursuivait. L'accord universel sur le rapport de 15 1/2 de l'argent et le libre monnayage dans tous les pays était impossible; si on voulait réussir à quelque chose, il fallait se rabattre sur des solutions moins importantes. C'est dans cette pensée, en effet, qu'on a proposé de remplacer par de l'argent toutes les coupures de papier-monnaie au-dessous de 20 francs, ainsi que les pièces d'or de 5 francs, et de 5 marcs et même celles de 10 francs,

de 10 marcs et de 10 shillings; de cette façon, on utiliserait comme monnaie divisionnaire une partie notable du métal d'argent dont on ne peut plus faire usage comme monnaie principale, et la dépréciation serait peut-être un peu conjurée. Cette proposition a été présentée avec habileté par le délégué russe, M. Thoerner, appuyée par M. Broch, délégué de la Norvège, et défendue même par M. Dumas, un de nos délégués français. Elle n'a pas été mise aux voix, à proprement parler, parce que jusqu'à la fin on a voulu espérer mieux, mais personne ne l'a combattue, et elle a été mise en réserve pour plus tard si la conférence doit se réunir encore. Cela ressemblait un peu, il est vrai, à la montagne qui accouche d'une souris; mais, cette souris, il n'en faut pas médire, elle peut avoir son utilité. Il est évident que le papier-monnaie au-dessous de 20 francs est une mauvaise chose et un expédient fâcheux pour les états qui sont obligés d'y avoir recours. Il n'est pas moins évident que les pièces de 5 francs ou de 5 marcs en or sont peu agréées du public; elles paraissent trop petites, se perdent et s'usent très vite, on s'en débarrasserait avec avantage. Quant aux pièces de 10 francs, de 10 marcs et de 10 shillings, elles s'usent aussi trop rapidement. On a calculé que la livre sterling pouvait durer sans altération sérieuse plus de vingt ans, même en circulant beaucoup, tandis que la pièce d'une 1/2 livre perd son poids légal au bout de dix ans, — c'est une vérification qui a été faite il y a quelques années avec un grand soin par le professeur anglais Jevons, — mais ces pièces sont bien acceptées du public et ont leur utilité; enfin la question a été réservée, et, en attendant, la conférence, après avoir discuté inutilement pendant trois mois, voyant qu'elle ne pouvait aboutir, s'est séparée, et a remis à des négociations diplomatiques le soin de mieux préparer le terrain pour une nouvelle réunion au mois d'avril 1882. Toutefois, avant sa séparation, elle a voté l'ordre du jour suivant, proposé par l'ancien gouverneur de la Banque de France, M. Denormandie : « La conférence, considérant que les déclarations faites par plusieurs délégués l'ont été au nom de leurs gouvernemens, qu'il est permis de croire qu'une entente pourrait s'établir entre les États qui ont pris part à la conférence, mais qu'il convient de suspendre la réunion des délégués; qu'en effet, la situation monétaire peut, pour quelques états, motiver l'intervention des pouvoirs publics et qu'il y a lieu de faire place, quant à présent, à des négociations diplomatiques, s'ajourne jusqu'au mercredi 12 avril 1882. » Voilà ce qu'on peut appeler un ordre du jour fait pour sauver l'honneur de la conférence.

I.

Maintenant, examinons la question de plus près, plaçons-nous un moment au point de vue de cette conférence, à celui d'une entente universelle, et, supposons qu'au moyen de cette entente on puisse vaincre les répugnances du public et faire rentrer l'argent dans la circulation côte à côte avec l'or sur le pied du rapport de 15 1/2 à 1. Serait-ce un résultat désirable? Nous ne le croyons pas.

Sans doute, si l'accord avait lieu et si les ateliers monétaires se rouvraient partout d'une façon illimitée à la fabrication de la monnaie d'argent, sur le rapport de 15 1/2 à 1, il n'y aurait plus de dépréciation particulière de ce métal; ceux qui en seraient détenteurs, trouvant toujours à le vendre à des prix déterminés aux hôtels de monnaies, ne s'aviseraient pas de le céder au-dessous. En apparence, tout serait sauvé et le problème serait résolu : tout serait perdu, au contraire, et le problème ne serait que déplacé. L'argent circulerait pour 15 1/2 de son poids par rapport à l'or, comme le veut la loi de germinal an XI. Mais que se passerait-il? Serait-ce l'argent, qui, en vertu de cet accord universel, recouvrerait les 15 pour 100 qu'il perd aujourd'hui? Pas le moins du monde, ce serait tout simplement l'or, dont la valeur serait abaissée d'autant. C'est lui qui ferait les frais de l'accord. Il perdrait ce que l'autre métal aurait gagné. Au fond, les choses resteraient les mêmes, ou plutôt non, elles s'aggraveraient, car la dépréciation, au lieu de peser sur un seul métal, comme aujourd'hui, les atteindrait tous les deux, et les marchandises renchériraient en conséquence. Cela est facile à démontrer. Aujourd'hui, la circulation métallique repose sur 17 à 18 milliards d'or frappés comme monnaie, et sur une quantité à peu près égale d'argent qui perd 16 pour 100; si ce dernier métal perd 16 pour 100, c'est parce qu'il n'est pas en pleine circulation, qu'il y en a beaucoup d'inactif qui s'amasse inutilement dans les caisses de l'état ou dans celles des grands établissemens publics, comme nous le voyons du reste. S'il était employé et nécessaire, il ne perdrait pas. Quelle est la somme qui peut être ainsi inutile? Supposons qu'elle soit de 3 milliards (et elle est bien près de ce chiffre); tous les besoins se trouvent donc aujourd'hui satisfaits sans ces 3 milliards, c'est-à-dire avec 15 milliards d'argent au lieu de 18. Si, demain, en vertu de l'accord, on redonnait à ce dernier métal son ancienne valeur, les 3 milliards rentreraient dans la circulation, et que viendraient-ils y faire puisqu'on n'en a pas besoin? Ils amèneraient une surabondance des métaux précieux, et, par suite, une dépréciation. Tant mieux! diront quelques personnes, l'abondance des métaux précieux conduit au progrès. C'est une question à examiner.

Sans doute, le lendemain de cette surabondance, les débiteurs pourront plus aisément payer leurs dettes; s'ils sont détenteurs de marchandises, fabricans ou commerçans, ils obtiendront en échange de ces marchandises plus de pièces blanches ou jaunes, et ils n'en auront pas davantage à donner à leurs créanciers; le gain sera tout entier pour eux. Mais tout le monde n'est point commerçant ou fabricant et n'a pas de marchandises à vendre; il y a les salariés, les employés, les fonctionnaires. Les salariés (et ce sont les plus nombreux dans la société), ne seront pas du jour au lendemain mis en mesure de gagner davantage. Cela arrivera peut-être plus tard, et graduellement, mais, en attendant, ils recevront la même somme comme salaire, pour acheter à un prix supérieur les choses nécessaires à leur existence; de là des souffrances. Quant aux employés, aux fonctionnaires, le préjudice qu'ils éprouveront sera encore plus certain et plus durable; ils ne recevront pas de longtemps la compensation de la dépréciation qu'aura subie l'instrument d'échange; sans remonter aux temps anciens, nous avons vu ce qui s'est passé dans ce siècle-ci, depuis la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie. On ne peut pas dire que, aujourd'hui encore, les employés, les fonctionnaires aient un traitement qui soit en rapport avec la dépréciation relative des métaux précieux et l'élévation du prix de choses. L'état est celui qui a le plus d'employés pourquoi augmenterait-il leurs traitemens? Il est le premier à perdre à la dépréciation des métaux précieux, et il n'a aucun moyen de compenser ses pertes : il n'est ni marchand, ni fabricant; il recevra toujours la même somme comme impôts pour payer aussi la même somme, il est vrai, aux rentiers, mais cette somme n'aura plus la même valeur pour tout ce qu'il est obligé d'acheter, car l'état, qui n'est pas en général un producteur, est au contraire un très grand consommateur; et c'est à peine si, pendant longtemps, il trouvera dans la plus-value de la richesse publique l'équivalent du renchérissement général. On comprend que, dans ces conditions, il ne soit pas pressé d'augmenter le traitement de ses fonctionnaires.

La dépréciation des métaux précieux, ou plutôt leur moins-value par rapport aux autres marchandises, tient à deux causes que l'on confond souvent et qu'il importe de distinguer, parce qu'elles ont des effets différens. Il y en a une d'abord qui tient au développement général de la richesse. On est plus riche, on consomme davantage, et comme il y a des produits, tels que les denrées alimentaires, par exemple, qui ne se multiplient pas aussi vite que la consommation peut se développer, il en résulte un renchérissement qui est tout naturel et dont on ne doit au fond que s'applaudir, car c'est la preuve qu'il y a plus de besoins satisfaits et plus d'aisance répandue. Lorsque l'augmentation des prix a ce caractère, tout le

monde à peu près y gagne, car il est rare que sous une forme quelconque on ne participe pas aux progrès de la richesse. Le rentier seul peut y perdre; encore, s'il est prévoyant, placera-t-il sa fortune de façon que, s'il n'a pas d'augmentation dans le revenu à espérer, il en trouvera une au bout d'un certain temps dans le remboursement du capital. La plupart des emprunts qui se font aujourd'hui, soit par les états, soit par les grandes compagnies financières comportent en effet une augmentation de capital au moyen d'une prime de remboursement. Je le répète, cette augmentation des prix est dans le sens du progrès, et personne ne peut s'en plaindre. En est-il de même de celle qui résulte exclusivement de la dépréciation des métaux précieux et qui fait qu'à richesse égale on est obligé de donner trois pièces d'or ou d'argent, au lieu de deux, pour avoir le même objet? Évidemment non. L'abondance des métaux précieux conduit au progrès, cela est possible dans de certaines circonstances et dans une certaine mesure; cela a pu être ainsi autrefois, lorsqu'il y avait peu de numéraire en circulation et que les moyens de crédit pour y suppléer n'étaient pas encore très connus. Alors le métal précieux plus abondant devenait une nécessité pour développer les transactions. C'est ce qui a eu lieu après la découverte de l'Amérique et même encore après celle des mines d'or de la Californie et de l'Australie. Les choses se passeraient-elles de même aujourd'hui? Les métaux précieux sont comme les chemins de fer; il faut avoir tous ceux qui sont utiles et rien de plus. Si on fait trop de chemins de fer, c'est de l'argent et du travail perdu, et de plus c'est du terrain mal employé. Pour les métaux précieux, s'ils ne trouvent pas de nouveaux débouchés, de nouveaux besoins à satisfaire, ils refluent sur ceux qui existent déjà, font double emploi avec eux; et comme il n'y a pas *ipso facto* une demande supérieure, ils se déprécient forcément, il faut en donner davantage pour avoir les mêmes choses. C'est un inconvénient.

Sur ce point, du reste, tout le monde est d'accord. « Personne ne peut contester, dit David Hume, dans son *Essai sur l'argent*, que la valeur des denrées et des marchandises ne soit toujours dans la proportion de leur quantité avec celle des espèces d'or et d'argent, et que tout changement considérable dans l'une ou l'autre de ces quantités ne produise le même effet. La grande quantité des marchandises les fait baisser de valeur, leur rareté en augmente le prix. — De même la grande quantité des espèces augmente le prix des marchandises, et leur rareté les fait baisser. » Et Jean-Baptiste Say, dans son *Cours d'économie politique*, après avoir supposé que les besoins monétaires de la France sont de 2 milliards, ajoute : « Tout ce que l'on verserait en plus ne changerait rien au fond des choses. La nation n'aurait toujours à offrir contre la monnaie que la

même quantité de marchandises et demanderait aussi à en acheter la même quantité. — Conséquemment, si on jetait dans la circulation monétaire du pays 4 milliards de francs, au lieu des 2 que dans notre hypothèse il possède actuellement, les 4 milliards ne pourraient toujours acheter que la même quantité de biens. La seule différence serait qu'on donnerait 2 francs là ou on en donne 1, la pièce de 1 franc ne vaudrait plus que 50 cent. »

Donc, si l'abondance des métaux précieux conduit au progrès, et nous sommes de ceux qui sont disposés à l'admettre, c'est à la condition que les circonstances seront favorables et qu'elle se produira lentement, à mesure que des besoins nouveaux se manifesteront. Or qu'arriverait-il, si demain, par un accord de toutes les nations, on rouvrait les ateliers monétaires dans toute l'Europe au libre monnayage de l'argent? La dépréciation qui en résulterait pour les deux métaux pourrait être plus grande que celle qui accompagne ordinairement l'émission du papier-monnaie. Après tout, quand une nation par la force des choses et le malheur des temps est amenée à émettre du papier-monnaie, si elle le fait avec prudence au fur et à mesure des besoins les plus urgens, la dépréciation est légère, et ne devient grande que lorsqu'on abuse de l'émission. Dans le cas qui nous occupe, on verrait rentrer tout à coup dans la circulation 3 milliards d'argent qui sont aujourd'hui inutiles, sans compter ce qu'y ajouterait chaque année la production des mines, et cette surabondance se manifesterait, comme cela arrive toujours dans les pays les plus riches et qui sont déjà suffisamment pourvus de métaux précieux. Il est donc très probable qu'il en résulterait immédiatement une dépréciation assez sensible.

Mais cette hypothèse, je le répète, est subordonnée à ce que l'or et l'argent pourraient circuler ensemble, à côté l'un de l'autre, et que l'or ne s'en irait pas pour faire place à son concurrent; ce qui est complètement inadmissible. Pourquoi est-ce l'or qui circule en ce moment dans les grands états de l'Europe? Parce que l'argent ne lui fait plus concurrence. L'Angleterre, l'Allemagne l'ont démonétisé et ne le conservent plus que comme monnaie divisionnaire. Dans l'union latine en France, en Suisse, en Italie, en Belgique, on ne le frappe plus et il n'existe qu'en quantité limitée. Dans d'autres états où l'on a encore le double étalon, comme la Russie, l'Autriche, on emploie l'or de préférence pour conserver des rapports possibles avec les nations qui ne se servent que de ce dernier métal. L'Amérique elle-même, malgré ses sympathies apparentes pour l'argent, ne peut pas le mettre en circulation. Changez tout cela, si vous pouvez; faites que l'Angleterre et l'Allemagne donnent demain à l'argent force libératoire comme à l'or et que l'union latine lui rouvre ses ateliers monétaires, il ne se passera pas un temps bien long avant

que les pièces d'or aient disparu de la circulation et qu'on ne les trouve plus que chez les changeurs, moyennant une prime. — Et au préjudice de qui se ferait cette substitution d'un métal à l'autre ? A celui de la France particulièrement, qui est le mieux pourvue d'or et le plus en état d'en fournir à ceux qui en auraient besoin. On profiterait de l'accord universel pour nous l'enlever et *le tour serait joué,* comme disait Ledru-Rollin à propos des révolutions, qu'on prépare sans l'annoncer. — C'est bien pour cela qu'on nous pressait tant d'adhérer à la conférence, et le choix qu'on a fait de notre capitale, pour délibérer à nouveau sur la question et de notre ministre des finances pour présider les réunions n'était peut-être pas très désintéressé.

Il semble du reste que dans, cette conférence, où étaient cependant des hommes distingués et connaissant bien la matière, on ait pris plaisir à tourner le dos aux faits, comme si on ne voulait pas s'éclairer. Ainsi, pour montrer la stabilité de valeur relative qui pouvait exister entre les deux métaux précieux, on a mis en avant le fameux rapport de 15 1/2 à 1, comme étant celui qui l'exprime le mieux, et on a laissé supposer, on a même dit qu'il n'y avait pas eu d'infraction à cette règle depuis le commencement du siècle jusqu'à ces dernières années; cependant chacun sait que ce rapport de 15 1/2 n'a jamais existé en fait. La valeur réelle de l'argent a toujours été au-dessous ou au-dessus. Quand elle était au-dessous, c'était l'argent seul qui était en circulation, et quand elle était au-dessus, ce qui a été rare dans la période antérieure à 1848, l'or prenait sa place. On est encore plus étonné d'entendre vanter cette stabilité lorsqu'on sait qu'avant d'arriver au rapport de 15 1/2, on a traversé des époques où il était seulement de 1 à 10, 11 et 12. Et pourquoi l'or a-t-il pris sans cesse plus de valeur relative? On dira que c'est à cause de l'immense production d'argent qui a suivi la découverte de l'Amérique. Nous voulons l'admettre et supposer même que la cause a duré jusqu'au commencement de ce siècle; mais depuis, les mines d'argent ont été moins abondantes et les mines d'or le sont devenues davantage. Le rapport aurait dû tourner au profit de l'argent; il a continué, au contraire, à être de plus en plus favorable à l'or; en 1848, la pièce de 20 francs qui n'était pas dans la circulation se négociait avec une prime de 1 pour 100.

Mais ce qui est beaucoup plus fort et ce qui aurait dû faire réfléchir sérieusement les partisans du double étalon, s'il n'y avait pas eu de parti-pris, c'est le changement qui s'est opéré dans la production des deux métaux depuis 1848; celle de l'or a été, pendant vingt ans, trois ou quatre fois supérieure en valeur à celle de l'argent et depuis dix ans elle dépasse encore de moitié celle du métal concurrent. En vertu de la loi qui fixe le rapport de valeur d'après la plus ou

moins grande abondance, l'or aurait dû perdre ce qu'il avait gagné dans les siècles précédens, et on pouvait craindre de revenir au rapport de 1 à 10 ou 12; quelques personnes même l'annonçaient et, dans cette prévision, certains états se sont un peu trop pressés de répudier l'or. C'est encore le contraire qui est arrivé; l'or, plus abondant, est devenu plus cher, et le rapport, qui était en 1848 aux environs de 15 1/2, est aujourd'hui à 17 et plus. N'y a-t-il pas là un enseignement qui pourrait dispenser de tout commentaire? Le métal jaune a été plus abondant, c'est vrai; mais comme il était aussi plus employé et plus recherché, il a pris définitivement le pas sur l'argent et il n'a plus été possible de lui substituer ce dernier métal. Du reste, les rapports comme quantité dans la production des deux métaux n'ont jamais rien signifié ou à peu près pour déterminer leur valeur relative. Déjà, en 1830, le secrétaire de la trésorerie des États-Unis, M. Ingham, disait : « Les circonstances extraordinaires dans l'histoire des métaux précieux nous autorisent à conclure qu'il n'y a aucune utilité à vouloir se rendre compte de la valeur relative de l'or et de l'argent en faisant des comparaisons entre les quantités produites de l'un ou de l'autre. » En effet, en 1848, nous apprend un document inséré aux procès-verbaux de la conférence, il y avait 5,806,000 kilogrammes d'or et 139 millions de kilogrammes d'argent; le rapport comme poids entre les deux était de 1 à 23 et comme valeur de 15 1/2 environ. Aujourd'hui, la quantité d'or est de 11 millions de kilogrammes et celle de l'argent de 179; le rapport comme poids n'est plus que de 16, et le rapport comme valeur a monté à 17 et plus au profit de l'or. Ainsi ce dernier métal, qui a fait plus que doubler dans l'espace de trente ans et qui, comme poids, a passé du rapport de 23 à 16, augmente cependant toujours de valeur. Que peut-il y avoir de plus significatif que ces chiffres pour montrer la prédominance fatale du métal jaune? On peut le regretter, mais il faut en prendre son parti, et en supposant que le bimétallisme ait toutes les qualités qu'on lui prête, il est comme la jument de Roland, qui avait aussi toutes les qualités, mais qui était morte. Le bimétallisme est mort pour les pays civilisés et riches, et, au lieu de s'attarder à vouloir le ressusciter, il vaudrait mieux chercher dans la situation telle qu'elle est ce qui peut le mieux servir les intérêts généraux.

Avant de l'indiquer, il sera peut-être bon de répondre encore à une dernière objection que l'on fait toujours et qui est de nature à surprendre les esprits superficiels. Si on démonétise l'argent, dit-on, il n'y aura plus assez d'or, et on nous montre la production de ce dernier métal diminuant d'année en année. On suppose qu'elle peut revenir à ce qu'elle était avant 1848, c'est-à-dire à 200 millions au plus par an. Alors que deviendra la circulation métallique, si l'ar-

gent est proscrit? La production du métal jaune suffira à peine pour réparer les pertes, l'usure et l'emploi en usages industriels. L'instrument d'échange renchérira d'une façon inouïe, les débiteurs ne pourront plus payer, et les nations seront arrêtées dans leurs progrès. Pour donner à cette prédiction sinistre un corps sérieux, M. de Laveleye, qui l'a particulièrement mise en avant, analyse des études faites récemment par un géologue allemand, M. Suess. Ce savant, après avoir établi que les terrains d'alluvion sur le bord des rivières sont ceux qui ont produit le plus d'or depuis plusieurs années, environ 15 milliards sur 17, déclare qu'aujourd'hui ces terrains sont épuisés et qu'on en est réduit à chercher l'or dans les filons granitiques, volcaniques ou autres mêlés au quartz; il faudra beaucoup plus de dépenses pour l'extraire et on le trouvera en moindre quantité. Il n'ose pas dire pourtant qu'on ne le trouvera plus dans les conditions d'autrefois; mais les chances défavorables lui paraissent l'emporter sur celles qui seraient favorables, et là-dessus il fait une théorie toute scientifique pour prouver que l'or, étant un métal d'une densité plus grande que l'argent, a été, lors du refroidissement de notre planète, emporté par sa pesanteur même au fond des entrailles de la terre et qu'on aura plus de peine à l'y aller chercher. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette théorie du savant géologue allemand; nous n'avons aucune compétence pour la contrôler. Nous nous en tenons seulement aux faits acquis.

Dès aujourd'hui, dans le monde civilisé, dans celui qui fait usage de l'or et aux besoins duquel ce métal répond particulièrement, il y en a pour 17 à 18 milliards, c'est le chiffre auquel on l'évalue en général; de plus, la production annuelle nous en fournit encore, et d'une façon assez constante, pour 500 millions par an. Avec ce stock acquis et cette production annuelle en perspective, il nous semble qu'il y a de quoi satisfaire largement aux besoins, et les dangers dont on nous menace sont encore éloignés. Nous croyons nous souvenir qu'un homme d'une grande autorité aussi, M. Gladstone, faisait, il y a quelques années, une autre prédiction, également sinistre, à propos du charbon de terre. Voyant la consommation excessive qu'on faisait de ce combustible, il déclarait qu'il n'y en avait plus dans les entrailles de la terre que pour quatre cents ans. C'était déjà un beau laps de temps, et beaucoup de générations n'avaient pas à s'inquiéter de la prédiction; mais comme le monde est destiné en définitive, il faut l'espérer au moins, à durer plus de quatre cents ans encore, on pouvait craindre au moins de voir le charbon renchérir de plus en plus. Depuis la déclaration de M. Gladstone on en a extrait et consommé plus que jamais, et le prix ne s'est pas élevé; c'était la preuve qu'on croyait peu à l'épuisement;

espérons qu'il en sera de même pour la déclaration de M. Suess en ce qui concerne l'or.

N'est-il pas téméraire de dire aujourd'hui que la production de ce métal va tarir, lorsqu'il y a peut-être la moitié de notre planète qui n'a pas encore été suffisamment explorée? On aurait pu tout aussi bien faire la même prédiction avant 1848. Qu'était-ce, en effet, que la Californie et l'Australie, comme étendue, à côté de tous les points du monde qui sont encore inconnus? Cependant, 15 milliards d'or ont été extraits de ces deux contrées, relativement petites. Qui peut savoir ce que l'on trouvera dans les terres nouvelles de la mer du Sud et dans l'intérieur de l'Afrique, qui s'ouvre à peine à nos recherches? Ce qui est probable, c'est que les mines fourniront longtemps encore assez d'or pour nos besoins. Nous disions tout à l'heure que personne ne s'était inquiété de la prédiction de M. Gladstone; d'abord, parce qu'on n'y croyait pas, et on pensait ensuite que, si elle devait se réaliser, on aurait auparavant trouvé un autre agent plus économique et peut-être plus efficace que le charbon. On ne peut pas faire, nous le reconnaissons, le même raisonnement pour l'or. Ce métal a bien aussi ses suppléans; les billets de banque, les chèques, les viremens n'ont pas d'autre but que de le remplacer. Mais à la différence du charbon, qui peut un jour manquer tout à fait et être remplacé par un autre agent aussi efficace, l'or ne peut pas disparaître complètement de la circulation. C'est un instrument d'échange indispensable; il devra toujours être la base de nos transactions.

Et, si on ne peut pas le remplacer, on peut au moins singulièrement l'économiser. De l'aveu de tous les gens compétens qui se sont occupés de la question, et le dernier ministre des finances le déclarait lui-même naguère à la tribune parlementaire, il y a encore aujourd'hui en France au moins pour 5 milliards d'or, sans compter 2 milliards 1/2 d'argent. C'est là évidemment un stock qui dépasse de beaucoup nos besoins. Les Etats-Unis et l'Angleterre font plus d'affaires que nous avec 3 milliards ou 3 milliards 1/2 de métaux précieux. Cela tient à ce qu'il y a dans chacun de ces pays des établissemens dits *clearing-house,* où l'on liquide chaque année pour plus de 150 milliards d'opérations, sans pour ainsi dire faire intervenir le numéraire. Le besoin de métaux précieux n'y est pas du tout en rapport exact avec le développement des affaires : celles-ci augmentent, par exemple, dans la proportion de 50 ou de 100 pour 100, et si l'on ajoute 5 ou 10 pour 100 au plus à la circulation métallique, cela suffit. La moyenne du numéraire par tête aux États-Unis, en y comprenant l'argent, est de moins de 80 francs, elle est à peu près du même chiffre en Angleterre. En France, si l'on réunit les deux métaux, elle atteint presque

200 francs par tête, et elle est de 140 francs avec l'or seul. En Norvège, d'après M. Broch, on se contenterait de 37 francs seulement par individu. Nous avons donc en France plus de numéraire qu'il ne nous en faut, et ce que l'on doit désirer comme progrès, c'est qu'on perfectionne assez les moyens de crédit pour nous permettre de nous débarrasser sans inconvénient d'une partie de ce numéraire. Avec 3 milliards d'or, comme monnaie principale, et 1 milliard 1/2 d'argent, comme monnaie secondaire, nous aurions largement ce qui nous serait nécessaire. C'est un luxe bien coûteux de garder ainsi 3 ou 4 milliards de métaux précieux dont nous n'avons pas absolument besoin. On gagnerait à les vendre et à les remplacer par des marchandises plus utiles. Nous aiderions de plus par cette vente à la solution du problème monétaire, si tant est qu'on craigne de manquer d'or. Le ralentissement de la production de ce métal, qu'on nous signale comme un danger, deviendrait alors plutôt un bienfait, car, les besoins étant aujourd'hui moins grands qu'après la découverte des mines de la Californie et de l'Australie, l'offre s'équilibrerait mieux avec la demande, et les prix conserveraient plus de fixité. En définitive, si la dépréciation des métaux précieux conduit au progrès, c'est sur une route semée de douleurs et de sacrifices. Ce même progrès n'est pas incompatible avec la fixité des prix, et celui-là au moins n'engendre pas de souffrances, il s'opère à la satisfaction de tout le monde, sans trouble et sans secousse.

II.

Maintenant la conférence se réunira-t-elle encore au mois d'avril prochain, comme elle en a formé le projet, et les diplomates auxquels elle a remis ses pouvoirs lui apporteront-ils une solution toute préparée? Cela est fort douteux, et nous ne croyons pas être téméraire en disant que ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, ni même l'union latine ne donneront un blanc-seing pour le libre monnayage de l'argent. Restera la proposition subsidiaire de remplacer par des monnaies divisionnaires d'argent toutes les coupures au-dessous de 20 francs qui existent soit en papier, soit en or. Si on adoptait cette mesure, il faudrait encore veiller à ce que la monnaie, même divisionnaire, d'argent fût limitée, car, trop abondante, elle pourrait prendre une place plus grande qu'il ne convient dans la circulation et exercer une influence fâcheuse sur les prix. Mais les Anglais consentiront-ils à se séparer de leur demi-livre sterling, les Allemands de leur couronne, et nous-mêmes, abandonnerons-nous notre pièce de 10 francs? Cette pièce s'use plus vite, il est vrai, que celle de 20 francs, mais elle est bien commode et répond à bien des besoins dans nos transactions intérieures. Il ne faut pas perdre de

vue non plus qu'elle peut servir de type à la monnaie internationale, si tant est qu'on doive réaliser un jour ce *desideratum*. Déjà, en 1878, sur notre proposition dans un congrès pour l'unité des poids et mesures qui eut lieu à l'occasion de l'exposition universelle de Paris, on a reconnu cet avantage à la pièce de 10 francs. On ne pourrait donc pas la démonétiser d'une façon absolue. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que, sauf en ce qui concerne les coupures de papier-monnaie au-dessous de 20 francs et les pièces d'or de 5 marcs et de 5 francs, qui peuvent être remplacées avec avantage par de l'argent, la conférence ne fera rien au mois d'avril, et se séparera comme celle de 1878 en renouvelant des vœux platoniques, si cela lui convient, en faveur du double étalon.

Maintenant tout sera-t-il fini et n'aurons-nous plus en France qu'à nous croiser les bras et à maintenir le *statu quo?* Là est la question qui nous intéresse particulièrement. La Banque de France a dû dans ces temps derniers élever le taux de l'escompte, ce qui a donné lieu à beaucoup de critiques et favorisé des excès de spéculation; cela tient surtout à ce que notre principal établissement financier est dans une situation des plus fausses. Il a les deux tiers de son encaisse métallique, 1 milliard 200 millions, en argent, dont il ne peut se servir et qui est dans ses caisses comme des pierres dans un sac. Il ne possède en réalité que 600 millions d'or pour répondre de 2 milliards 800 millions de papier fiduciaire, et avec un change défavorable vis-à-vis de l'Angleterre et des États-Unis, qui existe déjà depuis longtemps. On comprend qu'il ait cherché à défendre cette encaisse si faible en élevant le taux de l'escompte. Mais le malheur a été que ce renchérissement du taux de l'intérêt ait pesé sur le commerce qui a été puni pour des fautes qu'il n'avait pas commises. On a parlé de crise financière, c'est une erreur; il n'y a point eu de crise financière dans la véritable acception du mot; ces sortes de crises se manifestent à la suite de ce que les Anglais appellent un *over-trade*, lorsque le commerce a exagéré ses opérations, comme nous l'avons vu à certaines époques, ou après de grandes immobilisations de capitaux; cela n'a pas du tout été le cas cette année: l'*over-trade* n'a existé ni en France ni en Angleterre; il y aurait eu plutôt un certain ralentissement dans les affaires, les états de douane sont là pour l'attester. Ainsi, pendant les onze premiers mois de l'année 1881, le total des importations et exportations réunies a été de 7 milliards 786 millions contre 7 milliards 637 millions en 1880; pour l'Angleterre, les chiffres sont 576 millions de livres sterling en 1881 contre 581 en 1880.

Il n'y a pas eu non plus une trop grande immobilisation de capitaux. Les capitaux s'immobilisent quand on fait de grands travaux publics, qu'on construit beaucoup de chemins de fer, qu'on creuse

des canaux, qu'on ouvre des ports, qu'on crée des usines nouvelles, etc., comme cela se pratiquait il y a tantôt quinze ou vingt ans. Depuis la guerre, on est devenu, sous ce rapport et à juste titre, assez réservé, et on peut se rappeler l'effet que produisit, il y a quelques années, le fameux plan de M. de Freycinet, demandant de dépenser 5 ou 6 milliards en dix ans; il a effrayé les esprits et on y a donné peu de suite. Nous irons peut-être au-delà de la vérité en disant que c'est à peine si, en fait de travaux publics, on dépense en France plus de 300 à 400 millions par an depuis dix ans. Il est vrai que, d'après M. Léon Say (1), la réforme de notre matériel de guerre et les dépenses de ce qu'on a appelé le compte de liquidation auraient absorbé 2 milliards 700 millions dans le même espace de temps, ce qui fait en tout moins de 700 millions par an. Or les épargnes de la France sont toujours considérables et dépassent 2 milliards. On voit qu'il reste encore de la marge pour les besoins imprévus. Il est vrai encore qu'on a vu surgir, dans le cours de ces dernières années, beaucoup d'associations financières, institutions de crédit, de banque, d'assurances et autres; elles ont fait appel aux capitaux sur une large échelle, mais ce n'était pas pour les immobiliser; elles les ont, au contraire, rendus plus disponibles en les portant à la Bourse, et c'est en grande partie à leur intervention que l'on doit le dévergondage de spéculations qui a eu lieu il y a quelques mois. Pour bien juger la situation financière du pays, il faut voir à quel taux se capitalisent les valeurs recherchées par ceux qui veulent faire des placemens définitifs, telles que la rente 3 pour 100 et les obligations de chemins de fer; elles rapportent moins de 4 pour 100. Et un grand établissement financier, le Crédit foncier, négociait jusqu'à ces derniers jours à ce taux de 4 pour 100 par l'entremise de ses agens en province pour plus de 1,200,000 francs d'obligations chaque semaine. Tout le monde sait aussi que le taux des placemens hypothécaires est descendu à 4 1/2 et même au-dessous. En un mot, le loyer général de l'argent, pour les placemens sérieux, est aujourd'hui, malgré une crise passagère, de 4 pour 100 à peine. Cela n'annonce pas une pénurie de capitaux et des embarras financiers.

Ce qu'il y a d'anormal se passe dans les hautes régions de la banque et particulièrement à la Banque de France. Et pourquoi en est-il ainsi? Parce que ce dernier établissement a dans ses caisses, je le répète, un stock d'argent dont il ne peut faire usage et qui non-seulement est inutile, mais nuisible. Il est nuisible parce qu'il fait naître des illusions sur des ressources qu'on peut croire disponibles d'après l'encaisse et qui ne le sont pas quand on veut s'en

(1) Voir *Journal des Économistes*, livraison du 15 décembre 1880.

servir. On admettra bien que si, il y a quelques années, la question du double étalon eût été tranchée et que la monnaie d'or fût devenue l'instrument principal de libération, la Banque de France n'aurait pas amassé 1 milliard 200 millions d'argent dans ses caisses, il aurait fallu la payer en or. Ce métal aurait peut-être diminué au sein du pays, mais il se serait accru à la Banque, et lorsque le change a commencé à nous être défavorable avec les États-Unis et l'Angleterre, notre principal établissement financier aurait peut-être eu à sa disposition pour répondre aux besoins du dehors 1 milliard 1/2 d'or. Dans ces conditions, il aurait pu en exporter aisément pour 300 ou 400 millions en un an, et il n'aurait pas été obligé de porter l'escompte à 5 pour 100; et, comme tout se tient dans les régions élevées de la banque, les autres établissemens de crédit, voyant l'argent facile et à bon marché, n'auraient pas consacré la plus grande partie de leurs ressources à favoriser les excès de la spéculation en se faisant payer des reports très chers; ou plutôt beaucoup de ces entreprises ne seraient même pas nées, car elles n'avaient pour but que ces excès et le profit qu'elles pouvaient en tirer : ainsi les caisses dites de report, qui se sont organisées depuis quelque temps et qui ont à leur disposition plus de 100 millions. N'est-ce pas un trait caractéristique de la situation que la création de ces caisses, qui détiennent en dehors du commerce et de l'industrie une grande quantité de capitaux, et cela pour entretenir une spéculation dont le dernier mot sera peut-être une catastrophe?

Or sait-on ce qu'a pu coûter au commerce régulier cette fausse situation de la Banque de France? Dans un travail que nous avons communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques, au printemps de l'année dernière, nous disions qu'il y avait bien en France toujours une dizaine de milliards de papier en circulation qui subissait directement ou indirectement le taux de l'escompte fixé par la Banque de France on a paru s'étonner de l'importance de ce chiffre et croire qu'il était exagéré. Cependant, si l'on veut bien faire attention à ce qui se passe en Angleterre, où il y a des élémens d'appréciation plus sûrs que chez nous, on trouvera qu'il est plutôt modéré; depuis quatre ou cinq ans, le *Clearing-House* de Londres liquide pour 150 milliards de papier de commerce par an et, en supposant que ce papier ait une durée moyenne de quarante jours, ce qui est la durée probable, cela représente 15 milliards d'effets toujours en circulation, et le *Clearing-House* de Londres, malgré l'étendue de ses opérations, ne représente pas tout le papier négociable et négocié de l'Angleterre. Il y a beaucoup de banques de province qui ne font pas partie de cet établissement et qui escomptent aussi des effets. Il nous a donc paru que, s'il y avait pour 15 milliards de papier toujours en circulation en Angleterre

au minimum, il y en avait bien pour 10 chez nous ; d'autant plus que notre commerce intérieur est peut-être plus développé que celui de nos voisins. Dans chaque arrondissement, souvent dans le canton, il y a un banquier, un escompteur, qui prend, avec ses propres ressources, le papier qui est créé autour de lui, et il en attend tranquillement l'échéance. Il faut bien qu'il en soit ainsi ; autrement, comment expliquerait-on que nous puissions garder sept milliards de métaux précieux? En définitive, cette somme n'est pas enfouie, elle circule, et elle ne peut circuler qu'en étant la contrepartie des effets qui s'escomptent contre des écus, et non pas, ainsi que cela se fait en Angleterre, avec des chèques et des viremens. Or, tout ce papier qui circule dans notre pays subit plus ou moins l'influence du taux d'escompte de la Banque de France, et ce n'est pas seulement le papier négociable qui subit cette influence, le prix des avances que font sous des formes diverses les institutions de crédit s'en ressent aussi. On prend le taux de l'escompte de la Banque pour base et on prélève en sus une commission plus ou moins forte. Par conséquent nous sommes en droit de dire que, quand la Banque de France élève le taux de son escompte, elle agit sur tout le mouvement des affaires. Et, si cette élévation au-dessus du taux moyen est de 2 pour 100, comme elle est en ce moment, et qu'elle dure un an, c'est, appliquée à 10 milliards d'affaires, une perte de 200 millions. Cela est fort grave, indépendamment du trouble qui en résulte pour toutes les grandes opérations financières. Combien d'entreprises qui sont possibles quand le taux de l'intérêt est à 3 pour 100 et qui ne le sont plus lorsqu'il est à 5! Il est difficile qu'une telle situation se perpétue, il faut absolument qu'on prenne des mesures pour que l'encaisse de la Banque ne soit plus un leurre et que toutes les ressources qui y figurent soient réellement disponibles. On n'arrivera à ce résultat qu'en tranchant définitivement la question monétaire et en décidant que l'argent n'est plus qu'une monnaie divisionnaire, qu'on ne sera pas tenu de recevoir au-delà d'un certain chiffre, 100 francs par exemple, ce qui serait encore beaucoup. De cette façon, on pourrait peut-être en conserver pour un milliard 1/2 sur les deux milliards 1/2 qui existent.

L'Allemagne a accompli sa réforme monétaire à un moment où, malgré la rançon qu'avait à lui payer la France, la chose n'était pas facile : elle n'avait pas assez d'or, il fallait qu'elle en allât chercher à l'étranger et une fois qu'elle l'avait mis dans ses caisses, il fallait encore qu'elle parvînt à l'y retenir, ce qui était plus difficile. Cependant, a dit un de ses délégués à la conférence, elle est parvenue à conduire cette réforme à bonne fin, et l'œuvre est à peu près achevée. Chez nous tout serait facile. Nous n'avons pas d'or à demander à l'étranger, il y en a en France plus qu'il ne nous en faut; il s'agit

toutsimplement de le faire sortir des entrailles du pays et de le mettre en circulation. Pour cela une loi est nécessaire, car si en fait l'or circule aujourd'hui comme monnaie principale, en droit le double étalon existe, et on peut nous obliger à recevoir en paiemens les gros sacs d'écus d'autrefois. On le tente bien un peu en ce moment à la Banque de France et au trésor public, au risque de tous les inconvéniens qui peuvent en résulter. D'abord, nous considérons comme peu moral pour un grand établissement public et pour un gouvernement de chercher à mettre en circulation des pièces de monnaie qui, au tarif commercial, perdent 15 pour 100, et ensuite la Banque de France a-t-elle réfléchi à quel taux pourrait monter le change avec l'Angleterre et les États-Unis, si, ayant besoin d'or pour les règlemens, on ne trouvait chez elle que de l'argent? Elle ne tarderait pas à voir se déprécier ses billets eux-mêmes. C'est là une chose à laquelle elle doit faire grande attention.

Cet établissement agit contre ses intérêts, ou tout au moins contre le but de son institution, en faisant défendre le double étalon devant toutes les commissions monétaires. Ce double étalon est la source de ses embarras, à moins que la Banque de France ne considère comme un avantage de pouvoir élever le taux de son escompte assez haut pour faire naître une crise et donner de plus gros dividendes à ses actionnaires; car elle a cela de particulier qu'elle ressemble aux médecins qui gagnent plus quand il y a des épidémies; elle fait de plus gros bénéfices en temps de crise; aussi a-t-elle vu monter ses actions au-delà de 6,000 francs. Ce n'est pas là évidemment ce que cherchent ses directeurs, dans tous les cas ce n'est pas le but de l'institution. La Banque de France a été établie pour venir en aide au commerce exclusivement, pour lui donner, au moyen de son monopole et de ses billets au porteur, le capital au meilleur marché possible, et il se trouve que, par une situation fausse, dont elle ne paraît pas elle-même avoir suffisamment conscience, elle lui fait payer l'intérêt plus cher qu'il ne faudrait, et de plus elle détourne une partie de ses ressources pour favoriser des spéculations qui sont en dehors de ses attributions. C'est vraiment abusif. Il n'y a qu'un moyen de mettre fin à cela; c'est, je le répète, de démonétiser l'argent. Le lendemain de cette mesure, la Banque verrait affluer l'or dans ses caisses; elle reprendrait la liberté de ses mouvemens et pourrait mettre le taux de l'escompte en harmonie avec les intérêts généraux du pays et non plus avec les exigences spéciales que lui crée cette fausse position.

Mais, si on démonétise l'argent comme monnaie principale et qu'on le garde seulement comme monnaie divisionnaire, il y en aura pour un milliard de trop, au moins, il faudra le vendre et, avec une dépréciation de 15 pour 100, c'est une perte à subir de

150 millions. On recule devant cette perte et on cherche à atermoyer au risque de la rendre encore plus grande. On devrait pourtant se rappeler ce qui s'est passé il y a quelques années; avant la guerre de 1870, lorsque déjà la réforme monétaire était mûre, on aurait pu l'accomplir avec un très léger sacrifice de 20 à 30 millions; on a préféré attendre; elle coûterait aujourd'hui 150 millions. Qui sait ce qu'elle coûtera plus tard, si on ajourne encore? Cette perte de 150 millions serait d'ailleurs bien vite compensée par les avantages qu'on retirerait d'une situation plus régulière; le taux de l'escompte baisserait; et il ne faudrait pas qu'il baissât beaucoup et longtemps pour que le commerce et l'industrie regagnassent plus que les 150 millions. Et puis, a-t-on réfléchi qu'avec ce milliard d'argent de trop, tel qu'il existe aujourd'hui dans les caisses de la Banque, complètement immobilisé, on subit la perte de l'intérêt qu'il pourrait produire s'il était utilisable? On le vendra avec une moins-value de 150 millions, soit, mais la perte ne sera qu'apparente; les 850 millions qu'on retrouvera en échange seront représentés par des marchandises utiles qui augmenteront d'autant la richesse publique et auront une fécondité que n'a pas le milliard d'argent. On a donc tout à gagner à la réforme que nous proposons.

Veut-on un dernier argument pour démontrer qu'il n'y a aucun péril à l'accomplir, qu'elle sauve le présent sans compromettre l'avenir? Le voici. Supposons que nos prévisions soient erronées et que l'or vienne à ne plus être en quantité suffisante. L'argent sera-t-il perdu parce qu'il aura été démonétisé? D'abord, il circulera toujours dans des pays moins civilisés que les nôtres et qui n'en sont pas encore à avoir un si grand besoin de l'or; il circulera même chez nous comme lingots sans valeur légale. On paraît ignorer que depuis longtemps déjà, le lingot or et argent joue un très grand rôle dans les échanges internationaux. M. Juglar, dans les études très intéressantes qu'il publie sur le mouvement des métaux précieux, établit, en ce qui concerne la France, que le rôle des lingots d'argent à l'importation et à l'exportation s'élève aujourd'hui à 33 pour 100 dans les échanges internationaux. Ainsi voilà un métal qui, sous une forme non monnayée, par conséquent sans valeur légale, compte déjà pour 33 pour 100 de son total dans nos échanges; il n'est donc pas nécessaire de le frapper pour le conserver, et sous cette forme de lingots, il pourra suppléer au déficit de l'or, si ce déficit devait avoir lieu, ce qui ne nous paraît pas probable. Un membre de la conférence, favorable à l'étalon unique d'or, a même indiqué un autre moyen, ce serait de déposer dans les banques l'argent converti en lingots et de le représenter par des certificats qui circuleraient comme les *warrants* et les chèques; nous ne verrions

pas d'inconvénient à ce projet, à la condition, toujours, que l'argent n'eût plus de valeur légale. Mais, je veux aller plus loin et supposer qu'on aura besoin de ce métal monnayé pour les transactions intérieures. Eh bien! même alors, on en sera quitte pour le reprendre et convertir le lingot en pièces de 5 francs. Si l'argent était rappelé dans ces conditions, c'est qu'il serait absolument nécessaire, il ne subirait plus de dépréciation par rapport à l'or, et il n'y aurait pas d'inconvénient à le reprendre, tandis qu'aujourd'hui il y en a beaucoup à le garder. Il ne peut pas même, sans circuler, servir d'encaisse dans les banques; personne ne voudrait avoir, comme garantie des billets, un métal qui perd, aujourd'hui, 15 pour 100 et qui en perdra peut-être bientôt davantage.

On a quelquefois reproché à la France d'être le don Quichotte de l'Europe et de s'occuper des intérêts des autres nations avant de songer aux siens. Cela est malheureusement trop vrai, et nous en avons été plus d'une fois victimes. Eh bien! nous jouerions encore ce rôle si le but poursuivi par la conférence monétaire pouvait être atteint. Nous agirions au profit des états qui sont, les uns gênés par le papier-monnaie, les autres par une production de métal blanc dont ils n'ont pas l'emploi. Nous les aiderions à sortir d'embarras à notre grand préjudice. Ce serait vraiment trop naïf. Soyons un peu plus égoïstes et, avant de nous occuper des autres, songeons à nous. C'est le moins que l'on puisse attendre d'un gouvernement qui se dit ami du progrès et particulièrement dévoué aux intérêts généraux du pays.

En résumé, après avoir lu avec soin les procès-verbaux de la conférence internationale monétaire de 1881, on constate qu'aucun argument décisif n'a été produit en faveur du double étalon; l'avantage est resté à ceux qui ont défendu le principe contraire, et ils ont eu même plus beau jeu que lors de la conférence de 1878. A cette époque, on n'avait pas encore vu l'effet que pouvait amener la reprise du double étalon en Amérique, la production moins grande du métal d'argent dans les mines où on l'exploite, et enfin la cessation des ventes par l'Allemagne. On pouvait supposer que, par suite de ces circonstances, l'argent reprendrait un peu de faveur. Il n'en a rien été, et la conférence de 1881 a pu voir qu'au moment même où elle se réunissait et délibérait sur les moyens de conjurer la dépréciation de ce métal, cette dépréciation continuait, si elle ne s'aggravait pas. Il y avait là de quoi ouvrir les yeux les plus fermés. Tout le monde a plus d'esprit que Voltaire, disait-on autrefois. Ici tout le monde était plus sensé que la conférence; on comprenait qu'on tentait une œuvre impossible. La spéculation elle-même, si aventureuse pourtant, n'a pas essayé, grâce aux réunions de la conférence, de donner un regain de faveur à la mon-

naie d'argent ; la question est jugée. Mais ce qui frappera aussi les lecteurs attentifs de ces procès-verbaux, c'est la naïveté excessive dont a fait preuve notre gouvernement et en particulier notre ancien ministre des finances. Il ne fallait pas être grand clerc en matière de circulation monétaire pour deviner que, si on arrivait jamais à faire reprendre la monnaie d'argent, ce serait à notre préjudice, à nous qui avons le plus d'or à donner en échange. Les propositions mêmes qui ont été faites au sein de la conférence par les états opposés à cette reprise l'ont établi de façon à ne pouvoir s'y méprendre.

L'Allemagne est venue dire que, si le groupe de l'union latine consentait à rouvrir ses ateliers monétaires à la frappe libre de la monnaie d'argent, elle arrêterait pendant un temps plus ou moins long les ventes qu'elle avait encore à faire de ce métal, et l'Angleterre, de son côté, s'engageait aux mêmes conditions à mettre dans l'encaisse de sa banque principale une certaine quantité d'argent, dans la proportion du quart, par exemple, comme garantie des billets au porteur. Cela était clair. En effet, tant que la France et ses confédérés consentaient à admettre l'argent sur le pied de 15 1/2 à 1 et à le faire monnayer en quantité illimitée, il n'y avait aucun inconvénient pour l'Allemagne à garder ce qu'elle avait de trop de métal blanc ; elle en aurait toujours le placement avantageux quand elle voudrait et à sa porte ; de même pour ce qu'il pouvait y en avoir dans l'encaisse de la Banque d'Angleterre. Le bout de l'oreille était visible, et on s'étonne que notre ancien ministre des finances ne l'ait pas aperçu. Espérons que le nouveau sera plus avisé et que, si la conférence doit se réunir encore au mois d'avril, il tiendra un autre langage que son prédécesseur. On dit qu'il est favorable au rachat des chemins de fer par l'état ; c'est probablement pour faire baisser les tarifs de transports et nous mettre plus à même de lutter contre la concurrence étrangère. Le moyen est très mauvais, mais la pensée est bonne. Il est évident qu'aujourd'hui la suprématie commerciale appartient à ceux qui sont le mieux outillés pour produire à bon marché, et le prix des transports est un des élémens du problème ; mais il y en a un autre qui n'a pas moins d'importance et qui joue même un rôle plus considérable dans les frais de production, c'est le prix du capital. Or, si ce prix, qui devrait être à un niveau assez bas, eu égard à la richesse du pays et à l'abondance des ressources, se trouve surélevé par suite de la fausse situation dans laquelle se trouve notre principal établissement de crédit, on avouera qu'il y a là quelque chose de fâcheux, à quoi il faut porter remède si on le peut, et on le peut, dans une certaine mesure, par la démonétisation de l'argent.

VICTOR BONNET.

LES

MUSÉES DE BERLIN

I.

L'ORGANISATION DES MUSÉES. — LES MUSÉES DE MOULAGES ET DE SCULPTURES.

L'importance progressive de la Prusse devait inévitablement amener un mouvement de concentration intellectuelle et artistique vers Berlin; mais la prépondérance politique due à la force militaire pouvait seule provoquer ce mouvement. Placée à l'extrémité de l'Allemagne, Berlin ne semblait, en effet, nullement désignée pour devenir le siège de l'empire germanique. La nature l'a durement traitée, et elle n'offre ni ces beautés pittoresques, ni ces avantages de situation qui marquent la place d'une capitale et assurent sa prospérité. Son climat est rude; la Sprée, qui la traverse, est un cours d'eau chétif et sans grâce; une lande de sable la presse de toutes parts. Au sortir des rians paysages de la Saxe, c'est à peine si, de loin en loin, le voyageur venant de Dresde rencontre sur son chemin quelque station isolée dans des plaines monotones et stériles. En dépit de conditions si peu favorables, Berlin s'est rapidement développé dans ces derniers temps, et comme pour mieux justifier son rang, le gouvernement s'est appliqué à y accroître ces richesses d'art qui sont à la fois l'ornement d'une cité et le témoignage le plus significatif du degré de culture de ses habitans. Mais la nouvelle capitale de l'empire germanique ne pouvait que difficilement, sur ce terrain, lutter avec les vieilles résidences de l'Europe. Pour ne parler que de l'Allemagne, elle se trouvait vis-à-vis de Munich, et surtout

de Dresde, dans un état d'infériorité manifeste. Les chefs-d'œuvre des grandes époques de l'art moderne étant, pour la plupart, immobilisés dans les collections publiques anciennement formées, les occasions d'en acquérir sont devenues de plus en plus rares. On a compris à Berlin qu'en s'attachant, d'une part, à réunir les œuvres les plus remarquables des époques primitives, et de l'autre, à classer dans un ordre méthodique tout ce qu'on pourrait ainsi amasser, on arriverait à donner aux collections un intérêt historique et à procurer au public des facilités d'étude dont il est trop souvent privé. On entendait bien d'ailleurs ne rien négliger pour accroître ce premier fonds.

Le succès est venu peu à peu consacrer la justesse de ces vues, succès dû surtout à l'activité, à la persévérance et au sens pratique avec lesquels celles-ci ont été poursuivies. Tels qu'ils sont aujourd'hui, les musées de Berlin offrent, en effet, un intérêt d'une nature toute particulière. Riches surtout en œuvres des peintres primitifs de l'Italie et des Flandres, ils présentent pour la sculpture des sujets d'étude plus précieux encore. Leur collection de moulages, disposée suivant l'ordre chronologique, et la plus complète qui existe, s'est accrue dans ces derniers temps de toutes les trouvailles faites à Olympie, et la découverte plus récente encore des marbres de Pergame suffirait pour mériter l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art dans l'antiquité.

La tenue de ces diverses collections, le soin avec lequel on s'applique à les enrichir et surtout à rendre leur fréquentation profitable aux visiteurs, nous ont amené, plus d'une fois, au cours de cette étude, à des comparaisons et à des retours sur nous-mêmes qui, on le verra, n'étaient pas toujours à notre avantage. Quelques indications sur ce sujet ne sauraient donc paraître inopportunes, et, si nous ne nous trompons, nous aurions à faire à l'organisation des musées d'Allemagne, plus d'un utile et facile emprunt.

I.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des musées de Berlin, la direction générale a eu l'heureuse idée de réunir dans une publication spéciale les principaux documens ayant trait à leur histoire, depuis leur origine jusqu'à nos jours (1). La période antérieure à 1830 y est l'objet d'une étude sommaire où sont consignées les acquisitions les plus importantes faites par les électeurs et par les rois de Prusse. Dans le résumé qui suit, le directeur actuel, M. Schœne, a retracé brièvement les modifications

(1) *Zur Geschichte der Kœniglichen Museen*; Berlin, 1880.

successives introduites dans l'administration des musées et leur mode d'organisation tel qu'il est aujourd'hui en vigueur. Puis, chacun des conservateurs expose, à son tour, les accroissemens qu'a reçus, pendant les trente dernières années, chacune des dix sections qui relèvent de la direction générale. On reste frappé, après une telle lecture, des sacrifices considérables faits par l'état en faveur des musées et, en même temps, de l'ordre, de l'intelligence et du zèle avec lesquels, dans ces dernières années surtout, l'administration a secondé les vues libérales du gouvernement.

C'est en 1807, au plus fort des désastres de la Prusse, que pour la première fois fut exprimée la pensée de réunir dans un local spécial les œuvres d'art dispersées dans les résidences royales. A cette date, chassé de sa capitale et réfugié à Memel, Frédéric-Guillaume III annonçait cette intention dans des paroles mémorables et en quelque sorte prophétiques : « Nous devons avoir à cœur, disait-il, de réparer par le développement de nos ressources intellectuelles les pertes matérielles que nous venons de subir ; » et presque en même temps, il arrêtait la fondation de l'université de Berlin et celle d'un musée d'art dont les objets précieux épars dans les divers châteaux du domaine privé constituaient le premier fonds. L'idée agitée alors, bien qu'elle se fût produite simultanément de plusieurs côtés, devait cependant éprouver bien des retards et des difficultés avant de recevoir un commencement d'exécution. Quand les circonstances permirent d'en essayer la réalisation, on songea d'abord à utiliser des bâtimens déjà existans. Mais l'emplacement qu'ils offraient ayant été reconnu insuffisant, c'est seulement en 1816 qu'on résolut l'érection d'un édifice spécial dont les travaux commencés au mois de juin 1825 ne furent, au début, poussés que très mollement L'architecte Schinkel, chargé de les diriger, reçut même en 1826 la mission d'aller étudier l'installation des musées de Londres et de Paris. Sans sortir de l'Allemagne, il aurait pu trouver des exemples meilleurs à suivre. C'est de 1826 à 1836, en effet, que M. de Klenze a construit à Munich l'ancienne Pinacothèque où il a inauguré ces dispositions nouvelles d'aménagement qui sont aujourd'hui généralement adoptées dans toute l'Allemagne (1), nous voulons dire cette succession parallèle de vastes salles destinées à recevoir des toiles de grande dimension, et de cabinets qui leur correspondent et présentent pour les petits tableaux des conditions meilleures de placement et de lumière, en même temps qu'un développement plus considérable de parois. Peut-être Schinkel s'est-il préoccupé du style extérieur de l'édifice qu'il avait

(1) Le nouveau musée de Cassel, et surtout celui de Francfort-sur-le-Mein offrent des types accomplis de cette disposition.

à construire plus encore que de son appropriation. On serait du moins tenté de le croire quand on voit la quantité de terrain perdu dans l'ancien musée, l'inutilité de la rotonde qui en occupe le centre et le mauvais éclairage auquel étaient condamnées un grand nombre des salles de peinture. Hâtons-nous d'ajouter qu'on s'est ingénié depuis à remédier aux défauts de cette installation en pourvoyant d'une manière plus satisfaisante à la lumière, au chauffage et à la ventilation de ces salles. Comme sécurité d'ailleurs, le musée de Berlin présente toutes les garanties désirables. Isolé de toutes parts, il ne contient pas d'autre logement que celui des concierges. Nous voudrions pouvoir en dire autant de notre Louvre qui, enclavé de bien des côtés dans des bâtimens occupés par des services publics, renfermait jusque dans ces temps derniers des dépôts de fourrage situés sous les galeries mêmes de la peinture. On a écarté ces dépôts, mais aujourd'hui encore une population nombreuse logée dans le voisinage de nos collections multiplie autour d'elle des causes de danger et des chances d'incendie qui, si nous comptons bien, se sont manifestées au moins trois fois depuis deux ans.

Au cours des travaux de construction du musée, on avait rassemblé à Berlin les œuvres d'art choisies dans les résidences, et le célèbre statuaire Rauch, assisté du peintre Schlesinger, avait été chargé de les réparer. Enfin, après vingt-cinq ans de difficultés de toute sorte, le 3 août 1830, le vieux musée put être ouvert au public. C'est un édifice rectangulaire dont la façade méridionale, ornée de dix-huit colonnes ioniennes, affecte la forme d'un temple. Les murailles du péristyle auquel on monte par un large escalier sont décorées de fresques peintes d'après les esquisses de Schinkel, sous la direction de Cornélius, et aujourd'hui à demi ruinées. Nous ne saurions, du reste, déplorer beaucoup ce dommage, ces compositions étant d'un dessin assez banal et d'une horrible couleur.

L'édifice avait paru, au début, pouvoir longtemps suffire aux collections. Leur rapide accroissement fit bientôt reconnaître la nécessité d'un agrandissement, et le 6 avril 1843 fut posée la première pierre du nouveau musée qui, relié à l'autre par un large couloir jeté au-dessus d'une rue, fut terminé en 1847. Dès leur achèvement, les diverses sections de cet édifice furent successivement livrées au public, mais l'installation ne fut complète qu'au commencement de 1859. Aujourd'hui, malgré la construction de la Galerie nationale qui a reçu les œuvres modernes, et celle du Gewerbe-Museum, où viennent d'être exposés les objets d'art du moyen âge et de la renaissance, la place manque de nouveau. Aussi est-il question de transporter dans un autre local les collections ethnographiques, et on parle également de créer des musées nouveaux pour les moulages d'Olympie et les marbres de Pergame. Le moment n'est pas

éloigné, sans doute, où toute la partie septentrionale de l'île formée par les deux bras de la Sprée, et qu'on appelle déjà l'*Ile des musées*, sera jusqu'au château entièrement couverte de constructions destinées à renfermer les richesses de la capitale de l'empire germanique.

Les dotations affectées aux collections se sont naturellement haussées au niveau de leur importance. La somme consacrée à l'entretien et aux achats, qui, de 1830 à 1873, n'avait guère varié qu'entre seize mille et vingt mille thalers, a été portée, à partir de cette dernière date à cent huit mille thalers, soit à plus de quatre cent mille francs. Les deux tiers de ce crédit sont répartis entre toutes les sections des musées suivant une proportion fixe, et le tiers restant forme un fonds de réserve qu'elles se partagent entre elles. Si considérables qu'ils soient déjà, ces crédits réguliers sont de beaucoup dépassés par les crédits supplémentaires accordés par le gouvernement à mesure que se présentent des occasions d'achat exceptionnelles. Nous aurons à revenir sur les plus remarquables de ces acquisitions; mais d'après la liste ci-jointe que nous tenons d'un des directeurs du musée, il est permis d'apprécier l'importance de ces allocations, grâce auxquelles la moyenne des sommes annuellement dépensées par chaque section, moyenne calculée sur la période des huit dernière années (1873-1880) atteint les chiffres suivans :

1° Galerie de tableaux	262,500 fr.	par an.
2° Sculptures antiques.	62,500	—
3° Sculptures de la Renaissance	50,000	—
4° Objets antiques (vases, terres cuites, bronzes, etc.).	56,250	—
5° Cabinet des médailles	187,500	—
6° Cabinet des dessins et des estampes . .	75,000	—
7° Collections ethnographiques.	25,000	—
8° Musée et atelier des moulages	25,000	—
9° Antiquités égyptiennes.	6,500	—
Soit, pour l'ensemble des collections, un total annuel de.	750,250 fr.	

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les allocations relatives à la bibliothèque spéciale des musées, ni celles de la Galerie nationale (achats d'œuvres modernes) qui régulièrement s'élèvent à 187,500 fr. A ces sommes il faudrait joindre encore les crédits du musée d'art industriel (Kunst-Gewerbe-Museum), qui dépassent 50,000 francs, sans parler d'acquisitions faites à son profit, telles que celles du trésor de Lunebourg, qui a coûté 825,000 francs, et celle de la collection Destailleur (dessins d'ornement) évaluée à 350,000 francs.

Récemment encore, les dépenses occasionnées par les fouilles

d'Olympie et de Pergame peuvent être estimées à environ 2 millions de francs. Enfin, cette année même, un seul tableau provenant de la collection des comtes de Schœnborn a été payé 250,000 fr. Ces chiffres, on le voit, ont leur éloquence, et le budget dont disposent nos musées fait assez maigre figure à côté de la riche dotation des musées de Berlin (1).

Mais la composition et le fonctionnement de l'administration de ces musées nous paraissent encore plus avantageux pour eux que les gros crédits dont ils jouissent. Là encore il y aurait pour nous l'occasion de rapprochemens qui ne seraient pas toujours à notre honneur. Donnons donc brièvement quelques indications sur la manière dont les collections berlinoises sont administrées. A leur tête se trouve un directeur-général chargé d'assurer l'unité des services et d'en centraliser les divers élémens. Il correspond avec le ministre et veille, sous sa responsabilité, au recrutement du personnel et à ses actes. Au-dessous de lui, à chacune des sections qui forment l'ensemble, sont attachés non-seulement un conservateur assisté d'un adjoint, mais une commission spéciale composée d'artistes ou d'amateurs connus pour leur compétence. Cette commission, qui compte généralement quatre membres (six pour la peinture) est nommée par le roi pour une durée de trois ans et constitue un comité consultatif sans lequel aucune mesure tant soit peu importante d'achat, de restauration, de déplacement ou d'échange ne peut être prise. En dehors de ses réunions régulières, tout comité peut être convoqué extraordinairement chaque fois que le conservateur ou même un des membres croit qu'il y a urgence à le faire. L'action de chacun, très nettement délimitée, comporte cependant une assez grande indépendance, grâce aux dispositions financières adoptées dans la gestion des musées. Ces musées ont, en effet, une caisse spéciale, et le crédit qui leur est accordé comprend, nous l'avons dit, deux portions distinctes. L'une, la plus forte, appartient en propre à chaque section et peut être dépensée à son gré par elle sans avoir aucun compte à rendre aux autres (2); quant

(1) La somme totale inscrite en France au budget de 1882 est de 162,000 francs pour tous les musées nationaux, c'est-à-dire non-seulement pour toutes les sections du Louvre, mais encore pour les musées de Versailles, Compiègne et Saint-Germain réunis.

(2) Il est, on en conviendra, assez étrange d'obliger, comme chez nous, chaque directeur à prendre, pour toutes ses acquisitions, conseil du *Conservatoire*, c'est-à-dire d'un comité composé de tous les directeurs, chaque section des collections du Louvre ne disposant, en propre, d'aucun crédit spécial. Quelle compétence peut avoir, par exemple, le directeur du musée de marine ou celui des antiquités assyriennes pour apprécier la valeur d'un tableau ou l'authenticité d'un dessin? Nous prenons, bien entendu, ces exemples au hasard et pour faire ressortir, indépendamment de toute question de personne, l'inconséquence d'une organisation aussi déraisonnable.

au fonds de réserve qui est affecté à l'ensemble des musées, il ne peut en être disposé que par les sections réunies. Mais, de toute façon, les crédits de chaque exercice sont acquis définitivement à la caisse et peuvent y être accumulés sans faire jamais retour à l'état. Chaque section peut donc, si elle le juge utile, se réserver des ressources en vue de l'avenir, afin de ne pas être prise au dépourvu quand telle occasion de les employer qu'elle peut prévoir se présentera. Elle n'est pas réduite non plus à dépenser au dernier moment, vaille que vaille, un crédit qu'elle tient à épuiser dans l'année sous peine de le perdre, ni à imaginer, même avec l'honnêteté la plus scrupuleuse, ces comptabilités fictives contre lesquelles nos commissions parlementaires ont eu périodiquement à s'élever. Un autre avantage, et ce n'est pas le moindre, du régime financier des musées de Berlin, c'est que tout achat décidé est aussitôt payé par la caisse sans aucun de ces retards qu'entraînent en France les formalités interminables auxquelles donnent lieu les relations entre des ministères différens. Ces retards, qui lassent souvent les vendeurs, nous ont plus d'une fois empêchés de profiter d'occasions qu'il fallait saisir.

Compétence et célérité des décisions, responsabilités nettement définies, tels sont, on le comprend, les avantages d'une organisation dans laquelle chaque service, tout en ayant sa part légitime d'initiative et d'indépendance, se trouve cependant relié aux autres dès qu'il s'agit d'apprécier les mesures d'un ordre plus général qui concernent les intérêts communs. Bien composées, — et il est toujours facile d'assurer à leur composition toutes les garanties désirables de compétence et d'honorabilité, — les commissions peuvent utilement se préoccuper de l'avenir des collections sur lesquelles elles veillent, stimuler les conservateurs, provoquer des dons ou faciliter des achats. Chacun rivalisant de zèle au profit de l'œuvre commune s'efforce, par son propre exemple, d'y intéresser tous ceux dont il peut juger le concours efficace.

Afin d'attirer l'attention publique sur les musées et de faire mieux connaître les actes de sa gestion, l'administration dispose d'une publication périodique fondée par elle (1) qui enregistre tous les documens relatifs aux musées de Berlin : achats nouveaux, catalogues, changemens dans le personnel, etc. A la suite de cette partie officielle, ce recueil contient également des notices accompagnées de gravures ou de photographies d'après les objets faisant partie des collections et parfois même des travaux d'un ordre plus général qui peuvent ensuite être recueillis et publiés à part, comme l'étude de M. Friedlænder sur les médailles italiennes. Il paraît aussi chaque

(1) *Jahrbuch der kœniglichen Kunst-Sammlungen*; Berlin, Weidmann.

année un manuel donnant la statistique de tous les musées et des écoles d'art de l'empire allemand, avec l'indication des ressources dont ils disposent, du personnel qui les dirige ou les fréquente, de la date de leur fondation, du mode d'administration de chacun de ces établissemens (1), et nous avons pu, en mainte circonstance, apprécier l'utilité et l'exactitude de ce manuel. Par tous les moyens d'ailleurs, la direction générale s'est appliquée à rendre aussi nombreuse et aussi instructive que possible la fréquentation des musées et son attention s'est portée sur toutes les mesures qui lui semblaient devoir y concourir. Il en est une, en particulier, qui nous a frappé par l'intelligence pratique qu'elle dénote et qui nous paraît de nature à exercer la plus heureuse influence sur l'éducation artistique d'une population. Nous voulons parler de la publication faite par les soins de cette direction d'un petit guide (2) qui, pour un prix très modique (50 pfennigs) et dans un volume d'un format commode, met à la disposition du public tous les renseignemens essentiels concernant les collections réunies dans l'ancien et le nouveau musée. Un plan d'ensemble permet de se conduire à travers les deux édifices; viennent ensuite les indications relatives aux heures d'ouverture des salles, aux noms du personnel et à l'ordre le plus convenable pour une visite générale. Puis, en tête de chaque section, se trouve un plan de détail portant au revers un index bibliographique des divers catalogues ou des publications plus complètes qui ont trait à cette section. A la suite, chacun des conservateurs a rédigé une histoire et une étude abrégées de la collection qu'il dirige, en insistant sur les ouvrages les plus remarquables qu'elle possède, à mesure que l'ordre chronologique amène le visiteur en face de chacun d'eux. Ainsi accompagnée du vivant commentaire des œuvres elles-mêmes, la lecture de ce guide devient singulièrement profitable, et comme ses divisions répondent au classement même des musées, celui qui le consulte emporte une idée plus nette des objets qu'il a regardés et il en peut mieux comprendre la valeur puisqu'il se rend compte de la place qu'occupe chacun d'eux dans sa série et de la place de cette série elle-même dans l'ensemble des collections. Nous n'insisterons pas sur l'intérêt qu'aurait chez nous une telle publication, peut-être plus nécessaire au Louvre que dans tout autre musée, à raison du décousu de ses salles et du classement souvent très peu méthodique des objets qu'elles contiennent. Il n'est certes pas besoin de fréquenter beaucoup le Louvre pour y avoir été plus d'une fois témoin de l'ahurissement des malheureux visiteurs qui, perdus au milieu de

(1) *Statistisches Handbuch für Kunst und Kunstgewerbe.*
(2) *Führer durch die kœniglichen Museen (Herausgegeben von der Generalverwaltung).*

cet immense édifice, implorent à chaque instant l'assistance des gardiens pour se diriger à travers les interminables galeries où les objets égyptiens succèdent aux peintures françaises et les dessins aux tabatières ou aux faïences de toutes les époques, avec des interruptions, des impasses, des paliers aux issues multiples et des escaliers mystérieux s'ouvrant dans toutes les directions, sans qu'il soit, en vérité, bien facile pour un étranger de s'orienter dans un pareil dédale ni surtout d'en sortir.

Outre le guide qui comprend l'ensemble des collections des musées de Berlin et qui montre le lien qui les rattache les unes aux autres, il existe pour chacune d'elles des catalogues spéciaux généralement bien faits, tenus au courant, pas trop compacts et peu coûteux. La direction veille également à ce que les objets nouvellement entrés dans les musées par des achats ou par des dons soient aussitôt exposés, et si leur importance le mérite, des notices spéciales accompagnent ces exhibitions et en font ressortir l'intérêt. Certaines parties des collections ont aussi été l'objet de publications luxueuses, exécutées à grands frais, mais qui n'ont pas cependant le cachet d'élégance et de goût que portent chez nous les ouvrages de ce genre. Le public, d'ailleurs, trouve dans le musée même les ressources d'étude les plus abondantes, grâce à une bibliothèque dont il obtient facilement l'accès et qui est exclusivement composée de publications relatives aux arts. Enfin les conservateurs ont chacun, dans le local de la section qui est de leur ressort, leur cabinet respectif où, tous les jours, pendant un temps déterminé, ils doivent se tenir à la disposition du public. Les ennuis que leur cause parfois cette obligation attachée à leur charge ne sont pas toujours sans compensation. Il peut y avoir profit pour eux-mêmes à échanger ainsi des idées, à discuter certaines questions, à recueillir des indications nouvelles et à nouer des relations avec les voyageurs que le hasard ou l'étude amène auprès d'eux. Nous avons senti, pour notre part, dans nos rapports avec l'administration des musées de Berlin, que c'était là un milieu vivant, actif, où chacun se tient au courant des études spéciales qui le concernent, et les éclaircissemens nombreux que nous avons pu recueillir de l'obligeance des directeurs nous ont montré leur instruction, la sûreté et l'étendue de leurs informations. Non-seulement ils ont visité les principaux musées de l'Europe, mais ils connaissent en tout pays les collections privées qui ont quelque importance; ils savent les dispositions des propriétaires et leur situation. Toujours en éveil, renseignés par des agens nombreux, prêts à conclure dès qu'une occasion se présente, les ressources dont ils disposent, leur décision, le secret et la promptitude de leurs démarches font d'eux de redoutables concurrens dans les compétitions artistiques où ils peuvent être engagés avec

les autres musées de l'Europe, et plus d'une fois en Italie, en Grèce et chez nous-mêmes nous les avons rencontrés sur notre chemin. Nous allons, en parcourant les diverses collections du musée de Berlin, trouver à chaque pas les témoignages de ce zèle et de ce dévoûment au public.

II.

La tâche des premiers directeurs n'avait pas été facile, et la marche qu'ils devaient suivre ne leur apparut point d'abord très clairement. Émus de la pauvreté du fonds qui leur servait de point de départ, aussi bien que des conditions défavorables où les plaçait la création trop tardive de leur musée, ils eurent un instant la pensée de renoncer à toute acquisition d'œuvres originales et de se borner à réunir à Berlin des reproductions des ouvrages les plus remarquables dispersés dans les grandes collections de l'Europe. Cette idée, émise par G. de Humboldt et de Bunsen et chaudement accueillie par le roi Frédéric-Guillaume III, jouit même, au début, d'une telle faveur que la totalité des crédits disponibles fut, pendant quelque temps, absorbée par des achats de gravures et des copies de statues ou de tableaux célèbres. Mais à cette conception trop modeste, qui tendait à n'attribuer aux musées de Berlin qu'un intérêt purement historique, succéda bientôt un sentiment plus juste du rôle qu'ils pouvaient remplir. On reconnut vite d'ailleurs que les copies de tableaux, tout en donnant lieu à des dépenses assez fortes, présentaient entre elles des inégalités flagrantes. On jugea donc préférable de réserver les crédits à des acquisitions d'œuvres originales dont la valeur positive pouvait être mieux appréciée et qui viendraient grossir le fonds déjà existant. On continua cependant, pour les sculptures, à augmenter le nombre des moulages, et, dès 1856, leur réunion était assez considérable pour qu'on pût ouvrir au public la collection ainsi formée. Cette collection, qui depuis lors s'est toujours accrue, est aujourd'hui la plus remarquable de l'Europe et elle occupe tout le premier étage du nouveau musée.

Toutes les époques de l'art y sont représentées par un choix judicieux des types les plus caractéristiques qui ont été répartis entre quatre grandes divisions : art grec, art romain, moyen âge et renaissance, en adoptant pour chacune d'elles le classement par ordre chronologique. Pour l'art antique, les figures décoratives apparaissent groupées dans les frontons des temples qu'elles ornaient, de manière à reproduire les conditions de la réalité elle-même. De plus, quand la disposition de ces figures présente, comme pour Égine et Olympie, quelque incertitude, les divers modes de groupement proposés sont

mis sous les yeux du public, qui est ainsi plus à même d'apprécier le degré de vraisemblance qui recommande chacun d'eux. Pour le même motif, des détails d'architecture, des fragmens de corniches et de colonnes ou des chapiteaux empruntés aux monumens auxquels avaient appartenu les sculptures, sont rangés à côté de celles-ci, afin de montrer quelle alliance étroite existait, aux bonnes époques, entre le style des différentes parties d'un édifice et son ornementation. Les plans des monumens eux-mêmes ont d'ailleurs été placés à portée et permettent de se rendre un compte exact de leur structure générale et de leurs dimensions. Enfin les murailles elles-mêmes sont utilisées, et dans des compartimens ménagés le long des frises de chaque salle, se déroule une suite de vues pittoresques des édifices décorés autrefois par les statues que contiennent ces mêmes salles. Accompagnés du paysage qui les encadre, ces monumens nous montrent quel sentiment délicat, chez les Grecs surtout, présidait au choix de leur emplacement, à leur orientation et à leur style. A voir ces temples, dont la silhouette se découpe si heureusement sur le ciel, il semble qu'ils soient le couronnement naturel des montagnes aux nobles profils dont les assises leur servent elles-mêmes de piédestal et de prolongement. C'est ainsi que, s'inspirant de l'ordre et de l'harmonie dont la nature lui offrait l'exemple, cette race privilégiée les transportait aussi dans son art, et par cette intime union entre les œuvres de Dieu et ses propres œuvres, trouvait le secret de beautés nouvelles pour parer les unes et les autres.

En même temps qu'elle a suivi l'ordre chronologique dans le classement du musée des moulages, la direction ne s'est pas refusé les rapprochemens partiels qui lui paraissaient intéressans. En groupant entre elles, par exemple, les diverses figurations des types mythologiques les plus importans, elle a pensé avec raison que ces représentations d'un même personnage, avec les modifications qu'elles ont reçues suivant les époques et les écoles, étaient de nature à éclairer non-seulement l'histoire de l'art, mais celle même des croyances ou des institutions d'un peuple. On a cependant dû, faute de place, se borner aux types principaux, tels que Minerve, Vénus, Apollon, Hercule, etc. Le public d'ailleurs est mis au courant des découvertes à mesure qu'elles se produisent. Ainsi, il y a un an à peine, quand la nouvelle de la trouvaille faite à Athènes d'une Minerve attribuée à Phidias était annoncée à l'Europe entière, le directeur des antiques à Berlin s'étant procuré aussitôt deux photographies de cette statue, du reste assez médiocre, avait pris soin de les exposer immédiatement à côté des autres Minerves déjà connues, et on avait pu, tout aussi vite, être édifié sur la

valeur de cette découverte. Dans d'autres occasions, on le verra, ces rapprochemens de photographies, et surtout de moulages, permettent de constater des emprunts et même des copies formelles dans des œuvres jusque-là considérées comme originales. On arrive ainsi, peu à peu, dans l'appréciation des ouvrages que nous a laissés l'antiquité, à une sorte de triage et de classement qui rectifie sur plus d'un point des opinions consacrées.

Les dispositions adoptées dans l'arrangement du musée des moulages de Berlin ont été combinées d'une manière si intelligente qu'il n'est pas de visiteur, si peu cultivé qu'on le suppose, qui ne puisse y trouver des enseignemens positifs. Sans qu'il en ait conscience, son attention est tenue en éveil, et il est en quelque sorte sollicité à s'instruire. Muni du guide publié par les soins de la direction, il peut, à son gré, suivre dans ses grandes lignes l'histoire générale de l'art, ou bien trouver facilement la période sur laquelle il désire porter ses observations. Des promenades d'écoliers, organisées dans ces conditions, sous la conduite de leurs maîtres, fournissent à la fois une diversion agréable et un complément d'informations précises pour leurs études historiques ou littéraires. L'artiste et l'archéologue trouvent encore un bénéfice plus grand à un classement qui leur permet de se renseigner aussi aisément sur le style d'une époque, sur le caractère d'un personnage et sur les modes divers usités pour sa représentation.

Ces analogies, ces rapprochemens, cette succession logique des grandes périodes du développement de la sculpture, un musée des moulages les révèle clairement. Mais pour avoir toute son utilité, il faut que, comme à Berlin, il soit classé avec méthode et suivant l'ordre chronologique. Ce classement, en effet, appelle lui-même la discussion ; il soulève des questions, non pas vagues et sans issue, mais précises, puisqu'elles sont provoquées par des documens positifs, et offrant un but pratique, puisque l'ordre établi peut toujours être soumis à des vérifications et modifié suivant les progrès de la critique. Avec un classement ainsi entendu, les ouvrages récemment découverts viennent prendre leur place naturelle dans la série à laquelle ils appartiennent. Ils y comblent des lacunes, ils apportent la solution de problèmes déjà posés et, le plus souvent aussi, ils en posent de nouveaux. L'histoire de l'art et l'esthétique, tirant un égal profit de ces débats et de ces découvertes, deviennent une étude vivante ou progressive. Elles ne restent plus limitées à ces divagations stériles, ni à ces abstractions spécieuses qui naissent de l'ignorance ou du moins d'une connaissance incomplète. En présence de la longue succession et de l'admirable variété des chefs-d'œuvre de tous les temps et de tous les pays, si la pensée s'élève, si l'esprit échauffé est poussé, comme par un mouvement naturel,

aux généralisations, il se sent en même temps plus circonspect, plus modeste, moins porté à caresser ses propres chimères. L'art se découvre à lui plus riche, plus indépendant, plus imprévu dans ses expansions que ne l'imaginaient les systèmes; il comprend que, comme toute chose humaine, cet art n'échappe pas à la logique, mais que, si puissante qu'elle apparaisse dans son histoire, elle n'y a jamais ni cette étroitesse, ni cette rigidité absolue qui ne sauraient se rencontrer là où interviennent aussi activement la liberté et la volonté humaines.

La collection des moulages du musée de Berlin embrasse, nous l'avons dit, tous les temps et toutes les écoles de la sculpture antique et moderne; mais elle est particulièrement riche en œuvres de l'art grec, et il n'est guère de production un peu remarquable de cet art qui n'y figure à sa place et à sa date. C'est d'abord la période archaïque, avec ses emprunts à l'Assyrie et à l'Égypte, et ses plus anciens ouvrages : la porte des Lions de Mycènes, les métopes de Sélinonte, l'Apollon d'Orchomène, le monument de Xanthe, la Minerve de Dresde et les statues d'Égine. Viennent ensuite les œuvres de la grande époque : le fronton du Parthénon, les statues du temple de Thésée; puis les reproductions d'ouvrages originaux ou de copies anciennes des chefs-d'œuvre des Myron, des Praxitèle, des Lysippe, des Scopas, etc.; puis encore des spécimens nombreux de l'art asiatique, provenant d'Halicarnasse, d'Éphèse ou de Pergame. De chaque côté du grand escalier se dressent les colosses de Monte-Cavallo ; enfin une riche collection d'animaux et des modèles choisis de l'art décoratif, des vases, des autels, des tombeaux, des stèles, des chars, etc., complètent cet ensemble, chaque objet portant l'indication du sujet représenté et du lieu où se trouve l'original. L'art romain succède à l'art grec, et si inférieur qu'il lui soit dans la création des types, nous le voyons s'en inspirer et même se maintenir en face de lui par l'intelligente sincérité avec laquelle il interprète la nature. Ces statues et ces bustes, où revivent tant de personnages célèbres, généraux, empereurs ou impératrices, nous laissent d'eux une image plus nette qui contrarie ou confirme l'idée que, d'après l'histoire, nous pouvions nous former de leur tournure et de leur physionomie.

La prédilection marquée de l'un des anciens directeurs du musée, M. de Olfers, pour l'art du moyen âge en Allemagne explique, sans la justifier, la place excessive accordée à des moulages tels que les fonts baptismaux de Hildesheim, les portes d'église de cette même ville, le lion de Brunswick, les tombeaux d'Henri le Lion et de sa femme, la chaire et le grand autel de Wechselbourg, les deux statues de Naumbourg, etc. Ces ouvrages ont, en effet, plutôt un intérêt historique qu'une valeur positive. Il faut aller jusqu'à la fin du moyen

âge pour trouver en Allemagne des œuvres qui se recommandent d'elles-mêmes, comme celle d'Adam Krafft et de Veit Stoss, comme la châsse de saint Sébald de Pierre Vischer, ou comme ces têtes d'un réalisme si saisissant qu'elles semblent moulées sur nature et qui sont dues à un maître d'Augsbourg, Tielmann Riemenschneider. Encore est-il permis de constater que ce style de l'école de Nuremberg, sorte de compromis entre l'art gothique et celui de la renaissance, n'a jamais eu une grande originalité.

Nous ignorons si c'est à un sentiment un peu étroit d'amour-propre national ou à une simple omission qu'il faut attribuer l'absence à peu près complète de la statuaire française du moyen âge, bien supérieure pourtant à celle de l'Allemagne, et l'exclusion absolue et tout aussi inexplicable de cette charmante école des Goujon, des Prieur et des Pilon et de tant d'autres maîtres, l'honneur de notre renaissance française. En revanche, la renaissance italienne étale ici ses splendeurs, et les deux grandes statues équestres du Colleone de Verrocchio et du Gattamelata de Donatello s'élèvent fièrement à l'entrée des salles qui lui sont consacrées. Il y a là les Pisano, Ghiberti, Mino da Fiesole, Benedetto da Majano, Rosellino, Luca della Robbia et tous les grands noms de cette riche école dont Michel-Ange avec son œuvre entier vient couronner la liste.

A part la regrettable lacune que nous avons constatée, l'histoire de la sculpture se déroule dans toute son étendue au musée des moulages de Berlin. On veille sans cesse, nous l'avons dit, à le compléter en se procurant, dès leur apparition, toutes les œuvres intéressantes. Un atelier fonctionnant dans le local même des musées et qui relève de leur direction, permet d'ailleurs de livrer aux autres collections des reproductions de tous les originaux qui sont à Berlin et offre ainsi, par voie d'échanges, des occasions faciles d'accroissement. En Allemagne, du reste, non-seulement toutes les capitales, mais souvent même de très petites villes, possèdent un musée de moulages. Les moindres universités en ont un, toujours convenablement installé et pourvu de crédits spéciaux destinés à l'entretenir et à l'augmenter. On a reconnu que c'était là un instrument précieux de culture intellectuelle, et on n'imaginerait guère que l'enseignement de l'archéologie pût être traité aussi parcimonieusement qu'en France, où il est privé des ressources les plus indispensables pour assurer son efficacité. Comment, en effet, parler d'une manière tant soit peu précise des divers styles et des grandes œuvres de l'antiquité? comment surtout en donner une idée quelconque à ses auditeurs, si on ne peut mettre sous leurs yeux tout au moins quelques-uns des types les plus caractérisés de cet art?

Il ne faut pas craindre de le dire, nous sommes sur ce point

demeurés fort en arrière. Mais si nous n'avons pas depuis longtemps chez nous un musée de moulages, ce n'est pas faute de l'avoir réclamé. La première pensée d'une telle création est même, si nous ne nous trompons, venue de la France. Dès 1820, M. de Forbin, frappé des avantages qu'offrirait cet établissement, en faisait l'objet d'une proposition formelle et montrait qu'avec une dépense insignifiante, il y aurait là pour nos artistes et nos archéologues des élémens d'étude que rien ne pouvait remplacer. M. Viollet-Le-Duc, en 1855, avait offert au ministre d'état de fournir gratuitement « des moulages de statuaire et de sculpture d'ornemens faits sur les plus beaux monumens français du XIIe au XVIe siècle; » on n'accorda aucune attention à son offre; en la rappelant en 1879, il était obligé de constater que, ces moulages proposés par lui ayant été faits chez nous par l'Angleterre, à la condition de laisser partout un double des estampages exécutés pour son compte, ces estampages étaient, pour la plupart, dispersés ou détruits, l'administration s'étant contentée de faire savoir à la commission des monumens historiques « que les musées ne disposaient pas de locaux propres à recevoir ces collections. » Depuis 1855, bien d'autres voix encore se sont élevées (1) pour réclamer l'adoption d'un projet si facilement réalisable. Ici même (2), M. F. Ravaisson, à l'appui des argumens que, de son côté, il apportait pour en démontrer l'utilité, faisait valoir des considérations aussi justes qu'ingénieuses.

Ces considérations et bien d'autres encore qu'il serait facile d'invoquer, auraient dû, ce semble, et depuis longtemps déjà, nous assurer la fondation d'un musée de moulages. M. E. Guillaume, dont la direction a été si féconde pour la prospérité de notre École des beaux-arts, a, il est vrai, doté cette école d'une collection de plâtres installée avec un goût remarquable, et qui, grâce au zèle intelligent de M. Eugène Muntz, s'est considérablement accrue depuis peu; mais cette belle collection, bien que très libéralement ouverte le dimanche aux visiteurs, reste spécialement destinée à l'instruction des élèves, et un grand nombre des pièces qui la composent sont placées dans des salles réservées à l'étude et dont l'accès par conséquent ne peut être livré au public. Tout récemment enfin, sur les instances réitérées de M. Viollet-Le-Duc, et peu de temps avant la mort du célèbre architecte, la création du musée des moulages

(1) Parmi ceux qui ont essayé d'en montrer la nécessité, il convient de citer M. Vinet, l'ancien bibliothécaire de l'École des beaux-arts; M. A. Dumont (*Gazette des beaux-arts*, 1er mai 1875), et M. René Ménard qui, en 1868, dans son livre sur *la Sculpture antique et moderne*, parlant des difficultés qu'il avait rencontrées pour ses recherches, ne pouvait se défendre d'un sentiment de jalousie en voyant que l'Angleterre nous avait depuis quelque temps déjà devancés dans cette voie.

(2) *Un Musée à créer*. (Voyez la *Revue* du 1er mars 1874.)

avait été résolue; mais, au dernier moment, la chambre des députés refusa d'allouer un modeste crédit de 100,000 francs demandé pour son installation. Heureusement la commission des monumens historiques, prenant à sa charge la réalisation de la partie du projet qui rentrait spécialement dans ses attributions, accepta d'en faire les frais en se contentant de l'octroi d'un local, qui lui fut accordé au Trocadéro. Peut-être la situation de ce local est-elle un peu excentrique; du moins ses dimensions permettront-elles de donner au musée futur un développement suffisant. Mais cette collection, limitée à l'étude comparative de notre sculpture nationale avec les principales écoles de l'antiquité et des temps modernes ne répond que d'une manière bien incomplète à des besoins dont l'évidence ne saurait plus être contestée. Il faut espérer qu'il leur sera enfin donné une prompte satisfaction. Sans parler des avantages positifs que nos artistes y trouveront et de l'éducation du goût public, à laquelle il servirait si puissamment, l'établissement d'un tel musée intéresse au plus haut degré l'avenir même des études archéologiques en France. Si, malgré tant de travaux, l'histoire de l'art antique présente encore bien des obscurités et des incertitudes, peut-être est-ce à cette absence d'un musée de moulages que doit être attribuée, en partie du moins, la rareté actuelle des études d'ensemble qui éclaireraient cette histoire. Depuis longtemps la sculpture grecque, par exemple, n'a plus donné lieu chez nous qu'à des publications partielles, et nous n'avons jusqu'ici rien à opposer à ces ouvrages nombreux qui, chez nos voisins, présentent le tableau du développement entier de cet art, notamment à cette *Plastique* de J. Overbeck, aujourd'hui à sa troisième édition, et qui, comme répertoire de l'état actuel des connaissances, a été mise au courant des découvertes les plus récentes. Il appartiendrait à un écrivain français de nous donner, avec la même étendue de recherches, un livre moins diffus, qui montrât dans sa composition ce goût plus fin, plus délicat, que réclame un si noble sujet. Cette lacune heureusement va bientôt disparaître, et c'est avec une sympathie bien légitime et toujours croissante que nous voyons accueillir la publication du vaste travail si courageusement entrepris par M. G. Perrot, et dans lequel il a commencé à retracer l'histoire de l'art chez les différens peuples de l'antiquité, avec une sûreté d'informations, une méthode et une netteté d'exposition que plus d'une fois déjà les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier.

III.

Le même désir d'instruire et de parler aux yeux que nous avons loué dans l'organisation du musée des moulages a également présidé

au classement du musée égyptien de Berlin. Ce dernier s'est constitué par les acquisitions successives des collections du général Minutoli (1823), de Passalacqua (1827), du consul de France Drovetti (1837) et de M. Saulnier (1839). Les objets qui y sont réunis, exposés d'abord au château de Monbijou, furent, en 1847, transportés au nouveau musée dans le local qu'ils occupent aujourd'hui. Leur installation coïncidant avec le retour de l'expédition scientifique d'Égypte organisée par le roi Frédéric-Guillaume IV, les membres de cette expédition dirigèrent l'aménagement et la décoration des salles dans lesquelles tout ce qu'ils avaient eux-mêmes rapporté fut aussi placé. Ces salles sont au nombre de trois. Un temple, figuré dans l'une d'elles, renferme les statues, les inscriptions et les divers objets ayant rapport au culte; une autre est consacrée aux tombeaux, et dans la dernière on a rassemblé tout ce qui peut nous renseigner sur l'histoire, l'art et la vie publique ou privée des Égyptiens. Toutes trois sont classées suivant l'ordre chronologique, et un excellent catalogue, dû à M. Lepsius, en facilite singulièrement la visite. Une collection de moulages vient encore compléter les indications fournies par les originaux au moyen de reproductions des morceaux les plus remarquables choisis dans d'autres collections. Enfin on a également peint sur les murailles les aspects les plus pittoresques des temples et des principaux monumens échelonnés le long du cours du Nil.

Près du musée égyptien se trouvent les collections ethnographiques et le musée préhistorique. Le local occupé par les premières étant tout à fait insuffisant, il règne aujourd'hui quelque confusion dans leur classement. On a d'ailleurs reconnu que la place de ces curiosités n'était point dans un palais consacré aux arts et que ce voisinage, dont sans doute notre musée de marine du Louvre avait inspiré la malencontreuse idée, n'était aucunement justifié. Leur déplacement prochain a donc été résolu. Quant au musée préhistorique, dont les principales richesses consistent en antiquités trouvées dans le Nord et particulièrement en Prusse, il comprend des bijoux, des armes, des poteries, des vêtemens et des ustensiles de toute sorte provenant surtout de fouilles faites dans des tumulus. Mais, là aussi, le classement laisse fort à désirer, et son incohérence résulte probablement de l'incertitude où l'on est encore relativement à la conservation, dans le local actuel, de ce musée, qui nous paraît en effet destiné à en être exclu dans un avenir assez rapproché. Cette période préhistorique, dont la durée s'est prolongée assez tard dans des contrées où la civilisation n'a que bien lentement pénétré, s'arrête généralement à l'époque carlovingienne; les objets de fabrication plus récente font partie de la collection des antiquités nationales ou de celle du Gewerbe-Museum.

Les œuvres originales de sculpture antique occupent le rez-de-chaussée de l'ancien musée, où elles sont disposées dans des salles portant les désignations suivantes : Sculptures d'Assyrie et de Chypre, Cabinet de la sculpture grecque, Salle des héros et Salle des empereurs romains. Ces œuvres, qui ne sont ni très nombreuses ni surtout très remarquables, ont été pour la plupart achetées par Frédéric II et tirées des châteaux et des jardins royaux où elles étaient dispersées. Une des plus importantes acquisitions de Frédéric fut la collection formée à Rome par le cardinal Melchior de Polignac, et payée 36,000 thalers en 1742. Elle ne comprenait pas moins de trois cents marbres de valeur très inégale. L'art ancien était alors fort peu connu, et les différences de style et même d'exécution trouvaient peu d'appréciateurs. On estimait à l'égal des meilleurs des ouvrages d'un mérite tout à fait secondaire, et les uns comme les autres étaient l'objet de désastreuses restaurations. Parmi les nombreux débris que procuraient alors toutes les fouilles, non-seulement on prenait, sans grand discernement, pour les adapter aux statues, les têtes ou les membres qui s'y ajustaient tant bien que mal, mais on ne se faisait pas faute, marchands ou amateurs, d'altérer de parti-pris des sculptures qu'on décorait ensuite des appellations les plus fantaisistes. La valeur artistique d'une œuvre importait moins que son nom et sa signification, on allait jusqu'à transformer sans scrupule les personnages pour les approprier au rôle qu'on leur attribuait. Un *Apollon avec les Muses*, trouvé en 1735 à Frascati et appartenant à cette collection du cardinal de Polignac, est un exemple mémorable de cette manie d'impudentes restaurations. Les longs vêtements de l'Apollon ayant donné à penser que c'était un homme déguisé en femme, les jeunes pensionnaires de l'Académie de France se chargèrent, d'après le programme que leur traça le possesseur, d'accommoder tout cet ensemble de façon qu'il pût répondre à l'appellation d'*Achille parmi les filles de Lycomède*. Si, en matière de restauration, on est revenu depuis à des idées plus justes, on ne se prive pas toujours de ces baptêmes hasardeux, et l'assurance avec laquelle M. Schliemann essaie de nous persuader que tous les objets découverts par lui ont appartenu à Priam, à Agamemnon et aux héros les plus fameux de l'antiquité homérique, atteste assez la persistance de ce sentiment de vanité indiscrète qui pousse certains possesseurs d'objets d'art à grossir leurs trouvailles par la célébrité des provenances qu'ils leur assignent.

Une acquisition plus heureuse faite par Frédéric fut celle d'un bronze (n° 130 du catalogue) découvert, à ce qu'on croit, dans le Tibre et qui, après avoir passé dans les collections du prince Eugène et du prince Lichtenstein, fut payé à ce dernier 5,000 thalers. Cet

enfant, qui, les bras levés au ciel, invoque l'assistance des dieux avant la lutte, est aujourd'hui encore une des perles du musée et justifie la prédilection qu'avait pour lui Frédéric et l'impatience qu'il manifesta de voir conclure ce marché. La figure, dont la silhouette générale exprime bien le mouvement de prière et d'aspiration, est d'un beau jet. Les formes, sans avoir cette gracilité extrême que nos sculpteurs modernes s'appliquent trop souvent à reproduire, montrent les délicates proportions et les fines attaches de la jeunesse, et il est intéressant de comparer la facture nerveuse de ce bronze où se retrouvent les meilleures qualités de l'art grec, avec celle d'un autre bronze représentant aussi un jeune enfant (n° 140 A) et qui a été trouvé en 1858 près de Xanten, dans un banc de sable du Rhin. L'exécution, ici, bien qu'appartenant à la bonne époque de l'art romain, n'a plus la même fleur de finesse; la fonte même est plus grossière et alourdit encore des contours déjà un peu épais.

Parmi les marbres il n'en est guère qui méritent d'être signalés. Notons cependant un *Auguste* (n° 873), acquis pour 26,000 francs à la vente de la galerie Pourtalès; une *Joueuse d'osselets* (n° 74) et surtout une *Bacchante* (n° 755 A), achetée en 1874 à Rome et provenant de fouilles faites dans le Palais des césars. La tête et les bras manquent à cette statue, qui rappelle d'une manière frappante une autre statue de *Danseuse*, de dimensions plus petites, qui se trouve à Paris au cabinet des médailles et dont, suivant une habitude que nous avons louée, le moulage a été placé tout à côté de l'œuvre de Berlin. Mais celle-ci nous paraît très supérieure; le mouvement en est plus élégant, plus accusé, et le travail y a plus de distinction. C'est une merveille de grâce que ce jeune corps qui pose à peine sur ses petits pieds et semble rebondir. Le torse, à demi renversé, se cambre en dessinant une ligne sinueuse d'une souplesse charmante, dont les draperies flottantes ou ajustées voilent ou précisent les contours.

La collection connue sous le nom d'*Antiquarium* et qui est exposée au second étage du nouveau musée comprend tous les petits objets dont l'étude peut éclairer l'histoire de l'art dans l'antiquité. Sans être encombrée, cette collection réunit un choix de types assez nombreux et assez distincts pour nous fournir sur les manifestations successives de l'art chez les anciens de précieuses indications. Nous retrouvons ici un nouvel exemple du caractère uniforme qu'offrent partout ses premiers essais dans des statuettes ou des vases provenant de Chypre ou d'autres îles de l'Archipel et présentant une analogie évidente avec ces ouvrages grossiers qui, de notre temps encore, se voient chez les peuplades les plus sauvages de l'Afrique ou de l'Océanie. Des imitations plus ou moins maladroites de plantes ou d'animaux empruntés à la flore et à la faune locales et des com-

binaisons naïves de lignes droites ou courbes composent cette ornementation élémentaire, dont des objets usuels, — ouvrages en osier ou en paille, nattes, étoffes, armes et poteries, — nous montrent les premières apparitions. Il y a là pour l'art une origine assurément bien modeste, mais où se marque déjà la permanence de ce sentiment du beau qui, se rencontrant chez tous les peuples et dans tous les temps, est bien faite pour frapper les esprits philosophiques. Les efforts et les progrès de ces diverses fabrications sont comme les étapes successives du travail humain, qui, aux prises avec la matière et s'appliquant à triompher de ses résistances, arrive, après bien des tâtonnemens, à trouver la façon de traiter chaque substance et le genre de décoration qui convient le mieux à sa nature et à la destination qu'elle doit recevoir. Dans les industries qui confinent à l'art, ces convenances d'appropriation des formes à la matière et aux usages constituent peu à peu des règles et des principes qui, respectés partout aux bonnes époques de production, comportent cependant chez chaque nation les modifications de détail que lui ont dictées son goût propre et ses traditions.

L'Antiquarium a été divisé en cinq grandes sections : les bronzes, les terres cuites, les bijoux et les pierres gravées, les vases peints et enfin tous les objets qui ne rentraient pas dans ces diverses catégories. Comme toujours, pour le classement de chaque section, l'ordre chronologique a été adopté suivant le lieu de provenance des objets ou suivant leur nature, selon que les rapprochemens ont paru devoir être plus ou moins instructifs. On peut ainsi, dans un pays comme la Grèce, où l'art a fourni son complet développement, constater ses filiations, ses emprunts, le suivre depuis sa naissance jusqu'à l'époque de sa maturité et de sa perfection. D'autres contrées telles que la Phénicie nous offrent l'exemple d'un art cosmopolite qui n'arrivera jamais à s'émanciper et qui, prenant un peu partout ses inspirations, en Égypte, en Assyrie, a exercé cependant, à l'origine, une influence positive sur l'art de la Grèce. Le musée de Berlin possède même certains bustes phéniciens dont les types archaïques sont identiques à ceux des statues des frontons d'Égine. Chez d'autres peuples enfin, chez les Étrusques entre autres, on peut reconnaître un art indigène qui semble destiné à avoir sa vie propre, mais dont, à un certain moment, le développement est interrompu par des influences étrangères qui finissent par le supplanter. L'ornementation des armes d'un chef étrusque (dans le tombeau duquel on a retrouvé le squelette de son cheval également enterré avec lui), est un spécimen remarquable de cet art primitif de l'Étrurie; et, d'un autre côté, une amphore, aussi de style étrusque, découverte à Schartzenbach, dans la principauté de Birkenfeld, prouve l'ancien-

neté des relations commerciales qui, à une époque très reculée, se seraient étendues de l'Italie jusqu'au centre de l'Allemagne.

Nous trouvons également à l'Antiquarium une assez riche réunion de petits bronzes grecs ou romains : vases, miroirs, lampes, statuettes, objets de toilette, etc., qui par leur variété ou par les sujets dont ils sont décorés nous initient aux détails intimes de la vie des anciens. Un des bronzes les plus précieux de cette collection, *Thésée combattant le Minotaure*, découvert en 1878 dans la partie supérieure de la vallée du Méandre, a fourni à M. A. Conze l'occasion d'une étude intéressante sur les procédés de fonte, la composition du métal (1) et le caractère même de ce groupe, qui, n'étant point supporté par une base, était destiné à être suspendu de manière à se détacher sur un fond uni. Le monstre, figuré avec un corps d'homme et une tête de taureau, n'oppose plus qu'une faible résistance aux efforts du jeune héros qui, l'ayant saisi par les cornes, s'apprête à le terrasser. Avec son visage énergique, sa large poitrine et ses jambes nerveuses et agiles, Thésée présente un type accompli de courage et de force. Les mains seules sont un peu lourdes d'exécution, mais la correction et la vivante facilité du modelé de ces deux corps qui luttent ainsi enlacés dans le vide, le mouvement des lignes, l'originalité même de la composition et la grandeur de l'aspect obtenu avec des dimensions aussi restreintes recommandent assez ce bel ouvrage, dont la date paraît d'ailleurs difficile à déterminer.

Parmi les terres cuites, il convient de remarquer un certain nombre de plaques votives sur lesquelles sont peintes des offrandes accompagnées d'inscriptions, les unes et les autres destinées à obtenir, en vue d'une entreprise, d'un voyage ou d'une navigation, la protection des divinités spéciales auxquelles elles étaient dédiées; pratique curieuse et qui atteste la constance des mêmes procédés imaginés par la piété de toutes les époques et dans tous les cultes. Un choix heureux de figurines de Tanagra suffit à nous donner idée de la variété de cet art charmant qui met à tout ce qu'il a touché son cachet de grâce ou de beauté. Quelques-unes de ces mignonnes statuettes ont bien pu, nous le croyons, avoir les significations symboliques et le caractère sacré qu'à grand renfort de textes et de savantes explications on leur a attribué; mais nous nous contenterons de voir dans le plus grand nombre d'entre elles de simples sujets décoratifs. Sans trop chercher quels graves mystères peuvent se dérober sous des apparences si plaisantes à voir, il nous

(1) L'analyse chimique a donné un peu plus de 92 parties de cuivre et près de 8 parties d'étain seulement, pour la composition de ce bronze.

suffira de récréer nos regards avec ces fillettes qui jouent entre elles ou qui, en prenant des poses coquettes, se coiffent, s'attifent ou se drapent dans leurs vêtemens. Nous ne nous défendrons pas davantage de sourire en face de ces personnages grotesques, dont les travers ou les difformités physiques ont été tournés en charge d'une façon si piquante par des artisans ignorés de cette Béotie, qui n'était pourtant pas réputée pour sa finesse. Le plus souvent ces figurines sont isolées ou groupées deux à deux; peut-être étaient-elles quelquefois disposées de manière à former un ensemble. C'est du moins ce que tendraient à démontrer deux petits frontons exposés dans une des vitrines de l'Antiquarium et contenant chacun une série de plusieurs de ces statuettes participant à une scène et représentant l'*Enlèvement de Perséphone par Hadès* et celui d'*Hélène par Thésée*. Dans l'un et l'autre, le char, attelé de quatre chevaux et portant déjà le ravisseur et sa victime, occupe le centre; puis, de chaque côté, d'autres personnages, dont la taille va en décroissant jusqu'aux extrémités, sont rangés symétriquement et manifestent leur émotion. Les derniers, couchés et tournant le dos à la scène, ne semblent pas s'être encore aperçus du rapt qui vient d'avoir lieu. Ainsi présentées, les deux scènes peuvent paraître assez plausibles; mais, si satisfaisant qu'il soit pour le regard, l'arrangement des figures est loin d'offrir un caractère de certitude absolu. Si nous en croyons un bon juge en ces matières, il y aurait même là un nouvel exemple de ces fraudes audacieuses qui, pour être devenues aujourd'hui plus difficiles à pratiquer, tentent toujours la cupidité des trafiquans d'objets d'art. Voyageant en Grèce, le fin connaisseur de qui nous tenons le récit de cette aventure aurait lui-même, et bien involontairement, inspiré l'idée de cette fraude à un marchand qui lui proposait l'acquisition de ces figurines pour un prix déjà fort élevé. Sur son refus et sur l'indication donnée par lui, d'une manière assez vague, de la possibilité d'un groupement primitif de ces statuettes, non-seulement le négociant peu scrupuleux abonda dans ce sens, mais, flairant là une occasion de vente plus facile et plus lucrative, il fit opérer aussitôt un travail de restauration et d'additions habilement dissimulées par des dorures ternies après coup et combinées de façon à rendre cet arrangement tout à fait vraisemblable. L'achat fut, en effet, conclu peu de temps après pour le compte du gouvernement allemand et payé une somme assez forte. Par malheur, dans le trajet de la Grèce à Berlin, le précieux colis ayant été un peu trop vivement secoué à la douane, des cassures firent apparaître la fraîcheur des morceaux rapportés et la ruse se découvrit. On ajoute même que l'agent qui s'était ainsi laissé tromper reçut aussitôt, par télégramme, l'annonce de son rappel immédiat, en vertu d'un de ces procédés sommaires d'exécution

dont en Allemagne l'autorité militaire n'a pas seule le privilège et qui ont pour but de tenir en haleine tous les fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, et bien qu'en effet, à y regarder de près, les dimensions et même les attitudes de certaines figures ne semblent pas se rapporter très exactement à cette disposition hypothétique des deux frontons, ces figures ont du moins un mérite d'art très réel et quelques-unes même sont tout à fait remarquables.

La collection des vases peints, riche et surtout bien composée, comprend, entre autres, les lécythes les plus grands qui soient connus. La décoration de ces vases offre une grande variété; les uns sont monochromes, d'autres présentent des essais de coloration; sur d'autres enfin, un simple trait indique le contour des personnages, mais il est tracé d'une main si sûre, avec une si parfaite intelligence de la forme, que c'est là encore une occasion pour nous d'admirer cet art grec qui, dans des objets tout à fait usuels, arrive à se manifester d'une manière aussi excellente. A l'intérêt esthétique les scènes ainsi figurées joignent souvent celui des révélations de toute nature sur l'antiquité. Tel vase, par exemple, semble destiné à présenter un résumé des soins divers qu'embrasse l'éducation des jeunes gens et, en nous les montrant occupés à écrire, s'exerçant à la lutte ou jouant de la lyre, il nous fait voir, à côté de la part faite au développement du corps et à l'instruction de l'esprit, celle qui était réservée à la culture des arts. Sur tel autre, Minerve, la déesse de l'intelligence, est figurée comme patronne de la sculpture, l'art athénien par excellence; sous les yeux d'un statuaire attentif à ses leçons, elle modèle avec l'argile plastique un cheval dont les formes rappellent celles des chevaux du Parthénon. Quelques fragmens de peintures provenant de Pompéi ou d'Herculanum, appliqués sur les murailles de cette salle, nous offrent des spécimens de la décoration intérieure des maisons romaines, et une mosaïque, l'une des plus belles connues, trouvée dans la villa d'Hadrien et qui date probablement de cet empereur, représente un *Combat de centaures contre des bêtes féroces*, dans lequel les mouvemens et les expressions de ces fauves sont très habilement rendus.

Enfin, outre ses bijoux étrusques, grecs ou romains et ses pierres gravées ou sculptées, parmi lesquelles nous remarquons un onyx plus petit que le vase de Brunswick, mais d'un travail beaucoup plus fin, la collection des objets précieux renferme le fameux trésor de Hildesheim, qu'ont fait assez connaître chez nous de nombreuses reproductions obtenues par la galvanoplastie, qui ont paru à différentes expositions. Cette partie des collections, déjà fort importante, on le voit, va bientôt recevoir encore les très nombreux objets recueillis par M. Schliemann dans ses fouilles de Mycènes et de la Troade, et offerts par lui à l'empire allemand. Les démonstrations

les plus chaleureuses de la reconnaissance publique ont été, à cette occasion, prodiguées au donateur, qui, tout récemment encore, dans une fête donnée en son honneur par la ville de Berlin, recevait le titre de citoyen honoraire de cette ville, tandis que Mme Schliemann, accueillie elle-même par des complimens aussi flatteurs qu'inattendus, était comparée à Iphigénie. L'hommage peut, sous cette forme, paraître d'une poésie excessive ; mais ces témoignages de gratitude ont leur utilité pratique, puisqu'ils sont de nature à encourager la générosité d'autres amateurs et à provoquer de nouveaux dons en faveur des musées.

Le cabinet des médailles forme à Berlin une section distincte des musées et, bien qu'une partie des richesses qu'il possède ait été acquise déjà par le grand-électeur, on peut dire qu'il est cependant de fondation assez récente. Mais ses richesses, méthodiquement classées, se sont très rapidement accrues dans ces derniers temps, grâce aux acquisitions successives de collections de premier ordre, telles que celles du général Fox en 1873, du comte Prokesch en 1875 et celle du colonel Guthrie l'année suivante. Il est vrai que cette section figure pour le chiffre le plus élevé dans la moyenne annuelle des crédits que nous avons donnée précédemment. Aujourd'hui, le cabinet de Berlin compte plus de deux cent mille pièces et doit être cité immédiatement après ceux de Paris et de Londres, avec lesquels, sur certains points, il peut soutenir la comparaison.

Le palais des musées nationaux renfermait aussi autrefois une collection d'objets d'art de la période chrétienne (bronzes, ivoires, sculptures en bois, émaux ou bijoux) qui provenaient du trésor royal. Mais ces objets, distraits du local qu'ils occupaient primitivement, ont servi à former le noyau du musée d'art industriel (Kunst-Gewerbe-Museum) maintenant installé dans un magnifique édifice qui, tout récemment, vient d'être inauguré. Quelques vitrines cependant, encore disposées dans les salles de sculptures de la renaissance, contiennent un petit nombre d'œuvres originales et notamment une série de plaquettes en cuivre dont plusieurs sont d'un travail très fin. Citons entre autres un petit bas-relief attribué à Verrocchio et représentant un chevalier qui perce de sa lance un monstre à tête de lion et à queue de serpent : le type et le mouvement du cheval de ce bas-relief se retrouvent dans certains dessins de Léonard de Vinci. Notons encore un *Ensevelissement du Christ*, par Riccio, semblable à l'exemplaire que nous possédons au Louvre ; une *Ronde d'enfans*, par Donatello ; enfin un *Orphée et Eurydice*, qui, sauf de légères variantes, reproduit une autre plaquette, appartenant à M. Dreyfus, et que, d'après le monogramme qui y est figuré en relief, on avait cru devoir attribuer à J. de Barbari, le maître au

caducée, tandis qu'elle porte, en réalité, la marque de P. Vischer : un trident flanqué de deux petits poissons.

Enfin, la réunion des sculptures de la renaissance italienne est une des sections les plus intéressantes du musée de Berlin. La plupart ont été acquises, dans ces dernières années, en Italie, par M. Bode, dont la compétence relativement à cette période de l'art est bien connue. Le caractère franchement naturaliste des premières œuvres de l'école florentine s'accuse d'une manière encore exagérée dans une statue en bronze de Donatello, le *Saint Jean*, qu'il fit en 1423 pour les fonts baptismaux d'Orviéto. C'est un vrai modèle d'anatomie que ce mangeur de sauterelles réduit par son régime à l'état de squelette. Les mêmes formes anguleuses se remarquent dans un *Christ* au visage décharné dont la laideur est tout à fait effroyable : Mino da Fiesole, qui en est l'auteur, nous avait habitués à plus de grâce. Voici, à côté, signé du même artiste et daté de 1454 (1), le buste de Nicolo Strozzi, une tête énergique, au menton débordant, à l'énorme encolure. Puis, pour continuer cette galerie d'illustrations florentines, un autre Strozzi, Filippo, le riche banquier, avec cette expression de volonté et de rudesse matoise qui se retrouve également dans son buste en marbre du Louvre, répétition à peu près identique de la terre cuite de Berlin et due, comme celle-ci, au talent de Benedetto da Majano. La vérité physionomique est ici d'une puissance extrême, et le modelé scrupuleusement poursuivi porte, jusque dans les moindres détails les accens mêmes de la vie : on dirait un Holbein sculpté. Comme pour ajouter encore à la force du naturalisme, cette terre cuite est peinte de ces colorations assez brutales fort usitées à cette époque et que nous montrent également deux autres bustes de florentins célèbres : Lorenzo de Médicis (n° 674) et ce Rucellai (n° 1037) qui fonda le palais de ce nom et l'église Santa-Maria-Novella. A voir ces colorations qui essaient de calquer celles de la réalité elle-même, il semblerait que la sculpture, encore peu fixée sur son but, se préoccupât surtout alors de procurer l'illusion de la nature. Pour y parvenir, elle emprunte, en effet, des procédés à la peinture et les limites entre les deux arts restent longtemps indécises. Ils empiètent encore l'un sur l'autre, mais de façon déjà plus discrète, quand il ne s'agit plus de retracer l'image vivante d'un contemporain; et les douces nuances dont sont teintées les madones des Della Robbia et aussi cette Vierge de Michelozzo qui se détache sur un fond d'or, loin d'être choquantes, ajoutent plutôt au charme de ces œuvres exquises, parce qu'au lieu de prétendre à une imitation absolue de la nature, elles procèdent d'un parti-pris décoratif très admissible.

(1) Une inscription placée sous ce buste nous apprend qu'à cette date, sous Nicolas V par conséquent, Mino était déjà fixé à Rome.

Cette alliance étroite se traduit longtemps encore dans les deux arts par un choix fréquent des mêmes sujets et par une entière similitude dans la façon de les traiter. C'est ainsi qu'un bas-relief représentant *l'Annonciation* reproduit exactement la disposition d'une *Annonciation* peinte par Sandro Botticelli. Mais ce n'est pas seulement dans l'art qu'apparaissent ces similitudes : on croirait, à certains momens, que la nature, en donnant l'exemple, se répète et se copie dans ces visages humains qui affectent à une même époque des traits pareils et offrent visiblement entre eux un air de famille. Un buste de Marietta di Lorenzo nous donnerait à le penser, et, bien des fois déjà, dans des collections privées, au Louvre et en Italie, nous avons rencontré ce type de jeunes filles aux longs traits, aux yeux pudiquement baissés. Leur maintien est grave, et leur expression un peu triste, assez impénétrable, ne nous renseigne guère sur leur caractère. Ne cherchons pas trop ce qu'ont été leurs vies : les chroniques d'alors nous apprendraient, parfois assez crûment, quelles mœurs se cachaient derrière cette apparente réserve.

De Jacopo della Quercia le musée de Berlin possède deux sculptures en bois (nos 1071, 1072) : *Marie* et *l'Ange Gabriel*, des figures sveltes, pleines de grâce et de douceur, d'une exécution très large, également remarquable par la grandeur et la naïveté. Michel-Ange lui-même est ici représenté par un *Saint Jean*, qu'il exécuta pour Lorenzo di Pier Francesco de Medicis. Le jeune solitaire s'apprête à boire dans une corne de chèvre le miel qu'il vient d'exprimer d'un rayon ; sa bouche, entr'ouverte, grimace d'une manière assez disgracieuse et l'expression de son visage paraît d'un réalisme un peu puéril. Mais la souplesse et les heureuses proportions de ce jeune corps sont très finement rendues ; c'est là une de ces études scrupuleuses par lesquelles les maîtres achètent la liberté et l'aisance dont plus tard ils feront preuve.

Quant aux œuvres de la statuaire moderne qui sont ici en très petit nombre, nous nous contenterons de mentionner une petite réduction en bronze de la *Statue équestre du grand électeur*, par Schlüter, un des rares sculpteurs de talent que l'Allemagne ait produits avant Rauch ; et le meilleur ouvrage de Pigalle, le *Mercure attachant ses talonnières*, marbre donné par Louis XV à Frédéric II, et dont nous avons au Louvre une réduction et aussi un moulage en plomb qui a longtemps orné le jardin du Luxembourg, où il s'est fort détérioré. Mais le principal intérêt qu'offre la sculpture au musée de Berlin réside surtout, nous le verrons, dans les ouvrages antiques dont les fouilles d'Olympie et de Pergame ont amené la découverte et qui sont venus renouveler de la manière la plus imprévue les études sur l'art grec.

ÉMILE MICHEL.

REVUE LITTÉRAIRE

LIEU-COMMUN SUR L'INVENTION

Il y a des querelles, soi-disant littéraires, où toute la question, de quelque belles phrases qu'on l'habille, n'est manifestement que d'une vanité blessée, quand encore elle n'est pas, purement et simplement, d'un intérêt lésé. Mais il y en a quelques-unes aussi, par bonheur, de loin en loin, qui enveloppent une question de principe; et si tel n'est pas tout à fait, tel devrait être au moins le cas de la récente querelle de l'auteur de *la Fiammina* contre l'auteur d'*Odette*.

Les faits sont assez connus. Il y a six semaines, sur la scène du Vaudeville, M. Victorien Sardou donnait une pièce, qui réussissait : M. Mario Uchard prétendait y reconnaître son bien, et, par-devant l'opinion, réclamait sa part du succès. Voilà tout le débat. On regrettera vivement que M. Mario Uchard l'ait cru devoir porter, si ce qu'on dit est vrai, devant les tribunaux, qui, dans l'espèce, n'ayant rien à voir, n'auront aussi rien à trancher. Trois magistrats en robe, s'ils sont hommes d'esprit, allégueront leur incompétence, et ne retiendront de la cause que ce qui leur en appartient, comme à tout le monde, quand ils ont une fois déposé la robe et qu'ils ne jugent plus à titre de magistrats. Mais ce qu'on regrettera plus vivement encore, c'est que M. Victorien Sardou n'ait pas pris plus hardiment lui-même en main sa propre cause. Car il avait une belle occasion d'en finir avec cette puérile et vaine accusation de plagiat, que les ennemis de sa manière (ou peut-être aussi de la continuité de ses succès), depuis tantôt vingt ans, ne manquent pas de renouveler à l'apparition de chacune de ses pièces. Et ne valait-il pas bien la peine

de montrer à l'opinion l'une de ses plus singulières méprises, qui est de mettre l'*invention*, au théâtre comme dans le roman, là justement où elle n'est pas, ni ne sera jamais ?

C'est qu'en vérité ce mot d'*invention*, par une mauvaise fortune qu'aussi bien il partage presque avec tous les mots de la langue littéraire, est des plus généraux qu'il se puisse, et, partant, des plus vagues. On a bientôt dit d'un artiste qu'il manque d'*invention*, comme d'un écrivain qu'il manque de *style*, et les autres ont l'air de vous entendre, et l'on croit que l'on s'entend soi-même; mais ce que c'est que le style et ce que c'est que l'*invention*, voilà ce qu'il est moins vite fait de dire, et de dire avec précision. Essayez cependant de presser un peu les mots, non pas même de les définir, et vous vous apercevrez que sans doute vous parliez, et l'on vous répondait, mais on ne se comprenait qu'à la condition de ne pas s'expliquer et d'enfermer chacun là-dessous les idées les plus contradictoires. Ceux qui croient, par exemple, avoir tout dit, et prononcé sans appel, quand ils ont déclaré d'une œuvre qu'elle est de *convention*, ne réfléchissent pas qu'il n'y a d'art et de littérature qu'à condition de certaines *conventions*, et que, par conséquent, s'il est une *convention* ridicule, c'est de commencer par inscrire à l'entrée de l'école qu'on les violera toutes. Ainsi, ceux qui mettent l'*invention* (et c'est presque tout le monde aujourd'hui) dans la faculté de trouver du nouveau, ne font pas attention que, si par hasard l'*invention* consistait à ce peu de chose, ils ne citeraient presque pas un grand nom, dans l'histoire de la littérature ou de l'art, qu'il ne fallût déposséder de sa gloire deux ou trois fois séculaire pour y substituer quelque précurseur obscur, à bon droit oublié. C'est, en passant, le secret de l'admiration déréglée que notre temps affecte pour les primitifs de l'art ou de la littérature. Mais je soutiens contre eux, en écartant d'ici toute autre forme d'art et m'en tenant au théâtre seul, que quiconque a voulu mettre à la scène un sujet entièrement nouveau n'en a jamais tiré qu'un demi chef-d'œuvre, parfois; et le plus souvent, si grand qu'il fût d'ailleurs, une œuvre au-dessous du médiocre. Connaissez-vous les premières comédies ou tragi-comédies de celui qui devait être un jour le grand Corneille? Parcourez au moins *Clitandre*, et n'en communiquez votre avis à personne : c'est une marque de respect et de piété que vous devez à l'auteur de *Polyeucte*. Mais avez-vous lu ses dernières tragédies? C'est la rage d'inventer, et d'inventer en faisant du nouveau, qui l'a positivement perdu. La nature elle-même, dans cette longue élaboration des formes qu'elle poursuit à travers les siècles, n'atteint pas tout à coup la perfection de ses ouvrages. C'est ainsi qu'au théâtre il semble que la nouveauté défie l'habileté de l'artiste et que, si savante que soit la main de l'ouvrier, aucune matière ne se laisse d'abord, et du premier coup, façonner en chef-d'œuvre.

Je ne veux apporter en exemple aucune de ces œuvres secondaires dont on pourrait discuter l'originalité. Mais voyez comme les grands poètes semblent avoir choisi, de préférence à toutes les autres, ces matières en quelque sorte usées, rebattues, et comme avilies par un long service, pour y exercer souverainement leurs reprises! Était-elle assez banale, avait-elle assez traîné de bouche en bouche, la *Véridique histoire de l'horrible crime et de l'épouvantable punition du docteur Faust*, lorsque Goethe la jugea digne de lui fournir son chef-d'œuvre? Encore si ce n'avait été qu'une légende, une de ces légendes que l'on conte le soir, au village, sous le manteau de la cheminée, quand le vent fait rage au dehors! mais le drame en était sorti depuis déjà longtemps; et, sur les théâtres de marionnettes, dans toutes les foires d'Allemagne, les paysans, mêlés au populaire des villes, avaient entendu le nécromant contracter avec Méphistophélès son pacte diabolique. Un Français l'avait traduite, un Anglais l'avait mise à la scène, et la critique allemande n'a pas sauvé de l'oubli moins de huit ou dix versions de ce *Docteur Faust, célèbre dans le monde entier :* c'est ici le titre de la pièce telle qu'on la jouait probablement encore sur les tréteaux de Strasbourg, dans le temps même que Goethe y étudiait.

Ce que le poète a fait d'emprunts hardis à la légende et au drame populaire, on le sait, et lui-même n'a jamais eu la faiblesse de le vouloir dissimuler. Quiconque ne s'arrêtera pas à quelques différences légères est d'abord en droit de dire que l'allure générale du sujet est demeurée dans le poème de Goethe ce qu'elle était depuis cent cinquante ou deux cents ans dans la pièce de marionnettes. Goethe était en effet guidé par un trop profond instinct des lois de l'invention poétique pour ne pas sentir qu'il n'avait pas le droit de dénaturer ou d'altérer seulement le sens de la légende. Il n'y a que les municipalités modernes pour nettoyer un monument gothique et le dépouiller de cette couleur la plus magique de toutes, qui est la couleur du temps. Mais, outre l'allure générale, ce sont les incidens particuliers aussi, quelques-uns mêmes de ceux, comme on l'a dit, « où brille sa plus poétique et plus incontestable originalité, » qui rappellent de près les incidens accoutumés du *Faust* populaire. Goethe n'a pas *inventé* le monologue de Faust, au début de la première partie du drame : il l'a pris tout indiqué dans celui que l'on voudra des *Faust-marionnette*. Goethe n'a pas *inventé* la scène où le naïf écolier vient consulter Méphistophélès déguisé sous la robe et la barbe de Faust : elle est manifestement en germe dans le *Faust* d'Augsbourg. Goethe n'a pas *inventé* la scène de la taverne d'Auerbach, et si l'esprit fort du *Faust* de Cologne ne s'appelle pas Altmayer, il n'en est pas moins échaudé par l'artifice de Méphistophélès, comme dans le *Faust* du poète. Il est même assez curieux de noter que, si Goethe ne le foudroie pas, comme dans le *Faust* de Cologne, c'est qu'il a mieux aimé retourner du drame jusqu'à

la légende et visiblement mettre en scène le passage que voici : « *Lors il leur fit venir sur la table une vigne avec ses grappes de raisin, dont un chacun prit sa part*. Il commanda puis après de prendre un couteau, de le mettre à la racine comme s'ils eussent voulu couper, néanmoins ils n'en purent pas venir à bout... *Lors ils s'arrêtèrent tous et se tinrent l'un l'autre par le nez et un couteau dessus*. Quand donc puis après ils voulurent, ils purent couper les grappes. » Faut-il continuer l'énumération? Goethe n'a pas *inventé* la scène du Brocken; elle est déjà dans plusieurs des pièces populaires: on cite notamment la version de Strasbourg. Goethe n'a pas *inventé* l'apparition de Faust et de Méphistophélès à la cour de l'empereur: elle était d'autant plus connue qu'elle présentait aux montreurs de marionnettes l'occasion d'égayer de quelques tours de magie blanche l'émouvante représentation. Goethe enfin n'a pas *inventé* cette évocation d'Hélène, dont l'acte, dans la seconde partie de *Faust*, marque, comme l'on sait, le point culminant de la mystique du poème : Hélène figure dans toutes les versions du drame populaire; elle figure déjà dans la légende; elle figure enfin « plus belle que la soirée vêtue de la beauté de ses milliers d'étoiles; — plus brillante que Jupiter quand il apparut en flammes à la malheureuse Sémélé; — plus adorable que le monarque de la mer dans les bras de la capricieuse Aréthuse, » dans le *Faust* anglais de Christophe Marlowe (1).

L'originalité de Goethe en est-elle diminuée? Mais au contraire, et c'est ici précisément qu'elle éclate: je ne veux pas dire dans l'ampleur et la richesse de développement qu'il donne aux maigres indications de la légende; je ne veux pas même dire dans ce que, de son propre fonds de poète, il ajoute à ce que le prosaïsme du drame populaire n'avait fait à peine que toucher: je veux dire, et j'ose dire, dans la docilité avec laquelle il se laisse guider aux suggestions du vieux thème; dans la sûreté d'instinct avec laquelle il y sait démêler ce qui ne convenait qu'aux divertissemens forains de ce qui convient à la réalisation d'une grande œuvre; dans cette confiance enfin tout olympienne avec laquelle il emprunte, comme quelqu'un qui sait bien qu'il peut rendre au centuple, et, qu'après tout, donner une forme durable à cette matière, amorphe pour ainsi dire, diffuse et répandue comme à l'état cosmique, c'est là ce qui s'appelle inventer (1). On dira peut-être, ici, qu'en inventant le personnage de Marguerite, dont effectivement il n'y a pas trace dans le drame populaire, ou si faible et si

(1) Voyez, pour le développement de tout ce que nous nous contentons ici d'indiquer : François-Victor Hugo, *le Faust anglais de Marlowe*, Paris, 1858, Lévy; Charles Magnin, *Histoire des marionnettes*, Paris, 1862, Lévy, un excellent livre, trop rarement cité; et surtout G. von Lœper, *Faust, mit Einleitung und erläuternden Anmerkungen*, 2 vol., Berlin, 1879; Hempel.

douteuse qu'il est inutile d'en parler, Goethe a déplacé le centre de l'action, modifié dans ses profondeurs l'économie de l'intrigue, et, par conséquent, sur la donnée légendaire, construit un drame tout nouveau. Je n'y veux pas contredire. Car, si par une supposition dont je supplie qu'on me pardonne l'impiété, j'enlève de *Faust*, pour un instant, le personnage de Marguerite, je vois bien que le poème garde toute sa valeur épique, philosophique, symbolique, mais il ne faut pas douter qu'il ne perdît le meilleur de sa valeur dramatique. Admettons donc qu'il y ait, par la seule création de Marguerite, non-seulement renouvellement, mais, au vrai, transformation du vieux drame, et dans le sens tout à fait étroit du mot, une part certaine d'invention. Cherchons donc un autre exemple, et après avoir consulté Goethe, consultons maintenant Molière.

Ce fut « un grand et habile picoreur, » ou du moins, il en eut en son temps la réputation. Et, de fait, relever, dans sa prose ou dans ses vers, tout ce qu'il s'est permis, avec une liberté souveraine, d'imitations, de traductions, d'emprunts, c'est ce qu'on ne saurait faire au courant de la plume, tant il faut convenir que les endroits sont nombreux, et tant aussi les citations seraient longues. Et puis ne serait-ce pas trop abaisser la question? Ceux-là mêmes qui réduisent l'invention à cet art subalterne de machiner des combinaisons uniques oseraient-ils bien disputer à Molière le droit de faire passer telle scène entière du *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, dans ses *Fourberies de Scapin*, ou même, jusque dans son *Avare*, tout un long monologue des *Esprits*, de Pierre Larivey? Mais nous, qui ne renfermons pas l'invention dans ces bornes étroites, nous félicitons Cyrano de Bergerac et Pierre Larivey de l'honneur qu'il a plu à Molière de leur faire. Car enfin n'est-il pas vrai qu'ils ne vous sont connus pour avoir eu des « idées de monologue, » ou des « idées de scène, » qu'autant que l'autre a bien voulu s'en apercevoir, et nous l'apprendre en les leur dérobant? Laissons donc ce détail. Laissons aussi de côté telle et telle grande pièce, *l'Étourdi*, par exemple, ou encore l'*Amphitryon;* ce sont imitations trop ouvertement déclarées, et la démonstration nous serait trop facile. On peut noter au passage que le vers de Molière n'a peut-être jamais été plus joyeux, plus retentissant, plus sonore que dans *l'Étourdi*, ni jamais plus plein, plus libre, plus élégant que dans l'*Amphitryon*. Et c'est bien une manière, en effet, de renouveler un sujet, et qui, peut-être, n'est pas à la portée de tout le monde. Il ne reste pourtant pas moins que l'*Amphitryon*, conçu dans les données de la comédie latine, et *l'Étourdi*, dessiné sur le plan de la comédie italienne, auraient ce tort, pour aujourd'hui, de n'être pas assez approchés de la vie réelle, assez voisins, si je puis dire, de l'humanité de tous les temps et de tous les lieux. Il me semble que *l'École des femmes* échappe à ce reproche.

Je n'irai pas rechercher l'origine de *l'École des femmes* dans les

Facétieuses Nuits de Straparole ou dans le *Pecorone* de Ser Giovanni. On le pourrait et on l'a fait. Mais, comme le remarque M. Paul Mesnard, si l'on veut voir le fond de *l'École des femmes* dans l'aventure « d'un amant qui prend pour confident son rival même et n'en réussit pas moins à le tromper, » alors, il n'y a plus de raison pour ne pas remonter jusqu'au bon Hérodote, et lui-même, d'où tient-il l'histoire du roi Candaule? Ajoutez que, lorsque Molière fait tant que d'emprunter, il emprunte plus délibérément : c'est à Scarron qu'il a pris le vrai sujet de *l'École des femmes.*

Combien y a-t-il de lecteurs qui connaissent les *Nouvelles tragi-comiques* du joyeux paralytique? Cependant, la première, au moins, a joué d'un singulier bonheur. Beaumarchais en a repris le titre, qu'il a rendu fameux (c'est *la Précaution inutile*); quelque chose même en a passé jusque dans *le Mariage de Figaro.* Sedaine en a tiré *la Gageure imprévue :* il eût mieux fait de l'y laisser. Molière enfin y a trouvé le sujet de *l'École des femmes.* Et le sujet, remarquez-le bien, non pas dans sa généralité vague et dans sa moralité banale, définie par Scarron lui-même, à savoir ; « que sans le bon sens la vertu ne peut être parfaite, » et qu'une « sotte ne peut être honnête femme sans le secours d'autrui ; » mais le sujet tout construit, et la machine tout échafaudée, de telle sorte que la *poussée* s'exerce précisément aux mêmes points dans la fort médiocre nouvelle de Scarron, mal venue, confuse, invraisemblable, souvent grossière, et le chef-d'œuvre de Molière. L'élément comique, d'abord, est le même dans *l'École des femmes* et dans *la Précaution inutile* (je veux dire la nouvelle de Scarron, car, comme la comédie de Beaumarchais est encore une version du même thème, on pourrait s'y tromper) et cet élément n'est autre que l'ironique persistance avec laquelle leurs mesures les mieux prises et leurs ruses les mieux ourdies se retournent contre le dom Pèdre de Scarron et l'Arnolphe de Molière. Les ressorts de l'intrigue y sont les mêmes aussi : l'éducation de la jeune fille,

Dans un petit couvent, loin de toute pratique ;

autour d'elle (ce sont les termes de Scarron) « les valets les plus sots » et « les servantes les plus sottes ; » le voyage de dom Pèdre et l'absence d'Arnolphe ; le gentilhomme qui passe et repasse sous les fenêtres de la maison ; la vieille entremetteuse ; le naïf récit que la Laure de Scarron et l'Agnès de Molière font elles-mêmes de leur aventure : tout était déjà dans la nouvelle de ce que nous retrouvons de la comédie. Mais la ressemblance va plus loin, et il n'est pas jusqu'à quelques-uns des traits les plus heureux de Molière qui ne soient dans Scarron. Tel est le discours de dom Pèdre à sa femme : « *Il se mit dans une chaise, fit tenir sa femme debout, et lui dit ces paroles :* Vous êtes ma femme,

dont j'espère que j'aurai sujet de louer Dieu tant que nous vivrons ensemble. *Mettez-vous bien dans l'esprit ce que je m'en vais vous dire, et l'observez exactement, de peur d'offenser Dieu et de peur de me déplaire.* » (Voyez *l'École des femmes*, acte III, scène II.) Tel est encore le discours de la vieille : « La vieille lui prit les mains, lui disant qu'elle allait redonner la vie à ce pauvre gentilhomme qu'elle avait laissé demi-mort. — Et pourquoi ? s'écria Laure tout effrayée. — *C'est vous qui l'avez tué*, lui dit la fausse vieille. ». (Voyez *l'École des femmes*, acte II, scène IV.) Tel est encore l'aveu de Laure à dom Pèdre, quand elle lui dépeint son gentilhomme « si beau et si bien fait, qu'il sera ravi de le voir. » (Voyez *l'École des femmes*, acte II, scène IV), et bien d'autres détails encore que nous croyons pouvoir nous dispenser de signaler (1).

On se récriera qu'il y a autre chose dans la comédie de Molière. Certainement, il y a autre chose ; et, en premier lieu, Molière, dont ce grotesque de Scarron est aussi loin qu'un simple bouffon le puisse être de celui que Garrick, je crois, appelait « le dieu de la comédie. » Scarron, réaliste et romanesque à la fois, romanesque jusqu'à l'invraisemblance par le fond de l'histoire, et réaliste jusqu'à la grossièreté par le choix des détails, a gâté son sujet, faute de le comprendre. La nouvelle est presque aussi ennuyeuse à lire que la comédie amusante à voir jouer.

C'est que Molière, et sans parler de ce don de gaîté saine et robuste dont la franchise emporte tout dans le torrent du rire, a renouvelé d'un seul coup tout le sujet, rien qu'en en dégageant la leçon qu'il contient, bien simple et profonde, qui est qu'on ne force pas la nature. Voulez-vous maintenant voir, clairement, toute l'importance de la leçon ? Après *l'École des femmes*, relisez cet autre chef-d'œuvre, *le Barbier de Séville*, imité de si près que les mêmes situations y ramènent les mêmes mots. S'il vous suggère cependant la plus légère velléité de réflexion philosophique, je n'ai plus rien à dire, et je consens que ce soit une duperie de mesurer la valeur des œuvres de la littérature et de l'art sur ce qu'elles enferment de sens et de moralité. Défions-nous des formules, à la bonne heure ! mais cependant n'en ayons pas peur. Nulle sorte de pédantisme n'est bonne, et c'en serait assurément une. Amusons-nous de Beaumarchais, mais profitons de Molière. Charmante et spirituelle Rosine, vous n'êtes sous votre costume espagnol que la plus espiègle, la plus exquise et la plus délicieusement rouée des pupilles qui jamais se soient jouées d'un vilain et méchant jaloux de tuteur. Mais vous, Agnès, sous votre robe grise de pensionnaire, avec votre air de n'y toucher pas, si forte de votre ignorance, plus

(1) Consultez, sur tous ces points, dans la collection des *Grands Écrivains de la France*, le tome III du *Molière*, de M. Paul Mesnard ; le *Molière* de M. Louis Moland, qu'on réédite en ce moment même, et un récent ouvrage de M. R. Mahrenholtz : *Molière's Leben und Werke*, Heilbronn, 1881, Henninger.

forte encore de votre égoïsme, ô petit cœur de pierre! n'êtes-vous pas le vivant symbole des révoltes de la nature contre la main qui veut la comprimer, et l'éternelle dérision de ceux qui ne savent pas voir qu'on ne la réforme qu'en s'y conformant?

On le voit, s'il y avait dans le *Faust* de Goethe identité d'apparence avec le *Faust* populaire, mais après tout différence, et différence assez profonde encore, d'architecture intérieure; ici, dans la comédie de Molière et dans la nouvelle de Scarron, c'est bien la même ordonnance, et ce sont bien, à n'en pouvoir disputer, les mêmes fondations. Si donc l'invention est là où on la prétend mettre, ce n'est pas *l'École des femmes*, c'est *la Précaution inutile* qui est l'œuvre originale. Quelqu'un s'avisera-t-il, par hasard, de le soutenir? Mais prenez bien garde, en ce cas, où vous allez aboutir. Je vous avertis du danger. Vous allez nier d'abord le style, vous allez nier ensuite le droit d'imiter la nature et de copier la vie, vous allez enfin nier la pensée. Un dernier exemple le prouvera sans réplique. Il est d'ailleurs un nom dont l'autorité nous ferait faute si nous ne montrions qu'il en est de Shakspeare comme de Molière et comme de Goethe, ou plutôt que la part d'invention subalterne est moindre encore dans *Roméo et Juliette*, par exemple, que dans *l'École des femmes*, et surtout que dans *Faust*. Il va sans dire que si Molière était un picoreur, aux yeux de ses contemporains, Shakspeare, aux yeux des siens, n'était qu'une « corneille parée des plumes d'autrui. » Ce drame d'amour n'est peut-être pas le chef-d'œuvre de Shakspeare; je ne sais même si ce n'est pas l'un de ceux où l'on pourrait signaler le plus de taches légères et de graves défauts; il n'en est pas moins, après cela, le parangon des drames d'amour. Et il a pour nous cet avantage qu'au lieu d'être emprunté, comme la comédie de Molière et l'épopée de Goethe, à des œuvres d'une exécution si grossière qu'en regard de ce qui en est sorti elles sont en vérité comme si elles n'existaient pas, on n'a pas encore décidé laquelle est la meilleure des deux nouvelles italiennes d'où Shakspeare a tiré *Roméo et Juliette*.

On fait honneur de l'invention de l'histoire des amans de Vérone à un vieux conteur italien, Masuccio de Salerne, qui joindrait ainsi cette gloire à celle d'avoir inventé (j'avais oublié de le dire), la nouvelle d'où Ser Giovanni d'abord, et Straparole ensuite, ont tiré la prétendue première version de *l'École des femmes*. Mais, dans ce récit du XVe siècle, M. Émile Montégut, que nous suivons ici pas à pas, ne retrouve que la partie « purement mélodramatique » du sujet, le fait divers tel quel, réduit à la combinaison des événemens successifs qui fourniront le squelette du drame. Cinquante ans plus tard, un gentilhomme vénitien, Luigi da Porto, s'en empare à son tour, ou peut-être, car la vie ne laisse pas d'être fertile en événemens identiques,

« ayant beaucoup vu le monde, » la tragédie s'est-elle renouvelée sous ses yeux. La scène est maintenant dans Vérone. Le Mariotto de Masuccio s'appelle désormais Roméo, sa Gianozza s'appelle Juliette. Voilà les deux amans non-seulement nés, mais baptisés. Quelques années s'écoulent encore, un religieux dominicain, Matteo Bandello, qui nous appartient quelque peu comme évêque d'Agen, dans un recueil de nouvelles si libres, ou même si licencieuses que le traducteur français, un jour, s'arrêtera pris de remords, quoique laïque, devant l'énormité de ces gaillardises épiscopales, y revient enfin, lui troisième, pour en tirer « un chef-d'œuvre qui peut se lire avec admiration même après le drame de Shakspeare. »

Tout y est à cette fois. Shakspeare n'*inventera* pas l'entrevue des deux amans au bal des Capulets; elle est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas le personnage du frère Laurent; il est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas la querelle sanglante qui force Roméo à s'exiler de Vérone; elle est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas la résolution que prend Capulet de marier sa fille; elle est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas le stratagème du trompeur et fatal sommeil de Juliette; il est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas le retour précipité de Roméo dans Vérone, à la fausse nouvelle de la mort de Juliette; il est dans Bandello. Shakspeare n'*inventera* pas la scène au tombeau de Juliette et de l'empoisonnement hâtif de Roméo; elle est dans Bandello. Shakspeare enfin n'*inventera* pas son dénoûment; s'il n'est pas dans Bandello, il est dans l'adaptation de Pierre Boisteau, le traducteur français des nouvelles de Bandello. Et pour que rien ne manque à la démonstration, Shakspeare n'*inventera* même pas le personnage de la nourrice; l'honneur, et ce n'en est pas un médiocre, en revient encore au traducteur français. Il ne sera pas indifférent d'ajouter que trente ou trente-cinq ans environ avant le drame, un poète anglais avait mis en vers la nouvelle de Bandello, avec les modifications de Boisteau. La part « d'invention brute, » comme dit M. Montégut, se réduit donc à deux choses : Shakspeare a créé le personnage de Mercutio et inventé « la soudaineté de la passion des deux amans, le coup de foudre de la première minute. » Il est vrai que c'est justement ce qui ne s'invente pas sans génie (1).

On pourrait multiplier les exemples et des genres les plus différens. Voulez-vous des comédies? Voici *la Mégère domptée*, remaniement d'une pièce antérieure, elle-même imitée d'Arioste. Aimez-vous mieux une

(1) Voyez sur cette question : *the Works of William Shakspeare*, édition de M. Howard Staunton. t. I; Londres, 1860, Routledge; il y a d'intéressantes citations du vieux poème anglais; *Œuvres complètes de Shakspeare*, traduites par M. Émile Montégut, t. IX, Paris, 1872, Hachette, et la réédition toute récente du livre de M. Mézières, *Shakspeare, ses œuvres et ses critiques*, Paris, 1882; Hachette.

tragi-comédie? Voici *Troïlus et Cressida*, que Shakspeare a prise dans Chaucer et que Chaucer avait empruntée de Boccace? Préférez-vous peut-être une tragédie? Voici *Macbeth*, où Shakspeare a suivi le chroniqueur avec autant de fidélité que de génie. Et, pour achever, voici le drame des drames, *Hamlet*, dont on a pu soutenir que, si le principal personnage était l'énigmatique méditatif que l'on sait au lieu d'être le héros vigoureux qu'il devrait être, c'est que le sujet du drame « avait été transmis à Shakspeare par un dramaturge inférieur (1). » Ce n'est pas à nous de discuter ce problème, mais que c'en soit un, comme aussi, dans le même ordre d'idées, qu'il soit passé presque en méthode, et pour toutes les pièces de Shakspeare, ou presque toutes, de chercher la *pièce antérieure* d'où la sienne serait tirée, que veut-on de plus significatif? qui prouve plus péremptoirement le peu que serait l'invention réduite à ce que l'on a coutume d'entendre vulgairement sous ce mot? et d'où l'on puisse plus légitimement conclure que l'invention est en quelque sorte partout, excepté où on la met d'ordinaire?

C'est que les hommes sont les hommes; c'est que les passions ne changent pas avec le millésime du siècle; c'est que la vie quotidienne, avec une monotonie désespérante, reproduit sans se lasser les mêmes combinaisons: — tant d'assassins, chaque année, tant de parjures, tant d'adultères, tant de victimes d'amour; et tant qui périssent par le poignard, tant qui meurent par le poison, tant qui se noient, tant qui se pendent; — c'est que vouloir sortir de ces combinaisons, c'est vouloir sortir du cercle tracé à l'imagination par la nature et par la vérité; c'est que, si quelqu'un, auteur dramatique, poète ou romancier, n'a pas tiré de ces combinaisons tout ce qu'elles contenaient de gaîté comique, d'émotion romanesque, ou d'horreur tragique, il m'est toujours loisible de refaire ce que l'on a mal fait, et si l'on a bien fait, de prétendre encore mieux faire; c'est enfin que, si quelqu'un a par hasard *inventé* la situation la plus propre à démontrer pathétiquement ou plaisamment la thèse que je veux soutenir, ou les traits qui donneront aux figures que j'ai conçues le relief et le modelé de la vie, ou les moyens qui m'adresseront plus directement au but que je me propose d'atteindre, j'ai le droit de les lui reprendre et j'en ai le droit absolu. Si les montreurs de marionnettes ont imaginé d'ouvrir leur *Faust* par ce monologue immortel, irai-je donc sottement décapiter mon drame de peur que l'on m'accuse de les avoir imités? Si Scarron, presque sans le vouloir et à coup sûr sans le savoir, a inventé, ou peut-être observé sur le vif, les traits qui marqueront le plus profondément la persistante infortune d'Arnolphe et l'inaltérable innocence

(1) Voyez sur ce point l'intéressant volume de M. Th. Reinach, *Hamlet*. Texte et traduction; Paris, 1880, Hachette.

d'Agnès, m'interdirai-je d'écrire *l'École des femmes*, de peur que Trissotin ou Vadius me reproche d'avoir copié Scarron? Et si Bandello, si son adaptateur français, si son traducteur anglais, ont déjà supérieurement traité la légende tragique des amans de Vérone, lorsqu'il suffit, comme le dit si bien M. Montégut, « d'ajouter des ailes » à leur prose pour en faire sortir ce drame de l'amour, l'y laisserai-je enveloppé? Mais, ce qu'à Dieu ne plaise, et vous ne le voudriez pas! car vous sentez bien que c'est ici la véritable ou plutôt la seule invention. C'est à Goethe que l'on fait honneur de *Faust*, et non pas à Widmann; à Molière de *l'École des femmes*, et non pas à Scarron; à Shakspeare de *Roméo et Juliette*, et non pas même à Bandello. Qu'importe la bordure? C'est le sujet qu'on y met. Qu'importe le sujet? C'est la manière dont on le traite. Qu'importe enfin même la manière? C'est la main dont elle porte témoignage et la pensée surtout qui conduit cette main. Inventer, c'est, comme Shakspeare, élever le fait divers et l'accident quotidien, la chronique et l'histoire jusqu'à la dignité de la tragédie; c'est, comme Molière, dégager d'un conte gaulois ce qu'il enferme quelquefois d'expérience de l'homme et de la vie; ou c'est encore, comme Goethe, discerner sous les voiles d'une légende populaire ce qu'elle enveloppe de sens métaphysique; c'est mettre la poésie où il n'y avait que le mélodrame, la psychologie où il n'y avait que des faits, la métaphysique enfin où il n'y avait que de la fable et du merveilleux. Le reste n'est rien et n'a jamais compté ni ne comptera dans la littérature ou dans l'art.

Ramenons maintenant, et brusquement, le lecteur à son point de départ. De quoi se plaint M. Uchard? De ce que le sujet d'*Odette* est le même que celui de *la Fiammina?* Il a senti tout le premier qu'il ne pouvait pas pousser jusque-là la nouveauté de ses prétentions. De ce que les ressorts de l'action sont les mêmes dans *Odette* et dans *la Fiammina?* C'est une question, une question à examiner, mais de l'examen de laquelle nous nous dispenserons pourtant, car, de quelque façon qu'on la résolve, M. Mario Uchard n'a pas plus de droits sur son idée de pièce que sur l'idée de sa pièce. A moins peut-être qu'il ne fasse dire en justice que Molière est un larron de gloire, et prononcer par arrêt de la cour que l'admiration publique, égarée depuis tantôt trois cents ans sur le nom de Shakspeare, se reportera désormais sur les noms injustement oubliés d'Hollinsheed et de Saxo Grammaticus. Il lui plaît encore d'ajouter, si je l'entends bien, que l'émotion serait procurée par les mêmes moyens dans *Odette* et dans *la Fiammina*. Mais en est-il bien sûr? Est-il certain de ne pas se tromper quand il croit voir la *poussée* dans *Odette* aux mêmes points qu'elle s'exerce dans *la Fiammina?* A-t-il bien le droit de sacrifier si délibérément la part d'*invention* de l'autre, et de ne retenir de ces quatre actes que trois scènes, où il

veut voir toute la pièce? Et que sait-il si M. Sardou, tout au rebours, et le public avec M. Sardou, n'a pas vu précisément la pièce dans les parties qu'il commence par en élaguer ainsi? Parties mortes, dira-t-il, et de superfétation pure, qui s'appliquent extérieurement à l'intrigue, mais ne la modifient pas, qui ne servent pas à l'action, mais plutôt l'éparpillent, et qui divisent enfin l'attention que le premier principe de l'esthétique du drame serait de concentrer. A quoi l'on pourrait répondre, sur la question de fait, que combattre en ordre dispersé, c'est si peu combattre en masses profondes que c'en est précisément le contraire. Et sur la question de principe... J'attendrai pour toucher la question de principe que l'on m'ait bien voulu montrer de quoi la scène des portraits sert à l'action du *Misanthrope* et par quel lien nécessaire le monologue du cinquième acte se rattache à l'intrigue du *Mariage de Figaro*.

Quelle est au surplus la valeur du drame de M. Sardou? Je n'en sais rien, je veux l'ignorer, comme je néglige la valeur du drame de M. Uchard. S'il faut dire toute la vérité, je ne crois pas que ces quatre actes ajoutent grand'chose à la réputation de M. Sardou. Mais c'est sur un autre terrain que la discussion s'est d'abord placée. Il s'agissait de savoir, — ce sont à peu près les termes de M. Uchard, — si les auteurs de l'avenir exerceraient ce qu'il appelle une espèce de *pachalik* sur l'œuvre de leurs prédécesseurs. Je crois avoir montré par d'illustres exemples qu'il en serait de l'avenir comme du passé, à peu près inévitablement. Non, rien ici, dans le domaine de l'art et de la littérature, n'appartient à personne; tout est à tous; et nul, pas même son inventeur, n'est le propriétaire d'une situation dramatique. On ne prend pas de brevets d'invention en littérature, et il n'y a pas en art de premier occupant des idées. Je vais plus loin. C'est seulement quand les idées se sont comme chargées de plus de sens, à mesure qu'un plus grand nombre de siècles y reconnaissent l'expression de la nature et de la vérité, qu'elles deviennent véritablement dignes d'être mises en œuvre.

Sic alid ex alio nunquam desistet oriri.

La condition même de l'*invention* dans les arts, c'est le droit pour chacun de considérer comme son légitime héritage tout ce qu'il trouve de trésors entassés dans le patrimoine des générations antérieures; d'y reprendre, par conséquent, pour en user comme il lui plaira, ce qu'il juge à sa convenance; et de croire qu'il n'a d'autre obligation envers le public, envers lui-même, envers l'art que d'y mettre sa marque personnelle. Elle y est toujours quand l'artiste est sincère. Il ne reste plus qu'à expliquer ce que c'est que la sincérité dans l'art.

F. Brunetière.

ESSAIS ET NOTICES

DEUX PUBLICATIONS RÉCENTES.

Les Règlemens de Mme de Liancourt. — Les Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier.

Je réunis ensemble deux ouvrages qui frapperont beaucoup plus le lecteur par leur diversité que par leur ressemblance : ils n'ont guère de commun entre eux que d'être publiés par deux femmes d'esprit et de nous entretenir de deux femmes du monde qui ont tenu une grande place dans la société de leur temps.

La duchesse de Liancourt était une des plus grandes dames de la cour de Louis XIII et de Louis XIV. Elle y jouissait d'une réputation méritée de sagesse et de vertu. Quand elle maria sa petite-fille, qu'elle aimait tendrement, au prince de Marcillac, elle eut l'idée de composer un petit traité en quelques chapitres pour l'instruire de ses nouveaux devoirs. Ce livre sans prétention n'était pas fait pour le monde, mais on pensa que le monde en pouvait tirer quelque profit, et on le donna au public, sans nom d'auteur, vingt ans après la mort de la duchesse. Il n'y a pas de doute que lorsqu'il parut, au moment de la ferveur janséniste, il n'ait édifié les âmes pieuses; mais les temps changèrent vite, ce grand élan de dévotion ne dura pas, et le livre de Mme de Liancourt fut bientôt oublié. Qui en connaissait aujourd'hui l'existence? Mme la marquise de Forbin d'Oppède a pensé qu'il était bon de le publier de nouveau (1), et elle l'a fait précéder d'une excel-

(1) *Règlement donné par la duchesse de Liancourt à la princesse de Marcillac*, avec une notice par la marquise de Forbin d'Oppède; Paris, 1881, Plon.

lente notice où tous les conflits religieux auxquels le duc et la duchesse de Liancourt ont pris une si grande part sont appréciés avec une élévation et une fermeté remarquables. Le lecteur y trouvera surtout un ton d'impartialité, une modération de langage, qui lui causera sans doute autant de surprise que de plaisir. L'auteur, quoique ayant des opinions très arrêtées, ne croit pas qu'il soit nécessaire d'être violent pour paraître convaincu et qu'on doive cet hommage à ses croyances d'insulter en leur nom celles des autres. C'est une qualité qui n'est pas commune au temps où nous sommes et dans les questions de ce genre. Il faut savoir beaucoup de gré à Mme de Forbin d'Oppède de nous parler des jansénistes et des jésuites sans être tentée de rien mettre de nos discussions d'aujourd'hui dans le récit des querelles d'autrefois.

Quant au livre lui-même, je viens de le relire avec soin, et non sans plaisir, mais il faut avouer qu'il est bien loin de nous. C'est un de ces ouvrages dont l'utilité consiste surtout à nous faire mesurer le chemin que nous avons fait. Sans doute il y règne une élévation morale dont on est touché et, suivant le mot de Mme de Sévigné, la lecture en est bonne « pour se soutenir le cœur; » mais quand on arrive au détail des préceptes, on en trouve beaucoup qui ne pourraient plus s'appliquer aujourd'hui. Je ne veux pas seulement parler de ceux qui concernent les grandes dames en leur qualité de suzeraines et dans leurs rapports avec leurs vassaux : les femmes n'ont plus aujourd'hui à rendre la justice à leurs sujets et à nommer des abbés ou des curés sur leurs terres; mais même pour les devoirs ordinaires de la vie, qui n'ont pas changé, il y a, dans le livre de Mme de Liancourt, un luxe de sévérités, des excès de scrupules, une crainte du monde qui nous surprennent un peu. C'est un crime irrémissible d'aller à la comédie; c'est un mortel danger de lire des romans, et il n'y a pas d'autre moyen d'échapper à la médisance que de prendre la résolution de ne jamais recevoir chez soi un homme tout seul. « S'il en vient durant que vous n'aurez point d'autre compagnie, ne faites aucune difficulté de faire mettre vos chevaux au carrosse, et de les quitter en faisant excuse de ce que vous avez affaire à sortir. » Je ne sais si nous sommes devenus plus sages, ou seulement plus présomptueux, mais la vertu ne nous paraît plus aussi fragile, et nous avons pris, peut-être à tort, un peu plus de confiance en elle. Nous trouvons moins de péril dans les comédies, moins de venin dans les romans, et nous ne faisons pas un devoir aux femmes quand elles reçoivent la visite « d'hommes qui sont d'âge ou de sorte à pouvoir être suspects » d'appeler leurs gens ou de faire atteler les chevaux à leur voiture.

Il y a pourtant beaucoup de réflexions justes et fines dans ce petit livre de Mme de Liancourt et des passages qu'on aura grand plaisir à lire. Ce

sont ceux en général où l'on saisit quelque allusion discrète aux incidens de sa vie. Le souvenir de ses joies ou de ses tristesses arrive à colorer quelquefois ces pages sérieuses et nues. Ainsi, quand elle disait à sa petite-fille : « Ne mariez jamais vos filles pour suivre seulement leur inclination, mais aussi ne les forcez jamais d'épouser personne pour qui elles aient une aversion invincible, quand même on n'y verrait pas de sujet bien raisonnable, » il n'y a pas de doute qu'elle ne songeât à ce qui lui était arrivé à elle-même. Cette personne si dévote, si rigide, qui le croirait? avait divorcé. Mariée contre son gré par le maréchal de Schomberg, son père, un soldat qui entendait être le maître absolu chez lui, au comte de Brissac, dont Tallemant dit qu'il était « stupide et mal fait, » elle parvint, après deux ans, à faire rompre son mariage par l'officialité. On divorçait donc quelquefois au XVIIe siècle! L'église n'y mettait pas des obstacles insurmontables quand on était d'un certain rang, et l'exemple de Mme de Liancourt, si estimée, si respectée, prouve que le monde n'en était pas trop scandalisé. Devenue libre, non sans peine, Mlle de Schomberg s'empressa d'épouser M. de Liancourt, qu'elle avait remarqué depuis longtemps. Mais ce nouveau mariage, si ardemment désiré, payé si cher, ne fut pas au début aussi heureux qu'il aurait dû l'être. M. de Liancourt était un époux très volage. Ses galanteries, qu'il ne cachait pas, affligèrent beaucoup sa jeune femme, qui s'étudia pourtant à ne jamais fatiguer ou blesser son mari par ses reproches. Elle avait donc eu l'occasion de réfléchir sur la conduite qu'il faut tenir dans ces circonstances : aussi tout ce qu'elle dit à ce sujet à sa petite-fille est-il plein de délicatesse et d'esprit. Elle veut qu'une femme qui se sait outragée ne paraisse pas trop en colère; elle lui conseille, si son mari lui fait l'aveu de ses fautes, de le recevoir avec douceur, « en essayant seulement de le porter, par toutes les voies raisonnables, à n'y retourner plus. » — « A mon avis, dit-elle, ce n'est pas une bonne méthode de paraître ignorante ou indifférente sur ces choses-là, car cela semblerait venir de peu d'esprit, ou de peu d'amitié, ou de quelque attache ailleurs : mais quand la tristesse que l'on en peut avoir est douce et sans murmure, il n'est point mauvais qu'un mari voie qu'on est aussi sensible que patiente là-dessus. » Il est clair que cette façon d'agir lui avait réussi et qu'elle avait fait par sa douceur la conquête de son mari. Mais ce ne fut pas l'œuvre d'un jour. Ce bon M. de Liancourt, même quand le monde le croyait tout à fait gagné par l'affection de sa femme, était sujet à d'étranges distractions. On raconte que, dans une grande maladie que fit Mme de Liancourt et où l'on crut un moment son état désespéré, beaucoup de dames de la cour et, parmi elles, la belle Mlle de Hautefort, étaient venues consoler le mari, qui paraissait être dans une affliction profonde. « Après qu'elles lui eurent fait leurs complimens, dit un auteur contemporain, Mlle de

Hautefort lui fit aussi le sien; mais elle fut bien étonnée qu'au lieu de lui répondre par des larmes, il lui dit qu'avec la plus grande douleur qu'il avait jamais ressentie, il voyait pourtant une chose dans l'avenir qui était la seule qui pouvait le consoler, et que, sans cette espérance, il serait au désespoir. Mlle de Hautefort fut dans une surprise si grande qu'elle se retira sans lui rien dire. » Voilà certainement un homme bien avisé, qui craint d'être pris au dépourvu et qui prend ses précautions d'avance. Il devint pourtant avec le temps, grâce aux exhortations de sa femme, non-seulement un mari très fidèle, mais un dévot fort scrupuleux. On sait qu'il allait faire de fréquentes retraites chez MM. de Port-Royal et qu'il finit par être tellement suspect de partager leurs opinions qu'un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Picoté, ami des jésuites, refusa d'entendre sa confession. Ce fut le commencement de la grande querelle qui ameuta la Sorbonne et donna l'occasion à Pascal d'écrire ses *Provinciales*. Le jour où les petites lettres commencèrent à courir Paris, M. de Liancourt dut se trouver terriblement vengé de l'affront qu'on lui avait fait. Il faut avouer que les jésuites, en inspirant les sévérités de l'abbé Picoté, n'étaient pas dans les conseils de la Providence, qu'ils ne se doutaient pas de l'orage qu'ils attiraient imprudemment sur eux, et qu'ils se seraient épargné un grand chagrin s'ils s'étaient montrés ce jour-là plus accommodans.

Nous sommes bien loin de Port-Royal et de Mme de Liancourt avec les *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*. Ces lettres ont eu le privilège de beaucoup occuper l'opinion publique avant de paraître. Je ne veux pas seulement parler des procès retentissans qu'elles soulevèrent il y a quelque vingt ans; mais, comme on en connaissait très bien l'existence, on s'en faisait une idée d'après la personne qui les avait écrites, et l'on croyait pouvoir les juger sans les avoir vues. Sainte-Beuve, qui avait tracé de Benjamin Constant un portrait peu flatté et qui lui refusait surtout la sensibilité du cœur, affirmait d'avance que la publication des *Lettres à Mme Récamier* ne changerait rien à l'opinion qu'il voulait donner de l'auteur d'*Adolphe*, qu'on y trouverait sans doute « mille choses vives, spirituelles et en apparence passionnées, » qu'on le verrait « prodiguer les larmes, les soupirs, faire jouer les feux follets de l'imagination et même les légères vapeurs du mysticisme, car tout est bon pour s'insinuer, mais que tout cela ne prouvait rien et que ce n'étaient que semblans de tendresse et déclamations sentimentales dont on n'est dupe que quand on le veut. » Nous avons enfin les lettres, et je crois que nous serons forcés de reconnaître, après les avoir lues, qu'il n'y a là ni déclamation ni mensonge et que cette fois Sainte-Beuve s'est trompé.

(1) *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, 1807-1830, publiées par l'auteur des *Souvenirs de Mme Récamier*; Paris, 1881, Calmann Lévy.

Voici d'abord ce qui donna l'occasion de les écrire. Il y avait quatorze ans que Benjamin Constant connaissait Mme Récamier, sans que jamais elle eût été autre chose pour lui qu'une jolie femme qu'il avait plaisir à voir et une personne aimable avec laquelle il s'entretenait volontiers. Il lui écrivait des lettres d'une politesse spirituelle dont le ton montre qu'il était tout à fait maître de lui en écrivant. Tout d'un coup, le caractère de leurs relations changea. On a fait remarquer que les grandes passions, celles qui font dans les âmes le plus de ravages, naissent souvent d'une manière brusque. Mais ces surprises du cœur, qui le prennent tout entier, n'ont lieu d'ordinaire que lorsqu'on aperçoit une personne pour la première fois; il est rare que les mêmes effets se produisent quand on la connaît depuis longtemps et qu'on est accoutumé à la voir. S'il est assez naturel que l'amour, quand il se refroidit, amène à l'amitié, il l'est beaucoup moins qu'on passe avec cette violence d'une amitié calme à l'amour le plus passionné. C'est pourtant ce qui arriva à Benjamin Constant, et il a noté plus tard sur ce *Carnet* où il traçait pour lui seul le canevas de ses Mémoires, comment la chose se fit. Je cite, d'après Sainte-Beuve, ses expressions textuelles : « Mme Récamier se met en tête de me rendre amoureux d'elle. J'avais quarante-sept ans. Rendez-vous qu'elle me donne sous prétexte d'une affaire relative à Murat (1), 31 août. Sa manière d'être dans cette soirée : *Osez*, me dit-elle. Je sors de chez elle amoureux fou. Vie toute bouleversée. Coquetterie et dureté de Mme Récamier. Je suis le plus malheureux des hommes. » Il était donc *amoureux fou*, comme il le dit, et cet amour, qu'une soirée fit naître et qui ne fut guère encouragé, dura dix-huit mois avec la même violence. « Vous ne me connaissez pas, écrivait-il à Mme Récamier; il y a en moi un point mystérieux. Tant qu'il n'est pas atteint, mon âme est immobile. Si on le touche, tout est décidé. » Le point fut touché; aussitôt il se jeta dans cette passion nouvelle avec une ardeur de jeunesse dont il était lui-même surpris. « Aimer, disait-il, c'est souffrir; mais aussi, c'est vivre, et depuis si longtemps je ne vivais plus! Peut-être n'ai-je jamais vécu d'une telle vie. » Dès lors tout disparaît pour lui; il n'a plus qu'une pensée, revoir celle qu'il aime. A Paris, il assiège sa porte, il passe les nuits à lui écrire et les jours à la chercher. Il la suit à la campagne; il s'enferme dans une chambre d'auberge, quand il n'ose pas pénétrer jusqu'à elle, pour recevoir plus vite ses réponses. Il est tour à tour tendre et irrité, humble et menaçant, timide et jaloux, jaloux de Ballanche et de Forbin, jaloux des esprits médiocres, des âmes tranquilles qu'on reçoit sans précaution parce qu'on les reçoit sans danger, demandant peu,

(1) Mme Récamier, qui, en 1813, quand elle était exilée, avait reçu à la cour de Naples l'accueil le plus empressé, voulait engager Benjamin Constant à plaider, dans une brochure, la cause de Murat.

désirant tout, protestant sans cesse que c'est la dernière fois qu'il écrit, et recommençant le lendemain à demander ce qu'on lui a refusé la veille.

Il serait fort aisé, en faisant quelques extraits des lettres qu'on vient de publier, de montrer à quel point l'amour de Benjamin Constant était sincère et profond. L'embarras est de choisir : que prendre et que laisser? L'accent est le même partout; tout y est presque également violent et emporté. Voici pourtant quelques lignes que je cite volontiers parce qu'elles font voir combien Benjamin Constant se connaissait lui-même et le sentiment qu'il avait des incertitudes de sa vie. « Guidez-moi, disait-il à Mme Récamier, tandis que mes forces sont entières et que le temps s'ouvre devant moi, pour que je fasse quelque chose de beau et de bon. Vous savez comme ma vie a été dévastée par des orages venus de moi et des autres, et, malgré cela, malgré tant de jours, de mois, d'années prodigués, j'ai acquis un peu de réputation. Né loin de Paris, j'étais parvenu à y occuper une place importante. Aujourd'hui même, je ne puis me le cacher, les yeux sont tournés vers moi, quand on a besoin d'une voix qui rappelle les idées généreuses. Je n'ai su tirer aucun parti de mes facultés, qu'on reconnaît plus que je ne les sens moi-même, parce que je n'ai aucune raison. Emparez-vous de mes facultés, profitez de mon dévoûment pour votre pays et pour ma gloire. Vous dites que votre vie est inutile, et la Providence remet entre vos mains un instrument qui a quelque valeur si vous daignez vous en servir! Laissons de côté ces luttes sur des mots qui ne changent rien aux choses. Soyez mon ange tutélaire, mon bon génie, le Dieu qui ordonnera le chaos dans ma tête et dans mon cœur. » Pour satisfaire l'ardent désir qu'il éprouve d'être relevé et régénéré par l'amour, il se livre tout entier lui-même à la personne qu'il aime. Il lui abandonne sans réserve le gouvernement de son esprit, la direction de son âme : « Jamais je n'ai aimé, jamais personne n'a aimé comme je vous aime, je vous l'ai dit ce soir. Il est trop vrai, je ne suis plus moi, je ne puis plus répondre de moi. Crime, vertu, héroïsme, lâcheté, délire, désespoir, activité, anéantissement, tout dépend de vous. Dieu m'a remis entre vos mains. Tout le bien que je puis faire vous sera compté, tout ce que je n'aurai pas fait, vous en rendrez compte. Prenez-moi donc tout entier, prenez-moi sans vous donner; mais dites-vous bien que je suis à vous comme un instrument aveugle, comme un être que vous seule animez, qui ne peut plus avoir d'âme que la vôtre. »

Malheureusement, ce ne sont pas là de vaines phrases. Il s'était trop livré, et sa conduite politique, pendant cette fatale année, en a porté la marque. On ne peut douter que, pour plaire à Mme Récamier, il ne se soit engagé dans la défense des Bourbons un peu plus loin qu'il ne l'aurait fait de lui-même. Assurément, ses convictions le portaient vers

le régime représentatif que Louis XVIII avait donné à la France, mais ce fut son amour qui le décida à écrire ces articles imprudens qu'on lui a tant reprochés et qu'il devait si vite démentir. Ses lettres montrent que, lorsqu'on apprit que Napoléon revenait de l'île d'Elbe, il n'en fut pas aussi consterné qu'il aurait dû l'être. Il savait à quel point l'empereur était irrité contre lui, il ne s'abusait pas sur les périls qu'il pouvait courir, mais il était heureux de s'être exposé pour servir une cause qui avait les sympathies de Mme Récamier. « Quand vous aurez à m'affliger, lui disait-il, consolez-moi en m'indiquant un dévoûment, un danger, une peine à supporter pour vous. » Il fut très difficile de le déterminer au dernier moment à quitter Paris. Il partit le 23 mars; mais à peine s'est-il éloigné de celle vers laquelle le ramènent toutes ses pensées, qu'il ne peut se faire à l'idée de ne plus la revoir. La passion l'emporte, et il rentre à Paris, cinq jours après qu'il en est sorti. Il revient s'offrir à la prison, à la mort peut-être, dans l'espoir que ce sacrifice, si courageusement accepté, le rendra plus cher et que son amour en tirera quelque avantage. On sait ce qui arriva : dès son retour, il fut conduit à Napoléon, qui s'essayait à son rôle nouveau de souverain constitutionnel, et, gagné par ses promesses, il consentit à rédiger l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire:* cet ardent ennemi de l'empereur était nommé, le 17 avril, conseiller d'état par l'empereur. L'amour, qui devait mettre de l'unité dans sa vie, n'avait fait qu'y introduire une incohérence de plus.

On a vu plus haut que Sainte-Beuve, parlant des *Lettres à Mme Récamier*, semblait annoncer d'avance « qu'elles contenaient mille choses vives et spirituelles. » Ces mots n'en donnent pas une idée juste : on y trouve sans doute beaucoup de vivacité, mais assez peu d'esprit. Benjamin Constant en avait assurément plus que personne (1); mais ici il n'est pas assez calme, assez maître de lui pour le montrer. Il appartient tout entier à un seul sentiment qui étouffe et éteint le reste. Le reproche le plus grave qu'on puisse faire à ses lettres, c'est qu'elles sont monotones : les mêmes idées y reviennent sans cesse, et quelquefois les mêmes expressions. La situation n'ayant pas changé pendant dix-huit mois, le ton non plus ne change guère; le découragement et l'espérance, la violence et la douceur s'y succèdent avec une régularité qui ôte beaucoup à l'imprévu et à l'intérêt de la lecture. Mais c'est précisément cette monotonie qui prouve la parfaite sincérité de l'auteur. Une affection moins occupée d'elle seule et moins exclusive se serait exprimée avec plus de variété. Elle aurait regardé davantage autour d'elle et tiré des événemens dramatiques qui se passaient alors

(1) « On a souvent dit de Benjamin Constant que c'était peut-être l'homme qui avait eu le plus d'esprit depuis Voltaire. » (Sainte-Beuve.)

quelques tableaux piquans, quelques récits curieux; mais il n'a les yeux fixés que sur celle qu'il aime; comme il le répète sans cesse, elle existe seule pour lui, et tout n'existe que par elle. On peut dire que, dans ses lettres, l'esprit ne commence à se montrer que quand l'amour déménage. Il est déjà fort refroidi lorsque, reprenant ce ton de persiflage qui lui était habituel, il écrit à Mme Récamier « qu'il tuera tous les hommes au-dessous de cinquante ans qui approcheront de la rue Basse-du-Rempart, d'un côté du n° 10 et, de l'autre, du n° 60. » Il était tout à fait guéri quand il lui disait, en lui rappelant les visites qu'ils faisaient ensemble à Mme de Krüdner et leur période commune de mysticité : « Où en êtes-vous avec le ciel? J'ai fait ce que j'ai pu pour vous y pousser, faute de mieux. Vous êtes si entourée que ce n'est que là que je pouvais espérer un tête-à-tête. »

N'est-il pas naturel qu'à ce moment, quand il eut recouvré toute sa raison et tout son esprit, il n'ait pas tout à fait parlé de Mme Récamier comme il faisait quelques mois avant, pendant la fièvre? J'ai grand'peine à comprendre que ces différences aient autant choqué Sainte-Beuve et qu'un homme qui connaissait si bien le cœur humain paraisse si étonné « qu'on ne soit pas le même *avant qu'après*, quand on désire et quand on a cessé d'espérer. » Ces grandes passions, surtout lorsqu'elles n'ont pas été tout à fait satisfaites, ont quelquefois des lendemains amers. La rancune remplace l'illusion ; on est aveugle avant, on devient injuste après : c'est la règle. Benjamin Constant a fait comme les autres; faut-il en être surpris? Il écrivait à Mme Récamier, au début de leur liaison : « N'êtes-vous pas ce que la nature a créé de plus beau, de plus séduisant, de plus enchanteur dans chaque regard, dans chaque mot que vous dites? Y a-t-il une femme qui réunisse à tant de charmes cet esprit si fin, cette gaîté si naïve et si piquante, cet instinct admirable de tout ce qui est noble et pur? Vous planez au milieu de tout ce qui vous entoure, modèle de grâce et de délicatesse, et d'une raison qui étonne par sa justesse et qui captive par la bonté qui l'adoucit. » Ce sont là des propos d'amoureux; évidemment ce ton lyrique ne pouvait pas se soutenir jusqu'à la fin. Il n'y a que la beauté de Mme Récamier, « cette beauté d'ange et de pensionnaire, » qui ait toujours fait sur lui les mêmes impressions ; il n'a jamais cessé d'en parler avec enthousiasme. Au mois de septembre 1815, quand tout était presque fini entre eux, il lui écrivait : « Je m'acquitte avec un peu d'embarras d'une commission que Mme de Krüdner vient de me donner. Elle vous supplie de venir la moins belle que vous pourrez. Elle dit que vous éblouissez tout le monde, et que, par là, toutes les âmes sont troublées et toutes les attentions impossibles. Vous ne pouvez pas déposer votre charme, mais ne le rehaussez pas. » Mais on voit qu'au même moment il rabat beaucoup des autres éloges qu'il avait

d'abord faits d'elle. Il lui arrive de lui parler avec une rudesse singulière : « Savez-vous que, quand je considère le profit qu'ont retiré plusieurs personnes de m'avoir aimé, je trouve que vous avez fort bien fait de n'en pas vouloir. Je vous en féliciterais davantage si cela vous avait plus coûté. Le seul tort que vous avez, c'est d'avoir voulu vous faire aimer de moi par je ne sais quelle lubie qui ne vous a duré que cinq jours. Je vous en parle sans rancune, parce que la douleur du cœur, la seule que je redoute, est passée. Mais vous m'avez fait un mal véritable et sans remède. » Quand le charme est rompu, il voit avec une perspicacité cruelle ce qui manquait de bonheur solide à la vie si enviée, si heureuse en apparence de Mme Récamier, et lui prédit durement la tristesse de ses dernières années : « Vous sentez le vide, lui dit-il, et il ne se remplira pas. Tout ce que les jouissances de l'amour-propre, l'empressement des hommages, le plaisir d'être entourée, l'amusement de la société, le sentiment d'être une femme à part, l'égale de tous les rangs, la première de tous les cercles où votre présence est une faveur, tout ce que tout cela peut donner, et, plus encore, le langage de l'amour qu'on vous prodigue, le charme des émotions passagères que ce langage vous cause, cette espèce de sensation agréable que vous éprouvez en vous approchant sans vouloir y céder, ce qui constitue l'irrésistible séduction de ce qu'on appelle votre coquetterie ; toutes ces choses vous sont connues, elles sont épuisées pour vous; elles ne remplissent ni votre cœur ni votre vie. Vous en êtes fatiguée, et, quand vous voulez vous y borner, vous êtes fatiguée de vous-même. » Et ailleurs : « Je ne vous verrai probablement que quand le temps vous aura désarmée, et ce sera long. Mais je ferai toujours des vœux pour votre bonheur. Dans la ligne que vous suivez, vous n'en goûterez guère : on ne trouve que ce qu'on donne. » Cette amertume finit pourtant par s'adoucir. Tout s'éteint et s'use dans la vie, la colère comme l'amour, et il lui disait un mois avant de mourir : « En vous écrivant, ma vie s'embellit de souvenirs plus doux, et je vous dois de répandre sur mes derniers jours une teinte moins terne. »

En somme, la lecture de cette correspondance laisse une impression favorable à Benjamin Constant; il y paraît plus susceptible qu'on ne le croit d'ordinaire d'un sentiment profond et vrai. On s'attache à lui, on lui devient plus sympathique, on est porté à juger moins sévèrement sa conduite politique en voyant combien il a souffert. La publication de ses *Lettres à Mme Récamier* est donc un service véritable qu'on a rendu à sa mémoire.

GASTON BOISSIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1882.

Jusqu'ici, ce qui s'est passé depuis l'avènement du nouveau ministère, depuis deux mois bien comptés, n'a été qu'un préliminaire, et, si l'on nous permet le mot, la préface d'une œuvre qui avait à se dessiner, à se dégager d'une certaine confusion. Tout s'est réduit, pendant ces deux mois, sans parler de la courte session de décembre, à quelques déclarations sommaires, à des arrangemens d'entrée au pouvoir, à des choix de personnel plus ou moins contestés, à des incertitudes d'opinion, à des explosions de surprise ou de mauvaise humeur et à des polémiques bruyantes. Aujourd'hui, la période des préliminaires est finie; c'est l'œuvre même, c'est l'action décisive qui va sérieusement commencer. C'est la vraie campagne qui s'engage avec l'ouverture du parlement, avec une chambre des députés qui n'a pas eu encore bien le temps de se reconnaître, un sénat qui vient d'être renouvelé et un ministère qui n'a pas décidément grandi depuis ces deux mois, qui, placé entre les deux assemblées, a sa politique à préciser et à expliquer, sa position et son ascendant à reconquérir. Il n'y a plus à reculer désormais. Idées de gouvernement, programme de revision constitutionnelle, réformes administratives, militaires ou financières, tout doit se traduire en projets et en votes. Le chef du cabinet, M. Gambetta, réussira-t-il à se débarrasser des interpellations qui l'attendent, à faire accepter la revision constitutionnelle telle qu'il la comprend, à dominer ses adversaires, à rallier ses amis récalcitrans, à sortir victorieusement, en un mot, des confusions amassées autour de lui? N'aura-t-il, au contraire, passé au ministère que pour ajouter en deux mois un chapitre de plus à cette éternelle histoire de la grandeur et de la décadence d'un prétendant ambitieux et déçu? C'est là vraiment la question qui s'agite dans les conversations, dans les polémiques de tous les jours, en attendant qu'elle soit débattue et tranchée à la pleine lumière des débats

parlementaires qui vont s'ouvrir. La situation est, certes, curieuse à observer, et elle est surtout étrange par le genre de difficultés que M. le président du conseil est arrivé si vite à se créer, par la nature de l'opposition qu'il rencontre, par les incohérences de partis qui se dévoilent, par les conséquences que peut avoir le dénoûment, quel qu'il soit, des prochaines luttes du parlement.

Cette situation difficile et extrême qui apparaît aujourd'hui, c'est assurément M. le président du conseil qui a le premier contribué à la créer et qui n'a pas tardé à l'aggraver par son humeur dominatrice, par ses habitudes de prépotence personnelle. La première faute de M. Gambetta a été dans la manière dont il a formé son cabinet, et s'il a composé son cabinet comme il l'a fait, c'est qu'il a cru manifestement que sa présence au pouvoir, son nom, son importance, répondaient à tout. Il était président du conseil, le reste importait peu, ce n'était plus qu'un détail insignifiant. Il s'est passé la fantaisie de satisfaire des amitiés, de multiplier les ministères en déplaçant les services, de donner la marine à M. Gougeard, les finances à M. Allain-Targé, qui plie sous le fardeau, les cultes à un ennemi de tous les cultes, M. Paul Bert, qui a entrepris de compléter le concordat en le détruisant. C'était montrer du premier coup la plus singulière défaillance de sens politique. M. le président du conseil, il est vrai, a cru rétablir un certain équilibre et rehausser son gouvernement en allant chercher dans tous les camps des hommes de mérite pour les plus hautes fonctions. Il n'a pas craint d'appeler M. le général de Miribel au poste de chef d'état-major de l'armée, d'envoyer M. de Chaudordy comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de placer M. Weiss à la direction politique des affaires étrangères, et il y avait certes quelque courage dans ces choix. Si cette distribution des fonctions de l'état eût été le résultat d'une politique pratiquée avec suite, avec une impartiale élévation d'esprit; elle aurait eu, sans nul doute, une sérieuse et rassurante signification. Malheureusement, il est trop clair que ce n'était là encore qu'une fantaisie, et M. le président du conseil en est bientôt arrivé à ne contenter personne. Il n'a sûrement pas désintéressé les esprits libéraux qui auraient pu être satisfaits de le voir suivre une politique d'intelligente impartialité, et il n'a réussi qu'à indisposer, à irriter nombre de ses amis qui, pour le coup, se sont crus positivement trahis en voyant des fonctions dérobées aux républicains.

Ce n'est pas tout, et ce n'est même pas la faute la plus sérieuse de M. le président du conseil. L'erreur la plus grave de M. Gambetta a été de croire qu'il pouvait sans danger porter au gouvernement les idées, les procédés, la politique du chef d'opposition, qu'il n'avait qu'à parler pour faire accepter notamment et la réforme du sénat et le rétablissement du scrutin de liste, et tout ce qu'il avait inscrit dans ses programmes. Il n'a pas eu le courage de reconnaître que ce qu'il avait

de mieux à faire pour le moment, c'était de gouverner le mieux possible, de ne rien précipiter et d'attendre tout au moins les élections sénatoriales qui allaient s'accomplir. Il s'est cru engagé, et il a voulu marcher quand même. Qu'est-il arrivé? Les élections se sont faites, et la revision, que rien ne nécessitait avant le 8 janvier, paraît plus que jamais sans objet aujourd'hui; elle n'est qu'une fantaisie de plus. M. Gambetta se donne l'air de vouloir réformer le sénat au moment même où le jeu naturel des institutions lui donne une majorité au Luxembourg et atteste l'inutilité de la revision. Avec le scrutin de liste qu'il veut à tout prix inscrire dans la constitution, il semble, d'un autre côté, se préparer une arme, suspendre la menace d'une dissolution éventuelle sur une chambre des députés qui a été élue par le scrutin d'arrondissement, qui est à peine née d'hier et qui n'a pas envie de mourir. Ses réformes, que rien ne motivait, ni un intérêt public, ni même un intérêt de parti bien entendu, ne sont point des réformes: ce sont des changemens inutiles ou peut-être dangereux, imaginés, suggérés par l'esprit de mobilité bien plus que par un esprit sérieusement politique. M. le président du conseil, en tout cela, n'a point agi en homme de gouvernement; il est resté un chef d'opposition, un agitateur marchant à l'aventure sans s'inquiéter de la réalité des choses, allant sans le vouloir et sans y songer au-devant de ces résistances, de ces difficultés qu'il voit s'élever autour de lui, qui deviennent aujourd'hui un de ses embarras et une de ses faiblesses.

Oui sans doute, depuis deux mois, M. Gambetta a passablement gaspillé sa fortune ministérielle et son crédit par ce qu'il a fait ou par ce qu'il n'a pas fait. Il n'a pas été l'homme de gouvernement qu'on attendait; il s'est montré à la fois présomptueux et indécis. Il a imprudemment soulevé des problèmes qu'il pouvait se dispenser de remuer et qu'il n'est pas sûr de résoudre avec avantage. Loin d'étendre son influence, il a fini au contraire par exciter une certaine impatience un peu dans tous les camps. On ne sait plus quelle est sa politique, on ne sait pas où il va et où il nous conduit, — c'est le mot répété tous les jours. Soit, M. Gambetta a jusqu'ici médiocrement usé du pouvoir; mais enfin, il faut être juste, il n'est pas le seul auteur de l'état présent des choses, de cette sorte de crise indéfinissable où l'on se débat aujourd'hui, et, pour des spectateurs désintéressés, les lamentations des républicains qui accusent maintenant leur chef, qui menacent de se tourner contre lui, sont tout au moins curieuses. Qu'on parle sans détour ; pour ces adversaires d'un nouveau genre, le crime du chef du cabinet est justement peut-être ce qu'il a fait de mieux. Ce qu'on ne peut lui pardonner, c'est d'avoir eu le courage de se dégager pour un moment des préjugés exclusifs de parti et d'avoir osé choisir pour de grandes positions des hommes réputés suspects. Voilà le terrible grief! C'est depuis cette nomination de M. de Miribel, de M. de Chaudordy, de

M. Weiss, que la guerre a commencé, pour s'envenimer et se compliquer de jour en jour. Après tout cependant ce n'est qu'un incident qui n'a pas mis la paix publique en péril! Sauf cela, est-ce que la plupart des républicains qui se montrent si animés aujourd'hui contre le ministère n'ont pas leur responsabilité dans la politique, même dans quelques-uns des actes de M. le président du conseil? Est-ce qu'ils n'ont pas été les premiers à pousser M. Gambetta au pouvoir, à le représenter comme le ministre nécessaire, presque providentiel de la république? Ils l'ont encouragé et suivi jusque dans ses entraînemens et dans ses fautes. Ils ont maintenant l'air de se plaindre d'une revision constitutionnelle qui aurait pu être évitée, qu'ils commencent à juger inutile ou prématurée; ils oublient seulement que cette revision, ils l'ont acceptée, ils l'ont inscrite dans leurs programmes électoraux, comme s'ils l'approuvaient; et ils ont sanctionné depuis par leurs votes les déclarations ministérielles qui leur promettaient la réforme du sénat. Ils semblent tout surpris que le chef du cabinet se montre résolu à faire passer le scrutin de liste dans la constitution réformée; mais qui donc a pu se méprendre un seul instant et ne pas voir que c'était là le principal, sinon l'unique objet de M. le président du conseil? Il y a deux mois que, sans rien savoir, nous avons dit nous-même que M. Gambetta donnerait probablement tout le reste de la revision pour le scrutin de liste, et il est au moins étrange que des hommes de parlement aient l'air de ne pas se douter de ce qu'ils font, qu'ils paraissent s'ébahir d'une proposition à laquelle ils devaient être préparés. S'ils désapprouvaient cette politique de la revision et du scrutin de liste, qui est assurément plus grave par sa portée et par ses conséquences que la nomination de M. de Miribel, ils n'avaient qu'à le déclarer nettement d'avance; ils n'avaient qu'à unir leurs efforts à ceux des libéraux, des modérés républicains qui ont refusé de s'engager, qui ont protesté dès le premier jour par leurs réserves. S'ils avaient agi ainsi en hommes sérieux, ils auraient, selon toute apparence, découragé le gouvernement; ils l'auraient vraisemblablement arrêté dans la voie scabreuse où il allait s'aventurer.

Les républicains qui gémissent aujourd'hui et récriminent contre le chef du cabinet n'en ont rien fait. Ils ont accepté d'être les complices d'une politique certes peu rassurante. Ils ont laissé se préparer sous leurs yeux des réformes constitutionnelles que le gouvernement a l'intention de limiter, nous le voulons bien, mais qui, en définitive, peuvent dépasser toutes les prévisions, le jour où un congrès souverain se trouvera réuni. Ils ont tout laissé faire de peur de paraître résister à un prétendu progrès démocratique, et la conséquence, la voilà : c'est une situation extrême où tout est poussé à bout, où il faut absolument que quelqu'un se soumette ou se démette encore une fois. Au point où en sont les choses, l'alternative est aussi nette qu'inquié-

tante. Si, malgré des mouvemens évidens de mauvaise humeur et des velléités de résistance, la majorité se décide à tout accepter, le scrutin de liste comme tout le reste, c'est le parlement qui se soumet, et on ne voit pas bien comment, en dépit de toutes les promesses, on pourrait éviter une dissolution prochaine, une réélection des deux chambres dans les conditions nouvelles. Si la majorité, piquée dans son orgueil, se laisse aller à la résistance, refuse d'inscrire le scrutin de liste dans la constitution, c'est M. le président du conseil qui se déclare obligé de se retirer. Il ne dissimule pas qu'il attache sa fortune ministérielle à ces projets de revision portés aujourd'hui même à la chambre, qu'il est prêt à abandonner le pouvoir si on lui refuse ce qu'il demande comme un acte de confiance. Il se démettra, et il est trop clair qu'un nouveau ministère n'aurait pas une existence facile avec M. Gambetta redevenu chef de parti dans la chambre, retrouvant dans l'opposition la popularité et l'ascendant. Que M. le président du conseil se retire ou que la chambre se soumette, dans les deux cas c'est la chance de crises nouvelles dont la France n'avait certes pas besoin, qu'elle ne demandait pas, fût-ce pour avoir cette réforme constitutionnelle et ce scrutin de liste, qui l'ont laissée, jusqu'ici, il faut l'avouer, assez indifférente.

Mieux eût valu, assurément, détourner du pays ces chances de crises souvent périlleuses, tout au moins fatigantes, et rien n'eût été plus facile s'il y avait eu plus d'esprit politique dans la chambre, si le gouvernement, à son tour, avait montré plus de maturité, plus d'empire sur lui-même. Qu'y avait-il de plus simple que la position de M. Gambetta au moment où il est arrivé au pouvoir? On attendait trop de lui, c'est possible, et c'est toujours un danger d'éveiller des espérances qu'on ne peut satisfaire, d'avoir autour de soi une certaine opinion factice qui s'attend à de l'imprévu. M. le président du conseil, dans tous les cas, entrait au gouvernement avec une mesure suffisante d'autorité et de crédit pour rester maître de ses résolutions. Il n'avait qu'à former un ministère plus sérieux d'abord, à laisser provisoirement sommeiller toutes ces questions constitutionnelles qu'aucune nécessité pressante n'imposait, et à rester le chef actif, sérieux d'un gouvernement occupé des affaires qui intéressent le pays, des finances, des traités de commerce qui sont en suspens, de l'armée qui attend une réorganisation, une direction. Avec cela M. le président du conseil aurait eu peut-être là une existence ministérielle moins retentissante; il aurait pu durer, puisqu'il avait une majorité dans les deux chambres, et pour un homme politique sérieux, c'est quelque chose de durer, de ne pas passer comme un ouragan aux affaires, de ne pas s'exposer à se voir emporté dans une bourrasque après deux mois. Avant de s'engager dans ses grandes aventures, M. Gambetta, pour son propre intérêt, aurait mieux fait de méditer ce que M. Guizot disait, il y a bien longtemps déjà : « Pour se faire pardonner le pou-

voir, il faut le garder assez longtemps; de petites et fréquentes vicissitudes, dans une grande situation, ont pour la masse des spectateurs quelque chose de déplaisant et presque d'ennuyeux. Elles diminuent celui qui les accepte quand elles ne le décrient pas. » Malheureusement, à voir tout ce qui se passe encore aujourd'hui, ces agitations, ces incohérences, ces conflits entre le chef du cabinet et les partis surexcités, on est plus que jamais tenté de se demander si les républicains, ceux qui se donnent pour des républicains privilégiés, ne portent pas en eux-mêmes une sorte d'inaptitude à durer, à exercer un gouvernement régulier.

C'est leur faiblesse et leur malheur : ils sont toujours les premiers à ébranler le régime de leur choix, à recommencer les agitations quand la république paraît s'asseoir. Ils parlent sans cesse de faire un gouvernement, de former un parti de gouvernement, et ils sont toujours prêts à favoriser ce qui détruirait tous les gouvernemens. L'instabilité constitutionnelle les attire. Ils ne peuvent se défendre d'un certain goût pour les incidens anarchiques, pour tout ce qui met la désorganisation dans les services publics, dans l'armée, dans la magistrature, dans les finances, et les ministres qu'ils chargent de les représenter au pouvoir craignent par-dessus tout de paraître résister à leur parti. On vient bien de le voir encore une fois dans les récentes élections sénatoriales à propos de cette candidature de M. le commandant Labordère, qui a été imaginée par les radicaux et sur laquelle le gouvernement n'a pas osé avoir une opinion. M. Labordère a donc été élu sénateur par les Parisiens, qui ne manquent jamais une si belle occasion. Il a été élu après avoir quitté son régiment pour venir faire des discours dans les réunions publiques, après s'être laissé représenter comme le candidat de la protestation contre les chefs de l'armée, comme le modèle du soldat refusant au besoin d'obéir. Il ne sera sûrement pas, d'après ce qu'il a dit et écrit, un savant législateur de plus; il reste un spécimen de l'esprit de désorganisation militaire, un triste produit de l'invasion de la politique dans l'armée. Il reste à savoir ce que peut être ce sénateur radical aux quatre galons, dans un régiment où il ne semble pas qu'il ait encore cessé de compter, et comme il n'y a pas deux mesures, ce qui est vrai de M. Labordère l'est tout aussi bien de M. le gouverneur de Saint-Cyr, qui, lui aussi, a été élu sénateur. La candidature de M. le commandant du premier bataillon de l'armée française a fait moins de bruit, il est vrai; elle ne s'est pas présentée comme une protestation contre d'autres chefs militaires. Ce n'est pas moins l'acte d'un officier quittant son service pour courir les chances électorales, s'enrôlant dans un parti, souscrivant à des programmes, et allant chercher dans un scrutin le droit de contrôler et de juger le premier de ses supérieurs, le chef de l'armée lui-même. Si M. le gouverneur de Saint-Cyr, qui ne s'était pas révélé comme un

personnage politique, avait une vocation parlementaire si marquée, que ne quittait-il d'abord l'école, dont la direction nécessite une application de tous les instans? Quelle est aujourd'hui sa position? quelle autorité peut-il avoir pour recommander à des jeunes gens qui seront demain des officiers de ne pas s'occuper de politique, de ne point aller aux messes royalistes ou aux banquets radicaux? Franchement tout cela est du désordre. Que des chefs militaires vieillis dans l'armée entrent dans une assemblée, rien de mieux, ils sont une lumière et un conseil. Des officiers en activité doivent rester à leur service, ou ils n'ont qu'à donner leur démission, et M. le ministre de la guerre serait dans son rôle en rappelant ce devoir à ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Oh! assurément, à l'heure où nous sommes, il y aurait beaucoup à faire pour revenir à de plus saines traditions, et M. le comte d'Haussonville, dans la brochure qu'il vient de publier sous le titre d'*un Programme de gouvernement*, peut justement poser cette question : « Où sommes-nous et qu'y aurait-il à faire? » M. d'Haussonville, dans ces pages instructives, énumère avec autant de droiture que de netteté toutes les déviations qui se sont accomplies depuis quelque temps dans la politique extérieure, dans la politique intérieure, dans les finances, et il en conclut naturellement qu'il faudrait s'arrêter, qu'il faudrait revenir au patriotique programme des premières années qui ont suivi les désastres de la France. C'est une œuvre laborieuse, difficile sans doute, digne cependant de tenter tous les esprits libéraux et modérés dévoués à leur pays sous la république comme sous tout autre régime.

Les affaires de l'Europe, de leur côté, ne sont certes pas à l'abri des accidens. Ce que l'année nouvelle réserve de surprises à l'Orient comme à l'Occident, on ne le sait pas, et ce qu'il y a de plus simple, de plus pratique pour la diplomatie, c'est de tâcher de faire face aux incidens à mesure qu'ils surgissent, ou de les prévenir quand c'est encore possible. L'Angleterre et la France auront-elles réussi à prévenir des complications par l'acte significatif qu'elles viennent d'accomplir d'un commun accord à Alexandrie ? Ce qui est certain, c'est que l'Égypte est pour le moment un des points de l'Orient où les surprises sont redevenues possibles, et que les deux puissances engagées par des intérêts égaux, par le contrôle qu'elles exercent en commun, ont voulu prendre leurs précautions à temps et à propos contre l'imprévu.

Voici déjà quelque temps, à vrai dire, que ces affaires égyptiennes menacent de devenir une difficulté des plus graves. Elles sont entrées dans une phase aussi confuse que périlleuse par cette insurrection militaire qui s'est reproduite à plusieurs reprises et qui, en fin de compte, il y a quelques mois, s'est imposée au pouvoir affaibli du nouveau khédive, Tewfik-Pacha. Quelques colonels, dont le principal, Arabi-Bey, est un aventurier aussi résolu qu'ambitieux, ont réussi à

établir une sorte d'influence soldatesque en se donnant pour les représentans et les porte-drapeaux de ce qu'ils appellent le « parti national. » Un moment on a cru obtenir des chefs une apparence de soumission en leur accordant une partie de ce qu'ils demandaient, en appelant au pouvoir Cherif-Pacha, en convoquant une assemblée des notables, qui est depuis quelques semaines réunie au Caire. Le fait est que la sédition est restée organisée, toujours menaçante, et, récemment encore, un journal anglais publiait une lettre qui ne venait pas précisément, comme on l'a dit d'abord, du chef le plus entreprenant de l'insurrection, d'Arabi-Bey lui-même, mais qui était du moins la traduction fidèle de ses idées, l'exposé des revendications du « parti national. » Chose importante! dans le programme, les intérêts du parti national « restaient confiés à l'armée, seule puissance dans le pays qui puisse et qui veuille protéger les libertés naissantes... » Tant que les notables n'auront pas fait leur œuvre d'affranchissement, « les chefs militaires continueront à faire leur devoir de tuteurs armés du peuple sans armes... » Voilà qui est clair et ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est que, depuis, le chef des « tuteurs armés du peuple, » Arabi-Bey lui-même, a été appelé comme sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre. En d'autres termes, c'est la sédition militaire prenant possession du pouvoir, dominant jusqu'au bout le faible vice-roi et se chargeant sans doute aussi de conduire l'assemblée des notables en sa qualité de guide et de tutrice du « parti national. » C'est plus ou moins le rétablissement d'une sorte de domination des mameluks à Alexandrie et au Caire. Le gouvernement égyptien s'est hâté sans doute de faire dire en Europe qu'il n'y avait rien de grave, que toutes les difficultés étaient écartées. Il est malheureusement trop clair qu'avec tout cela, l'Égypte reste livrée à toutes les chances de troubles intérieurs, et les troubles intérieurs de l'Égypte ont cela d'inquiétant qu'ils appellent les complications extérieures; ils ont pour conséquence l'intervention avouée ou déguisée de tous ceux qui ont un intérêt dans les affaires de cette partie de l'Orient, — à commencer par la Porte elle-même.

La Porte n'a pas tant tardé à tourner ses regards vers Alexandrie. Ce n'est point d'aujourd'hui qu'elle cherche le moyen d'attester d'une façon plus directe son droit de suzeraineté, de ressaisir une autorité plus complète sur l'ancien pachalik de Mehemet-Ali. Rejetée des Balkans, elle croit trouver des dédommagemens au Caire, et dans les nouveaux conseils turcs, ce n'est là encore qu'une partie de l'action que la Porte voudrait pouvoir nouer dans tout le monde musulman, à Tunis indirectement, à Tripoli et ailleurs. C'est vraisemblablement avec l'espoir de trouver à Berlin un certain appui pour ses projets que le sultan envoyait récemment une ambassade extraordinaire et qu'il introduit de plus en plus les influences allemandes, les fonctionnaires

allemands dans l'administration militaire, financière de son empire. Des agitations nouvelles en Égypte lui sembleraient une occasion favorable pour des interventions qu'il désire, que la diplomatie ottomane a essayé plus d'une fois de faire accepter. Ce que la Turquie n'a pas obtenu jusqu'ici, elle ne désespère pas de l'obtenir si les circonstances devenaient plus pressantes, et le gouvernement de la Porte n'est point d'ailleurs le seul qui se soit inquiété dans ces derniers temps de ce qui se passe au Caire. Il n'est point douteux que d'autres cabinets du continent se sont préoccupés de l'état précaire de l'Égypte, du danger des insurrections militaires, de la faiblesse du khédive. On dit même que, dans certaines chancelleries, on aurait eu la pensée de provoquer une négociation entre tous les gouvernemens, de faire appel à une délibération européenne. C'est là justement, sans doute ce qui a décidé la France et l'Angleterre, qui sont plus engagées que toutes les autres puissances dans ces affaires égyptiennes, qui ont des intérêts plus directs à sauvegarder, et dont le protectorat après tout existe déjà sous la forme d'un contrôle financier reconnu. L'Angleterre et la France, on le comprend, ont tenu à devancer toute tentative de la Porte ou des autres cabinets en même temps qu'elles ont voulu donner un avertissement salutaire aux agitateurs, aux chefs de mouvemens militaires qui pourraient essayer de faire des révolutions dans la vallée du Nil. C'est, en définitive, le sens de la communication diplomatique par laquelle les cabinets de Londres et de Paris ont officiellement informé le khédive qu'ils étaient prêts à l'appuyer contre les difficultés de nature à entraver la marche des affaires publiques, qu'ils ne reconnaissaient pour l'Égypte que le régime consacré par les firmans des sultans, accepté par les puissances européennes. Au demeurant, c'est une déclaration toute conservatoire, la confirmation pure et simple de ce qui existe, et les autres cabinets ne peuvent demander rien de plus.

La question ne risquerait de se compliquer que si le dernier acte de la diplomatie anglo-française restait sans effet et si la situation intérieure de l'Égypte s'aggravait assez pour qu'une intervention plus directe, plus décisive, devînt nécessaire. La note délibérée entre Paris et Londres semblerait indiquer que les deux cabinets ont tout prévu, que les périls intérieurs ou extérieurs auxquels le khédive pourrait être exposé « trouveraient la France et l'Angleterre unies pour y faire face. » En d'autres termes, la force appuierait au besoin la démonstration diplomatique. Ce serait assurément un acte qui aurait ses inconvéniens, auquel on ne se décidera sans doute qu'à la dernière extrémité; mais, dans ce cas même, dût-il se produire, l'intervention des deux puissances serait nécessairement combinée de telle façon qu'elle offrirait toute garantie à l'Europe, qu'elle n'aurait d'autre objet que l'indépendance de l'Égypte dans les conditions où elle a été

constituée. Ce qu'il y a de rassurant et d'utile provisoirement dans cette affaire, c'est l'entente de la France et de l'Angleterre, entente qui est toute diplomatique jusqu'ici, mais qui pourrait prendre un autre caractère; et si les deux cabinets ont pu se mettre d'accord sur une question toujours délicate, pourquoi n'arriveraient-ils pas à s'entendre dans cette négociation d'un traité de commerce qui paraît avoir moins de chances que la négociation au sujet de l'Égypte? Les journaux anglais sont souvent pleins de vaines récriminations; les journaux français, de leur côté, répondent par d'autres récriminations. Ce n'est point, à coup sûr, le meilleur moyen d'aider les gouvernemens. Est-ce qu'entre deux nations comme la France et l'Angleterre, il n'y a pas assez d'intérêts communs pour créer une intelligence permanente, pour maintenir ou faire revivre cette alliance occidentale, qui a eu ses beaux jours, qui serait pour la paix de l'Europe une garantie plus efficace que toutes les alliances essayées et abandonnées tour à tour?

Le grand maître des alliances en Europe, M. de Bismarck, semble depuis quelque temps assez mystérieux, assez silencieux dans sa diplomatie. Il n'est pas inactif, il laisse ses combinaisons se développer d'elles-mêmes dans une situation générale qui est en partie son œuvre. Son unique pensée, on le voit bien, est de se servir de tout, de multiplier pour ainsi dire les défenses autour de l'empire qu'il a créé, et dans cette tâche nouvelle qu'il poursuit depuis quelques années, il déploie plus de ressources que dans les premières phases de sa carrière de conquérant. Ce qu'il a gagné avec une audace de joueur, il s'occupe à le mettre en sûreté par tous les calculs d'une savante et forte diplomatie que les scrupules n'embarrassent pas. Est-il aussi habile ou sera-t-il aussi heureux dans la politique intérieure qu'il prétend appliquer en Allemagne? C'est une question qu'on est tenté de se faire toutes les fois qu'on voit ce puissant et indomptable esprit soulever des problèmes presque insolubles ou se créer des difficultés contre lesquelles bien d'autres se sont brisés. Pendant quelques années, tant qu'il a cru y trouver un avantage pour sa politique du moment, il s'est servi des libéraux; aujourd'hui, soit par un réveil de son vieux naturel, soit par crainte des propagandes révolutionnaires, il revient à tout un système coordonné de réaction, et comme pour mieux attester ce retour, le voilà renouvelant à l'improviste une manifestation qui ramène brusquement à ce qu'on appelle « l'époque des conflits, » à ces années 1862, 1863 où il entrait en lutte ouverte contre le parlement prussien. Il n'a jamais été très tendre pour les parlemens, le terrible chancelier; il les a supportés quelquefois, quand ils étaient de son avis; d'habitude, il les traite lestement, et il vient de le prouver une fois de plus par le rescrit impérial et royal qui a paru aux premiers jours de l'année, qui n'est en définitive qu'une déclaration de guerre

au pouvoir des assemblées. L'empereur Guillaume, sous le contre-seing du chancelier, dit hautement son fait au pouvoir parlementaire, qu'il veut ramener à un rôle modeste. Le souverain n'hésite pas à avertir encore une fois les chambres que seul il règne et il gouverne, que tout ce que fait le gouvernement émane de lui et que, si ses actes sont contre-signés par un membre du cabinet, cela n'implique nullement une responsabilité ministérielle de nature à éclipser la personne royale. En d'autres termes, l'empereur réclame pour la couronne un pouvoir à peu près absolu, laissant aux chambres le droit de donner des conseils ou de prononcer des discours, et chemin faisant il rappelle à tous les fonctionnaires, députés ou autres, qu'ils doivent leur concours au gouvernement dans tous les cas, particulièrement dans les élections. C'est certainement la plus hautaine revendication d'autorité qui ait été faite depuis longtemps, et il est à remarquer que le roi Guillaume, en paraissant s'adresser aux chambres prussiennes, s'adresse aussi en réalité au parlement de l'empire. Avec cette interprétation de la constitution, si elle est acceptée, il faut convenir que les assemblées n'ont plus qu'une existence médiocre en Allemagne.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on ne voit pas bien ce qui a pu motiver cet éclat du dernier rescrit impérial. Il peut y avoir dans les chambres des difficultés, des discussions plus ou moins laborieuses, et même, si l'on veut, des votes repoussant quelques-uns des projets du gouvernement; il n'y a pas de conflit sérieux, et aucune circonstance récente n'a pu exciter les ombrages du pouvoir souverain. Ce n'est cependant pas sans raison que M. de Bismarck a pu conseiller le dernier rescrit, et le plus vraisemblable est que le chancelier, mécontent des résistances qu'il rencontre, a voulu être armé d'avance pour une prochaine dissolution du parlement. Les dernières élections, qui ne datent que de quelques mois, ne lui ont pas donné l'appui qu'il désirait, et il veut absolument une majorité dévouée pour voter ses lois économiques et sociales, ses mesures de pacification religieuse, tout ce qui résume sa nouvelle politique conservatrice. Évidemment, il paraît décidé à recourir aux élections, et il n'a jamais caché, d'ailleurs, qu'il se croyait le droit de dissoudre le parlement jusqu'à ce qu'il eût sa majorité! C'est un jeu d'homme puissant, popularisé par le succès, reconnu nécessaire; il reste à savoir si ce jeu ne risque pas d'être un jour ou l'autre meurtrier pour celui qui se le permet et pour la monarchie elle-même.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La première quinzaine de 1882 a vu s'accomplir une œuvre de salut pour le marché français. La spéculation, en multipliant les exagérations pendant tout le second semestre de l'année qui vient de se clore, avait inspiré les plus légitimes inquiétudes. En dépit de la cherté croissante de l'argent et de l'élévation anormale des taux de report, elle avait porté certaines valeurs à des prix que ne pouvaient justifier ni la situation présente, ni les perspectives les plus brillantes de l'avenir. Tous les calculs fondés sur l'abaissement du loyer des capitaux et sur le changement naturel et logique du taux de capitalisation des titres mobiliers, se trouvaient faussés; car la hausse continue des grandes valeurs se poursuivait, au moment même où les rentes, entraînées dans un courant contraire, subissaient une dépréciation de plus en plus large et où s'accusaient de toutes parts des symptômes d'un retour à un prix plus élevé de l'argent.

La comparaison des cours au 31 décembre 1882 avec ceux de la fin de 1881 faisait ressortir, avec une netteté saisissante, tout ce que ce double mouvement présentait d'illogique et d'irrégulier. En effet, tandis que certains titres avaient plus que doublé de prix, sans que la progression du revenu eût suivi un développement parallèle, les rentes françaises, les obligations des chemins de fer et du Crédit foncier, en un mot, les valeurs de premier ordre, à revenu fixe, avaient sensiblement baissé. Les capitalistes s'éloignaient des placemens sûrs pour se jeter dans la spéculation pure. La situation était devenue fort périlleuse en ce sens qu'il pouvait arriver un jour où les capitalistes reporteurs, effrayés de la hausse constante des valeurs à reporter et des risques qu'une chute soudaine pouvait faire encourir aux prêteurs, refuseraient leurs concours à la spéculation et obligeraient celle-ci à se liquider brusquement. Or chacun pouvait aisément prévoir que si la liquidation forcée surgissait à la suite d'un refus complet de crédit, elle devenait par cela même impossible. La liquidation de janvier n'a pas indiqué que ce péril fût encore imminent. Les reports se sont tenus à des taux très élevés, mais l'argent n'a pas fait défaut. La crise a éclaté cependant, et il faut se féliciter qu'elle ait pour ainsi dire devancé les prévisions ou les craintes; elle causera moins de ruines

et sera de moins longue durée ; elle ne laissera point derrière elle de traces ineffaçables et préparera pour les affaires, en 1882, un terrain infiniment plus solide et plus résistant.

La place de Paris aurait pu soutenir encore quelque temps l'allure singulière que lui avait fait prendre la spéculation. Mais, à Lyon, les folies commises depuis quelques mois avaient dépassé tout ce qu'il était possible de prévoir. Les bénéfices énormes réalisés avec les titres de l'Union générale et des sociétés de son groupe avaient grisé les Lyonnais. Ils ont voulu gagner plus encore et surtout plus vite, en se portant sur d'autres titres auxquels on prédisait la même fortune; ils spéculaient sur le Suez, sur la Banque ottomane, sur le Crédit provincial et ses diverses créations, finalement sur la Banque de Lyon et de la Loire. On a vu les actions de cette société, à peine créées et libérées seulement de 125 francs, s'élever jusqu'à 1,500 et 1,600 francs. La Banque de Lyon et de la Loire voulut malheureusement suivre l'Union générale sur son terrain en Autriche; elle pensa obtenir la concession d'une Banque maritime et en fit grand bruit. La concession ne venant pas, on crut à un sinistre, et les titres tombèrent au-dessous du pair.

Cet incident, qui aurait pu et dû rester isolé, a été l'occasion de la grande débâcle. Il ne fut question pendant tout un jour à Paris que du désastre de la place de Lyon; on donnait le nombre des agens en déconfiture, on alignait les centaines de millions perdus par les spéculateurs lyonnais. Dès le lendemain, la vérité était connue; la place de Lyon, fort éprouvée, il est vrai, n'était nullement le théâtre d'un cataclysme; la Banque de Lyon et de la Loire elle-même se relevait rapidement. Mais le coup était porté; la spéculation à la hausse à Paris s'était subitement décidée à vendre.

On a dit que le syndicat qui avait porté les actions de Suez à 2,500 fr. s'était dissous et que de ses débris s'était formé un syndicat à la baisse, On a dit qu'un établissement de crédit avait une position formidable à la hausse sur la Banque ottomane et que cette position était particulièrement visée par la haute banque. On a dit que les mêmes spéculateurs qui avaient si vainement coalisé leurs forces contre l'Union générale avaient saisi avec joie le prétexte de la crise lyonnaise pour écraser le marché de Paris, dans l'espérance que la ruine générale atteindrait l'Union par contre-coup.

Dans ce roman financier il peut y avoir un fond de vérité. Le fait saillant et capital, c'est que tous les spéculateurs, petits et grands, ont essayé à la fois de se liquider et que naturellement cette grande concurrence de ventes n'a pu que précipiter les cours. Les valeurs ont baissé en proportion des excès de hausse dont elles avaient été l'objet. Celles qui n'avaient pas subi depuis plusieurs mois de variations

importantes sur la cote ont été à peine atteintes. Le Suez est tombé de 3,450 à 2,700 environ, la Part civile de 2,750 à 2,000, la Délégation de 1,370 à 1,200, la Part de fondateur de 1,500 à 1,200.

L'Union générale, moins violemment frappée, a reculé de 2,900 à 2,800. Une baisse plus forte de ce titre eût singulièrement accru le désarroi du marché.

Les actions des Chemins étaient aussi cotées trop haut; les acheteurs se sont hâtés de rectifier eux-mêmes la cote en vendant jusqu'à ce que le Lyon eut été ramené de 1,825 à 1,750 et le Nord de 2,400 à 2,250.

Le Crédit foncier, qui vient d'être obligé, parce qu'il ne pouvait plus placer ses obligations au pair, d'abaisser le taux d'émission de ses titres, et d'élever dans une proportion correspondante le taux de ses prêts, a fléchi de 1,775 à 1.720.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est revenue de 1,310 à 1,235, la Banque franco-égyptienne de 915 à 815, le Crédit lyonnais de 895 à 850, la Société générale de 845 à 830. La baisse sur tout ce groupe est due plutôt à l'absence de transactions et aux craintes de quelques acheteurs qu'à une surcharge d'engagemens à terme. Ces sociétés sont dans une situation de prospérité qui ne permet pas de croire à une accentuation bien sérieuse de la réaction qu'ont subie leurs titres.

Les valeurs qui se négocient à Londres et à Paris, comme le 5 pour 100 turc, la Banque ottomane, le Rio-Tinto ont vivement reculé. Aux cours actuels, la spéculation anglaise paraît disposée à reprendre ce que les acheteurs trop chargés de Paris jetteraient sur le marché.

Les cours du Gaz n'ont, pour ainsi dire, pas varié pendant la crise, et le syndicat qui a entrepris la hausse de l'action des Omnibus a pu, au milieu de la baisse générale, faire coter le cours de 2,000.

La situation tendue des principaux marchés financiers a donné l'idée de créer encore de nouvelles caisses de banques de reports destinées à faciliter les liquidations.

On annonce la très prochaine création d'un grand établissement de crédit de ce genre qui opérerait à la fois sur les marchés de Paris et de Lyon et aussi sur les principaux marchés étrangers.

Le directeur-gérant : C. Buloz.